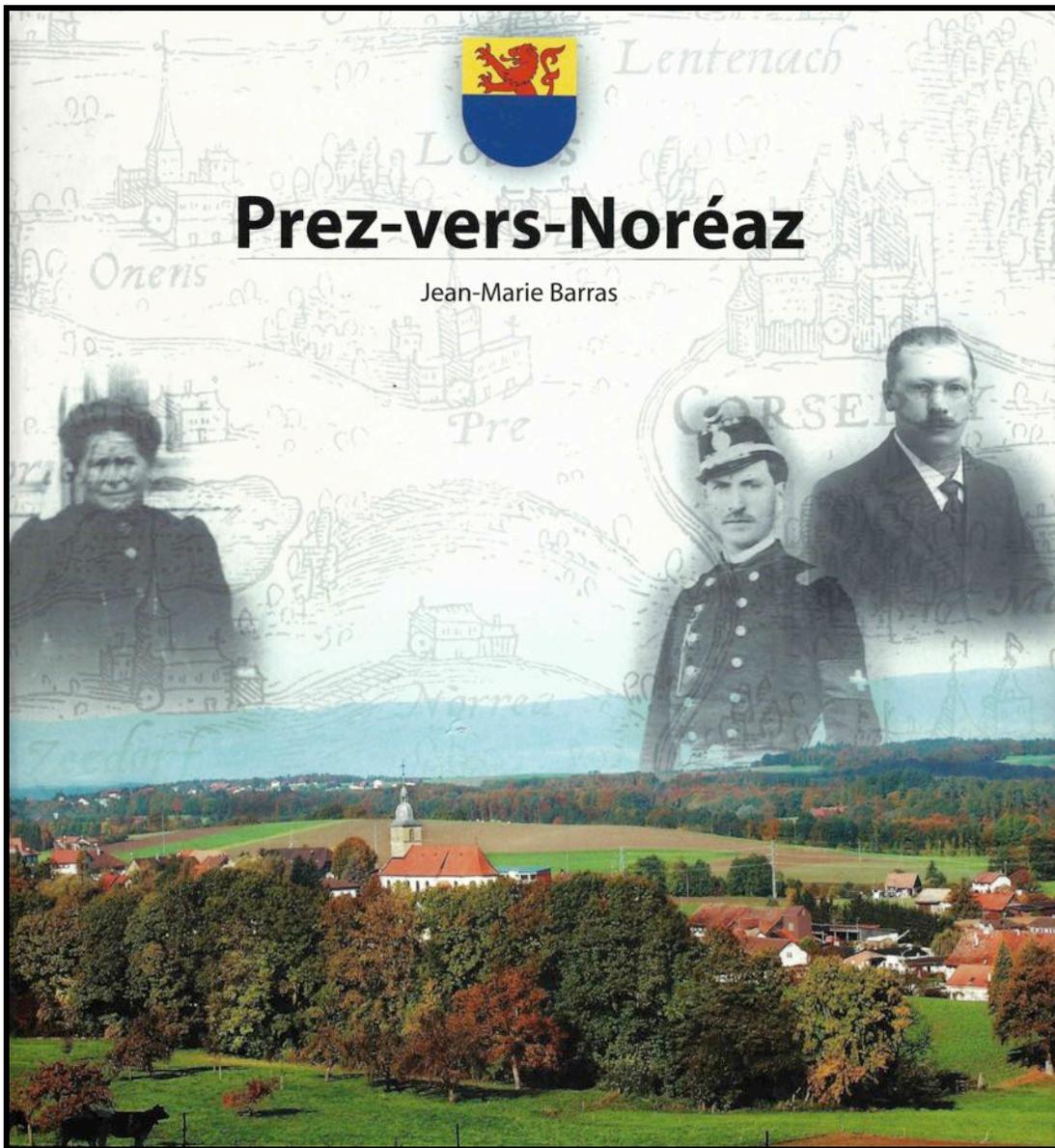


Prez-vers-Noréaz



Les trois personnages représentés sur la couverture du livre sont Marie Guisolan-Meunier, le Capitaine Isidore Berger, Alexis Rosset

Jean-Marie Barras, 2002

Table des Matières

Table des Matières	2
PREZ AUTREFOIS	6
Survol des siècles : de la préhistoire au XVII^e siècle	6
Au temps des Romains (de 50 av. J.-C. à l'an 450).....	6
Haut Moyen Age, de 450 à 1032.....	7
Du Moyen Age au XVIII ^e siècle	7
Epoque féodale et famille de Prez	8
Les derniers de Prez	10
De Prez-Crassier (ou Crassy).....	12
Encore des noms célèbres.....	12
1832-1962 : un siècle de procès-verbaux	13
Mœurs	13
Paupérisme	15
Travaux campagnards ; domaines ; occupation des habitants	17
Politique, décisions administratives	21
Vie du village	22
Auberge et pinte	27
Routes	30
Eau, drainages, étangs, incendies et prévention	33
Chemin de fer	36
Prez-vers-Noréaz en 1894-1895	37
Prez-vers-Noréaz, métiers en 1901	38
Prez-vers-Noréaz en 1913	39
Prez-vers-Noréaz en 1946-1947	40
Nombre d'habitants de Prez de 1811 à 2002	41
Bourgeois de Prez-vers-Noréaz en 1887 et en 1939	41
LA RELIGION, LA PAROISSE, L'EGLISE, LE CLERGE	42
La paroisse de Prez-vers-Noréaz et son église	42
Des chanoines de Lausanne aux curés	43
Le bénéfice de la paroisse	44
D'une église ancienne à l'église actuelle	45
Une sonnerie hors du commun	46
La cloche de l' « Agonie »	47
L'entrée de l'église : les pierres tombales et la porte	47
Les vitraux	49
La restauration de 1958-1960	50
Carlo Cocchi ; autres éléments artistiques et dernière restauration	50
L'orgue	51
Le chauffage de l'église	52
De fidèles paroissiens : les grands murins	53
La cure, les curés et les vicaires	53
Les noms des curés inscrits sur les vitraux	54
Les curés du début du XX^e siècle	55
Du curé-doyen Jean Bovet à 2002	56
Les vicaires de la paroisse	57

Au temps d'une civilisation paroissiale.....	58
L'arrivée à Prez du curé Henri Marion, le 22 octobre 1907.....	59
L'abbé Marion, un curé « d'attaque »	60
Les annonces faites à la messe du dimanche.....	61
Du curé Marion au curé Jean Bovet	62
Grande Mission au temps du curé Marion.....	66
Mystères et bannières	67
Les Quarante heures.....	67
La Patronale	68
Les Mouvements de jeunesse.....	68
Religieuses ressortissantes de Prez.....	70
Prêtres qui ont célébré leur Première Messe à Prez.....	71
LIEUX ET OBJETS RENOMMES ; LEUR HISTOIRE	79
L'oratoire du Sacré-Cœur, et sa raison d'être	79
La statue apportée par le cocher expatrié	80
La Pietà de Prez.....	81
D'Estavannens à Fribourg.....	81
A Jetschwil, à cause d'une situation pécuniaire difficile	82
L'histoire reconstituée de la Pietà.....	82
Une deuxième statue créée par Jean-François Reyff.....	83
La chapelle de la Brillaz et Marie Meunier.....	83
Au temps de l'oratoire	84
La chapelle actuelle.....	85
Marie Meunier (1859 - 1925).....	85
Le château de Prez	87
Le château devenu banque	87
Autrefois, résidence aristocratique	88
L'école au château	88
Une annexe pour l'école ménagère	89
Le conseiller national Gottlieb Berger et le château	89
L'ECOLE ET LE CORPS ENSEIGNANT	90
L'école au XIX^e siècle	90
L'école du XIX ^e siècle dans les procès-verbaux	92
L'école dans les procès-verbaux du XX ^e siècle	94
Un projet d'école régionale	96
Les Sœurs enseignantes	96
L'école ménagère, de l'automne 1906 à 1967.....	99
LES PROGRES DE LA CIVILISATION.....	100
Avant l'électricité	100
Au temps des chandelles et des fantômes	100
Huile et pétrole	100
Première apparition de l'électricité.....	101
Le téléphone, puis l'électricité	101
1902, l'année lumière	103
PERSONNALITES	105
Jean Berger (1803 - 1883)	105

Une armoire de Jean Berger datée de 1824, l'une de ses premières œuvres.....	105
Enfance et jeunesse.....	105
Il s'installe à Prez.....	106
Maître Berger travaille ; bref intermède américain.....	106
Le style de Jean Berger.....	106
Jacques Clément (1830-1914)	107
Au temps du Sonderbund.....	107
Jacques Clément contre Dufour et pour Carrard	107
L'action de Jacques Clément à Prez.....	108
Un mécanicien génial.....	109
Alexis Rosset (1863-1932)	109
Le régent.....	110
Le secrétaire communal et paroissial, le musicien	110
Le fondateur de la Caisse d'épargne.....	110
L'homme tourné vers l'avenir	111
Le père de famille	111
Alexis Rosset crée la poste de Prez	112
Au service de la communauté	112
Paul Rosset (1894-1957)	113
Charles Rosset (1895-1963)	114
Une vie de service.....	114
Première réalisation, la salle communale.....	115
AU TEMPS DE LA DERNIERE GUERRE	115
Premiers mois de guerre	115
Ravitaillement et récupération	117
Au temps de la guerre, en 1940 et 1941	118
AU QUOTIDIEN ; ACTIVITES, GENS ET LIEUX.....	121
Du blé au pain	121
Les fours à pain.....	122
« Faire au four ».....	123
Autres usages du four	123
Vie quotidienne et anecdotes	123
Les mendiants	124
On ne fermait pas les portes !.....	124
Garçons et filles	125
On va « aux filles »	126
Porter le Bon Dieu	126
L'hygiène	126
Premiers véhicules à moteur.....	127
Paysans bernois ; personnel agricole	127
Propriétés en mains bernoises	127
Les domestiques.....	128
La vie d'un domestique	128
De rares possibilités d'emplois hors agriculture	130
Les activités équestres	130
Le Centre Equestre	131
Le Manège des Monts.....	132
Le moulin de Prez.....	132

Le Mini-zoo du Moulin.....	132
Au temps des Romains	133
Les eaux de Bonne-Fontaine et les autres.....	133
Aperçu de l'histoire du Moulin de Prez.....	134
Une usine de Prez victime de l'Asie	135
Lieux-dits	135
VIE ASSOCIATIVE	140
Le théâtre : un succès durable.....	140
Une tradition qui remonte au début du XX ^e siècle	141
Laiterie et Société de laiterie.....	144
Glané dans les comptes	144
Une nouvelle laiterie	146
Vente de la laiterie à des Bernois, puis rachat	146
Où il est question de l'évêché et de la Condenserie de Payerne.....	147
Les procès-verbaux des assemblées de 1922 à 2000	148
Les Sociétés de chant et de musique	150
Quand on chantait « à la Lambillotte »	150
Rôle du sacristain-marguillier-chef de chœur	151
Chant et musique : La Cigonia	151
Des hauts et des bas.....	152
Et les dames ?	155
Directeurs et directrice du chœur	155
La Société de musique	155
Des moments qui ont marqué la vie de La Cigonia	156
Le FC Espérance de Prez-vers-Noréaz	158
La Société de gymnastique	159
Syndics d'hier et d'aujourd'hui ; constituants	160
Noël Berger.....	160
Stanislas Bersier.....	161
André Codourey	161
Claudine Perroud.....	162
Raphaël Chollet.....	163
Jean-Claude Maillard	164
Syndics et secrétaires communaux de Prez dès 1832.....	165
Autorités communales et paroissiales en 2002	166
Conclusion	166
Bibliographie	167

PREZ AUTREFOIS

Survol des siècles : de la préhistoire au XVII^e siècle

La région de Prez était déjà habitée à l'époque de la pierre polie – néolithique – qui s'étend de 5500 à 2300 av. J.- C. Aux archives paroissiales de Prez, une multitude de notes sont rassemblées dans un carton qui porte la mention *Corserey*. L'une d'elles se rapporte à cette époque : *La découverte, à la gravière du Chaffeiruz, près du moulin de Prez, de trois tombes de l'âge de la pierre polie (...) prouvent que la région a été habitée de bonne heure*. Dommage que ces tombes aient été fouillées sans méthode, commente le Service archéologique cantonal. Les archéologues, en 1927, n'ont en effet pas été avertis assez tôt de cette découverte. Ces tombes peuvent être qualifiées de rarissimes.

Les Helvètes, qui sont nos ancêtres celtiques - ou gaulois -, vécurent dans nos régions dès la fin de l'âge du bronze, période qui s'étendit de 2300 à 800 av. J.- C. L'apogée de la période celtique se situe à l'âge du fer, de 450 jusqu'à la conquête romaine, vers 50 av. J.- C. Une pointe de lance découverte au Grand Marais de Prez en 1970 date de l'époque celtique.

Au temps des Romains (de 50 av. J.-C. à l'an 450)

Les Romains, conquérants de l'Helvétie, la firent bénéficier durant près de cinq siècles de leur civilisation avancée. C'est à l'époque romaine que le christianisme s'implanta.

Dans *Histoire et histoires de Noréaz*, est rapportée l'existence de vestiges romains importants, situés sur la commune de Prez, à la maison Rouge. Bref rappel : ces vestiges ont été dégagés au milieu du XIX^e siècle. Les *Nouvelles Etrences fribourgeoises* de 1869 donnent une description détaillée des restes d'une villa romaine située à 150 pas de la Maison Rouge, en direction de Prez. On y a trouvé des murs représentant des appartements de toutes les dimensions, des bains, des canaux, de la poterie, de la mosaïque, des débris de colonnes, des tuiles, etc. Les murs d'enceinte avaient une épaisseur de 1,20 m. L'objet le plus intéressant est le fût d'une colonne en pierre jaune de Soleure, d'une hauteur de près de 1,50 m. Vestiges d'un établissement de bains romains, huit baignoires avec un fond en mosaïque furent mis au jour. Le site dissimulait une quantité considérable de tuiles. Une quarantaine de chariots furent déversés sur les chemins environnants.

Dans le chapitre intitulé *Le Moulin de Prez*, il est question de la fameuse source de Bonne-Fontaine. Celle-ci alimentait l'un des aqueducs romains faisant partie du système l'adduction d'eau d'Aventicum, capitale de l'Helvétie romaine.

Haut Moyen Age, de 450 à 1032

Après l'occupation par les Romains qui prit fin vers 450, la population gallo-romaine - mélange d'Helvètes ou Gaulois avec les Romains - se métissa encore avec celle des Burgondes, population dite barbare qui avait envahi nos régions. Les Francs, une autre population *barbare*, ont vaincu les Burgondes en 534. C'est la fin de l'éphémère premier royaume de Bourgogne, qui aura duré à peine un siècle. L'empire de Charlemagne - lui aussi un roi franc - est partagé en 843, au traité de Verdun. Nos régions dépendront dès lors de la Lotharingie. Celle-ci s'étend de la Mer du Nord à l'Italie. De la Lotharingie naîtra le deuxième royaume de Bourgogne auquel nos régions sont rattachées. Il durera de 888 à 1032. La reine Berthe, restée dans la légende, est l'une des têtes couronnées de ce royaume.

La Liberté du 10 juillet 1911 relate une découverte faite au lieu-dit le Palon. Il s'agit de trois cercueils découverts par des ouvriers occupés au drainage des marais. Faits de quatre planches de huit centimètres d'épaisseur, avec des planchettes aux extrémités, ces cercueils ne portaient ni traces de clous, ni de chevilles. Des pierres enserraient les planches. Ce genre de sépulture, rare dans nos régions, remonte au haut Moyen Age.

Du Moyen Age au XVIII^e siècle

En 1032, tout le territoire de la Suisse actuelle va dépendre des empereurs d'Allemagne, à la tête du Saint-Empire romain germanique. Dépendance que l'éloignement de l'empereur rend souvent des plus souple. Cette époque marque le début de la féodalité, décrite dans le chapitre consacré à la famille *de Prez*.

La famille de Prez, à partir du XV^e siècle, essaime en Suisse romande, puis dans la France voisine. Elle donne aussi des prélats à l'Eglise. Que devient le village de Prez ? Le 19 juin 1452, Ecuwillens, Onnens et Prez font passer à vingt-cinq le nombre des paroisses acquises par la ville de Fribourg dès 1442. Mais, c'est trop simple d'affirmer que, dès ce moment, le gouvernement de Fribourg eut la haute main sur ces vingt-cinq paroisses qui s'étendent de Cressier à Autigny. Des terres - nombreuses - continuent à dépendre de l'abbaye d'Hauterive, de confréries, du couvent des Augustins, de l'hôpital des Bourgeois... Pour reprendre l'expression d'un historien, c'est un puzzle de propriétés. Mais c'est la ville de Fribourg qui a la juridiction sur ces vingt-cinq paroisses ajoutées à son territoire. Evénement d'importance en 1481, Fribourg devient un canton suisse. Prez entre ainsi dans la Confédération. Fribourg est alors le premier canton où une bonne partie de la population parle français, ou plutôt franco-provençal. Des familles germanisent leur nom. Les d'Avry deviennent d'Affry, les Bourquinet des Bourgknecht, les Cugnet des de Weck, des Bovet se font appeler Poffet, des Monney changent leur nom en Müller... Le village de Saidor devient Seedorf. Sur la carte de Thomas Schœpf de 1578, Lentigny s'appelle Lentenach, Cottens devient Cottingen, Avry est Affry, Montagny se nomme Montenach...

Dès son appartenance aux Anciennes Terres, Prez va dépendre de Leurs Excellences de Fribourg, dont le pouvoir sans partage va durer jusqu'à l'arrivée des Français en Suisse, en 1798. Dès le XV^e siècle, une « élite » se forme progressivement à Fribourg, comme à Berne, à Soleure et à Lucerne. La bourgeoisie des villes s'intègre à l'ancienne noblesse pour former cette classe dirigeante. Vers 1600, la patriciat est né, qui dirige le canton, envoie ses baillis dans les régions

conquises au cours des XV^e et XVI^e siècles. A Fribourg, une soixantaine de familles vont monopoliser tous les pouvoirs.

Leurs Excellences régentent tout depuis la capitale. Il y a le législatif, le Grand Conseil, ou Conseil des Deux Cents, qui se réunit une fois par semaine. Le Petit Conseil siège chaque jour. C'est le gouvernement, présidé par l'avoyer, qui exerce aussi le pouvoir judiciaire. Dans la réalité, ce n'est pas si simple. Les Deux Cents ont un sous-groupe, un Conseil restreint appelé les Soixante au sein duquel il y a une Chambre secrète formée de vingt-huit membres. Cette Chambre est la clé de voûte du système. Elle délibère en secret et désigne, mute ou destitue les Deux Cents. Elle présente aux divers Conseils toutes propositions qui lui semblent bonnes.

En 1614, Fribourg achète Prez aux de Reyff, famille qui y possédait encore des droits. Dans certains villages appartenant administrativement aux Anciennes Terres et dépendant de Leurs Excellences de Fribourg, des terres ou autres propriétés restaient grevées de redevances envers telle famille noble, telle Confrérie ou tel hôpital. C'était le cas à Prez avec les de Reyff.

Epoque féodale et famille de Prez

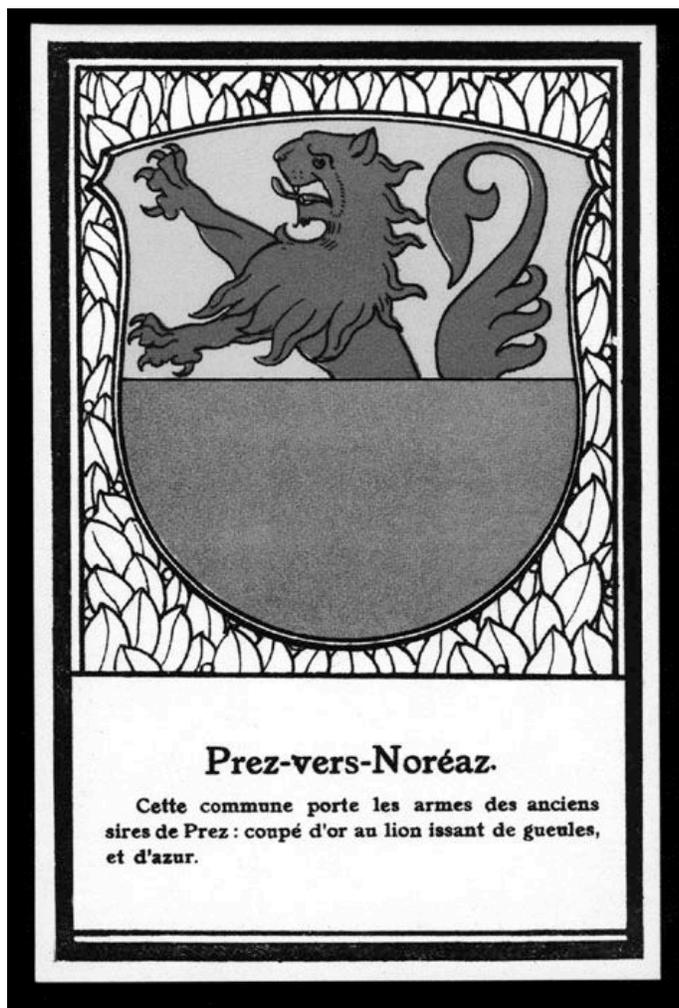
En 1032, à la fin du deuxième royaume de Bourgogne, tout le territoire de la Suisse actuelle dépend des empereurs d'Allemagne. Ceux-ci sont à la tête du Saint-Empire romain-germanique. Mais, l'empereur est bien loin. Les habitants des campagnes et des villes sont soumis à de nouvelles formes de protection. Les plus puissants s'élèvent au-dessus des plus faibles... Petit à petit se constituent des seigneuries, entités de taille réduite. Ce fut le temps de « l'Europe en miettes », de la seigneurie rurale. Les petits seigneurs - les vassaux - prêtent hommage à un seigneur plus puissant, le suzerain. Nous sommes à l'époque féodale, qui va s'étendre sur cinq siècles.

Les premiers seigneurs qui ont vécu sur le territoire de Prez sont les nobles de Pralette, au début du deuxième millénaire. A Prez, *les Pralettes* sont devenus un lieu-dit. L'histoire est quasiment muette au sujet de la famille qui, vraisemblablement, avait sa demeure en cet endroit. La famille qui portait le nom de *de Prez* - de Pratellis en latin - apparaît peu après, parmi d'autres familles féodales qui se partageaient le pays. Il est intéressant de rapprocher les étymologies de Pralette et Prez. Bossard et Chavan (Cf. bibliographie) affirment que les deux noms ont pour origine le mot latin *pratellum*, qui signifie petit pré. Les nobles de Pralette étaient-ils les ancêtres des seigneurs de Prez ? Peut-être... L'histoire ne le dit pas.

L'abbé Romain Pittet, dans sa thèse sur l'abbaye d'Hauterive publiée en 1934, décrit ainsi l'époque féodale : *Autour de la famille de Gruyères gravitent des familles féodales de moindre importance : les Corbières, mentionnés au 11e siècle dont sont issus les sires de Charmey et de Bellegarde, les sires de Vuippens et d'Everdes qui fondèrent, en 1137, l'abbaye des Prémontrés d'Humilimont, les seigneurs de Pont-en-Ogoz, d'Ependes, d'Arconciel et d'Illens, la maison de Glâne. Le pays est découpé en morceaux plus ou moins étendus que se partagent, pas toujours pacifiquement d'ailleurs, les maisons de Montagny, de Prez, d'Estavayer, d'Englisberg, de Maggenberg, de Surpierre, de Font, de Seedorf, de Neyruz, de Chénens, de Cottens, de Billens, etc. Les familles nobles fourmillent sans qu'il soit possible d'assigner à chacune d'elles un domaine bien délimité. La plupart de ces familles figurent dans les actes d'Hauterive comme des*

bienfaitrices de l'abbaye, quelques-unes comme ayant suscité des ennuis aux religieux. Elles ont joué un grand rôle dans la formation du domaine du couvent.

Le premier « de Prez » cité par le Père Dellion dans son *Dictionnaire historique des paroisses* est Dom Girold de Pratellis, en 1156. Il est prêtre, peut-être religieux d'Hauterive - abbaye fondée vers 1138 - ou curé de Prez. Entre 1163 et 1180, Boso de Prez, avec le consentement de sa femme Floreta et de son fils Conon, donna à l'abbaye d'Hauterive la forêt de Chavanie (ou Chavagny). Paul Aebischer, dans *Les noms de lieux du canton de Fribourg*, situe cette forêt à Neyruz. Vers 1163, un autre de Prez prénommé Pierre, céda avec le consentement de sa sœur Gisela une partie du fief de Prez - champs, prés, forêts et maisons - à l'abbaye d'Hauterive. Les donations consenties par les de Prez furent contestées par des héritiers, mais l'abbaye réussit à faire valoir ses droits. Vers la fin du XII^e siècle, trois nobles de Prez étaient religieux à Hauterive.



Au XII^e siècle encore, Prez a dépendu pour un temps de la seigneurie de Montagny, composée des villages de Montagny, Léchelles, Belfaux, Ponthaux, Mannens, Grandsivaz, Seedorf, Noréaz, Nierlet, Lovens, Corsalettes, Lentigny, Gletterens, Dompierre, Domdidier, Russy, Misery, Prez et Corserey. Ces trois derniers villages en furent bientôt séparés par le biais de ventes, d'échanges ou de donations, largement pratiqués en ces premiers siècles du second millénaire. C'est ainsi que Prez, en 1270, devint seigneurie indépendante. Messire Aymon de Prez, chevalier, a acheté pour cinq cents livres les terres de Prez et Corserey au seigneur de Montagny. (Grosse de Montagny, collection Gremaud, N° 25 f. 516). En 1302, après une guerre menée par Fribourg contre les de Prez, les Fribourgeois durent payer à Etienne, fils d'Aymon, 27 livres pour les maisons qui avaient été incendiées et pour les meubles et animaux volés. Etienne avait déjà les armes (armoiries) qui furent celles de la famille de Prez au cours des siècles. Ces armoiries sont également celles de la commune de Prez.

En 1333, lit-on dans le *Regeste d'Hauterive*, le seigneur Richard de Prez, chevalier, et son oncle Johannes, donzel, comparaissent devant Louis de Savoie, seigneur de Vaud, à cause d'un différend avec l'abbaye d'Hauterive. Objet du litige, les droits et la juridiction que prétendent avoir les sires de Prez sur les hommes et albergataires d'Hauterive établis à Prez. Il est décidé que les nobles de Prez n'auront sur les albergataires de l'abbaye - ceux qui en exploitent terres - que le droit de punition selon les coutumes de Prez. Par contre, ils ont *le mère et mixte impère et l'omnimode juridiction sur les autres hommes et albergataires de Prez et sur les étrangers non*

résidants qui y commettent un délit. Un langage bien imperméable, qui mérite explication. La juridiction est le droit de rendre la justice. L'omnimode juridiction signifie tous les degrés de la justice, haute, moyenne et basse. *Le mère et le mixte impères* sont les droits de rendre la haute et la moyenne justice. A la haute justice il appartient de juger les crimes les plus graves tels que meurtres, duels, blessures, révoltes ou batailles ; le seigneur qui détient le droit de haute justice peut infliger des peines telles qu'amendes, confiscations, châtimens corporels, prison et mort. La moyenne justice s'occupe surtout de toutes les causes civiles. Quant à la basse justice, elle concerne tous les petits litiges, délits de chasse, de pêche, dommages, vols, querelles, offenses, ne pouvant entraîner qu'un emprisonnement de courte durée.

En 1399, Johannes de Prez, Jaquetus d'Autigny et Girardus dit de Moudon, coseigneurs de Prez, ont des difficultés avec le seigneur de Montagny au sujet de pâturages que les seigneurs de Prez avaient vendus autrefois aux seigneurs de Prez.

Toute cette histoire est très compliquée. Il est difficile de voir clair dans l'imbroglie des transactions et des litiges, comme dans la succession des seigneurs ou des coseigneurs dans nos régions.



La cathédrale d'Aoste. Les vitraux et la stalle représentant saint Grat - la première à droite - sont ornés des armoiries de la famille de Prez

Les derniers de Prez

Par la magie d'Internet, les derniers de Prez qui vivent aujourd'hui en France ont été retrouvés. Les *Annales fribourgeoises* de 1916, dans un article intitulé *Les descendants de la famille de Prez*, mentionnent l'existence de la famille de Prez-Crassier, branche de la famille de Prez, au

Havre et à Paris. Un annuaire téléphonique d'Internet a permis de découvrir la dernière représentante de cette famille. Il s'agit de la baronne Nicole de Prez-Crassier, domiciliée en France, à Courbevoie. Après elle, plus personne ne portera le nom *de Prez*. Sa sœur, Florence Riedel-de Prez, domiciliée à Beaumont la Ronce, en Indre et Loire, a par contre deux filles, Marion et Stéphanie, nées respectivement en 1968 et 1970. Tout en étant descendantes des de Prez, elles n'en portent plus le nom. Ajoutés tout au bas de l'imposante généalogie envoyée par Madame Riedel-de Prez, Emma et Nicolas, des jumeaux auxquels Stéphanie a donné le jour le 23 juin 2001. Ils forment le dernier rameau de la généalogie, dont chaque branche porte les noms de chevaliers, seigneurs, barons, officiers, évêques, abbés, chanoines, religieux - et nous en passons -, qui ont illustré le nom de Prez durant plus de huit siècles. Le DHBS précise que la famille de Prez a possédé - entre autres - les seigneuries de Prez-vers-Noréaz, Rue, Lutry, Corcelles-le-Jorat, Brenles, Charmey, Bellegarde, Corsier, Granges (Valais), etc.

La généalogie que nous a fait parvenir Madame Florence Riedel-de Prez part de Bozon (Boso), en 1172. Quelques noms relevés au fil des siècles :

Richard de Prez, chevalier, coseigneur de Prez et Corserey, châtelain de Montagny, de Vaulruz, de Rue, fondateur de l'église de Rue, bienfaiteur de l'abbaye de Hautcrêt (près de Palézieux, couvent supprimé en 1536). Il épouse Bonne de Châtel-St-Denis. Il affranchit ses sujets de Corserey en 1337. Il participe à la Croisade organisée par Humbert II, dauphin du Viennois (Dauphiné) et meurt de la fièvre pendant l'été 1346 à Nègrepont. (Il s'agit de l'ancien nom de Eubée, île de la mer Egée.) La généalogie de la famille de Prez signale qu'il a été enterré au cimetière Ste-Anne de l'abbaye de Hautcrêt. Richard était l'un des hommes de confiance de l'évêque de Lausanne, du comte de Gruyère et des comtes de Savoie.

Albert de Prez (de Pratellis) est abbé d'Hauterive de 1337 à 1347.

Aymon de Prez, chevalier, puis baron. Il épouse en secondes noces Philippaz de Corbières, localité où il acquit de grands biens. En 1388, il obtient des propriétés à Lutry et possède une maison forte à Rue. Aymon est bailli de Lausanne de 1400 à 1405, châtelain de Gruyères en 1409, coseigneur de Bellegarde. Il assistait Gérard d'Estavayer comme premier « tenant » lorsque celui-ci tua en duel Othon de Grandson en 1397.

Antoine de Prez, fils d'Aymon, est né vers 1400. Il est successivement chanoine du Puy, en France, chanoine de Sion, chanoine de Lausanne, trésorier du pape Félix V et enfin évêque d'Aoste dès 1444.

François de Prez, neveu d'Antoine, lui succède comme évêque d'Aoste de 1464 à 1511. C'est sous son épiscopat qu'ont été sculptées les stalles de la cathédrale d'Aoste. Celles-ci portent les armoiries des de Prez. L'évêque François a fait également placer les 24 vitraux qui ornent encore le chœur et l'abside. Les armes de l'évêque se remarquent sur quatre de ces verrières. (*La Liberté* No 87, 1912)

On pourrait citer encore Jacques de Prez, mort vers 1515, qui acquit par sa femme Andrée Tavelli la seigneurie de Granges en Valais, ou encore Claude, chanoine de Lausanne puis doyen de Neuchâtel en 1532, ou Pierre, maître d'hôtel du comte Michel de Gruyères en 1547, ou enfin François, mort vers 1600, à qui l'on confisqua la seigneurie de Corcelles et qui s'enfuit en Savoie.

De Prez-Crassier (ou Crassy)

Que signifie le nom de Crassier, accolé à celui de Prez, porté par la dernière descendante, la baronne Nicole de Prez-Crassier. On a vu que la famille de Prez, par achats, mariages, héritages ou conquêtes, avait acquis au cours des siècles des biens et des titres en divers endroits de Suisse romande. C'est le 9 décembre 1630 que Urbain de Prez devint seigneur de Crassy où ses descendants demeurèrent jusqu'en 1874. Crassier - ou Crassy pour la partie française du village où habitait la famille de Prez - est situé dans le district de Nyon et dans le Pays de Gex. L'ancienne propriété de la famille de Prez est partagée entre la France et la Suisse. Le syndic actuel de Crassier, Serge Melly, qui exploite une partie des terres du château, nous a signalé que l'ancienne demeure de la famille de Prez est aujourd'hui assez dégradée et très rarement habitée. Crassier - à part les *de Prez* - eut des ressortissants célèbres. Citons M^{me} Necker, née Suzanne Curchod, fille du pasteur de Crassier, village où elle est née en 1737. Elle épousa le financier Jacques Necker qui devint ministre des Finances de Louis XVI. Femme de lettres qui fréquenta les principaux écrivains du XVIII^e siècle, fondatrice de l'hôpital Necker à Paris, elle était la mère de M^{me} Germaine de Staël. Crassier, à la même époque, eut également comme pasteur Jean Bridel, père du doyen Bridel aux activités littéraires multiples. Enfin, Alexandre Vinet (1797-1847) - littérateur, théologien, pasteur et critique - est originaire de Crassier.

Encore des noms célèbres

Parmi les *de Prez-Crassier*, il y aurait plusieurs noms prestigieux à relever. Bornons-nous à en évoquer deux. Louis-Aimable (1730-1791) et sa sœur Gilberte-Prospère. Louis-Aimable de Prez-Crassier, colonel, participa aux côtés de La Fayette à la guerre d'indépendance des Etats-Unis en 1778. Il est membre d'origine de l'Ordre de Cincinnati. Sa sœur, Gilberte-Prospère a épousé Marie-Etienne Roup de Varicourt. Trois de leurs onze enfants se sont particulièrement illustrés. Pierre Marin Roup de Varicourt, fils de Gilberte-Prospère de Prez, est né à Gex le 9 mai 1755. Il fut curé-doyen de Gex en 1782, député à l'assemblée nationale française en 1789 et évêque d'Orléans en 1819. Il mourut en cette ville le 9 décembre 1822. Il célébra sa première messe à Ferney et écrivit ses premiers sermons sur le bureau même de Voltaire. Celui-ci l'appelait son « Apollon pasteur ». Il publia ses mémoires en 1809. Son frère François fut massacré aux Tuileries en défendant la reine les 5 et 6 octobre 1789. Sa sœur, Reine Philiberte fut surnommée « Belle et Bonne ». Elle n'est autre que la fille adoptive de Voltaire, qui lui fit épouser le marquis de Villette.

Voltaire fut étroitement lié à la famille de Prez-Crassier. Il eut l'occasion de la tirer d'un mauvais pas en 1760. Gênés financièrement en 1640, les de Prez avaient emprunté 15 000 livres aux Jésuites d'Ornex. Ces derniers prirent en gage terres et château. Lorsque les de Prez voulurent rentrer en possession de leurs biens, les Jésuites exigèrent le remboursement de plus du double, compte tenu de l'entretien et des intérêts de la somme. C'est à la suite d'un long procès que l'illustre philosophe avança les 15 000 livres pour dégager les biens de ses amis de Prez et gagner le procès. Et les affaires de la famille de Prez furent dès lors si bien dirigées qu'à l'époque de l'expulsion de l'ordre des Jésuites, ce furent précisément les de Prez qui purent acheter tous les immeubles de ces religieux.

Selon un article du *Courrier de La Côte*, signé Alfred Françon et paru le 26 juillet 1949, le domaine de Crassier fut vendu en 1874 par Edouard-François-Théodore de Prez. Nicole de Prez-Crassier et sa sœur Florence sont ses descendantes.

1832-1962 : un siècle de procès-verbaux

Un résumé des procès-verbaux de 1832 à 1962 a été déposé aux archives communales de Prez. Il présente, en 75 pages, les principales occupations des autorités communales durant 130 ans. Au fil des chapitres de ce livre figurent de nombreux extraits. En voici d'autres, regroupés en neuf chapitres, relatifs à divers aspects de la vie communale.

Dans les procès-verbaux, les noms de famille sont écrits de différentes façons : Freydollet, Freidollet ; Roubatel, Robotel, Robatel ; Gallay, Galley ; Rotthey, Rottey, Rothery ; Fegely, Fégely, Feguely, Féguely...

L'unification obligatoire de la monnaie et des poids et mesures en Suisse - après une période transitoire - date de 1850. Dans les procès-verbaux, même après 1850, des prix sont encore mentionnés en *baches* - batz - , en *cruches* - kreutzers -, en rapps. Un batz valait environ 15 ct., un cruche 4 ct. et un *rappe* entre 1 et 2 ct. Rappelons que les mesures de longueur, de surface et de capacité variaient suivant les régions du canton. Les mesures de Morat n'étaient pas celles de Fribourg, qui différaient de celles de Bulle, de Châtel, de Rue, de Gruyères ou d'Estavayer.

(Les citations textuelles sont reproduites en caractère italique.)

Mœurs

- Le Conseil communal se préoccupe de l'ordre public. Il convoque les calomnieurs, les voleurs, ceux qui ont fauché sans permission sur les terres communales. Il inflige des amendes. Il demande, cas échéant, l'interdiction civile des fautifs, la mise sous tutelle ou curatelle.
- Le 16 février 1834, comme au cours d'autres séances, il est question d'un *fravailleur*. Le *fravail* est le vol de bois, courant dans nos régions au XIX^e siècle et dans la première partie du XX^e.
- Le 10 octobre 1834, le Conseil des mœurs se réunit à la cure. Ce Conseil, appelé parfois Tribunal des mœurs, est formé du curé et du Conseil communal. Sa constitution figure à l'article 51 de la loi sur l'organisation des communes du 20 décembre 1831 et à l'art. 134 de la loi sur les communes et paroisses du 5 juillet 1848. Il s'est réuni à Prez - entre autres dates - le 10 octobre 1834. Quatre témoins, dont trois domestiques, ont vu et reconnu Augustin Camus, de Massonnens, ouvrier maréchal à Châtonnaye vers dix heures du soir dans la chambre à manger et à coucher de la veuve J.R. Suivent les détails scabreux des scènes observées par les voyeurs.
- Le 26 février 1853, le fromager Louis Dématra est renvoyé pour délit de mœurs.
- Le 28 avril 1858, le Conseil *donne le voyage des Ermites* à Françoise Roubatel pour le prix de 15 fr. L'année suivante, le voyage des Ermites sera de nouveau donné à Françoise Roubatel. Des hommes sont aussi désignés pour le pèlerinage. En 1860, c'est Jean-Nicolas Galley qui ira supplier la Vierge Noire de répandre ses bénédictions sur Prez.

- Le 8 septembre 1862, il y a eu bagarre lors de la mise de bois. Le forestier Vincent Galley - défendant son père qui avait pris une plante de sapin de 12,5 pouces de diamètre dans une forêt communale - s'est permis *la fameuse expression arbitraire de merde pour le Conseil*. Le 19 septembre, il a été donné lecture d'une lettre du préfet qui ordonne de suspendre provisoirement Vincent Galley de ses fonctions.
- Extrait d'une lettre du Conseil communal de Prez au préfet, datée du 16 avril 1866 : Germain Enard, d'Estavayer-le-Lac, paveur à la Maison Rouge, a tenu à l'auberge de Prez des propos où *il emmerdait les autorités ecclésiastiques, le pape, les évêques et les curés*. Le Conseil communal a ordonné à cet individu de sortir de l'auberge. Craignant *des suites de vengeance*, le Conseil a demandé à M. Michaud, gendarme, d'intervenir.



Prez à la fin du XIX^e siècle

- Le 31 mai 1866, Joseph Débieux, fermier au Champ des Clous, comparaît devant le Conseil communal. Deux vaches lui appartenant ont été surprises par le *garde-forêts en train de paître dans la chênaie communale*. Comme Débieux a récidivé, les deux vaches ont été séquestrées jusqu'à ce que sentence soit rendue. Le Conseil inflige au paysan fautif une amende de 12 fr. Un rapport est envoyé au préfet contre des bourgeois de Lovens qui se sont rendus coupables de parcours de bêtes à cornes dans les forêts de la Brillaz.
- Le 13 septembre 1866, le Conseil parle de l'aubergiste. *Le bruit public paraissant de nature à justifier certains soupçons sous lesquels se trouvait déjà placé M. Oberson, aubergiste, à l'endroit de faits attentatoires au suprême degré à la moralité, le Conseil a pensé, vu la gravité du cas, qu'il était de son devoir de provoquer la résiliation du bail de l'auberge*. Victor Rothery, aubergiste, sous-louait l'auberge à Oberson. Au départ de ce dernier, il louera de nouveau *La Cigogne*.
- Le 13 mai 1867, le Conseil juge J.J. R., qui a enlevé des bornes. Quelques membres du Conseil souhaitent qu'il soit enfermé 24 heures à la cave de l'école. R. s'en tirera avec 20 fr. d'amende à verser à la caisse de pauvres et les frais du nouveau bornage.

- Le 17 mars 1873, la femme d'A.B. se présente au Conseil et se plaint d'avoir été battue par son mari à coups de pieds avec de graves injures. Vu que A.B. boit et s'adonne à l'oisiveté, le Conseil décide que le gendarme le conduira le lendemain à Fribourg, pour le faire incarcérer par le préfet.
- Le 24 juillet 1874, le secrétaire communal de Wünnewil - Fortuné Joye écrit *Vunvyle* - s'enquiert de la conduite de Pétronille Schaller, domiciliée à Prez. Elle ramasse du mauvais bois dans la forêt et elle mendie. Conclusion : ils doivent venir chercher ladite Schaller dans la huitaine, sinon *elle leur sera expédiée à leurs frais*.
- En 1879, le Conseil convoque parfois des maris à la main leste et/ou au gosier en pente, dont se plaignent à l'autorité locale des épouses ulcérées...
- Le 4 janvier 1880, le Conseil met fin au vagabondage de Julien Berger, bourgeois de Prez, en lui confiant la préparation du bois du régent et de l'école dans la forêt de la Buchille.
- A cette époque, lorsque le Conseil cite une personne de mœurs douteuses à comparaître, il se réfère à l'art. 146 de la loi sur les communes et paroisses du 26 mai 1879, reproduit textuellement dans la loi du 19 mai 1894. Cet article stipule : Le Conseil dénonce à l'Autorité les crimes et délits dont il aurait obtenu des indices. Il cite à sa barre les personnes qui blessent la décence ou la morale publique, leur adresse les exhortations ou les réprimandes nécessaires et, suivant le cas, les signale au préfet.
- Le 24 décembre 1882, l'instituteur dénonce à la préfecture le cas de deux garçons qui ont voulu castrer un chien d'arrêt de grande valeur. Un voisin a réussi à les en empêcher. Mais les deux « crapauds de gamins » ont réussi leur opération sur un chat...
- Le 3 juin 1883, l'assemblée préfère que les deux garçons coupables d'avoir mis le feu à une plantation d'aulnes paient une amende de 20 fr. plutôt qu'obliger les coupables à replanter le tout.
- Le 14 décembre 1886, une lettre du Conseil parvient à la préfecture au sujet de Josette Galley. Son mari Louis Galley, professeur à Gera, Felberstrasse 13 (Allemagne), ne lui a pas envoyé de secours depuis plus d'une année.
- Le 8 avril 1893, une lettre anonyme signée quelques citoyens du Cercle parvient à la préfecture. De vertes critiques sont adressées par ces citoyens au *taxeur* des bâtiments, jugé *partial, incapable, illettré*. Les quelques citoyens du Cercle ajoutent : *Vous le voyez à toutes les foires et marchés plein comme un cochon et cela jusqu'à trois à quatre fois par semaine*.
- Le 8 juin 1910, le Conseil accepte la demande de Pierre Rothery, malade, souhaitant être opéré à Genève. Il se refuse absolument d'entrer en traitement à Fribourg où il semble *craindre extraordinairement la question religieuse*.

Paupérisme

- Le paupérisme sévit. L'assemblée du 17 août 1834 examine la demande formulée par la paroisse. Toutes les ressources et moyens de secourir les pauvres sont épuisés. Ceux-ci sont *plongés dans la plus affreuse indigence*. L'administration paroissiale, qui a déjà une dette de plus de 600 fr., est ainsi dans le plus grand embarras. L'assemblée communale décide d'un impôt forcé de 1 ‰ sur les immeubles et de 0,5 ‰ sur les bâtiments des particuliers de Prez, forains internes et externes, et les habitants.
- Le 6 août 1853, le préfet demande 187,57 fr. pour du riz livré aux pauvres de la paroisse de Prez. Pierre Rothery et Jean-Joseph Angéloz sont chargés de s'entendre avec les Conseils

communaux de Noréaz, Corserey et Nierlet vu que la distribution a eu lieu à Noréaz chez Antoine Guisolan pour tous les pauvres de la paroisse.

- Le 8 octobre 1853, le préfet veut attribuer un heimatlos à la commune de Prez. Les heimatlosen pouvaient être aussi bien des étrangers que des extra-cantonaux, des personnes qui avaient égaré leurs papiers ou des enfants illégitimes. Beaucoup avaient une mauvaise renommée due à leur paresse, à leur vagabondage, ou simplement au fait qu'ils n'étaient « pas du coin ».
- Le 19 février 1854, l'assemblée décide que chaque propriétaire qui voudra garder un pauvre en pension recevra 30 ct. par jour.
- Le 31 décembre 1854, apparaît pour la première fois l'expression *miser un prébendaire*. Il s'agit de Jean Delviche, échu à Jean-Pierre Galley pour 97 fr. par an. En 1857, le prix s'élèvera à 155 fr. En 1859, le Conseil attribue Marie Roubatel à Elisabeth Morel. D'autres cas suivront, jusqu'en 1930.
- Le 22 mai 1855, le Conseil livre à titre de secours pour chaque enfant admis à la première communion le montant de 5 fr. pour achat d'habillement.
- Le 24 juillet 1865, le Conseil répond à Amédée Huber qui réclame du secours pour sa femme malade : *Vous n'avez qu'à économiser sur la boisson et travailler vos pommes de terre*. Par la suite, la commune paiera néanmoins le déplacement du médecin et les médicaments.
- Plusieurs enfants qui fréquentent l'école n'ont pas de matériel. Le Conseil communal accède à la demande du régent le 9 novembre 1866. Le matériel des enfants pauvres sera payé par la commune.



Sur cette photo-souvenir, la boulangerie Gobet et le magasin Rosset ont été intervertis. Le magasin, poste et Caisse d'épargne d'Alexis Rosset est le bâtiment qui se trouve en bas à droite.

- Le 23 décembre 1900, le Conseil décide que la mise en pension des prébendaires se fera par publication devant l'église le jour de Noël, en indiquant les noms de tous les prébendaires.
- Le 23 décembre 1906, le Conseil refuse de payer une paire de socques à Etienne Galley, vu qu'il est payé comme souffleur d'orgue.
- Le 9 décembre 1928, en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assistance, un Conseil paroissial de bienfaisance doit être désigné. Les représentants de Prez seront Louis Corminbœuf et Joseph Robatel.
- En 1936 et 1937, les garçons orphelins sont placés à Lussy et les filles à Montagny-la-Ville. En 1940, un garçon est placé à l'orphelinat de Montet.

Travaux campagnards ; domaines ; occupation des habitants

- Le 12 juin 1853, l'assemblée décide de faire brouter l'herbe des bois communaux pendant un mois à partir du 14 courant. Les propriétaires paieront 20 ct. par jour pour les chevaux, 15 ct. pour les vaches et les taures, 10 ct. pour les génisses. Les chèvres et les moutons ne sont pas admis.
- Le 8 octobre 1853, l'assemblée prend connaissance d'un règlement établi par le régent de Neyruz au sujet de la filature de la paille établie à Neyruz. Jean Pellicier et le syndic sont chargés de *se renseigner sur ce nouvel ouvrage* pour l'introduire dans la commune. Décision sera prise le 13 novembre *de faire le convenu* pour la filature de la paille pour le terme de trois ans. Il s'agit du tressage de la paille, très développé dans certaines régions du canton au XIX^e siècle.
- Le 18 avril 1862, le syndic et Jean-Joseph Roubatel sont désignés pour aller s'entendre avec *la dame de Féguely* de la Maison Rouge pour la vente du domaine dit de la Maison Rouge.
- Le 4 mai 1862, Jacques Berger est nommé président de l'administration de la société de bergerie. Deux brebis par communier iront brouter l'herbe des bois.
- Le 21 novembre 1875, le Conseil fixe le prix de la pressée au pressoir à fruits de la commune. Les bourgeois paieront 10 ct. par pressée, et les non-bourgeois le double.
- Le 28 mai 1877, le Conseil accorde une plante à Prothais Bérard pour faire une échelle.
- Le 21 juin 1857, l'assemblée décide de vendre les Grands Marais situés près du lac de Seedorf à la Société composée de M. Escuyer et Cie, à Fribourg pour le prix de 300 fr. la pose. Il s'agit de tourbières qui engageront un nombreux personnel. (Les Grands Marais sont situés sur les actuels domaines des familles Küpfer et Balmer.)
- Le 22 avril 1860, le Conseil décide d'établir par *manœuvre de commune* une pépinière de 15 à 20 perches sous Nouveau Mont. Une explication sur la perche. Il s'agit d'une ancienne mesure, encore utilisée après 1850, malgré l'unification du système métrique. Le pied mesure 30 cm ; le pied carré $0,3 \text{ m}^2 \times 0,3 = 0,09 \text{ m}^2$; 100 pieds carrés, soit 9 m^2 , forment une toise carrée appelée aussi perche.
- Le 15 janvier 1861, le miseur du four communal et le Conseil défendent de mettre sécher du chanvre dans le four. Le miseur, désigné par le Conseil communal, est celui qui s'occupe du four et de son utilisation par la population. Il ne pourra exiger plus de 15 ct. par *échauffage* et il tiendra la clef de manière à ce que personne ne puisse disposer du four sans son consentement.

- Le 29 mars 1861, Louis Berger est désigné pour la réception des *cuves* des taupes et des mulots. Il s'agit des queues. Queue, en patois, se dit *cuva*. Le taupier, pour se faire payer, remet les queues des animaux qu'il a pris au contrôleur communal.
- Le 3 juin 1863, le Conseil accorde à Pierre Beurgy moutonnier deux sapelots pour *faire des chenaux pour donner le sel*.
- Le 20 mars 1864, le Conseil décide l'achat de 15 000 plantons de sapins à la *pinpinière* de Monténan près de Chésalles. Pour la plantation, les ouvriers recevront 15 ct. par heure et les garçons 12 ct.
- En 1866, la commune de Prez est furieuse contre celle de Lovens. En 1865, la forêt de la Brillaz a été reboisée. Douze mille sujets ont été transplantés en divers endroits. Et des vaches de Lovens sont venues brouter dans ces plantations !
- Le 21 mai 1866, le Conseil communal décide de convertir en place publique le jardin attenant à l'école du côté du midi. L'enlèvement des terres et du mur de clôture est décidé. Les terres provenant de la démolition sont adjugées à Constantin Roubatel et les pierres à Albert Fégely, préfet.
- A plusieurs reprises, il est question de la gravière du Chaffeyruz, exploitée par la commune et des privés. Lorsqu'il est question de « voiturier » du gravier, ou autres matériaux, on procède à une mise au rabais. Le travail est adjugé à celui qui demande le moins. On cite parfois la carrière de la Montagnette.
- Le 22 mai 1873, Jean-Pierre Joye et Nicolas Roubatel sont chargés d'aller aider l'entrepreneur du *creux d'épreuve pour la houille*. Le 6 juin, décision est prise de poursuivre les recherches encore quelques pieds. François Rothey est chargé d'aller parler au préfet à ce sujet. Le 24 juin, l'Italien qui a fait *le creux d'épreuve pour la découverte de la houille* a produit sa note qui se monte à 27 journées à raison de 4 fr. par jour.
- Le 6 juillet 1878, le Conseil a engagé un second forestier à cause du grand travail nécessité par 262 poses de forêts.
- Le 21 mai 1882, l'herbe des bois est louée à Ulrich Brügger au Nouveau Mont. Le 14 juin, le Conseil inflige une amende à Maurice Dorand, de Corjolens, qui s'est permis d'amener plusieurs fois son troupeau de moutons brouter l'herbe de la Toffeyre louée à Ulrich Brügger.
- Le 6 avril 1883, pour répondre à une question du préfet au sujet de la culture du tabac à Prez, le secrétaire précise que cinq quintaux à 60 fr. le quintal ont été cultivés dans la commune. Cette culture est presque nulle à Prez, ajoute le Conseil.
- Le 21 octobre 1887, le syndic est nommé vérificateur du mesurage des pailles tressées.
- Le 14 mars 1890, M. Berger Capitaine, associé à la construction de la distillerie de la Maison Rouge, reçoit gratuitement pour cette construction les 185 m³ de sable en provenance des Rappes. Léon Genoud, dans son ouvrage sur *La géographie locale*, publié en 1894, écrit : *Près de Corjolens, à la Maison Rouge, il y a un moulin et une machine à battre, ainsi qu'une fabrique d'alcool actionnées au moyen de la vapeur.*
- Le 7 janvier 1901, l'assemblée accepte de cautionner Félix Galley pour l'achat du domaine des Champs des Clous, sinon c'est un Bernois qui l'achètera...
- Le 2 juin 1904, le Conseil autorise la commune de Lovens à exploiter la pierre de la Brillaz. La carrière se trouve aux trois-quarts sur la commune de Prez. Le 10 février 1905, le Conseil permet à l'entrepreneur Macchi de se servir à cette carrière contre une petite rémunération.
- Le 13 janvier 1910, le Conseil décide d'établir Es Rappes un clos d'équarrissage où seront enterrés les animaux crevés ou infectieux. Il sera agrandi en 1930.

- Le 17 mars 1912, le Conseil communal s'intéresse à l'achat du domaine de la Maison Rouge.
- Le 18 novembre 1919, la commune achète le domaine Blaser, des Pralettes, d'une contenance de 28 poses, pour le prix de 73 000 fr. Ce domaine est aussi appelé domaine de la Montagnettaz.
- Le 21 juin 1925 apparaît pour la première fois l'expression manque de travail. Placide Telley, locataire occupant le logement de l'école des garçons - appelé aussi logement de l'école inférieure -, va partir en France chercher du travail.
- Le 16 septembre 1925, le Conseil communal décide de louer le domaine communal de la Montagnettaz à Léonard Sapin, d'Autigny, pour 130 fr. la pose. Le fermier Stadelmann terminera son bail en 1926.
- Le 11 août 1928, le domaine de la Montagnettaz est loué à Paul Chenaux, à Villars-sur-Glâne, pour le prix de 120 fr. la pose. Le bail du fermier Léonard Sapin expire le 22 février 1929.



Un char très remarqué lors d'une fête à Prez vers 1950. Il évoque les travaux de cardage et de filage. De gauche à droite, Cécile Joye née Rossier, Marie Berger née Delley, Esther Gobet née Bugnon, Marie Schöpfer née Guenat, Marie Bastian née Mettraux, Léontine Guisolan née Berger.

- Le 12 janvier 1933, le Conseil n'admet pas la demande des chômeurs qui construisent le chemin forestier de Foschau. Ceux-ci voudraient un salaire de 70 ou 80 ct. à l'heure au lieu de 60 ct. *Nous avons assez d'ouvriers qui sont contents avec 60 ct. Et ce serait un non-sens de payer les ouvriers davantage que les surveillants, qui reçoivent 60 ct. à l'heure.*

- Le 8 juillet 1935, le Conseil décide donner des cartes de viande aux chômeurs et aux nécessiteux. Ces cartes permettent d'obtenir de la viande à prix réduit. Les bouchers qui tiennent étal à Prez sont MM. Péclat à Romont et Sallin à Villaz-St-Pierre.
- En 1935 et 1936, le fermier de la Montagnettaz est Charles Torche, de Cheiry. Le 1^{er} septembre 1936, le Conseil prend acte de la résiliation du bail de Charles Torche.
- Le 5 janvier 1937, François Joye d'Isidore, qui vient de louer un domaine en Haute-Savoie, demande un subside d'expatriation à la commune de Prez. Si elle ne verse rien, canton et confédération s'abstiendront d'octroyer un subside.
- En 1937, à diverses reprises, le Conseil souhaite la mise en vente du domaine de la Montagnettaz. Le 16 août, il précise que le prix demandé sera de 67 000 fr. *En aucun cas un amateur non catholique ne sera accepté.* La vente étant momentanément impossible, le Conseil décide de remettre le domaine en location. Les nouveaux locataires seront Jean et Firmin Berger, exploitants de la scierie de Prez.
- Le 9 février 1941, l'assemblée ratifie l'achat par la commune d'une maison mise en vente par voie d'enchères publiques. Taxé 6100 fr., cet immeuble est acheté par la commune pour 3050 fr. Cette maison se trouve sur les parchets communaux de Buissons des Clous.

Prez vers Maray le 22 novembre 1907

M. Commune de Prez vers Maray Doit

Maselli mason

1907					
Sept	20	Pour reparations à l'école infantile			
		11 heures de maçon	0.50	5.50	
		11 " " manoeuvre	0.40	4.40	
"	21	11 " " maçon	0.50	5.50	
		11 " " manoeuvre	0.40	4.40	
	23	11 " " maçon	0.50	5.50	
		11 " " manoeuvre	0.40	4.40	
	24	11 " " maçon	0.50	5.50	
		11 " " manoeuvre	0.40	4.40	
	25	11 " " maçon	0.50	5.50	
		6 sacs de ciment	3.00	18.-	
		2 " " char	1.40	2.80	
		1/4 " " gypse		1.50	
		sables m ³ 1		5.-	
		gravier m ³ 1/2		4.-	
					76.40
		Approuvé le 29 novembre 07			
		76 fr 40 vers Chollat Hudic			
		Reçue avec remerciement			
		le 7 décembre 1907			
		E. Abacchi			

Au temps où un ouvrier gagnait 40 ou 50 ct. par heure de travail

Politique, décisions administratives

L'assemblée communale réunit les bourgeois de la commune. L'art. 85 de la loi du 20 décembre 1831 précise que *L'assemblée communale se compose exclusivement des bourgeois de la commune*. L'art. 3 de la loi sur les communes et paroisses du 5 juillet 1848 confirme : *Tout bourgeois, citoyen actif, a le droit d'assister avec voix délibérative à toutes les assemblées de sa commune ou de sa paroisse*. C'est à partir de 1864 que certaines assemblées communales - celles qui décident de dépenses qui seront onéreuses pour les contribuables - acceptent les non-bourgeois avec voix délibérative.

- Le 18 octobre 1850, le préfet intime l'ordre au Conseil communal de donner les noms des hommes qui ont pris part au mouvement insurrectionnel des 4 et 5 octobre. Il s'agit de la première insurrection de Nicolas Carrard, de Mézières, contre le Régime radical en place depuis le 15 novembre 1847. Réponse du Conseil communal au préfet : On ne sait rien.
- Le lundi 24 mai 1852, une assemblée conservatrice se tient à Posieux. Elle compte - assurent les conservateurs - au moins 15 000 citoyens mécontents des radicaux. Le 7 juin, le préfet demande à la commune de Prez le nombre de ses citoyens actifs qui ont assisté à l'assemblée, ainsi que le nombre des citoyens non habilités à voter qui se sont rendus à Posieux. Dans son ouvrage *L'Assemblée de Posieux*, Valérie Clerc reproduit sur CD-Rom les noms des participants de chaque commune représentée. Septante-trois citoyens de Prez étaient présents.
- Les nouveaux venus dans la commune doivent payer un droit d'habitation. Pour avoir introduit à Prez sans permission Ignace Ménétrety, de Pollicy-le-Grand, François Allaz se voit infliger le 27 avril 1856 une amende de 4 fr. vieux. Allaz, au lieu de payer l'amende, s'acquitte immédiatement du droit d'habitation pour Ménétrety.
- Le 27 mars 1859, le Conseil d'Etat autorise la commune de Prez à fixer le prix de réception d'un nouveau bourgeois à 1400 fr. au lieu des 800 fr. exigés précédemment.
- Le 22 mai 1868, le Conseil répond au préfet que, pour l'instant, la commune ne dispose pas du logement nécessaire à l'ouverture d'un poste de police. Il s'agit du transfert du poste existant à Noréaz.
- En 1869, contestation au sujet du droit de vote d'un nommé Broillet, de Ponthaux, surnommé *le roi de Ponthaux*, qui participait à une assemblée paroissiale à Prez. Le Conseil de paroisse le considère comme assisté, car la commune de Ponthaux a payé les cierges lors de l'enterrement de sa fille... Or, un assisté n'a pas le droit de vote.
- Le 12 janvier 1885, le Conseil communal communique à la préfecture la liste des habitants privés de leur droit de vote. Il y en a 9, dont 5 pour faillite, 3 pour assistance, et 1 pour condamnation pénale.
- En 1888, Isidore Berger, le Capitaine, est nommé président de paroisse. Il occupera cette fonction jusqu'en 1893.
- Le 7 mai 1911, le Dr Guillaume, chef du Bureau fédéral de statistique, invite le Conseil, d'entente avec l'autorité cantonale, de modifier le nom de Prez-vers-Noréaz, estimé trop long et sujet à quiproquo. Le Conseil souhaiterait le nom de Prez-Rosé, qui assurerait un acheminement plus rapide de la correspondance.
- Le 29 juillet 1918, le Père Benoît-Joseph Rettel, capucin originaire d'Allemagne, est reçu à titre gracieux bourgeois de Prez.

- Le 1er mars 1925, l'assemblée discute le cas de l'enfant Mayuncke, de la distillerie de la Maison Rouge, qui fréquente l'école de Prez. Il n'est pas domicilié dans la commune. Le député Rosset explique l'entente intervenue entre le papa de cet enfant et le curé de Prez. M. Mayuncke paiera les frais de matériel scolaire. Un citoyen, lors d'une autre assemblée, demandera que le père de cet enfant paie un écolage.



La ferme de François Guisolan-Schöpfer en 1930

Vie du village

- Le 26 juillet 1858, le Conseil décide d'accorder deux plantes de bois pour la construction d'un stand de tir. A cette époque, lorsqu'il s'agit de désigner une commission ou un bureau - examen des comptes, élection d'un conseiller communal - il est souvent fait appel à Albert Fegely, nommé parfois M. Albert dans les procès-verbaux. En 1862, le secrétaire François Galley ajoute la particule de et écrit Feguely.
- Le 5 août 1858, le Conseil organise une garde secrète pour la nuit. Il sera accordé aux gardes, chaque nuit, une bouteille. Pourquoi cette garde secrète ? A cette époque, les tensions politiques sont retombées. La raison en est certainement la prévention contre le vol, les incendies ou le vagabondage.
- Le 6 septembre 1863, Cyprien Joye, fils de Pierre, demande 500 fr. pour partir en Amérique avec sa famille. La commune de Prez ne donnera rien si celle de Mannens ne paie pas la moitié.
- Le 21 juin 1868, deux délégués de la commune sont désignés pour se rendre à une réunion intercommunale qui se tiendra à Seedorf sur l'abaissement du niveau du lac.

- Le 3 février 1869, la commune de Prez accepte le poste de police. Le gendarme sera logé dans le bâtiment de Pré-Rossier, propriété de MM. Guisolan de Noréaz. La préfecture attribuera un subside annuel de 20 fr. pour la location. La commune de Prez donnera 10 fr. par an et un moule de bois. Les autres communes s'acquitteront du solde de la location. Le 14 mars 1869, de 10 fr., la commune passe à 20 fr. plus la valeur d'un moule de bois. Le gendarme s'appelle Michaud.

Séance du 9 novembre 1861
 Présidence Joseph Berger syndic
 membres présents 31 Absents 16

L'assemblée de commune est réunie au sujet des Bûches communales. Il a été décidé de faire les partages en forêt dans le bois de Brillat et au bois d'en bas, et qui se marque avant midi et mis après midi. Tous sera le mardi 12 novembre et continuer le mercredi.

Ensuite il a été décidé que celui qui aura des bûches du pays ou qu'il se trouverait dans son cas d'impossibilité d'arriver, soit mis en mesure de faire remplacer par procureur qui de bon leur semble soit pour cause de maladie.

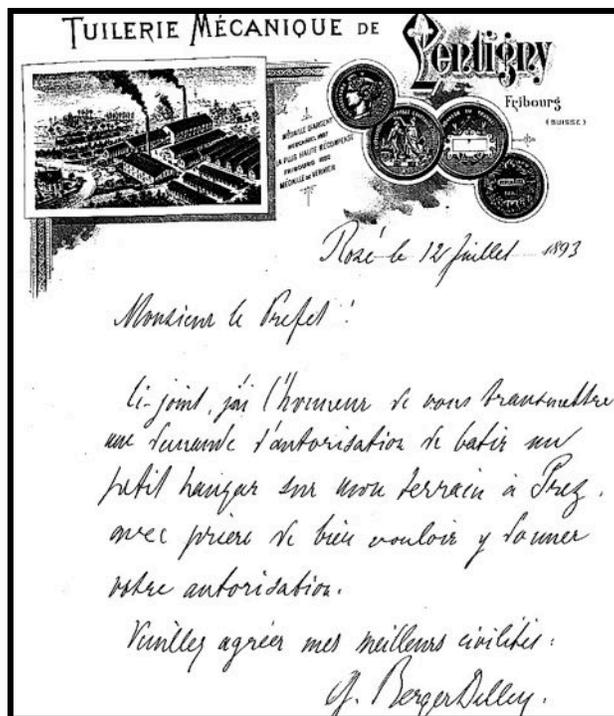
Le Président Jos Berger
 Le Secrétaire F. Gallay

Les bourgeois, ou communiens, reçoivent leur part de bois appelée « la bûche communale ». Privilège dont sont privés les habitants (non-bourgeois).

- Le 10 mars 1873, deux cents fagots sont accordés au gendarme, à condition qu'il les fasse lui-même.
- Le 5 mars 1875, l'assemblée décide un agrandissement de l'école avec adjonction d'un étage. A cet effet, un impôt sera levé. A la même date, on décide que la location du café passe de 3060 à 2600 fr.
- Le 25 novembre 1875, le gendarme demande à la commune un peu de bois d'expurgarde pour fagots, à couper lui-même. (Le terme exact est *expurgation*, défini ainsi par Littré : terme d'eaux et forêts, action d'éclaircir les futaies trop fourrées.)
- Le 26 novembre 1875, la demande de M. Isidore Berger - le Capitaine - de lever de la pierre à la Tuffière pour sa bâtisse est accordée.
- Le 6 janvier 1876, le vétérinaire Mettraux s'engage à venir à Prez tous les mercredis pour le prix de 50 fr.
- Le 7 mai 1876, le Conseil décide de confier à Berger, maître charpentier, l'exécution d'une croix à placer devant l'école ; le pieu sera en chêne et la croix en fer battu.

- Le 20 février 1879, l'assemblée parle de l'ouragan qui a fait de gros dégâts. Les bourgeois se partageront une grande partie du bois abattu dans les forêts communales. La maison de Joson Clément a été enlevée par l'ouragan. La commune lui accorde le bois nécessaire pour réparer les méfaits de la tempête.
- Le 7 novembre 1883, un moule de bois est accordé au docteur Bauer et aux capucins. Il est par contre refusé à l'unanimité à Joséphine Pythoud, sage-femme à Noréaz. Le Dr Edmond Bauer est un médecin nidwaldien établi à Onnens de 1885 à 1896, année de sa mort. Né en 1848, il a obtenu sa patente dans le canton de Fribourg en 1883. Apparemment, il aurait habité Prez de 1883 à 1885, année où il s'est établi à Onnens.
- Le 24 août 1884, le procès-verbal du Conseil communal indique que la maison choisie pour placer les malades atteints de choléra est celle de Romain Allaz, ancienne propriété Broillet, située un peu en dehors du village. Le terme utilisé dans la lettre envoyée à cette date à la préfecture pour caractériser la maison choisie est « dépôt pour les cholériques indigents ». L'employé chargé des désinfections est Isidore Berger, huissier.
- Le 7 mai 1886, l'herbe de la *place de gymnastique* est cédée à Jean Rothey pour 1 fr. Le canton fait en sorte de respecter les directives fédérales émises en 1878 visant à rendre l'éducation physique obligatoire pour les garçons. Les jeunes garçons doivent apprendre à « marcher au pas et à être disciplinés ». Ces termes prouvent que l'instruction militaire est à la source de cette réglementation nationale, déclarée affaire fédérale depuis la Constitution de 1874.
- Le 31 juillet 1891, le Conseil parle de la fête du sixième centenaire de la Confédération. Le Conseil décide de ne pas faire de feu de joie, la commune ne disposant pas d'endroit approprié. En lieu et place, Jules Chollet propose d'établir, en souvenir de cet anniversaire, une distribution annuelle de prix aux élèves de l'école. Cette proposition reconnue excellente est agréée sans opposition.
- Le 16 octobre 1892, le conseiller national Berger-Delley, propriétaire de la briqueterie de Rosé, demande à acheter deux poses de terre es Gottes pour l'exploitation d'argile. Le Conseil souhaite rester propriétaire du fonds. La terre sera vendue 2,50 fr. la perche. Le marché est conclu en septembre 1894.
- En 1894 et 1895, il est parfois question de maisonnettes à bâtir pour loger des assistés, ou même d'une maisonnette à transporter de Lentigny à Prez. Le 27 mars 1895, le Conseil approuve l'achat d'un grenier pour le prix de 120 fr. Situé à Mannens, il est de construction solide et couvert de tuiles. Il sera transporté à Prez. Le charpentier Berger le démontera, puis le remontera en y faisant deux fenêtres. Joseph Robatel y sera logé. Un emplacement sera trouvé sur les parchets des Gottes.
- Le 25 octobre 1896, le doyen Louis Genoud a exprimé son intention d'établir une horloge publique. Il utilisera à cet effet l'indemnité de 960 fr. reçue pour les vitraux. Il effectuera lui-même un don de 1000 fr. Le solde de la dépense sera assuré par la bourse communale et les contribuables. (En 1870, existait déjà une horloge à l'église. Fragnière, horloger à Vuippens, avait été chargé de régler le jeu de la sonnerie puis, éventuellement, du cadran. Il est vrai qu'elle se détraquait continuellement.)
- Le 18 février 1898, la Société de tir qui vient de se constituer à Prez demande que la commune fournisse le bois nécessaire à la construction du stand. Le Conseil communal donne une réponse favorable. Les jeunes gens n'auront plus à se déplacer pour accomplir leur devoir militaire et l'auberge de Prez n'aura qu'à y gagner. Le tir était déjà pratiqué à Prez bien avant cette date. *Le 22 avril 1704*, affirme une note figurant dans le recueil de documents sur Corserey déposé aux archives paroissiales de Prez, *les tireurs de la paroisse*

de Prez prient d'obliger la paroisse de leur donner l'étain. Les 5 et 6 juillet 1868, Victor Rothery, aubergiste, a organisé un tir dans le jor dil - jardin - de la cure. Les cibles étaient placées à 150 pas dans le pré de Pierre Chollet. Ce tir a été renouvelé les années suivantes, souvent au lieu-dit Morétan.



Le conseiller national Berger-Delley, de Langnau, écrit à la commune de Prez au sujet d'une construction qu'il projette sur ses terrains des marais. Sur ce document, on se rend compte de l'importance de la tuilerie de Lentigny à la fin du XIX^e siècle.

- Le 4 juillet 1899, l'installation d'un poids public est décidée.
- Le 15 août 1905, le Conseil décide de louer l'étage de l'ancienne école à Alfred Joye, charron, à condition qu'il s'abstienne de prendre Vital Joye comme ouvrier. Le Conseil réserve le rez-de-chaussée pour l'aménagement de la salle d'école du degré inférieur.
- Le 1er juin 1906, Charles Allaz demande trois sapelots pour faire des presses de char. (Il s'agit de perches épaisses placées sur un char pour tenir les récoltes.)
- Le 26 janvier 1910, la caisse communale donne 50 fr. pour la création d'une bibliothèque paroissiale.
- Le 3 mai 1924, le prix du litre de hannetons récoltés par les particuliers est fixé à 10 ct. pendant les 15 premiers jours de vol et à 5 ct. par la suite.
- Le 24 juin 1924, le Conseil est très satisfait de la quantité de bois que la commune peut vendre : 400 m³ de gros bois et de poteaux et 100 m³ de bois à papier. Nous n'avons jamais obtenu une coupe aussi importante, note le secrétaire.
- En 1929, deux des 9 enfants de Jules Chollet - un homonyme du syndic Jules Chollet - sont accueillis en France, à Melville, près de Langres, par la famille de Félix Guenat, un neveu de M^{gr} Justin Gummy.
- Le 22 mars 1931, est approuvé le projet de construction d'une salle communale au premier étage de l'école des garçons, avec un local pour le Conseil communal.

- Le 19 octobre 1936, le docteur Léon Fasel, de Romont, accepte d'ouvrir une consultation à Prez, à la salle du Conseil communal, le jeudi à 14 h.



La ferme de Pré-Rossier où habite la famille Hermann. Elle fut la propriété d'Edouard, Jules et Lucien Guisolan. C'est là qu'a vécu Marie Guisolan-Meunier, épouse d'Edouard. Sur la photo, Séraphine Köppel-Savarioud, sa fillette Edith et Léontine Guisolan-Berger.

- Le 6 mars 1939, les fermes des frères Codourey et d'Alfred Yerly, placées sous séquestre renforcé à cause de la fièvre aphteuse, passent sous le régime du séquestre simple, comme les autres fermes du village.
- En 1939, on parle des premières cuisinières électriques.
- En 1941, la dette globale de la commune s'élève à 181 000 fr. Elle est due pour une bonne part à la reconstruction et au goudronnage des routes cantonales.
- Le 27 décembre 1953, André Berger, percepteur d'impôt, a battu le rappel. Il a - en plus des convocations officielles - placardé une invitation à la laiterie. Quarante-quatre citoyens sont présents. Il demande d'abolir la contribution immobilière et l'impôt personnel. Voté à l'unanimité ! Les nouveaux impôts s'élèveront à 0,50 fr. par franc payé à l'Etat sur la fortune et le produit du travail ; 0,50 fr. par franc payé à l'Etat sur les successions et donations entre vifs ; 0,30 fr. par franc payé à l'Etat sur les mutations immobilières ; 50 fr. par séance pour utilisation de la salle communale à l'occasion de spectacles, divertissements, lotos ou autres manifestations.

Auberge et pinte

- Le 14 août 1864, l'auberge est louée à Antoine Décotterd, aubergiste à Rue, pour le prix de 2720 fr. Pas pour longtemps. L'année suivante, la commune amodie l'auberge à Laurent Oberson, de Villariaz.
- Le 26 juillet 1870, l'auberge est adjugée à Pierre-Joseph Wicht, de Senèdes, domicilié à Grenilles. Il est en même temps fermier du domaine de la cure.
- En 1874, le fermier de la cure sera Prothais Bérard.
- Le 10 février 1871, l'aubergiste est autorisé de donner à boire et à manger aux soldats français de passage. Mais seulement aux plus nécessiteux, jusqu'à concurrence de 50 ct. par homme. Jean-Pierre Joye est désigné pour le contrôle. Il s'agit d'un détachement de l'armée du général Bourbaki, entrée aux Verrières avec plus de 87 000 hommes.
- Le 16 avril 1874, l'assemblée choisit le cafetier Dominique Eggertswyler, aubergiste à Barberêche.
- Le 24 avril 1874, les travaux de construction de la grange de l'auberge sont attribués à Jacques Berger, maître charpentier à Prez, pour le prix de 1450 fr.
- Le 28 juin, le Conseil charge l'huissier de faire la tournée de tous les communiens afin d'avoir vingt à vingt-cinq hommes pour lever la grange de l'auberge.
- Le 26 février 1875, François Allaz présente au Conseil communal le plan d'un local destiné à une pinte.
- Le 2 mai, le Conseil estime que cette pinte serait trop près de l'église (Il s'agit de la Maison Codourey.) Mais la pinte a quand même été ouverte.
- Le 22 mai, le Conseil délivre à François Allaz, de Villars-le-Terroir, le certificat de bonne conduite exigé pour toute personne qui ouvre un établissement public.
- Le 7 janvier 1880, d'entente avec l'aubergiste, le pintier François Allaz accepte de ne pas renouveler sa patente.
- Le 12 septembre 1884, le Conseil donne un préavis favorable à Charles Allaz en vue de l'ouverture d'une pinte.
- L'assemblée du 29 juillet 1885 attribue l'auberge à Philippe Robatel pour le prix de 2560 fr.
- Le 7 mai 1886, M. Gyr, marchand de vin à Lausanne, avertit le Conseil qu'il peut livrer au restaurant de Prez deux vases à vin de 1200 litres chacun. Le Conseil accepte à condition qu'ils soient *francs de goût et ne coulent pas*. Berger Capitaine fera deux voyages à Rosé pour aller chercher ces vases.
- Le 3 octobre 1886, le cafetier se plaint au Conseil de la précarité de ses finances. Les paysans, vu la situation économique, fréquentent moins l'auberge et l'installation d'un jeu de quilles à la pinte dévalorise le restaurant du village.
- Le 26 juillet 1887, le Conseil adjuge l'auberge à Bosson, aubergiste à Cottens, pour un prix de location de 2560 fr. à partir du 1er janvier 1888.
- Le 26 octobre 1888, malgré la bonne tenue de la pinte, le Conseil ne peut accorder un préavis favorable pour une nouvelle concession, à cause de la nouvelle loi sur les auberges.
- Le 19 juillet 1890, la pinte étant fermée, la location de l'auberge peut être augmentée. Le cafetier Boschung offre 2800 fr., à condition de disposer de deux poses de terre supplémentaires.

- Le 2 juin 1893, l'adjudication de l'auberge est faite en faveur de Lucien Bertherin pour le prix de 3040 fr.
- Le 15 février 1899, l'assemblée décide la reconstruction de l'auberge côté est. L'aubergiste Bertherin recevra une indemnité de 900 fr. pour le manque à gagner que représentent les travaux. Jacques Berger, maître charpentier, établira les plans.
- Le 3 mars, l'assemblée décide en plus de surélever l'auberge d'un étage pour l'adjonction de chambres. La maçonnerie sera confiée à l'entrepreneur Scaiola.
- Lors de la séance du Conseil du 25 mai 1899, il est question de *la levure de la charpente de l'auberge*.
- Le 18 décembre 1899, les comptes de la transformation de l'auberge présentent un total de dépenses de 39 295 fr., y compris l'ameublement, la transformation du jeu de quilles et l'éclairage au gaz acétylène.
- Le 8 août 1899, l'auberge est adjugée à Philippe Galley, d'Ecuvillens, pour le prix de 5080 fr.
- Le 13 avril 1900, le Conseil inflige une amende de 3 fr. à Charles Robatel pour avoir uriné contre la façade de l'auberge.
- Le 11 octobre 1900, le Dr Victor Nicolet de Farvagny, qui sous-loue des locaux à l'auberge communale, obtient quelques aménagements destinés à son cabinet médical installé dans cet établissement.



A l'époque où un attelage côtoyait une première auto devant la Cigogne

- Le 18 avril 1904, le Conseil se dit très favorable à l'ouverture d'une pinte. Notre localité a le nombre d'âmes prévu par la loi, soit 548.
- Le 24 février 1905, le Conseil donne un nom à la pinte. Elle s'appellera *Pinte communale*. Le prix de location pourrait s'élever de 2000 à 2500 fr. par an.
- Le 14 mai 1905, le Conseil a le pintier Corminbœuf à l'œil. Il vend du vin après les heures de fermeture. Le gendarme est chargé de le surveiller. L'existence de cette pinte sera éphémère.
- Le 22 juillet 1909, Arsène Corminbœuf, liquoriste à Bulle, informe le Conseil qu'il a passé une promesse de vente avec Charles Allaz, propriétaire de l'ancienne pinte. M.

Corminbœuf en souhaite la réouverture sous le nom de *Pinte des travailleurs*. Le Conseil n'accède pas à la demande.

- Le 15 octobre 1908, pour améliorer l'hygiène publique, le Conseil confie à l'entrepreneur Macchi, pour le prix de 254,25 fr., la construction de deux pissoirs, l'un près de l'église et l'autre près de l'auberge.
- Le 27 juillet 1911, l'auberge est louée à Henri Hayoz, de Belfaux. La location s'élève à 5900 fr. Hayoz, victime de marchands véreux, a dû servir de la piquette à ses clients. Les affaires du tenancier de *La Cigogne* ont périclité. Le tenancier, apeuré par les chiffres rouges, résilie son bail pour la fin de l'année 1913.
- Le 17 mai 1927, le bail de l'auberge est renouvelé en faveur de M^{me} Vve Alice Rossier - qui donne entière satisfaction - pour 7000 fr. par an avec les terres.
- Le 31 juillet 1930, l'auberge est louée à Ernest Francey, à Ecublens.



L'auberge au temps de son jardin anglais

- Le 21 mai 1932, le Conseil explique pourquoi il n'est pas possible d'installer l'eau au boutelier du *vendage* de l'auberge. Il faudrait capter une nouvelle source, ce qui serait une trop grosse dépense en cette période de crise. L'eau courante arrive à la cave, et la cuisine est équipée d'une pompe qui amène cette eau. En plus, il y a une fontaine en face du restaurant.
- Le 1^{er} août 1933, l'auberge est adjudgée pour 6400 fr. par an à Adrien Dupraz, de Belfaux.
- Le 7 juin 1937, le Conseil apprend que certains gros vases (tonneaux) de la cave de l'auberge sont inutilisés. L'aubergiste, depuis un certain temps, vend le vin en litres, et non plus tiré de l'un des gros récipients. L'auberge de Prez possède trois vases de 1200 litres.

- Le 1er juillet 1938, le Conseil prend connaissance de la lettre par laquelle Adrien Dupraz résilie son contrat de location de l'auberge.
- Le 11 août 1938, Emile Guisolan, aubergiste à Onnens, est l'adjudicataire de l'auberge pour le prix de 5300 fr. sans les terres.
- Le 24 avril 1939, il est question du jardin anglais de l'auberge endommagé par un automobiliste.
- En 1953, l'auberge est l'objet d'une importante rénovation.

Routes

Séance du 2 novembre 1866.

Sous la présidence du syndic, président.

L'assemblée est convoquée sur ce jour par avis officiel. La séance est toute entière remplie par la mise au rabais pour le transport de gravier et matériaux divers sur les routes communales et par la mise des terres provenant de la vidange des coulisses. L'enchère pour ces deux mises est fixée à 10 centimes. Les charrois pour le transport du gravier sont à effectuer dans le courant de Novembre, et les adjudicataires tenus de s'exécuter aux jours qui leur seront assignés par le piquetier. Quant à la terre des coulisses, elle doit être enlevée dans le terme de huit jours; à ce défaut, la mise des adjudicataires en retard sera considérée comme nulle et non avenue. Toutes conditions dont il est donné préalablement connaissance aux miseurs. La mise des terres a produit 24 ps 70 cent.

Le secrétaire :

P. Freidollet

Le syndic :

Aug. Chollet

Pierre Freidollet, qui avait fait des études de géomètre, soigne son écriture autant que sa rédaction. La mise au rabais - la pouta mija - est une mise où l'échute (l'adjudication) est attribuée à celui qui a misé le plus bas. Ce procédé était aussi usité pour miser des orphelins ou des enfants naturels.

- Le 3 avril 1859, il est question pour la première fois que la route Fribourg-Prez par Avry devienne cantonale.
- Le 20 mai 1859, il est question des mesures à prendre pour faire les manœuvres sur les routes. Il s'agit des corvées communales, des travaux d'entretien des routes. On disait aussi aller *aux coulisses*, nom donné aux rigoles qui étaient creusées le long des routes pour l'écoulement de l'eau.
- En 1866, 8290 pieds de matériaux ont été conduits sur les routes communales, soit des pierres brutes, des pierres cassées et du gravier. 8290 pieds-cubes représentent environ 224 m³.
- Le 1er juin 1877, l'assemblée communale accepte de prendre part aux frais de routes nécessités pour relier Prez à la future gare de Rosé. Le 19 avril 1878, 3000 fr. sont votés pour la gare.
- Le 1er septembre 1878, il est question de la route cantonale Prez-Torny. Afin de discuter ce projet, Berger Capitaine ira chercher M. Gremaud, directeur des Ponts et chaussées, à la gare de Neyruz avec son char à ressorts. Avant la construction de la route cantonale, un simple chemin sinueux conduisait de Fribourg à Châtonnaye. Des pétitions sont adressées au gouvernement. Le décret du 15 mai 1879 fixe le tracé de la future route Fribourg-Prez-Châtonnaye. La réalisation, estimée à 267 000 fr., sera exécutée par tronçons. En 1885, un dernier décret du Conseil d'Etat fixait les ultimes travaux à entreprendre entre Torny et Châtonnaye.



Isidore Berger, le Capitaine

- Le 29 août 1880, un impôt est levé pour financer la correction de la route Fribourg-Prez.
- Le 20 janvier 1882, l'assemblée vote le tracé de la route Prez-Rosé dans le secteur de la Maison Rouge et un subside de 500 fr., à la condition que M. Klening accorde la moitié de son terrain gratuitement. (En 1864, dans une correspondance avec la préfecture, il est question du moulin de M. Klening.)

- Le 27 mai 1884, l'assemblée demande expressément que la nouvelle route reliant Prez à Rosé passe devant l'auberge et non derrière.
- Le 3 octobre 1886, la nécessité de créer une route Prez-Grandsivaz est évoquée en Conseil, avec tous les avantages qu'elle entraînerait, surtout pour faciliter le trajet Prez-Payerne à l'occasion des foires.
- Le 1er mai 1887, l'assemblée approuve le projet de construction d'une route de raccordement entre Prez et Mannens-Grandsivaz. Une demande, qui s'adresse au Grand Conseil, a été formulée par les Conseils communaux des deux communes. Le souhait est émis que les travaux se fassent immédiatement après la construction de la route Prez-Châtonnaye, avant que *les correctionnels* aient transporté leur baraque. (Les correctionnels - ou les prisonniers, ou *chalvériens* s'ils étaient à Bellechasse - étaient employés à construire les routes.)
- Le 21 juin 1888, l'assemblée discute ferme de sa participation à la construction de la route Corserey-Chénens. Résumé de la discussion : la gare de Rosé, qui est notre station naturelle, a coûté environ 8000 fr., tant à la commune qu'aux particuliers, et la route cantonale environ 20 000 fr. Nous avons assez payé. Pour se rendre à Romont, nos voitures suivent maintenant la route de Châtonnaye. La route cantonale a été construite par Corserey principalement dans le but de faciliter l'accès à la gare de Chénens pour les communes de Tornay, Middel, etc. C'est donc aux communes qui profitent de cette gare de payer les frais de la route. Les communes voisines ont refusé de participer à la construction de la route Prez-Grandsivaz. On nous a dit : « Si vous voulez avoir de bonnes routes, payez-les vous-mêmes. » Nous trouvant dans une situation identique, nous sommes en droit de prononcer les mêmes paroles. D'autant plus que nous corrigeons notre chemin sur Grandsivaz sans le secours de personne.
- Le 24 février 1897, le Conseil parle de routes. La commune de Noréaz souhaite associer Prez à la pétition qui sera envoyée au Conseil d'Etat pour demander la construction d'une route reliant la Maison Rouge à Cousset. Mais la commune de Prez, tout en reconnaissant l'utilité de cette réalisation, préfère étudier le projet de route Prez-Grandsivaz.
- Le 12 juillet 1898, le Conseil est averti de la venue de l'ingénieur cantonal le 14 juillet, en vue de modifier le tracé de la route Prez-Grandsivaz au passage de l'Arbogne, près du moulin de Grandsivaz. Durant les mois suivants, le tracé de la future route et son financement par les communes de Prez et Mannens-Grandsivaz occupent le Conseil à plusieurs reprises.
- Le 19 février 1899, la construction d'une route conduisant de Prez à Grandsivaz, avec un pont sur l'Arbogne, est décidée sans opposition. Les communes voisines refusent de participer à cette construction, leur préférence allant au projet de la route des Arbognes. (Il s'agit d'un projet de route Rosé-Cousset par Berley, qui ne sera jamais réalisé.) La commune de Mannens-Grandsivaz paiera sa part pour le tronçon qui la concerne. Cette route sera en chantier en 1900, non sans difficultés, causées surtout par le pont sur l'Arbogne.
- Le 13 novembre 1902, l'achat d'une gravière à Grandsivaz s'avère indispensable pour l'entretien de la nouvelle route. Les comptes définitifs sont présentés le 26 juillet 1903. Coût total : 90 000 fr. A la charge de Prez, 66 000 fr. A la charge de Mannens, 24 000 fr. La subvention cantonale s'élèvera aux 2/5 de ces sommes. L'entreprise qui a construit la route est celle de M. Bonin, de Siviriez. En décembre 1903, le total définitif s'élève à 98 405 fr.

- Le 7 mars 1901, la commune de Noréaz ayant établi un projet de route Noréaz-Maison Rouge, le Conseil communal de Prez s'oppose énergiquement à cette réalisation. Il a suffisamment de soucis avec le projet de construction de la route Prez-Grandsivaz.
- Le 29 mars 1901, la préfecture a accordé à l'entrepreneur Joseph Bonin, de Siviriez, l'autorisation d'installer une cantine aux environs de l'Arbogne en faveur des ouvriers occupés à la construction de la route Prez-Grandsivaz.
- Le 1er mai 1904, un impôt est levé pour payer la route Prez-Grandsivaz. Il s'élève à 1 ‰ sur les immeubles bâtis et non bâtis ; 0,80 fr. ‰ sur les capitaux ; 0,50 fr. par franc payé à l'Etat pour le commerce et l'industrie ; 2 à 10 fr. par ménage non assisté.
- En 1933, la commune contracte un emprunt de 17 000 fr. afin de solder le compte pour le cylindrage et le goudronnage des routes cantonales. La commune de Prez est passée de 2^{ème} en 1^{ère} classe et les citoyens ne sont pas satisfaits. Les impôts sont élevés : 0,80 fr. par franc payé à l'Etat sur la fortune et le produit du travail ; 1 fr. par 1000 fr. de taxe cadastrale sur les immeubles, sans défalcation de dettes ; 2 à 20 fr. d'impôt personnel pour les personnes qui ne paient pas de contribution immobilière ; 0,50 fr. par franc payé à l'Etat sur les successions et 0,30 fr. sur les mutations immobilières.
- Le 1er avril 1957, il est question pour la première fois de la construction de trottoirs. Coût des travaux : environ 62 000 fr. La question est de nouveau soulevée en 1959, de même que le déplacement du mur du cimetière et l'éventuel goudronnage de 5 km de chemins communaux qui reviendrait à 180 000 fr. le km. L'assemblée du 26 avril 1960 décide le goudronnage de tous les chemins communaux. Le devis de la Maison Pasquier s'élève à 250 000 fr.
- Le 11 avril 1961, Noël Berger - qui préside l'assemblée en l'absence de Charles Rosset, malade - renseigne les citoyens sur la correction de la route cantonale qui entraîne la modification du cimetière. La décision a été prise sur le plan cantonal, sans que la commune n'ait à donner son avis. Cette assemblée revient aussi sur la décision prise en 1960 de goudronner tous les chemins du village. Seules les canalisations de ces chemins font l'objet d'une décision.

Eau, drainages, étangs, incendies et prévention

- Le 21 novembre 1871, Isidore Berger est autorisé d'exécuter sur le terrain communal, spécialement dans la forêt de la Buchille, des travaux de creusage dans le but d'utiliser pour sa mécanique du Palon les eaux qu'il pourrait découvrir.
- Le 18 janvier 1876, un incendie détruit la maison sise au Mont, habitée par la famille de Jean-Joseph Berger, fils d'Antoine. Tout le bétail a péri et la quasi totalité du mobilier a été détruit. Le Conseil prie la préfecture d'autoriser le lancement d'une collecte en faveur des sinistrés.
- Le 24 août 1890, la commune fait l'acquisition d'une nouvelle pompe à incendie sur ressorts, chez Schenk, à Worblaufen. Son coût est de 2430 fr. La nouvelle pompe arrive en gare de Rosé en février 1891.
- Le 4 octobre 1895, le creusage d'un étang près de la forge - réserve d'eau pour la lutte contre les incendies - est mis en soumission. Sa contenance sera de 84 m³.
- Le 20 septembre 1895, après trois incendies successifs, le commandant de la gendarmerie cantonale envoie à Prez un gendarme surnuméraire pour la surveillance nocturne.

- Le 26 octobre 1902, Jules Chollet propose à l'assemblée de procéder au drainage des terrains communaux. Le syndic se charge de se documenter, spécialement auprès du député Margueron, à Cottens, où les drainages communaux ont été réalisés. La décision est prise le 26 juillet 1903.



1940. Les pompiers de Prez avec l'ancienne pompe qui date de 1890. Elle sera remplacée par une pompe à moteur en 1941. Le garagiste Gobet conduit le tracteur acquis par la commune en 1939.

- Le 8 août 1905, l'assemblée accorde pleins pouvoirs au Conseil pour la construction d'un étang de 100 m³ près de la boulangerie. Le prix est estimé à 900 fr. selon devis de l'entrepreneur Evariste Macchi.
- Le 23 janvier 1910, l'assemblée s'occupe des projets d'assainissement par drainage des marais communaux.
- Le 27 mars 1910, le Conseil demande à la tuilerie de Lentigny de présenter des offres pour des drains de différents calibres.
- Le 1^{er} avril, un emprunt de 40 à 50 000 fr. est décidé. L'assemblée du 5 février 1911 se penche sur la répartition des frais.
- Le 27 avril 1911, les citoyens apprennent que les comptes des drainages présentent un total de dépenses de 44 515 fr. Les subsides cantonaux et fédéraux à déduire de ce montant sont de 27 029 fr. Au cours de cette assemblée, l'ingénieur responsable explique la nécessité de drainer profond. Quant à la conception du canal de Praz-Gras, il explique le pourquoi de parois peu inclinées qui empêchent une érosion rapide et facilitent l'ensemencement des berges. L'ingénieur conseille la suppression de tous les arbres et buissons qui jouxtent les tranchées et les collecteurs. Ces végétaux absorbent l'eau et nuisent à sa bonne circulation. Les propriétaires sont responsables de l'entretien.
- Le 28 octobre 1923, l'assemblée parle de la défense contre l'incendie. Le centre du village est prétérité. Solutions envisagées : 1) agrandir l'étang qui est près de la forge et installer une conduite souterraine avec quatre prises d'eau dans le village, soit depuis le portail du

château au poids public 2) vidanger le trop-plein au ruisseau 3) vidanger le trop-plein à l'étang de l'auberge 4) capter l'eau à la Brillaz et installer des hydrants. La solution définitive est renvoyée à plus tard.

- Le 5 mars 1924, par mesure d'économie, un crédit de 2500 fr. sera voté pour créer un troisième étang.
- Le 8 mars 1924, le Conseil parle de la construction d'un nouvel étang sur la propriété de M. Roulin. L'entrepreneur Macchi a calculé un devis qui s'élève à 4787 fr. En plus, un devis de 587 fr. a été établi pour couvrir l'étang de la forge. Cet étang est appelé parfois étang du milieu.
- Le 4 mars 1935, l'assemblée approuve la proposition de demander au curé de Courtion, sourcier, de procéder à des recherches de sources afin de mieux doter en eau l'école et l'auberge. Des décisions seront prises le 11 janvier 1937.
- Un captage sera effectué à l'orée de la forêt de la Montagnettaz avec un réservoir au Champ de la Croix. Ce captage, indispensable pour l'école et l'auberge, sera le bienvenu pour d'autres utilisateurs et renforcera les possibilités de lutte contre les incendies. Un montant de 20 000 fr. est voté par l'assemblée. Les travaux seront en grande partie effectués par des chômeurs et la commune aura droit à des subventions.
- En 1938, le Conseil est autorisé d'entreprendre des travaux pour capter une source supplémentaire à la Buchille. L'eau captée serait amenée au réservoir du Champ de la Croix.
- Le 27 février 1939, le Conseil décide de mettre en chantier le captage et la conduite d'eau pour la ferme de la Montagnettaz. Les travaux de captage à la Buchille seront poursuivis. La conduite de la Buchille sera reliée à celle qui alimente le réservoir du Champ de la Croix.
- Le 23 mai 1938, afin d'occuper des chômeurs, il est décidé de faire un sondage dans la forêt de la Buchille pour rechercher une plus grande quantité d'eau. Ceci d'après les indications de l'abbé Crausaz, aumônier de l'Institut de Seedorf.
- Le 30 mars 1941, l'assemblée décide l'achat à la Maison Schenk à Worblaufen d'une motopompe à moteur à refroidissement à air. L'ancienne pompe était âgée de 50 ans. La motopompe, avec 200 m de courses sera livrée en octobre. Le prix est fixé à 8500 fr. La commune pourra compter sur un subside d'environ 50 %.
- Le 25 septembre 1944, l'assemblée donne pleins pouvoirs au Conseil communal pour étudier l'adhésion au Syndicat de drainages pour les travaux concernant les parchets de Sillyre, Riondaz l'Echelle et éventuellement les Gottes. Une année plus tard, l'adhésion à ce Syndicat est approuvée par l'assemblée. La dépense pour la commune sera d'environ 10 000 fr.
- Le 13 mai 1947, l'assemblée est informée de l'obligation de construire un étang pour le quartier du Palon qui ne dispose pas de moyens de défense contre l'incendie. Cette construction est devisée à 9000 fr. L'assemblée du 27 mars 1956 traite à nouveau de la nécessité de construire un réservoir. Il coûterait environ 30 000 fr.
- Pendant l'hiver 1949-1950, des travaux importants ont été effectués au captage d'eau de la Buchille. Ces travaux ont été rendus nécessaires par le manque d'eau potable.
- L'assemblée du 7 juin 1958 accepte le règlement des pompiers. Tous les hommes habitant la commune sont astreints de servir, de 18 à 45 ans. L'impôt pour non-pompiers est introduit. Il s'élève à 5 fr. par an pour les non-propriétaires d'immeubles et à 10 fr. pour les propriétaires.

Chemin de fer

- Le 12 août 1860, un prêt de 2000 fr. est consenti à l'Etat pour la construction du chemin de fer. Il s'agit de l'emprunt de 16 millions pour la construction de la ligne Fribourg-Lausanne. Le 4 mai 1862, il est question d'une pétition intercommunale pour obtenir une gare à Rosé.
- Le 23 septembre 1864, la commune est d'accord de souscrire pour 12 000 fr. à l'emprunt de l'Etat pour le chemin de fer, à condition qu'il y ait une gare à Rosé.
- Le 25 février 1866, la commune décide de participer à une souscription en faveur de la construction d'une gare à Rosé. Elle verse 2000 fr.
- Le 21 février 1869, il est question de la mise par lots des bois qui ont été coupés dans les forêts de Frochaux et des Rappes par les employés au tracé du chemin de fer.
- 1869 est l'année où la ligne de chemin de fer Payerne-Estavayer-Yverdon (la Transversale) était censée partir de Rosé, via Prez-Noréaz-les Arbognes. Une note manuscrite qu'adresse au Conseil d'Etat le directeur des Travaux publics Bondallaz le 11 avril 1869 précise le tracé : Place d'armes de Payerne, traversée de l'Arbogne en amont de Corcelles, traversée du ruisseau des Chaudières en amont de l'auberge des Arbognes, moulin de Prez, Maison Rouge, Corjolens, Rosé.
- Le 20 septembre 1869, le Conseil communal de Prez parle de ce projet. Le Grand Conseil octroie la concession le 17 novembre 1869. Les subventions sont accordées par décret du 19 février 1870.
- L'Assemblée fédérale ratifie la concession le 18 juillet 1871. A Prez, il sera longuement question de la Transversale lors de l'assemblée communale du 21 avril 1872. Charles Guisolan, le lieutenant-colonel de Noréaz, représentant la région au sein du comité du chemin de fer étant décédé le 12 avril, le syndic Auguste Chollet le remplace.
- L'assemblée décide qu'elle n'accordera une subvention qu'en faveur du tracé Gremaud, partant de Rosé, avec une gare à proximité de Prez, avec la clause expresse qu'il ne s'établisse pas de Buffet sur le territoire de la commune, à moins que celle-ci soit reconnue propriétaire du droit de concession.
- Moyennant cette condition, l'assemblée décide à l'unanimité de s'intéresser à l'entreprise du chemin de fer transversal pour une somme de 10 000 fr. Suivant l'emplacement de la gare, ce montant pourrait être porté à 15 000 fr.
- Le 9 mai 1872, l'assemblée est d'accord - par 44 voix contre 5 - de verser une subvention de 30 000 fr. Le projet initial est légèrement modifié. La gare se trouverait entre Prez et Noréaz.
- Mais, un arrêté du Conseil d'Etat du 30 août 1872 fixait un autre itinéraire par Belfaux-Grolley-Léchelles, pour des raisons techniques. Le Conseil fédéral ratifiait cette décision le 9 septembre 1872. Prez n'aura ni gare, ni Buffet...
- Le 19 septembre 1874, le Conseil signe une pétition adressée au Conseil fédéral pour obtenir une gare à Rosé.

Prez-vers-Noréaz en 1894-1895

Indicateur de Fribourg 1894-1895, Impr. Delaspre et Fils

458 habitants. Dépôt de poste

Syndic : Rothey François

Secrétaire communal : Rosset Alexis

Agriculteurs :

Allaz Charles, Angéloz Joseph, Bays Fr., Berger Isidore, Berger Louis, Berger Jacques de Salaz, Berger Florentin, Berger Antoine, Chollet Jean, Chollet Jules, Chollet Nicolas, Clément Jacques, Egger François, Eltschinger Alphonse, Falk Joseph, Fisch Charles, Galley Ant., Galley Jacques, Guenat Ant., Joye Fortuné, Joye François, Hirsig Samuel à la Maison Rouge, Pache Pierre, Robatel Jean-Joseph, Robatel Jos.-Den., Robatel Louis, Rossier Joseph, fils de Claude, Rothey Joseph, Sahli Christian

Aubergiste : Boschung Pierre

Boulangier : Gobet Victor

Boisselier : Galley Sulpice

Cantonnier : Rothey Jean

Charpentiers : Berger Jacques, Berger Jean-Joseph, Berger Lucien

Charron : Joye Pierre

Chasseur : Rossier Joseph feu Lt

Chef de section : Robatel Joseph

Cordonniers : Joye Julien, Robatel Henri

Couvreur : Joye Isidore

Epiceries : Gobet V., Rothey Marie

Fabrique de fusain : Galley Hilaire

Fumiste : Chablais Joseph

Forestier : Joye Jean-Pierre

Géomètre-aide : Freydollet Pierre

Instituteur : Rosset Alexis

Institutrice : Sœur Marie-Louise Zürcher

Maçons : Bavaud Jean, Berger Isidore

Maréchal : Flury L.

Menuisier : Clerc Eugène

Meunier : Vuarnoz Joseph

Sellier : Joye Pierre

Taupier : Robatel Nicolas

Note au sujet de la fabrique de fusain :

Le fusain d'Europe, par la forme de ses arilles quelque peu semblables à la barrette que portaient autrefois les prêtres, est aussi qualifié de « bonnet-de-prêtre ». La plante, bien que médicinale, est toxique à cause d'une substance qui agit sur le cœur. Son bois, transformé en baguettes de

charbon de bois, donne le fusain à dessiner qui n'a pas son pareil, au bout d'une main habile, pour rendre tout clair-obscur.

Prez-vers-Noréaz, métiers en 1901

Annuaire de la ville et du canton de Fribourg, 1901, E. Im Sand et Cie



L'entrée de Prez vers 1900

548 habitants

Poste et téléphone

Syndic : Rothey, François

Boursier : Rothey Joseph

Boulangers : Gobet Victor ; Piller

Cantonnier : Rothey Jean

Charpentiers : Berger Jacques ; Galley Ernest

Charron : Joye Pierre

Cordonnier : Schmutz Pierre

Curé : Genoud Louis, Rd doyen

Epicerie : Gobet Victor ; Piller ; Rothey Marie

Fabrique de fusain : Galley Hilaire

Inspecteur du bétail : Chollet Jules, feu François

Instituteur : Rosset Alexis, caissier de la Caisse d'épargne

Maçon : Scaiola Louis, entrepreneur

Maréchal : Mollard Alphonse

Médecin : Nicolet Victor

Menuisiers : Clerc Eugène, Clerc Martin
Officier d'état civil : Rothey Amédée
Scierie : Berthoud Ignace

Prez-vers-Noréaz en 1913



L'auberge avec, à gauche, l'avant-toit de la grange qui a fait place à la salle communale

Livre d'adresses, Fribourg, canton et ville, 1913, Delaspre et Fils, Fribourg

548 habitants

Syndic : Chollet Jules

Secrétaire communal : Berger Fidèle

Boursier : Guisolan Edouard

Juge de paix : Margueron Maurice, à Cottens

Huissier : Cuennet Edouard, à Nierlet

Curé : Marion Henri

Instituteur : Loup Arthur

Inspecteur du bétail : Chollet Jules

Etat civil : Chollet Jules

Agriculteurs :

Allaz Charles, Bastian Jules, Berger Antoine, Berger Fidèle, Berger Jules, Berger Léonard, Berger Lucien, Berger Théodore, Blaser Jean, Broillet Louis, Chatagny Adrien, Chollet Eugène,

Chollet hoirie d'Auguste, Chollet Jules, Chopard Aloïs, Cochard Luc, Codourey Etienne, Corminbœuf Louis, Dougoud Alphonse, Egger Léonard, Falk Joseph, Fisch Charles, Galley Séraphin, Gerret Jules, Gobet Victor, Guenat Alfred, Guisolan François, Guisolan frères, Hirsig Fritz, Jaquier François, Joye Alphonse, Joye Anna et Justine, Joye Fortuné, Joye Henri, Joye Isidore, Joye Jean, Vve Joye Véronique, Julmy Alphonse, Modoux Firmin, Pache Antoine, Pache Pierre, Robatel Jean, Robatel Louis, Roget Joseph, Rothery François, Rothery Jean, Roulin Dominique, Schöpfer Jean-Joseph, Stehlin Victor, Steinmann frères

Aubergiste : Hayoz Henri
Boulangier : Gobet Victor
Boisselier : Joye Jean.
Caisse d'épargne et de prêts : Rosset. Alexis, directeur
Charpentier : Berger Lucien
Charron : Bugnon Hippolyte
Chaudronnier : Stehlin Victor
Chaussures : Rosset Alexis
Cordonnier : Schmutz Pierre
Epiciers : Gobet Victor, Rosset Alexis
Gravière : Rothery Jean
Laitiers : Schütz & Scheidegger
Maçons : Macchi Evariste, Ridoux J.
Maréchal : Grossrieder Germain
Modes : Berger Laurette, Stehlin Marie
Œufs et volailles : Dougoud Alphonse, Joye Isidore
Sage-femme : Deschoux Madeleine
Scierie : Berger Léonard
Selliers : Berger Charles, Joye Pierre
Société : Syndicat d'élevage, Berger Fidèle, secrétaire.
Tourbe : Steinmann, frères

Prez-vers-Noréaz en 1946-1947

Annuaire du canton de Fribourg 1946-1947. Ed. par O. Bassin

Ménages : 105
Population : 547
Syndic : Charles Rosset
Secrétaire : Joseph Robatel
Etat-civil : Charles Rosset

Agriculteurs :
Balmer Jean, Bastian Frères, Berger André, Berger Irénée, Berger Joseph de Jacques, Berger Joseph, de Lucien, Vve Berger Marie, Berger Noël, Berger Pascal, Berger Théodore, Blaser Benoît, Boschung Albert, Brügger Isidore, Chollet Eugène, Chollet Henri, Chollet Joseph, Chollet Pierre, Codourey Frères, Corminboeuf Paul, Cotting Alphonse, Ducret Gustave, Egger Léonard, Falk Joseph, Gobet Victor, Guisolan François, Huguet Gaston, Jolliet Robert, Joye

Clémence, Joye Henri de Cél., Joye Léon de Henri, Joye-Rossier Henri, Joye Louis, Julmy Alphonse, Künzli Max, Kùpfer Ernest, Menoud Pierre, Modoux Firmin, Pache Jules, Pache Marcel, Perritaz Vincent, Robatel Célien de Louis, Robatel Joseph, Robatel Victor, Roulin-Rossier Eugénie, Ruchti Gottlieb, Schneider Léon, Schöpfer Pierre, Schöri Ernest, Wenger Frères, Yerly Alfred

Autogarage : Gobet Joseph

Banque : Caisse d'épargne de Prez, Corserey et Noréaz

Boulangerie : Gobet Joseph

Charrons : Bugnon Frères, Mauron L.

Cordonnier : Schmutz Otto

Entrepreneurs : Macchi Frères, Scaiola Léopold

Epicerie-Merceries : Ballif Maurice, Gobet Joseph, Pache Jules, Rosset-Rothey Albertine

Forgeron : Grossrieder Marcel

Fromagerie-Laiterie : Schneider Jean, Société de laiterie de Prez-vers-Noréaz

Hôte : Auberge communale de *La Cigogne* : Oscar Gerber, Schneider Jean

Maçon : Scaiola Léopold

Maréchal : Grossrieder Marcel

Sage-femme: Wicht Jeanne

Scierie : Berger Jean

Sellier : Berger Henri

Nombre d'habitants de Prez de 1811 à 2002

1811 - 285	1888 - 456	1950 - 556
1831 - 311	1900 - 549	1960 - 485
1850 - 345	1910 - 552	1970 - 492
1860 - 349	1920 - 615	1980 - 508
1870 - 366	1930 - 570	1990 - 623
1880 - 443	1941 - 549	2000 - 820

Bourgeois de Prez-vers-Noréaz en 1887 et en 1939

Aux archives cantonales, le manuscrit intitulé *Etat des noms de famille des bourgeois et propriétaires-habitants par commune du canton de Fribourg. 1887*, donne les noms suivants :

Prez-vers-Noréaz, bourgeois : *Berger, Bourqui, Chollet, Fégely, Galley, Gottrau, Guisolan, Joye, Renevey, Robatel, Rossier, Rothey*. Suivent les noms des propriétaires-habitants.

La liste des bourgeois publiée dans *Etat des noms de famille des bourgeois du canton de Fribourg*, édition de 1939, publiée par la Chancellerie de l'Etat de Fribourg, est la suivante :

Berger, Brayer, Chollet, Corminbœuf, Galley, Guisolan, Huber, Jaquier, Joye, Renevey, Rettel, Robatel, Rosset, Rothey, Sansonnens, Scaiola.

Des noms ont disparu. D'autres - ceux des familles ayant acquis la bourgeoisie de Prez après 1887 - ont été ajoutés.



Ferme de Noël Berger en 1910. Elle fut construite entre 1875 et 1876. Tout à gauche, Fidèle Berger - père de Noël - décédé accidentellement en 1924 alors qu'il était syndic depuis une année ; puis, Léontine Guisolan-Berger dite Tanti, Marie Berger-Cosandey, maman de Fidèle et épouse d'Isidore (le Capitaine), Mme Rosset-Berger, dite Marie de la banque, Martine Bugnon-Berger

LA RELIGION, LA PAROISSE, L'ÉGLISE, LE CLERGE

La paroisse de Prez-vers-Noréaz et son église

La paroisse de Prez comprenait primitivement six villages et hameaux : Prez. Corserey, Noréaz, Seedorf, Ponthaux, Nierlet. Ponthaux devint paroisse autonome en 1879, après plus de dix ans de discussions relatives spécialement au partage du bénéfice curial de Prez. Corserey se sépara en 1900. La demande de séparation envoyée deux ans plus tôt, accompagnée d'un mémoire, avait été rejetée par le curé Genoud et le Conseil paroissial.

Aucun document indique avec précision à quelle époque le catholicisme s'est implanté à Prez. La paroisse apparaît dans les documents historiques en même temps que les premiers seigneurs de la contrée, les nobles de Pralette, au début du deuxième millénaire. Une cinquantaine de paroisses fribourgeoises, dont celle de Prez, ont été érigées au temps du deuxième royaume de Bourgogne et au début de la période germanique qui suivit, soit entre les années 900 et 1100.

Des chanoines de Lausanne aux curés

L'église appartenait primitivement à l'évêque de Lausanne. Celui-ci la céda aux chanoines du prieuré lausannois de Saint-Maire le 24 mars 1311. Le plus souvent, les chanoines n'exerçaient pas eux-mêmes la charge de curé. Deux vicaires, parfois désignés sous le nom de chapelains, les remplaçaient. L'un d'eux desservait Ponthaux. Comme l'explique le Père Apollinaire Dellion dans son dictionnaire, *le chanoine-curé arrivait toutes les années avec chevaux et domestiques pour retirer son bénéfice, et logeait à la cure aux frais du vicaire*. En 1535, à la suite de la Réforme, le prieuré de Saint-Maire fut dissous. L'Etat se considéra comme son remplaçant et le gouvernement fribourgeois jouit de la collature - droit de nomination des curés - durant trois siècles, soit jusqu'en 1867. A cette date, le droit de désigner les curés de Prez revint à l'évêque. Le premier curé désigné par l'Etat de Fribourg est Guillaume Schroeter, curé et chanoine de Saint-Nicolas à Fribourg. Ces « Messieurs de Fribourg » avaient souvent de graves différends avec les avoués de la paroisse. L'« avouerie » était exercée par le protecteur, défenseur et avocat de l'église, de ses droits et propriétés. Au 16e siècle, l'avoué était un membre de la famille Guglemborg, à laquelle succéda celle des de Reyff. En 1614, lorsque la famille Reyff vendit à Fribourg la seigneurie de Prez, Leurs Excellences de Fribourg conjuguèrent les fonctions de collateur et d'avoué de l'église Notre-Dame de Prez.



L'intérieur avant la restauration

Le bénéfice de la paroisse

On appelle bénéfice curial l'ensemble des propriétés et des capitaux – s'il y en a – dont le revenu est le salaire du prêtre. Le bénéfice de la paroisse de Prez était l'un des plus considérables de la région. Il comprenait comme biens immobiliers la cure, la grange, un four, une quarantaine de pièces de terre. Les revenus en nature ou en espèces étaient composés de la dîme qui frappait certaines terres - environ un dixième des récoltes de blé et de légumes, des oblations - offrandes - de chaque maître de maison lors des six principales fêtes religieuses, des prémices qui consistaient en deux gerbes de blé et une d'avoine pour chaque paysan ayant « charrue complète » et une gerbe d'avoine et une de blé pour qui faisait « demi-charrue », des corvées trois fois par an, des « taxes » pour les cérémonies de baptême, mariage, extrême-onction, enterrement...

Les redevances ont traversé les siècles. Il en est encore question dans un mémoire adressé à l'évêché par Jean Grivet, curé de Prez et Ponthaux, le 18 juin 1859. Durant tout le XIX^e siècle en effet, le rachat des redevances était prétexte à d'interminables pourparlers et marchandages. Mais, qu'est-ce que ce *rachat* ? Les redevances qui comprenaient surtout, depuis plusieurs siècles, une partie des récoltes et des taxes sur les animaux, étaient désuètes et difficiles à percevoir. Au XIX^e siècle, des commissions spécialisées fixèrent, pour l'ensemble d'un village ou d'une paroisse, le capital auquel les redevances pouvaient correspondre. Chaque particulier dut payer sa part, souvent par acomptes. Et ces parts furent attribuées au bénéfice curial. Avec les messes fondées, elles formèrent le fonds du bénéfice curial.

Le curé n'était pas le seul ayant droit. Le 25 novembre 1833, l'assemblée communale s'est réunie dans le but de nommer une commission chargée de vérifier les comptes de la dîme de Prez. Les décimateurs – les personnes ayant le droit de prélever la dîme – étaient le curé du lieu, Nicolas Féguely, de Prez, et Madame Nailler, née Mollondin de Soleure. Tractations difficiles ! Le 25 novembre 1836, une issue a été trouvée grâce aux deux délégués de la commune chargés des transactions avec les décimateurs. Le prix de rachat de 37 476 fr. a pu être ramené à 25 348 fr. Le 7 février 1854, le Conseil décide d'emprunter 300 fr. pour l'acquittement de la dette de la dîme. Le 2 novembre 1855, les décimables sont réunis pour la nomination d'un agent chargé de percevoir les annuités. Le régent Bourqui est désigné.

Le curé Grivet énumère dans son rapport de 1859 les redevances anciennes dues par les paroissiens de Prez, qu'il s'agissait de transformer en prestations en nature et, surtout, en numéraire : les prémices telles que décrites ci-devant et qui devaient - de l'avis du curé - être remplacées par un sac et demi de froment, un sac et demi de seigle et deux d'avoine ; les corvées, supprimées, transformées en un capital dont l'intérêt estimé à 32 fr. par an n'avait pas été touché par le curé depuis dix ans ; les noales - une part de récolte due au curé sur une terre nouvellement ouverte - avaient été englobées à Prez avec la dîme. Le curé Grivet s'insurge. D'accord que la dîme ait été rachetée et transformée en capital, mais les noales n'ont rien à voir avec la dîme. Il fallut plusieurs années pour que le curé et la paroisse trouvent un consensus. A l'époque de ces discussions, le président de paroisse était le syndic de Prez. L'Arrêté du 28 décembre 1864 stipule une séparation des deux fonctions. Le premier président de paroisse, indépendant de la commune, sera Joseph Rossier.

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, on assiste à des marchandages entre curé et Conseil paroissial. Qui est tenu de payer ? Le « bénéficiaire » - le curé - ou la paroisse ? Ainsi, le 29 décembre 1889, lorsque le curé souhaite la construction d'un logement pour le fermier de la cure, il propose de dire gratuitement la messe matinale les dimanches et fêtes chômées si la paroisse participe aux frais de construction. Il y eut diverses tensions encore au sujet du paiement de frais d'entretien de la cure, de la ferme et de ses annexes. En 1922, le Conseil paroissial souhaite que soit vendu le domaine de la cure. Un beau capital serait réalisé, dont les intérêts fourniraient au curé un revenu appréciable. Et la paroisse n'aurait plus à sa charge l'entretien onéreux du bâtiment agricole. Projet sans lendemain.

Depuis le début des années 80, les traitements des prêtres sont fixés par le Vicaire épiscopal et payés par la Caisse des ministères. En principe, cette Caisse reçoit des paroisses le produit net des bénéfices curiaux. En cas d'insuffisance, la paroisse met la différence pour assurer les traitements. Ce mode de faire n'est simple qu'en apparence. On ne peut unifier en quelques années des siècles de disparités.

D'une église ancienne à l'église actuelle

On ne sait rien des lieux de culte primitifs. Le plus ancien pourrait remonter au premier millénaire. Au courant de l'été 1988, profitant des travaux nécessités par l'installation d'un nouveau chauffage et par le renouvellement du dallage, des fouilles superficielles ont été effectuées sous la direction de l'archéologue cantonal François Guex. Le rapport établi à cette occasion affirme que *l'église détruite en 1831 se situait pour sa plus grande partie sous le chœur actuel*. Ces fouilles ont permis de distinguer trois phases de construction, une première située au XIII^e ou XIV^e siècle, une seconde au XVI^e ou XVII^e siècle, une troisième au XVII^e.

Le dictionnaire du Père Dellion nous apporte d'autres indications. Lors de la visite pastorale effectuée en 1453, l'église n'avait pas de clocher. Elle fut dotée d'un beffroi en 1591. Les tuiles furent offertes par le gouvernement de Fribourg. En 1591 encore, l'Abbé d'Hauterive a béni la grande cloche de Prez, baptisée Isabelle. Le parrain était le chevalier Josse Fégely et la marraine dame Luzos, épouse de Nicolas Reyff, seigneur de Cottens et coseigneur de Prez. Vu le prix de 400 florins et 10 écus, le poids ne devait pas dépasser 600 livres, estime le Père Apollinaire Dellion. En 1628, un incendie dévasta l'église. En 1717, l'évêque Claude-Antoine Duding consacra trois autels.

L'église actuelle, de style néoclassique, a été édifiée de 1831 à 1835. Quel en fut l'architecte ? Son nom n'est pas mentionné. Vu les proportions harmonieuses - Prez possède l'une des plus belles églises néoclassiques de nos régions - Etienne Chatton y verrait bien le talent de Charles de Castella, si celui-ci n'était décédé en 1823. L'église de Prez fut consacrée le 2 août 1835 par M^{gr} Yenni. (Le dimanche 30 juin 1935, M^{gr} Marius Besson présida la célébration du centenaire de l'église.) Peu ornée à l'origine, son embellissement fut l'œuvre du curé-doyen Louis Genoud, à la tête de la paroisse de 1870 à 1907 et inhumé à Prez en février 1912. De la période où il fut curé datent les vitraux, des peintures, des statues, l'orgue, les cloches, l'horloge, une grille qui est l'œuvre élégante et artistique du maréchal du village. Le curé-doyen Genoud a légué - à part de nombreux autres dons consentis durant son ministère - 10 000 fr. pour la fondation d'un vicariat dans la paroisse.

L'abbé Genoud savait susciter les générosités. Lors de l'assemblée paroissiale du 1^{er} février 1891, le président de paroisse a rappelé que, l'année précédente, *il a été fait à l'église pour plus de 15 000 fr. de dons volontaires pour les vitraux et le blanchissage du chœur.*

Une sonnerie hors du commun

En 1873, la paroisse fait couler cinq cloches à M. Tréboux, de Vevey, qui réussit un véritable chef-d'œuvre, affirme le Père Dellion dans son dictionnaire. Le poids de la plus grosse est de 91 quintaux, celui de la seconde de 47 quintaux ; les trois autres pèsent respectivement 22, 13 et 6 quintaux. La décision de changer les cloches a été prise par l'assemblée paroissiale du 6 juillet 1873, sur proposition du curé Genoud, *les cloches actuelles n'étant pas assez grandes vu la grandeur de la paroisse et de l'église.* La délégation qui s'est rendue auprès du fondeur de cloches Tréboux, à Vevey, était formée du curé, du Capitaine Isidore Berger et de Pierre Sauterel, président de paroisse. Le paiement des cloches ne s'est pas réalisé sans difficultés, vu l'état précaire des finances paroissiales : levée d'un impôt, souscription, emprunt, autant de sujets qui ont rendu très animées certaines assemblées.



En séance de Conseil paroissial du 19 octobre 1924, Gaston Huguet attire l'attention de ses collègues sur le son de la grosse cloche, qui s'est détérioré. La cause est rapidement décelée : elle est fêlée. On se renseigne jusqu'à la direction du technicum sur les possibilités de réparation sur place. C'est impossible. En mars 1925, l'assemblée paroissiale décide de la remplacer. Une souscription est lancée. L'ancienne cloche est refondue à Aarau. La nouvelle, avec ses 5087 kg, est encore plus lourde. Elle occupe le deuxième rang sur le plan cantonal et chante un magnifique la bémol. Elle est solennellement bénite par M^{gr} Justin Gumy, évêque des Seychelles, le 14 mars 1926, le dimanche dit de *Laetare*.

Le bourdon de Prez avant sa montée au clocher en 1926



La nouvelle cloche et l'ancienne qui va être refondue à Aarau

Les parrain et marraine sont Jules Guisolan et M^{me} Justine Gerret-Rothey, fille de l'ancien syndic François Rothey. La refonte de la cloche et son installation ont coûté plus de 16 000 fr.

La Suisse romande n'abrite pas beaucoup de bourdons. Voici les principaux, figurant sur le site Internet de St-Maurice :

le sol 2 de la Cathédrale de Fribourg, cloche fondue en 1505 (7300 kg),
le sol 2 de la Cathédrale de Genève (6238 kg),
le la bémol 2 de la Cathédrale de Lausanne (6600 kg),
le magnifique la bémol 2 de Prez-vers-Noréaz (5087 kg),
le la bémol 2 de Moudon (4900 kg),
le la 2 d'Estavayer-le-Lac (4200 kg)
le si bémol 2 de Romont (env. 5000 kg).

La cloche de l' « Agonie »

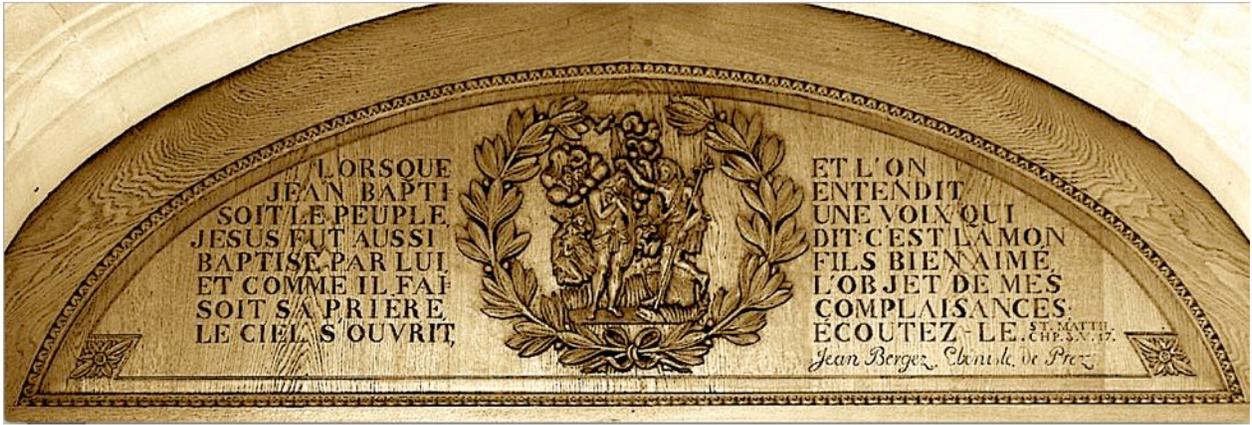
La cloche dite de l' « Agonie », atteinte par la foudre, a dû quitter le clocher. Sa remplaçante fut bénite à Noréaz, le 30 juillet 1961, en même temps que les cloches de la nouvelle église. Les parrain et marraine étaient Hubert Berger et Jeanne Rosset, tous deux de Prez. Hubert Berger précise que cette cloche – que l'on fait sonner aussi contre la grêle – annonce la mort par trois fois pour les civils et six fois pour les prêtres.

L'entrée de l'église : les pierres tombales et la porte

Les initiales lisibles inscrites sur les cinq pierres tombales, sous le porche de l'église, rappellent la mémoire des curés J B (Jean Bovet, curé de 1915 à 1949) et L G (Louis Genoud, curé de 1870 à 1907).

En 1831, Jean Berger, le célèbre artisan-artiste de Prez, n'a que 28 ans lorsque l'ébénisterie de la nouvelle église lui est confiée. Les deux vantaux de la porte d'entrée sont un superbe exemple de son art. A part les remarquables décorations - épis de blé, grappes de raisin, rameaux de chêne et d'olivier - Berger a sculpté la Vierge du Rosaire et Saint Laurent, deuxième patron de la paroisse de Prez.

Au sommet de la porte, il a ciselé un verset de Saint Matthieu : *ET LORSQUE JEAN-BAPTISTE BAPTISAIT LE PEUPLE, JÉSUS FUT AUSSI BAPTISÉ PAR LUI. ET COMME IL FAISAIT SA PRIÈRE, LE CIEL S'OUVRIT ET L'ON ENTENDIT UNE VOIX QUI DIT C'EST LÀ MON FILS BIEN-AIMÉ, L'OBJET DE MES COMPLAISANCES, ECOUTEZ-LE.* Jean Berger, ébéniste de Prez. Une scène où Jean-Baptiste, patron de la paroisse, donne le baptême à Jésus illustre le verset. Travail remarquable ! Jean Berger a-t-il bénéficié de dessins préalables d'un artiste ? On pourrait le supposer, affirme Etienne Chatton.



Les vitraux

Dans son ouvrage *Eglises et chapelles du canton de Fribourg*, M^{gr} Waeber ne donne que des renseignements bien sommaires sur les vitraux. *Les vitraux, aux tonalités un peu heurtées, sont une transition entre les fadaises du XIX^e siècle et les verrières de nos modernes.*

Les vitraux de Prez méritent bien mieux. *Somptueux ! s'est exclamé Etienne Chatton lors d'une visite en août 2002, en contemplant, à droite de l'autel latéral, Saint Michel en lutte avec les démons. C'est un chef-d'œuvre, l'un des plus beaux exemples de l'art du vitrail à la fin du XIX^e siècle. Dessin raffiné, coloris superbes et parfois audacieux, composition équilibrée, élégance des décorations...*

Trois autres vitraux eux aussi monumentaux - avec les personnages en entier - occupent la gauche de l'autel latéral et jouxtent le maître-autel. Leur qualité est aussi exceptionnelle. Ils évoquent la Pentecôte, la Résurrection et l'Adoration des Mages. Ceux de la nef représentent des saints en médaillon, sur fond de grisaille avec un décor d'une parfaite élégance. Le tout est admirablement dessiné. Tous ces vitraux proviennent de l'atelier Berbig, de Zurich. L'influence de Dürer et de Raphaël (fin du XV^e siècle et début du XVI^e) est tangible, assure Etienne Chatton.



La restauration de 1958-1960

La restauration décidée en 1958 est décrite par l'instituteur Isidore Bonfils dans *La Liberté* du 16/17 janvier 1960. Marcel Colliard, architecte, assume la responsabilité de la restauration. Tous les travaux de maçonnerie sont confiés à l'entrepreneur Macchi et ceux de peinture à l'entreprise Comazzi. L'ancienne table de communion en bois - œuvre de l'artisan-artiste Jean Berger - est remplacée par du marbre. La transformation des quatre confessionnaux est confiée au menuisier de Prez, Louis Mauron. Les stalles exécutées par MM. Mauron, de Prez, et Schneider, de Noréaz, remplacent les petits bancs d'autrefois.

Des spécialistes venus du Tyrol ravalent le stuc du maître-autel et les autels latéraux sont confiés à M. Banderet, marbrier à Payerne. M. Del Soldato, sculpteur, rénove les sculptures endommagées. Tous les tableaux sont rafraîchis par Nino Dionisio, de Fribourg. Dans son article, Isidore Bonfils signale tout spécialement la qualité - relevée par M^{gr} Marius Besson - du tableau représentant Saint Antoine au désert. Dorures, croix, corniches, chapiteaux et guirlandes ont nécessité l'emploi de 13 000 feuilles d'or.

Carlo Cocchi ; autres éléments artistiques et dernière restauration

Un regret qui ne s'est pas encore éteint, celui de la disparition de la peinture de la voûte, décidée par le curé sans en avoir référé au Conseil paroissial. Le président de paroisse, Charles Rosset, en fut tout spécialement affecté. Et les regrets persistent aujourd'hui encore. L'église, bel exemple de restauration réussie, présente une voûte orpheline... Etienne Chatton, évoquant cette disparition de l'œuvre attribuée à Carlo Cocchi dans *Histoire du canton de Fribourg*, écrit : *L'Adoration des Mages, de Prez-vers-Noréaz, a été sacrifiée au vandalisme despotique.*

Cette peinture avait été réalisée dans les années 1830, lors de la construction de l'église. Dans la région, Carlo Cocchi a aussi peint, entre autres, la voûte de l'église d'Autigny, contemporaine de celle de Prez, et les parois de la salle de la Grenette à Estavayer-le-Lac. A Prez, la technique utilisée dans *L'Assomption* du maître-autel et *Saint-Antoine au désert* - ou bien est-ce Saint Meinrad, l'ermite fondateur d'Einsiedeln ? - incite à penser que ces œuvres sont elles aussi de Cocchi. Le tableau qui surmonte l'autel latéral de gauche, empreint d'une grande douceur, représente la remise du Rosaire à Saint Dominique. Il est signé H. Kaiser. A gauche et à droite du maître-autel, deux tableaux évoquant la Vierge Marie surmontent des crédences. Ces peintures du XVIII^e siècle, dignes d'intérêt, proviennent probablement de l'ancienne église,

La statue de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus - disparue aujourd'hui - a été bénite le 8 novembre 1931 par M^{gr} Justin Gumy. Le curé Bovet note les initiales du généreux donateur anonyme (Al. R.) Le Bienheureux Père Apollinaire en relief n'a pas grande valeur. Jadis placé sur l'autel latéral de droite, il est maintenant mis à l'écart à l'arrière de l'église.

Au Service des Biens culturels de l'Etat de Fribourg, on peut voir les photos de pièces rares du XV^e au XVIII^e siècle, propriétés de l'église de Prez : une Vierge en bois doré, divers calices, un encensoir et une navette en argent, un plateau en argent repoussé, une croix gothique...

La décennie 1987-1997 - l'abbé Pierre Gummy étant curé et André Berger président de paroisse - a été marquée par d'importants travaux : chauffage, dallage en pierre de la Molière, restauration et amélioration des bancs, réfection de la toiture et de la sonnerie (portants des cloches), remplacement de l'horloge de 1896, installation d'un vitrage de protection pour les vitraux. L'église de Prez a fière allure !



L'intérieur restauré

L'orgue

Lors de l'assemblée paroissiale du 15 juillet 1888, le curé Louis Genoud annonce qu'il a une heureuse communication à faire à ses paroissiens : Henri Spaich, facteur d'orgues à Rapperswil, a construit un orgue dans le genre de celui de La Tour-de-Trême, qui conviendrait parfaitement à l'église de Prez avec ses treize registres, deux claviers, un pédalier et deux accouplements. Le prix s'élèverait à 6500 fr. Je réglerai moi-même les 3500 fr. payables au comptant, promet le curé. Proposition acceptée avec enthousiasme par l'assemblée, qui confirme la commande le 29 juillet par soixante-sept voix contre trois. Cet orgue va remplacer l'instrument précédent construit vraisemblablement par Jacques Clément (voir le chapitre qui lui est réservé). Le solde de la dépense a été payé grâce à une souscription.

Les archives paroissiales possèdent le rapport d'expertise élogieux, établi par le musicien et compositeur de Fribourg Armin Sidler, le 13 octobre 1888. L'expert relève la belle qualité de l'instrument, *qui se place dignement à côté des cloches superbes que possède l'église*. Sidler n'oublie pas le souffleur, chargé d'actionner continuellement les grosses pédales de la soufflerie. Le souffleur – un personnage important – doit faire consciencieusement sa besogne et *ne pas traiter le soufflet comme un engin de gymnastique*. Le 14 octobre 1888, Jean Delvich est nommé souffleur d'orgue pour 15 fr. par an. (Il s'agit du prébendaire « échu » à Jean-Pierre Galley en 1854 pour 97 fr. par an.) Les premiers organistes chargés du nouvel instrument sont les régents Alexis Rosset, de Prez, et Placide Corminboeuf, de Noréaz. Salaire : 100 fr. par an à se partager.

En 1918-1919, un relevage est devenu nécessaire. Il est confié au facteur d'orgues Tschanun, de Genève. L'effectif du chœur d'hommes a nécessité le déplacement de l'instrument, afin de gagner de la place. *La Cigonia* - il s'agit en l'occurrence de la société qui réunit chœur d'hommes et fanfare - insiste pour une restauration complète. L'assemblée paroissiale du 24 mars 1918 vote un crédit de 5000 fr. Les travaux terminés, l'expertise est confiée à l'abbé Joseph Bovet, le jour de la fête patronale, soit à la fête de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, le 24 juin 1919. L'abbé Bovet *a réjoui les paroissiens par un régal musical*. L'assemblée paroissiale, le 20 juillet suivant, donnera une suite favorable au vœu exprimé par le musicien : compléter les jeux et installer une soufflerie électrique, Une Flûte, une Trompette et une Voix céleste seront ajoutées au second clavier, ainsi qu'une Contrebasse à la pédale.

En 1993, le Conseil de paroisse décide d'entreprendre une étude de la restauration de l'orgue. Quelle est la meilleure solution ? Reconstruire l'orgue Henri Spaich de 1888, ou s'en tenir au choix effectué lors de la restauration de 1919 où quatre jeux ont été ajoutés ? On opte pour la deuxième solution, non sans l'opposition des tenants - extérieurs à la paroisse - d'une reconstitution de l'orgue initial, avec ses treize jeux.

Les discussions, rapports, études comparatives, devis de facteurs d'orgues ont duré plusieurs années. Les travaux de restauration sont finalement confiés à la Manufacture d'orgues Jean-Daniel Ayer à Vauderens. La traction mécanique à pistons est reconstituée. Le facteur d'orgues a « copié » la console - le meuble qui regroupe les claviers, pédalier et commande des jeux - de l'orgue d'Arconciel. Cet instrument avait lui aussi été construit par la Maison Spaich, en 1883. A Prez, les travaux de restauration ont été supervisés par le virtuose et professeur d'orgue au conservatoire de Fribourg René Oberson, de Lovens. Celui-ci a donné le concert inaugural le 16 novembre 1997. L'orgue de Prez restauré compte dix-sept jeux. C'est un instrument romantique qui convient tout spécialement au répertoire de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e.

Le chauffage de l'église

Au début du XX^e siècle, l'église est très humide. *Le fond est pourri*, assure le curé Marion lors d'une séance du Conseil paroissial. Cette humidité est désastreuse pour les décorations et les ornements. Certains paroissiens souhaitent supprimer cette humidité en installant un chauffage. Le coût sera de 3000 fr. Une Maison de Paris en a installé une quinzaine dans le canton, où on brûle de la suie de locomotive. Je ne puis faire cette installation à mon compte, remarque le curé. *Je ne suis pas né marquis ou baron à l'ombre d'un coffre-fort. Il suffirait d'épargner quelques demi-litres les jours de foire, marché, cassée, carnaval, bénichon, etc. Quand on pense que, dans*

la paroisse, en détruit chaque année 40 000 fr. pour la boisson, il serait facile d'économiser 3000 fr. sur cette somme pour procurer cet avantage à la paroisse. En janvier 1913, le curé de Prez insiste de nouveau sur l'impérieuse nécessité d'un assainissement : Les hommes boivent, jouent et se chauffent à l'auberge pendant que d'autres prient et toussent à l'église. L'abbé Marion n'aura jamais son chauffage. Son successeur réussira à convaincre l'assemblée paroissiale le 26 novembre 1916. Le 13 février 1917, Joseph Falk sera nommé « chauffeur » du « central à poussier de charbon ». Ce système sera en activité durant 30 ans. On chauffe parfois avec de la tourbe, lorsque le combustible est rare ou trop cher. En mars 1924, Gaston Huguet estime qu'il a fait trop froid à l'église durant l'hiver. Il propose que, pour l'hiver prochain, il faudrait se procurer un wagon d'antracite pour mêler à la poussière de locomotive.

L'assemblée du 4 avril 1948 votera un crédit de 8000 fr. pour un chauffage à air chaud qui dura jusqu'aux importantes rénovations effectuées au temps du président de paroisse André Berger et du curé Pierre Gummy, entre 1987 et 1997.

De fidèles paroissiens : les grands murins

Les grands murins sont des chauves-souris. Et des chauves-souris fort rares, puisqu'elles forment l'une des espèces les plus menacées de Suisse à cause surtout de la transformation d'anciennes maisons. Seules quatre colonies semblables ont été recensées dans le canton de Fribourg. Or, la réfection du toit de l'église, en 1995, risquait d'anéantir la colonie de quelque 70 murins entre voûte et toiture. Le Conseil paroissial, avec à sa tête son président André Berger, entra pleinement dans les vues du *Groupe fribourgeois pour l'étude et la protection des chauves-souris*. Les conseils donnés par les protecteurs de ces mammifères volants ont été respectés :

- Effectuer les travaux lorsque les chauves-souris quittent leur gîte estival à la fin de l'été pour gagner leurs quartiers d'hiver. La période favorable pour les travaux s'étend de mi-septembre à la fin avril.
- Eviter d'obturer les ouvertures utilisées par les chauves-souris pour pénétrer dans les combles.
- Prendre garde à certains produits de traitement du bois qui sont toxiques pour les chauves-souris. Les produits à base de perméthrine ou les traitements à air chaud sont à recommander.

On aimait moins les chauves-souris au début du XX^e siècle. Le secrétaire paroissial Amédée Dévaud, régent de Noréaz, écrit en date du 29 juin 1913 : *On décide de placer des tabatières au toit de l'église. On espère par ce moyen parer aux inconvénients de l'obscurité dans cette partie de l'église et engager la colonie de chauves-souris qui y a élu domicile de transporter ailleurs les peu agréables traces de leur séjour.*

La cure, les curés et les vicaires

En 1571 – la date de 1584 est aussi avancée - la cure brûle lors d'un violent orage et provoque la mort du curé. Elle est rebâtie en 1574. En 1709, un nouveau presbytère le remplace. Une taille – impôt - est alors imposée aux communes de Prez, Corserey et Noréaz.

En 1950, l'assemblée paroissiale accepte la démolition de l'ancien bûcher de la cure. Un nouvel édifice, en maçonnerie, est édifié. Il comprend un garage, une buanderie, un poulailler et des WC.

Le local de la partie supérieure sert de bûcher et de dépôt. Coût : 20 000 fr. Le grenier de la cure est acheté par M. Ernest Michel.

Fallait-il démolir l'ancienne cure ? La question s'est posée dans les années 60. Aujourd'hui encore, les réponses ne sont pas unanimes. Mais la décision fut prise de construire à neuf. La nouvelle cure a été bâtie en 1965, en retrait de l'ancienne qui empiétait un peu sur le cimetière.

Les noms des curés inscrits sur les vitraux

A l'entrée de la nef, une plaque de pierre porte les noms de Louis Genoud, curé-doyen, né en 1839 et mort en 1912, Jean Chollet, séminariste (1908-1930), Paul Raïs, aumônier de Seedorf et auxiliaire à Prez (1873-1937), Jean Bovet, curé-doyen (1871-1949), Martin Roggo, curé-doyen (1915-1982). Fait très rare dans nos églises, les noms de plusieurs anciens curés, avec la date de leur arrivée à Prez, sont inscrits au bas des quatre vitraux monumentaux. Voici les noms des curés immortalisés sur les verrières avec, en regard, les indications qui diffèrent quelque peu, données à leur sujet par le Père Apollinaire Dellion. Le D. signifie Dom.

<i>Au chœur, à droite, les curés de Prez chanoines de Lausanne :</i>	<i>Dictionnaire des paroisses du Père Apollinaire Dellion</i>
Pierre Curix, 1404 Girard d'Oulens, 1452 Jean Avry, 1498 Jean Rossaly, 1530	1404-1411, D. Pierre Corderii ou Cordeir 1450-1485, D. Girard de Olens (Oulens,) 1489, D. Jean Awni, ou Avy 1525-1541, D. Jean Rosselli (Rossier)
Au chœur, à gauche	
Guillaume Schrötter, 1540 G. Darbaleh, 1584 G. Currah, 1626 G. Piccaud, 1672 (?)	1541-1567, D. Guillaume Schrötter 1577-1618, D. Guillaume Darballet 1623-1632, D. Georges Currat, Dr en théologie 1621, D. Guillaume Piccand, soit avant Dom Currat
A gauche de l'autel latéral	
Pierre Nochet, 1646 P. Maister, 1674 P. Quenz, 1702 F. Hirt, 1724 P. Morel, 1775	1653-1670, D. Pierre Noschet 1674-1702, D. Jean-Rodophe Meister 1702-1724, D. François-Pierre Quentzis 1724-1769, D. François-Joseph Hirt 1770-1806, D. Pierre Morel
A droite de l'autre autel latéral	
Jean Pernet, 1805 Jean Grivet, 1842 Louis Genoud, 1870 J. Wicht, chapelain	1806-1842, D. Jean-Laurent Pernet 1842-1868, D. Jean Grivet

(Joseph Wicht fut chapelain à Corserey de 1856 à 1893, en exerçant la fonction de curé de Ponthaux pendant plus de 20 ans.)

Le nom de l'abbé Robatel, vicaire considéré comme curé de 1570 à 1571, n'est pas inscrit sur un vitrail. Et pourtant ! Son destin fut tragique. En juin 1571, un incendie a détruit seize maisons dans le village de Prez. Le curé Robatel fut brûlé vif. Le nom de Théodore Imbert, de Nevers, curé de Prez dès le 4 janvier 1869 - auparavant curé de Wallenried - et qui a « pris la fuite » le 11 février 1870, a lui aussi été omis. (Comme beaucoup d'autres noms que l'on trouve dans la liste des curés et vicaires de Prez établie par Père Dellion, liste qui remonte à 1162.) Que s'est-il passé avec le curé Imbert ? A lire les procès-verbaux des assemblées paroissiales, l'année 1869 est marquée par des tractations ininterrompues au sujet de nécessaires transformations à la cure. Qui doit payer les réparations ? Le bénéfice curial ou la paroisse ? Curé et évêque prétendent que les frais sont imputables à la paroisse, ce que dénie la paroisse se basant sur d'anciennes conventions. L'abbé Imbert a-t-il été exaspéré par ces vaines querelles ? C'est probable. Il s'en est allé sur la pointe des pieds...

Les curés du début du XX^e siècle



Le curé-doyen Louis Genoud a exercé son ministère à Prez jusqu'en 1907. Il a tout spécialement marqué la paroisse par les importantes adjonctions - rappelées ci-dessus - dont il a doté l'église, et par sa générosité. Son successeur, de 1907 à 1915, est l'abbé Henri Marion, de Domdidier. Natif de Saint-Aubin, il se destine tout d'abord à l'enseignement. Après un séjour à l'Ecole normale d'Hauterive, il poursuit ses études au collège St-Michel, puis au séminaire diocésain. Devenu prêtre en 1892, il est nommé vicaire à Compesières (Genève), puis à Carouge. En 1895, il accepte de revenir à Saint-Aubin, afin d'aider son ancien curé infirme, le doyen Michaud. En 1896, il est nommé curé de Villarimboud, paroisse à laquelle il restera attaché puisque, dans ses dernières volontés, il a émis le vœu d'y être enterré. En 1907, il arrive à Prez. Prêtre cultivé, mais intraitable sur les principes, il a marqué la paroisse. En 1915, M^{gr} André Bovet le prie d'accepter la charge difficile de curé de la paroisse catholique de Neuchâtel. Pendant plus de dix ans, il y déploie une intense activité. En 1926, malade, il est longuement hospitalisé à Lausanne. La retraite qu'il passe à Estavayer-le-Lac ne dure guère. Se sentant très mal, le 21 mars 1928, il souhaite retourner à Neuchâtel. Il y meurt deux jours plus tard, le 23 mars.

L'arrivée de son successeur, le curé Jean Bovet, fut solennelle, comme l'avait été en 1907 celle de l'abbé Marion. Les cloches ont salué son arrivée, le mercredi 14 avril 1915 ; elles avaient annoncé le départ du curé Henri Marion quelque temps auparavant. Le repas de réception comptait soixante couverts. Prix du menu : 3 fr., sans le vin payé à part.

Du curé-doyen Jean Bovet à 2002

<p>1. Jean Bovet Né à Chapelle (Glâne) le 8 juin 1871 Ordonné prêtre le 17 juillet 1898 Vicaire à Châtel-St-Denis en 1898 Curé de Villaraboud de 1901 à 1915 Curé de Prez de 1915 à 1949 Curé-doyen dès le 16 décembre 1939</p>	<p>2. Robert Sallin Né à Villaz-St-Pierre le 27 août 1916 Ordonné prêtre le 12 juillet 1942 Aumônier de l'orphelinat Marini, à Montet de 1942 à 1945 Vicaire au Crêt, de 1945 à 1947 Vicaire à Fribourg, St-Pierre, de 1947 à 1949 Curé de Prez de 1949 à 1969 Curé-doyen de 1961 à 1966 Curé de Vaulruz de 1969 à 1988 Auxiliaire des paroisses de l'Intyamon dès 1988, puis retraité au Foyer Jean-Paul II Décédé à Riaz le 20 décembre 2000</p>
<p>3. Placide Maudonnet Né à Bossonnens le 12 octobre 1916 Ordonné prêtre le 6 juillet 1941 Vicaire à Genève de 1941 à 1942 Aumônier de l'orphelinat de Gillarens de 1942 à 1948 Vicaire à Fribourg, Saint-Jean, de 1948 à 1952 Curé de Corserey de 1952 à 1958 Curé de Sorens de 1958 à 1969 Curé de Prez de 1969 à 1977 Curé de Villaz-St-Pierre de 1977 à 1987 (administrateur de Villarimboud dès 1981) Aumônier du couvent des Dominicaines de Béthanie (Châbles) dès 1987 Décédé à Vevey le 9 août 1996</p>	<p>4. Martin Roggo Né le 24 janvier 1915 Ordonné prêtre le 7 juillet 1940 Vicaire à Fribourg, Saint-Jean, de 1940 à 1948 Curé de Crésuz de 1948 à 1951 Curé de Villaz-St-Pierre de 1951 à 1977 Curé de Prez de 1977 à son décès en 1982 Curé-doyen dès 1978 Décédé à Fribourg le 28 septembre 1982</p>
<p>5. Pierre Gumy Né à Bulle le 9 février 1925 Ordonné prêtre le 28 juin 1953 Vicaire à Genève de 1953 à 1955 Vicaire à Estavayer-le-Lac de 1955 à 1958 Vicaire à Charmey de 1958 à 1960 Curé de Cressier-sur-Morat de 1960 à 1983 Curé de Prez de 1983 à 2000 Curé de Prez et Corserey dès 1986 Auxiliaire de secteur, à Autigny, dès 2000</p>	<p>A partir de 2000, la paroisse de Prez fait partie du secteur Saint Udalrich, dont les curés sont les Pères</p> <p>Kasimir Sroczyński, originaire de Pologne Nazaire Kwiatkowski, originaire de Pologne</p>



Fête-Dieu en 1954. L'armée fut associée très longtemps à cette fête. Le 5 juin 1881, le Conseil paroissial décidait que le Saint-Sacrement serait accompagné de 4 à 8 militaires et que l'on tirerait au mortier à la Fête-Dieu et à la fête patronale.

Les vicaires de la paroisse

De 1856 à 1929, le poste de vicaire a été vacant. Selon les renseignements obtenus à l'évêché, voici les noms des vicaires qui se sont succédé à Prez à partir de 1929 :

Arnold Riedo, 1929-1931

Jean Yerly, du 14 août 1931 au 26 novembre 1931

Paul Raïs, aumônier à Seedorf, considéré comme vicaire, décédé en 1937

René Pachoud, 1938-1940

Pierre Noël, 1940-1942

Conrad Seydoux, 1942-1948

Henri Murith, 1948-1949

Adrien Philipona, 1950-1954

Joseph Jordan, 1956-1959

Charles Goumaz, 1959-1961

Gérard Stöckli, 1961-1963

Les vicaires ne roulaient pas sur l'or. En 1931, le curé Jean Bovet a souhaité que le salaire du vicaire baisse de 60 à... 41 fr. par mois. Réponse de l'évêché : *Non ! Un modeste vacher, outre sa pension complète, gagne 1000 à 1200 fr. par an.*

Les vicaires étaient très proches de la jeunesse. Plusieurs d'entre eux ont été les animateurs de divers groupements, notamment de la JAC - Jeunesse agricole catholique -, constituée dans les années d'avant-guerre. Parmi les meilleurs souvenirs qu'aient laissés les vicaires, il faut signaler la mise en scène des théâtres qui ont contribué au renom de Prez dans la région.

Lorsqu'il fut privé de vicaire, dès 1963, le curé de Prez eut régulièrement recours à des auxiliaires.



Fête-Dieu, groupe de filles devant un reposoir fleuri

Au temps d'une civilisation paroissiale

Dans notre canton, l'Eglise a longtemps occupé la première place avant que, dans les années 1960, le vent du modernisme ne se mette à souffler. L'histoire du XIX^e siècle a connu divers épisodes forts qui ont contribué à l'édification d'un catholicisme pur et dur. L'Eglise et ses affidés les plus conservateurs ne supportèrent pas l'esprit libéral qui caractérisa le début du XIX^e siècle. Et le combat fut violent contre le régime radical qui dura de 1847 et 1856. Les tensions

créées en 1864 par les prises de position du Vatican qui refusait de s'ouvrir au monde moderne engendrèrent la crise du Kulturkampf durant la décennie 1870-1880. Le *Syllabus*, document publié par le Vatican en 1864, avait dressé une liste de 80 propositions jugées erronées, en rapport avec les idéologies rationaliste, libérale, socialiste. Si le Kulturkampf a connu son apogée en Allemagne, les retombées ont été importantes en Suisse. Et les tensions ont été virulentes entre catholiques proches du Vatican et les partisans d'une laïcisation plus poussée de la société.

Fribourg a choisi son camp. Il a connu dans les années 1870 un regain d'ultramontanisme. La Vérité, c'est Rome. La droite conservatrice - comme l'écrit Michel Charrière dans *Fribourg, un canton, une histoire* - mobilise ses troupes à travers diverses associations, le Piusverein, les Cercles catholiques. Le journal *La Liberté* - à la botte des conservateurs - est créé en 1871. La même année, la Société fribourgeoise d'éducation voit le jour. Des instruments puissants dans les mains du gouvernement pour contribuer à l'instauration de la « république chrétienne ». En 1877, le corps enseignant fribourgeois quittera même la Société pédagogique romande jugée trop libérale. Elle ne la réintégrera qu'en 1969. La religion devient, en cette fin du XIX^e siècle un vaisseau insubmersible dont le gouvernail est tenu d'une main ferme, voire rude, par les curés, secondés par les régents « normés » depuis 1859 à l'Ecole normale d'Hauterive, loin des dangereuses séductions du monde...

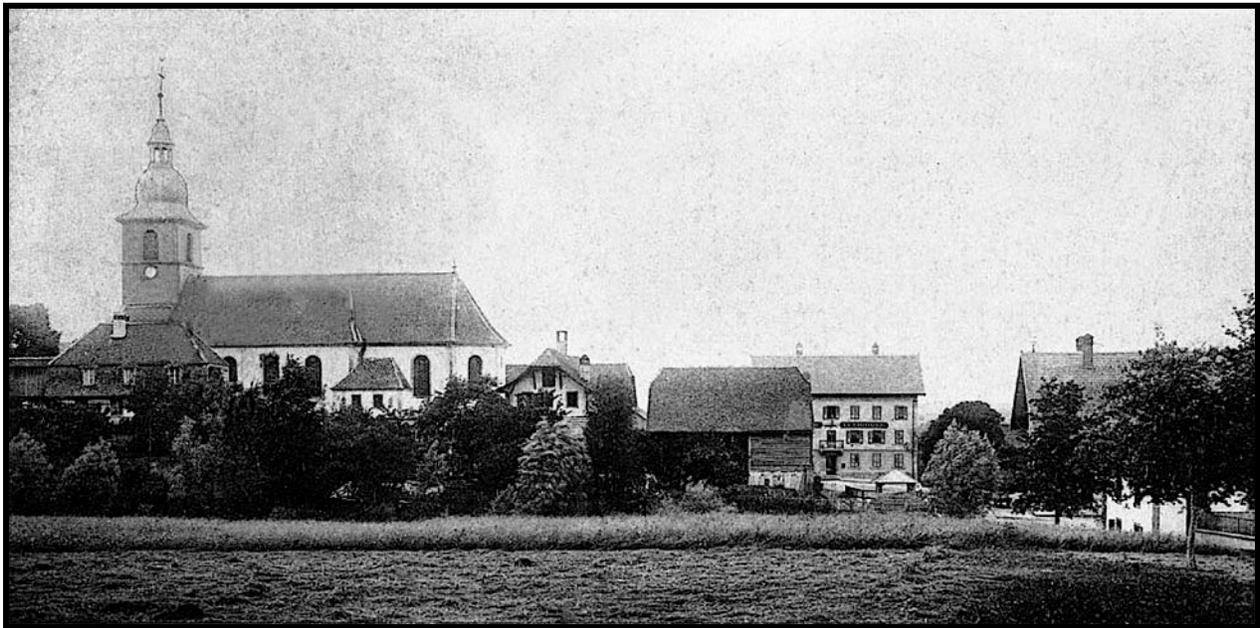
La vie paroissiale est ponctuée des fêtes religieuses habituelles. Et occasionnelles comme les Premières Messes et les Confirmations, célébrées avec offices solennels, arcs de triomphe, tirs au mortier, carillon des cloches, banquets et cortèges. L'arrivée d'un nouveau curé revêt aussi un éclat tout spécial.

L'arrivée à Prez du curé Henri Marion, le 22 octobre 1907

L'abbé Marion raconte lui-même son arrivée solennelle à Prez. Extraits :

J'étais précédemment curé de Villarimboud. Le mardi 22 octobre, à trois heures et demie de l'après-midi, M. le doyen Louis Genoud, mon prédécesseur, est venu à ma rencontre jusqu'à l'entrée du village, côté Corserey. Il était accompagné des enfants des écoles de Prez et de Noréaz, de la fanfare et des chantres. On tirait des mortiers. Arrivés à l'église, nous avons chanté le *Veni Creator*. M. le doyen m'a souhaité la bienvenue et je lui ai répondu. Après cet arrêt à l'église, on entre mes effets (sic) et mes meubles à la cure. Ils ont été amenés par des chars de la paroisse. A 7 heures, banquet à l'hôtel de la Cigogne. Discours de bienvenue de M. Ducarroz, secrétaire de paroisse et régent de Noréaz ; poésie de M. Michel, régent de Prez ; morceaux de fanfare et de chant ; discours de M. le doyen et réponse du nouveau curé. Ces deux derniers se retirent à 9 heures et laissent les autorités, les chantres et la fanfare continuer la fête qui, malheureusement, se prolongea un peu trop, jusqu'à une heure du matin.

Le dimanche suivant, ce fut mon « installation » solennelle par le doyen Genoud, avec cérémonie, profession de foi, serments d'usage et remise symbolique des clés. Après les Vêpres, on m'offrit devant le château un fauteuil voltaire, un canapé et une descente de lit, avec accompagnement de musique, chants, discours d'un jeune homme et d'une jeune personne (sic). Remerciements et ce fut enfin fini.



Au temps de l'ancienne cure et de la grange du restaurant

L'abbé Marion, un curé « d'attaque »

Les annonces que le curé de la paroisse communique tous les dimanches durant la messe donnent un aperçu de la vie religieuse de la paroisse. A part les annonces de mariage avec noms, prénoms, état civil, celles des décès, des fêtes et des messes, il y a l'énumération des cérémonies : tous les soirs du mois de mai, le « Mois de Marie » ; les dimanches soir de juin, « exercice » en l'honneur du Sacré Cœur ; neuvaines, processions, adorations assorties d'indulgences ; réunions des diverses confréries, des Tertiaires de St François, du Groupement des jeunes filles, de l'Œuvre de Lourdes. Il y a aussi les observations du curé sur le comportement de ses paroissiens. L'abbé Marion ajoute des remarques personnelles qu'il appelle « chroniques ». Fort utiles pour la petite histoire ! On y voit vivre la paroisse, avec une grande majorité de fidèles soumis, ou se sentant obligés de suivre le mouvement.



Quelques marginaux - je-m'en-foutistes, courageux ou fortes têtes ? - s'écartent parfois du sillon jugé trop droit tracé par un curé intraitable. Le prêtre, affirme le curé Marion, a non seulement comme devoir d'état d'enseigner l'amour, d'instruire, d'administrer les sacrements, de prier. Il doit aussi surveiller. Le curé ne doit pas être un chien muet, affirme l'abbé Marion. En cas d'abus jugés graves, les réprimandes doivent être publiques. Et comment le curé se tient-il au courant des déviances paroissiales ? Encourage-t-il la délation ? Écoutons le curé Marion : « Pourquoi accuser les voisins d'avoir rapporté à la cure ?

Un reposoir modèle à la Fête-Dieu

Le curé n'aime pas les rapporteurs, mais bien les gens qui, par vertu, l'avertissent d'un abus. On ne vend jamais les personnes qui avertissent. » A lire les chroniques, les personnes « vertueuses » qui traquent les écarts et s'empresent de les rapporter à leur curé ne manquent pas. L'abbé Marion jette l'anathème sur les buveurs, les danseurs, les piliers des « cassées », les jeunes filles qui « traînent » après l'angélus, les tièdes qui assistent aux offices dans les derniers bancs de l'église ou dans l'escalier de la tribune. On se contentera de noter - après les annonces - quelques exemples choisis dans la gerbe de manquements dénoncés par le curé Henri Marion. Empressons-nous de relever que tout n'est pas négatif dans son ministère. Loin de là ! L'ecclésiastique a des initiatives des plus louables, que l'on découvrira au fil des chroniques.

Les annonces faites à la messe du dimanche



Une partie d'un vitrail

On avait peu de distractions autrefois. On les prenait là où elles se trouvaient. Enfant, j'en découvrais jusque dans les annonces formulées en chaire le dimanche. Celles d'Onnens, mon village, étaient les mêmes que celles du village voisin de Prez, et de partout. Les noms abscons prononcés par le curé - et jamais expliqués - évoquaient pour moi un monde inconnu, énigmatique, un peu sorcier. Les noms de famille des saints étaient aussi bizarres que certains mots du vocabulaire ecclésiastique : octave privilégiée, Damascène, portioncule, Chrysanthe et Darie, férie, Lellis, discrétore, mandement, Alacoque, Capistran, diaspora, Cupertino et autres Docteurs que l'on imaginait opérant dans les mystérieux hôpitaux de l'Eglise... Les annonces qui figurent ci-dessous ont été choisies non pas en fonction d'un contenu fleuri de mots bizarres, mais de la diversité des cérémonies. Qu'elles soient de 1907 ou de 1950, les annonces sont restées inchangées, ou presque.

- Dimanche 1^{er} décembre 1907, aux vêpres, récitation du chapelet, procession de la Ste Vierge, bénédiction du saint Sacrement. Aussitôt après les vêpres, réunion des Tertiaires ; à trois heures, catéchisme de 1^{ère} communion.

- Pendant l'Avent, tous les vendredis et samedis sont jours de jeûne et d'abstinence. Le samedi toutefois, on pourra user d'aliments gras une fois par jour, excepté le samedi des Quatre-Temps. (Les Quatre-Temps correspondent à trois jours de jeûne et d'abstinence, les mercredi, vendredi et samedi de la première semaine de chaque saison.)
- Dimanche 22 décembre 1907. A la grand-messe et aux vêpres, examen de catéchisme pour l'émancipation définitive des enfants qui ont eu 16 ans dans le courant de l'année. Après vêpres, catéchisme des Quatre-Temps.
- 25 décembre 1907, solennité de Noël, fête double de 1^{ère} classe avec octave privilégiée, célébrée avec exposition du saint Sacrement à la grand-messe et aux vêpres et bénédiction à la fin de chaque exercice. En outre, à la fin de la grand-messe, procession du saint Sacrement à l'intérieur de l'église.
- Extrait des annonces du dimanche 24 mai 1908. Lundi, mardi et mercredi, jours des Rogations instituées pour détourner les fléaux et attirer sur les biens de la terre la bénédiction divine. Toutes les familles chrétiennes doivent tenir à cœur de se faire représenter à ces processions. Le départ aura lieu lundi et mercredi à 7 h et mardi, pour Noréaz, à 6 heures et demie.
- Le dimanche 31 janvier 1909 est annoncée, pour le mardi, la fête de la Purification de la Sainte Vierge. C'est une fête d'obligation. Avant la grand-messe, bénédiction des cierges et procession. Les cierges doivent être achetés avant la grand-messe. Si on achète des cierges déjà bénits, ils perdent immédiatement leur bénédiction. Après les vêpres, bénédiction des cous pour obtenir, par l'intercession de saint Blaise, la grâce d'être préservé des maux de gorge.
- Le jeudi 25 janvier 1909, fête chômée de l'Annonciation de la Sainte Vierge. La messe sera immédiatement suivie des vêpres. A 13 h 30, chant des complies, procession de la Sainte Vierge, prières du carême, bénédiction du saint Sacrement. Après les complies, réunion des Enfants de Marie.
- Aperçu de la semaine sainte de 1909. Jeudi saint, anniversaire de l'institution de la sainte eucharistie et du sacerdoce. Office à 8 h et le reste de la journée, adoration du saint Sacrement. A 19 h 30, exercice en l'honneur du saint Sacrement. Vendredi saint, anniversaire de la mort de Jésus-Christ. A 8 h et demie, messe des présanctifiés, puis adoration de la croix qui sera exposée tout le jour à la vénération des fidèles. Le soir à 19 h 30, chemin de la croix auquel tout le monde doit s'efforcer d'assister. Samedi saint, anniversaire de la résurrection. A 6 h, bénédiction du feu nouveau, lecture des prophéties, bénédiction du cierge pascal et de l'eau des fonts baptismaux, litanie des saints et office.

Du curé Marion au curé Jean Bovet

Il y a eu dans la paroisse de Prez, en 1907, 37 baptêmes, dont 16 de garçons et 21 de filles ; 13 mariages ; 25 décès, dont 11 du sexe masculin et 14 du sexe féminin, soit 9 enfants, 2 jeunes filles, 3 jeunes gens et 11 adultes. En 1911 : 41 baptêmes, dont 22 garçons et 19 filles ; 4 baptêmes ont été faits à la maison pour des enfants morts immédiatement après le baptême ; 2 mariages ; 38 décès dus en grande partie à l'épidémie de coqueluche et de cholérine (forme de choléra) répartis de la manière suivante : 11 hommes adultes, 14 petits garçons, 5 femmes adultes et 8 filles ou fillettes. (On est frappé par le nombre de décès d'enfants. La mortalité infantile continuera à sévir dans le premier quart du XX^e siècle, et même au-delà.)

- Observations sur le comportement des paroissiens : - *Faites circuler soigneusement et rapidement les annales de la Propagation de la foi et de la Sainte Enfance.* - *Formez les enfants à la politesse et au respect de la propriété soit publique soit privée.* - *Envoyez les enfants le moins possible à la laiterie ; faites en sorte qu'ils soient rentrés à l'angélus.* - *Pour les offices, ne vous entassez pas à la tribune et ne stationnez pas dans les escaliers.* (Le règlement de la police d'église du 6 avril 1889 est strict : On doit se tenir tranquilles, dans les bancs ; interdiction absolue de stationner dehors ou hors des bancs pendant les offices. Qui contrevient au règlement se voit infliger une amende de 1 à 10 fr. Un « officier » est préposé à la police d'église. En 1893, le gendarme Pauchard accepte cette charge, encore exercée par le gendarme dans les années 20 et 30.)
- Les barrages pour les mariages et le tirage des filles sont à proscrire. *Le barrage est un impôt imposé à ceux qui se marient et ils ont déjà assez de frais. Donnons plutôt quelque chose à la sacristie. Tirer les filles a des conséquences désastreuses : les jeunes filles sont ravalées ; le cœur humain est trop noble pour le mettre dans un chapeau.* Je ne comprends - dit le curé - que les fréquentations justes et légitimes. (Les filles étaient tirées au sort pour être « attribuées » à un garçon, surtout à l'occasion de la fête traditionnelle du jeu des œufs, au début de mai. En 1921, le curé Jean Bovet, vitupère lui aussi contre cette coutume.)
- Le dimanche *in albis* 26 avril 1908, le curé Marion regrette la faible fréquentation des vêpres. Les « cassées » à Noréaz et à Chénens ont attiré davantage de monde. (Une « cassée » est une fête, parfois avec musique et danse, où l'on consomme des châtaignes, parfois avec des cacahuètes appelées pistaches dans nos régions, à grand renfort de vin rouge.) Une autre raison est le tir auquel les hommes ont le toupet de s'adonner durant les vêpres.
- A cette époque, on se posait déjà des questions sur les dérèglements météorologiques. Note de l'abbé Marion à la fin mai 1908 : *Les 18 et 19 mai, il a fait très chaud, 26 degrés, comme au mois de juillet. Le 23 mai, il a neigé. La campagne était blanche et des arbres se cassaient sous la neige. En juillet 1909, la période de froid - 8 à 9 degrés - et de pluie est désespérément longue. Le 10 juillet, l'abbé Marion écrit : Hier encore, on chauffait les fourneaux. Même temps en juillet 1910.*
- Chronique du 13 septembre 1908. *Il n'y a pas eu de bagarres à la bénichon. Je crois que tout s'est bien passé. Les jeunes filles ne dansent pas le dimanche et rentrent les autres jours à l'angélus. Toutefois, deux ou trois d'entre elles sont restées assez tard mardi soir* (Les noms sont cités.). *J'ai béni les granges de Prez en trois fois.*
- Le Tronc de St Antoine est appelé aussi Pain de St Antoine. Les oboles glissées dans le tronc et les dons faits directement sont utilisés par le curé pour venir en aide aux paroissiens les moins argentés. En 1908, le curé a ainsi pu offrir 155 pains (86,10 fr.), 30 litres de lait (5,40 fr.), 6 paires de souliers spécialement pour la Première communion (44,70fr.), 7 voiles de premières communiantes (18,60 fr.), divers habits (21,50 fr.), des remèdes (3,50 fr.), ainsi que des secours en argent pour malades ou besoins urgents (50 fr.) Une douzaine de familles ont bénéficié de ces dons, sous forme de bons donnés par le curé.
- En début d'année, le curé procède à un compte rendu de l'année écoulée. Il y rappelle les devoirs d'une bonne mère de famille. Le point noir, dans la paroisse, remarque-t-il, est que des femmes, davantage à Noréaz qu'à Prez, manquent la messe dominicale sans motif aucun. *N'entend-on pas dire que telle femme est plus souvent au cabaret qu'à l'église et qu'elle s'y enivre ? Comment un mari peut-il supporter que sa femme soit si oublieuse de*

sa dignité et de son honneur ? Les enfants vaudront ce que vaudra la mère. Aspect positif côté messieurs, le bon esprit de la société de chant et de musique, qui groupe les meilleurs éléments. On rencontre des problèmes chez les domestiques. Certains tendent au socialisme et à l'anarchie. Ils se montent la tête contre les maîtres. Gardons nos vieilles mœurs. Ce n'est pas aux gens récemment arrivés à nous imposer des habitudes nouvelles. C'est à eux de se conformer aux nôtres.

- A Noréaz, on a fêté le « recrotzon » un dimanche du Rosaire. Ce ne sont pas - paraît-il - les anciens paroissiens qui ont amené ce désordre. Je suis obligé de condamner cette profanation, estime le prêtre. *Gardons le sens catholique !* Il cite Cicéron : *La danse est la compagne ordinaire des festins extravagants, de la passion de l'amour, de la débauche et de la licence. Les hommes gourmands, paresseux, ou qui ont le gosier en pente seront plus tard méprisés et auront une triste vieillesse.* (Le curé cite ensuite des noms.) L'abbé Marion s'élève enfin contre certaines pratiques jugées peu catholiques. Une famille a attendu huit jours avant de faire baptiser un enfant. *Il faut tout de même se rappeler la doctrine du péché originel !* A maintes reprises, le curé vante l'épargne, le simplicité dans l'habillement – *les filles de paysans doivent être élevées en filles de paysans, non en poupées* -, et vitupère les fêtes profanes avec danse, la multiplication des « cassées » et le jeu, tout spécialement les « jeux à argent ».
- Les 31 janvier et 2 février 1909, l'abbé H. Kessler vicaire à Torny-le-Grand a donné trois séances de projections, une pour les adultes, une pour les enfants de Prez et une pour ceux de Noréaz. Thèmes des projections : Lourdes, puis vues comiques sur l'ivrogne, la première pipe, une tête de cochon, le saut à la corde, des grimaces...
- En avril 1909, le curé Marion a envoyé une lettre *formidable* (sic) au régent de Noréaz. Ce dernier avait absorbé le même jour cinq absinthes à Prez et trois à Noréaz, sans compter le vin le dimanche 22 mars au sortir de l'office. C'était le lendemain de ses examens. Il a battu sa femme et *autres grosses affaires...* Le régent de Noréaz écrit deux lettres à son curé pour rentrer dans ses bonnes grâces.
- Le 15 juin 1909, note le curé Marion, sont entrepris des travaux de réparation au clocher. Le 19 juin, le coq a été ramené à terre. Il contenait deux rappes, monnaie de l'époque de la construction. On a pu lire sur le fer de la croix, en sa partie inférieure : Fait par Pierre-Joseph Bugnon, maréchal à Torny-le-Grand, en 1833,
- Dans son compte rendu de l'année 1909, le curé ne mâche pas ses mots. Il s'insurge au sujet de la façon d'occuper l'église. Il y avait des bancs vides le jour de l'Epiphanie alors qu'on était entassé dans les escaliers et les couloirs. *Il faudra faire deux ou trois bancs pour les publicains en même temps qu'on en fera pour les toques qui s'obstinent à rester au fond de l'église.*
- Les 6 et 8 février 1910, les enfants présentent trois fois au public, à la salle d'école des filles, diverses saynètes. Le produit des entrées servira à la constitution d'une bibliothèque paroissiale. Le tableau vivant qui clôtura la manifestation est *Jésus à Gethsémani*.
- Le 27 février 1910 est inaugurée la bibliothèque paroissiale logée au rez-de-chaussée du château de Prez, dans la salle voisine de la salle d'école des garçons.
- Le 3 avril 1910, le curé refuse la communion à un papa catholique de Noréaz qui envoie son fils à l'école protestante à Prez. *J'ai passé rapidement devant lui pour aller au voisin et il s'est retiré en rougissant quelque peu.*
- Le 3 décembre 1911, jour de l'élection des députés au Grand Conseil, le curé Marion note que *six citoyens ont voté pour les radicaux : trois Bernois de la Maison Rouge. Les autres sont-ils les Schmutz ou les Riedo ?*

- Le 12 mai 1912, la chronique signale la mort par noyade due à l'ivresse, dans le lac de Seedorf, de J.S. Selon les dires des personnes âgées, ce serait le cinquième noyé dans le lac de Seedorf. Le premier, un jeune homme de 14-15 ans, fils aîné du major Guisolan de Noréaz, s'est noyé en se baignant. Le deuxième s'appelait Fontaine. Le troisième était un Joye de Prez, mort en se baignant, enlacé par les nénuphars. Le quatrième, un homme marié, aurait été jeté au lac, *par sa femme probablement*.
- Au temps de Pâques, tout le monde se confesse. Des « prêtres étrangers » secondent le curé. La veille des Rameaux, en 1912, le Père Candide, capucin, a distribué à lui seul 250 billets de Pâques, attestations remises aux 250 pénitents venus se confesser chez lui. Le lundi matin de la semaine sainte, *600 pâques étaient faites*. Ces billets - dont la coutume sera maintenue jusqu'à la fin des années 20 - devaient être remis à la cure comme preuve que le devoir pascal était accompli. A cette époque, on compte 1000 à 1500 communions par mois.
- Le curé Marion a attendu longtemps un drap mortuaire blanc pour couvrir le cercueil des célibataires. Les jeunes gens de Prez en ont payé une partie. Et ceux de Noréaz ? se demande le curé. *C'est un drap paroissial et non communal*. Le premier cercueil qui a été recouvert en blanc est celui de Louis Joye, un jeune homme qui faisait partie de toutes les confréries et associations pieuses de la paroisse, enterré en juin 1912.
- Le dimanche 18 août 1912, l'abbé Léon Joye, nouveau prêtre, célèbre la messe. Au moment du Pater, l'abbé Marion se rend de la tribune au palier où l'on sonne les deux grandes cloches. Il y trouve J.G., *fumant sa pipe en compagnie de deux autres pères de famille et du domestique Uldry, de Jules au Capitaine*. Ils sont descendus de la tribune *l'oreille basse, après une apostrophe un peu raide*.
- Lors de la retraite de première communion prêchée aux enfants par le Père Hilaire, capucin, à la fin du mois de mai 1914, le prédicateur a cassé son parapluie sur des enfants indisciplinés. La petite Stocker a été terrorisée.



Charles Rosset, Otto Schmutz et Julien Monney pendant la guerre 1914-1918. Ils portent le nouvel uniforme gris-vert réservé aux formations d'élite à partir de 1915

- La guerre déclarée en 1914 apparaît dans les chroniques et annonces. L'Allemagne a déclaré la guerre à la France le 3 août 1914. La mobilisation générale est décrétée en Suisse. Le 16 août, les paroissiens de Prez et d'Onnens se rendent en pèlerinage à la

Brillaz. L'abbé Marion donne des conseils : *Pas de panique ! ; rendons service aux familles paysannes où les hommes et les chevaux sont mobilisés*. Il énumère aussi ses griefs habituels sur les désordres que représentent *un manque de fidélité aux offices, le danger des sorties tardives, le sensualisme, le dévergondage des filles qui courent après les soldats gorge déployée, bras dessus, bras dessous*, etc. En novembre, il lance un appel pour accueillir des orphelins de guerre belges. En 1915, deuxième année de guerre, l'abbé Jean Bovet qui a succédé à l'abbé Marion devenu curé de Neuchâtel, renouvelle ses recommandations et estime - au temps de la vogue - que *ce serait honteux de s'amuser alors que l'Europe est à feu et à sang*.

- En 1918, à cause de l'épidémie de grippe espagnole, la bénichon - la vogue - est supprimée. Un lazaret est ouvert à Prez. En novembre de cette terrible année, on a déjà compté 65 entrées. Le 24 novembre, le curé Bovet note qu'il y a 24 malades de la grippe au lazaret et il relève l'excellent esprit de coopération tant à Prez qu'à Noréaz. Il lance un appel aux jeunes filles pour aider les Sœurs. Les visites au lazaret sont interdites le dimanche. En décembre, le lazaret peut enfin être fermé. En 1918, il y a eu 31 décès, dont 9 enfants. 17 personnes, soit 6 adultes à Prez, 6 à Noréaz, 5 enfants de Noréaz ont été victimes de la grippe.
- L'ordre est maintenu à l'église par « l'officier de police ». Il s'agit, dans les années 20 et 30, du gendarme de Prez. Il inflige des amendes à tous les contrevenants au règlement de la police d'église qui date du 17 mars 1889. Il sera remplacé par un suisse.
- Les curés incitaient les citoyens à « bien voter ». Seules les listes du parti conservateur - aujourd'hui le PDC - trouvaient grâce aux yeux du curé. Par exemple, en 1939, lors des élections pour le Conseil national, le curé Bovet recommande en chaire de *voter la liste N° 1, en n'ajoutant et en ne changeant aucun nom*.

Grande Mission au temps du curé Marion

L'abbé Marion consacre quatre pages à la Grande Mission qui s'est déroulée à Prez du 30 octobre au 13 novembre 1910. La Mission a lieu tous les dix ou douze ans. Il s'agit d'un temps prolongé de prières, messes, chemins de croix, illuminations à grand renfort de bougies – 250 attachées à des clous -, sermons, confessions, communions, restitutions de biens mal acquis, réconciliations.

Avec réunions spéciales pour les pères de famille, les mamans, les jeunes gens, les jeunes filles. Matin et soir, les paroissiens se retrouvent à l'église. Pour diriger cette mission, trois missionnaires de Saint François de Sales, tous trois Français, sont venus de Rue (Glâne). D'autres prêtres les ont aidés pour les confessions en allemand et en italien. Tous les paroissiens ont assisté aux cérémonies, *sauf quatre personnes, dont un rénitent original et un homme qui a rôdé dans toutes les Amériques*.

La clôture, solennelle, a été marquée par une procession avec jeunes filles en blanc portant les « mystères » du Rosaire. Celles qui avaient été expulsées pour non-respect du règlement de l'Association des jeunes filles ont pu réintégrer le groupement. Une croix de la Mission a été dressée à l'entrée du cimetière, en face du porche. Elle comprend trois parties. Le socle en molière provient du monument de la mère de l'abbé Grivet, curé de Prez de 1842 à 1868. Le fût en ciment, imitation grès, a été fait par l'entrepreneur Macchi. La croix qui surmonte le tout, restaurée et dorée à la feuille, était placée avant 1908 sur deux tombes d'une famille Chollet.

On trouve un écho de la Mission précédente dans le procès-verbal de la séance du Conseil paroissial du 16 novembre 1898. La clôture a été solennelle, avec la présence de trente fusiliers, huit cavaliers et tirs de mortiers. Lors de la clôture de la Mission de 1921, le mardi 29 novembre, on trouve le même cérémonial.

Mystères et bannières

Au sujet des « mystères » et des bannières arborés lors des processions, voici un extrait des délibérations de la séance du Conseil paroissial du 5 mai 1889 : Comme il y a plusieurs mystères du Rosaire qui ne sont plus portés pendant les processions et pour mettre de l'ordre, les droits de porter les mystères seront tous renouvelés par mise le troisième dimanche de mai après l'office. On misera en même temps le droit de porter les bannières et les lumières qui doivent accompagner le Saint-Sacrement. Une amende sera ensuite infligée aux négligents qui ne feront pas leur devoir.

Ci-après, l'organisation de la répartition des mystères et des bannières

Mise du 19 mai 1889. ~

Dans le but de mettre plus d'ordre dans les processions, le Conseil paroissial a décidé de remettre en mise le droit de porter les mystères du St. Rosaire. Cette mise a été publiée deux fois devant l'église.

A. Bannières.

Bannière rouge: Philippe Berger: 5 francs.
 Bannière blanche: Julien Joye: 6 francs.
 Les mises s'en font pour une année et les bannières devront se porter à toutes les processions qui se font hors de l'église pour le St. Sacrement et le Rosaire.

B. Lumières du St. Sacrement.

- 1^o M. Eugène Chatagny à Corserey.
- 2^o Pierre Vuarnoz à Corserey.
- 3^o Chatagny, du Grand-Clos.
- 4^o Jacques Galley à Prez.
- 5^o Jean-Joseph Robatel à Prez.
- 6^o Joseph Rogel à Sorreze. (50 cent.)

III. Mystères du Rosaire.

A. Mystères joyeux.

- 1^o Annonciation: M. Pothey François, syndic.
- 2^o Visite à St. Elisabeth: M. Berger Capitaine, président.
- 3^o Naissance de Jésus: M. Berger Jacques de Salaz.
- 4^o Présentation au temple: M. Félix Joye.
- 5^o Recouvrement de Jésus: M. Florantin Berger (1/2).

B. Mystères douloureux.

- 1^o Agonie de N. S.: M. Louis Guindan.
- 2^o Flagellation: M. Louis Chafflon.
- 3^o Couronnement d'épines: M. Antoine Sythoud.
- 4^o Portement de croix: M. Guindan, ff. Charles.
- 5^o Crucifimement: M. Etienne Chauvaz (1/2).

C. Mystères glorieux.

- 1^o Résurrection: M. Jean Berger.
- 2^o Ascension: M. Amédée Lotz.
- 3^o Descente du St. Esprit: M. Joseph Jacquaz.
- 4^o Ascension: M. Louis Curnet.
- 5^o Couronnement de la St. Vierge: Le Surnain.

Les mystères seront portés régulièrement; le luminaire contiendra les absences qui seront punies d'une amende de 50 cent. chaque fois. Les possesseurs seront tenus, comme de fait, à payer chaque année une somme de 50 cent. pour les lumières.

Le Secrétaire, Le Président,
 M. Pothey, Pingu Capitaine

Les Quarante heures

Il s'agit des trois journées précédant le début du carême avec exposition du saint sacrement, sermons, processions, messes et vêpres. Les Quarante heures ont eu lieu pour la première fois à Prez les 26, 27 et 28 février 1911. Deux missionnaires de Saint François de Sales, venus de Rue, ont assuré les prédications. Il y a eu 625 communions durant ces trois jours, dont 23 le lundi à

Noréaz. Un point noir : quelques jeunes filles se seraient promenées dans le village de Prez, le mardi après-midi, pendant les vêpres et la procession.

La Patronale

La fête patronale était célébrée autrefois le jour même de la Nativité de Saint Jean-Baptiste, le 24 juin. « La patronale » - communément appelée aussi « le patron » dans nos régions - était l'une des grandes fêtes de l'année. A part les offices religieux à grands renforts de cloches carillonnées, d'encens, de servants de messe et d'une messe « en musique » - à quatre voix - « le patron » voyait accourir la parenté, invitée pour la circonstance.

Le dîner était digne de la bénichon. Comme l'écrit Anne-Marie Yerly dans *La Gruyère* du 29 juin 2002, *le patron chë fithâvè gayâ kemin la bénichon, tsanbèta, ruthi, meringè è to.*

L'assemble paroissiale du 26 janvier 1919 devait se prononcer sur l'éventuel renvoi de la fête patronale au dimanche qui suit le 24 juin. Deux paroissiens s'expriment, Paul Rosset et Fidèle Berger. Le premier insiste sur le fait qu'il faut absolument conserver une tradition. Il invite l'assemblée à se prononcer à l'unanimité pour célébrer la patronale le 24 juin. Le second, Fidèle Berger, propose le renvoi au dimanche lorsque le 24 juin tombe sur un samedi ou un lundi. Il justifie sa manière de voir par les grands travaux agricoles de la fin juin. A l'unanimité, l'assemblée suit Paul Rosset et se prononce pour le maintien de la fête le 24 juin, quel que soit le jour de la semaine.

Les Mouvements de jeunesse

Les jeunes filles ont été regroupées en association au début du siècle. Le *Règlement pour l'association des jeunes filles de la paroisse de Prez-vers-Noréaz* a été approuvé par l'évêché le 5 novembre 1910. Les statuts définissent le but : *Grouper les jeunes filles afin de les préserver plus facilement des périls de la jeunesse, de l'esprit du monde, de rehausser l'éclat des fêtes religieuses et de les habituer à la fréquentation des sacrements, source de toute vertu solide.*

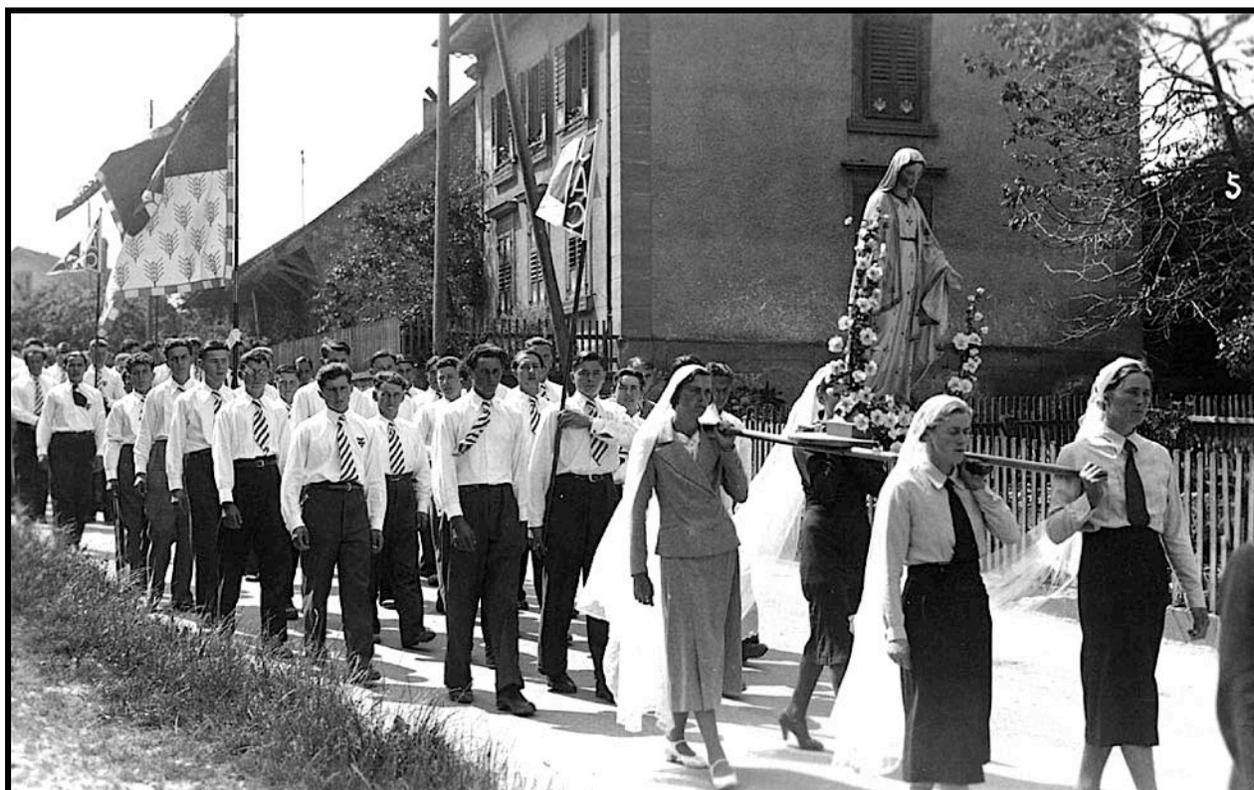
L'article 1 précise que toutes les jeunes filles de la paroisse en font partie à partir de leur première communion jusqu'à leur mort, leur mariage ou leur exclusion. Le costume des membres est le voile blanc pour *les aspirantes* – les plus jeunes – le voile et une médaille de la Sainte Vierge suspendue à un ruban bleu pour celles qui sont appelées *les associées*.

Le port du costume est obligatoire à toutes les processions de la Sainte Vierge, aux communions générales, aux réceptions solennelles, à la Fête-Dieu et à l'enterrement d'une défunte. Elles se réunissent sous la direction du curé le premier dimanche de chaque mois.

Les jeunes filles sont tenues par les statuts à ne commencer aucune fréquentation avant 18 ans, à ne pas servir comme sommelières hors de la paroisse, à ne danser en public que le lundi et mardi de bénichon, à assister aux « cassées » seulement dans la paroisse, à condition que ces récréations se passent sans danses, ni tirage de filles, etc.



Les Croisées en 1935



Lors de la fête de la JAC (Jeunesse agricole catholique) le 15 août 1939, des jeunes filles - Enfants de Marie - portent la statue de la Ste Vierge, comme lors de certaines processions.

Dans les annonces paroissiales du 10 janvier 1937, il est question des Croisées qui ont offert une messe pour la guérison du Pape. Le même jour, le curé Bovet annonce la constitution d'une société de jeunes gens. Il s'agit de la JAC (Jeunesse agricole catholique). Un vicaire plein d'initiative a été très actif à la fin des années 30 envers les groupements de jeunesse. C'est l'abbé René Pachoud. On lui doit - entre autres - la création d'un mouvement scout en 1937. La durée en fut éphémère. Les procès-verbaux du Conseil communal ont laissé une trace de cette troupe scout : *Le 28 juin 1937, l'organisation naissante des scouts demande de pouvoir utiliser une chambre aux combles du château. La demande est acceptée. Le 16 septembre, les scouts ont blanchi et tapissé le local. Le Conseil accepte d'y installer l'électricité.*

Le chanoine Joseph Jordan, vicaire à Prez de 1956 à 1959, nous dit combien les groupements de jeunes étaient encore bien vivants à Prez à la fin des années 50, lorsqu'il était jeune vicaire.

Religieuses ressortissantes de Prez

Dans les cahiers d'annonces des curés Marion et Bovet apparaissent des noms de religieuses ressortissantes de la paroisse.



Laurette Berger, en religion Sœur Jeanne

Le 2 septembre 1911 est partie pour Paris et Valenciennes Laurette Berger, fille du Capitaine, âgée de 32 ans, pour faire son postulat de Fille de la charité pendant trois mois à Valenciennes. Puis elle effectuera son noviciat durant une année à Paris. *Grand étonnement et grand effet dans*

la paroisse, remarque le curé en annonçant son départ. En religion, Laurette Berger s'appelait Sœur Jeanne.

Le 9 septembre 1913, l'abbé Marion assiste à Menzingen à la profession religieuse de Martine Joye, fille de Célestin. Le 15 août 1914, c'est la profession de Marie Angéloz et le 10 septembre, celle de Sœur Blanche née Sidonie Wicht, à Menzingen. En novembre 1915, le curé Bovet annonce le décès de Sœur Rose, née Philomène Joye, supérieure de la Maison des Sœurs franciscaines de Constantinople. En septembre 1922, c'est la profession religieuse de Sœur Jeanne d'Arc Gobet. Le 4 septembre 1924, Jérôme Berger - Sœur Lucienne -, fait sa profession à Menzingen.

En 1964, l'abbé Robert Sallin a organisé un concours dans le bulletin paroissial de Prez. Il s'agissait de répondre à diverses questions relatives à la vie paroissiale. Dans les réponses publiées à l'issue du concours, figurent les noms des religieuses de la paroisse « encore en activité en 1964 ». Voici les noms publiés : Sœurs Etienne Berger, Marie-Vianney Joye, Antoine-Marie Joye, Claire Chollet, Catherine Berger, Marthe Berger, Barbe Berger, Henriette Cuennet, Catherine Angéloz, Candide Cotting, Marie-Thérèse Schneider

Prêtres qui ont célébré leur Première Messe à Prez

Dans sa thèse consacrée à M^{gr} Etienne Marilley, l'historien Francis Python cite un prêtre ressortissant de Prez. Il s'agit de **Joseph Joye**, né en 1749. Il faisait partie du clergé fribourgeois favorable aux paysans libéraux et autres patriotes opposés au régime oligarchique qui s'insurgèrent avec succès contre le gouvernement patricien. (Journée des bâtons, 2 décembre 1830). Les patriciens étaient revenus au pouvoir en 1815. Joseph Joye n'hésita pas à prendre le contre-pied de l'évêque conservateur Pierre-Tobie Yenni. Le DHBS précise qu'il était chanoine titulaire du Chapitre de Königgrätz (Bohême). Il est mort à Fribourg le 9 avril 1837. Il était en outre chanoine de St-Ursanne. Le chanoine Joseph Joye a été enseveli devant la Table sainte de l'église de Prez.

Pierre Joye. Le 18 mars 1838, l'assemblée communale de Prez est d'accord de constituer le patrimoine de l'abbé Pierre Joye, séminariste, fils de feu Jean-Joseph. Elle lui affecte une pièce de terre nommée ès Gotes, d'une contenance d'environ dix poses, valant 4000 fr. La commune consent ce don *dans la conviction que Mr Joye persévérera dans cette opinion qu'un brave théologien doit toujours avoir pour objet et Dieu et la religion, et non la politique et la perturbation.*

Pierre Joye est vicaire à Saint-Martin de 1843 à 1844, puis il est nommé chapelain à Chapelle (1844-1845). Il est curé d'Ecuvillens de 1845 à 1850, date à laquelle il quitte la Suisse, pour affaires de mœurs. Il fut à Ecuvillens le curé du futur chanoine Joseph Schorderet.

Le 13 mai 1850, le Conseil note que Pierre Joye a obtenu 450 fr. de la commune de Mannens pour son émigration. Celle de Prez prend à sa charge les frais de transport jusqu'au chemin de fer. (Quel chemin de fer ? En 1850, le réseau des chemins de fer suisses est quasi inexistant. La ligne Berne-Lausanne a été ouverte en 1862 et la gare de Rosé a été construite en 1880.)

Lors de l'assemblée communale du 5 mai 1850, on considère que l'émigration de Pierre Joye ne revêt que des avantages pour la commune, qui va devenir propriétaire des bénéfices communaux de la famille Joye.

Le 26 avril 1860, Sulpice Galley, Pierre Bise et François Joye sont les trois personnes proposées au choix de la Justice de paix qui doit désigner un curateur de Pierre Joye, ancien curé d'Ecuvillens, absent du pays.

François-Xavier Chollet, né en 1781, a été ordonné en 1814. Il est successivement chapelain à Charmey en 1815 et 1816, desservant de Châtonnaye de 1818 à 1820, auxiliaire à Fribourg, curé de La Tour-de-Trême de 1828 à 1835, curé d'Estavannens de 1835-1854 - où l'accompagna la Pietà de Prez à laquelle un chapitre est réservé - et enfin curé de Neyruz dès 1854. Il meurt en 1863.

Parfois, les curés outrepassent leurs prérogatives qui devraient se limiter au spirituel. Ainsi le curé François-Xavier Chollet, de Prez se livrait-il à l'exercice illégal de la médecine. Voici ce qu'en dit Alain Bosson :

Figure centrale de la vie fribourgeoise, tout particulièrement dans les petites communes de campagne, le curé n'a été l'objet qu'à une seule reprise d'enquêtes ordonnées par la Commission de santé concernant l'exercice illégal de la médecine : il s'agit du curé Chollet, de Neyruz. Ayant déjà montré un « penchant irrésistible pour l'empirisme » lors de son séjour à Estavannens en 1849, l'abbé Chollet est l'objet d'une enquête dans le courant du mois de juillet 1854, pour avoir traité plusieurs patients, dont un jeune homme de 15 ans, décédé. Voici quelques informations tirées du rapport du Préfet de la Sarine : *Le prévenu a été entendu et a avoué avoir délivré des remèdes. D'autres personnes ont également été entendues sur les mêmes faits ; elles confirment les indications sur M. le curé Chollet et il y a même un nommé Paquier qui signale des choses plus fortes : plusieurs visites médicales de la part du curé, livraison de plusieurs bouteilles de médicaments, paiement de six francs d'honoraires (qui ne sont pas avoués par le curé).*

Henri Chollet est né le 2 février 1860. Sa Première Messe fut célébrée à Prez le 25 juillet 1884. Le 15 juin, le Conseil avait accordé 20 fr. pour les frais de décoration à l'occasion de cette fête. Lors de cette Première Messe, la société de chant a interprété pour la première fois une messe à quatre voix. Henri Chollet est vicaire à Attalens en 1884, chapelain à Praroman en 1886, curé de Montbrelloz en 1886, curé d'Ependes en 1893. Il est mort le 19 janvier 1900.

Au temps où Henri Chollet était curé de Montbrelloz, son confrère de Bussy écrit à l'évêché à son sujet : *Il est en mauvaise santé. Il broie du noir. Il est soumis à beaucoup de tracasseries dans son ménage et sa paroisse. Il a un caractère irascible. Il devrait aller aux bains de Bonn.*

Louis Chatagny est un prêtre de Corserey, né le 6 septembre 1867. Il a célébré sa Première Messe à Prez en juillet 1894. C'était six ans avant que Corserey ne devienne paroisse. Comme pour toutes les Premières Messes, la fête fut belle. Trois tireurs ont fait tonner les mortiers. La caisse paroissiale leur a alloué à chacun deux francs. L'abbé Chatagny, après quatre ans de vicariat à Genève, est nommé professeur au pensionnat Saint-Charles, à Romont. En 1903, il est appelé à la tête de la paroisse de Farvagny. Il y restera jusqu'au moment de sa retraite en 1947. Il est décédé à Corserey le 9 novembre 1952.

Joseph Gumy. Il est né en 1872. Un procès-verbal du Conseil communal rapporte : *Le 10 mai 1895, M^{me} Gumy, née Clément, demande de pouvoir disposer des deux salles au rez-de-chaussée du château lors de la Première Messe de son fils, le Père Gumy, missionnaire.* Lors de cette fête, le sermon est prononcé par le frère du nouveau prêtre. Il s'agit du Père Justin Gumy, capucin, qui n'est autre que le futur évêque des Seychelles.



nouvelle maison à proximité de l'ancienne cure (photo ci-contre). Ce bâtiment a abrité, à côté la communauté des chanoines et des religieuses, une école, une sorte de petit séminaire. On trouve au sujet de cette école l'expression « école cléricale ».

Joseph Gumy, tout jeune, a été confié aux bons soins des chanoines de Dom Gréa, à Mannens. Qui sont ces chanoines de Mannens ? Dom Adrien Gréa - 1828-1917 - est le fondateur des Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception. Cet ordre religieux a son origine en 1866 à Saint-Claude, dans le Jura français. Ces chanoines sont arrivés en Suisse en 1883. Ils ont formé une petite communauté à Mannens. L'état de la cure les a incités à construire - pour un montant de 18 000 fr. - une

Parmi les premiers chanoines de dom Gréat établis dans notre région à la demande de M^{gr} Mermillod, il y eut Modeste Jeunet, curé de Mannens de 1883 à 1889, puis Constant Brenier, de Labergement-Sainte-Marie (Doubs). Desservant de Torny-le-Grand dès 1883, il devient curé de Mannens en 1889 et desservant de Payerne. Il accomplira cette double charge - tout en s'occupant de la petite communauté et de l'école - jusqu'en 1912. Les chanoines ayant quitté Mannens, Constant Brenier devient curé de Torny-Pittet où il meurt le 12 mars 1928. L'abbé Brenier a de bons contacts avec la paroisse de Prez. C'est lui, par exemple, qui prêche la retraite de Première communion en mai 1910.

Devenu prêtre, Joseph Gumy entre dans la Société des missions africaines de Lyon. Un document découvert à Paris, aux archives de la Société des Missions africaines, nous donne quelques renseignements sur le Père Joseph Gumy. Admis aux Missions africaines le 17 septembre 1891, il est ordonné prêtre le 23 mai 1895. Il s'en va en pays de mission, à la Côte d'Or, l'actuel Ghana. A Shama, le Père Gumy apprend à faire des maisons en bambou.

Esprit curieux et observateur, il est collectionneur. Tout spécialement d'oiseaux. Le 22 juillet 1896, il commande 10 kilos de plombs de fusil du plus petit calibre. C'est pour abattre des oiseaux qui viendront enrichir sa collection. Mais le climat s'attaque vite à sa santé. Au début de 1897, un médecin ordonne son départ, tant des organes vitaux sont atteints. Il se repose en Europe durant neuf mois et retourne en Afrique à la fin de l'année 1897. Bientôt, la fièvre le reprend. Il meurt à Saltpond le jeudi 5 mai 1898. Il n'a que 26 ans.

Note sur Louis Gumy, frère de Joseph Gumy

Louis Gumy (12 novembre 1869 - 27 août 1941) sera évêque et s'appellera M^{gr} Justin Gumy. Les parents du futur évêque ont habité Avry-sur-Matran, puis Prez-vers-Noréaz. Le père, Christophe Gumy, ayant eu un bras coupé, s'en est allé à La Valsainte en qualité de commissionnaire. La maman, Elisabeth née Clément, prend alors domicile à Fribourg. Des neuf enfants nés dans la famille Gumy, cinq meurent en bas âge.



En 1887, Louis devient Frère Justin. Il est prêtre en 1892. En 1893, il exerce son ministère au couvent des capucins du Landeron, puis il vient à Bulle, avant de rejoindre le couvent de Fribourg où il enseigne la théologie. Remarquable érudit, le Père Justin est le traducteur du Regeste d'Hauterive. En 1903, il part pour les îles Seychelles en qualité de missionnaire. Il y exerce une grande activité : ministère, enseignement, construction d'une église dans la paroisse de Cascade, fondation et direction d'une fanfare qui a un grand renom dans l'île. De 1913 à 1920, il est de retour en Suisse. C'est l'époque de la Grande Guerre. A côté de son ministère, il enseigne l'anglais et la géographie au collège St-Michel, où il remplace des professeurs mobilisés. Il retourne aux Seychelles en 1920. Il garde toujours le contact avec la paroisse de Prez. Le 1^{er} février 1920, le curé Jean Bovet déclare en chaire que le Père Justin lui a annoncé son départ pour les Seychelles.

Le 10 mars 1921, le pape Benoît XV le choisit comme évêque de Port Victoria. Il est consacré évêque par le cardinal von Rossum le 18 septembre 1921, à Ingenbohl, en présence des autorités d'Avry, de Prez et de Noréaz. La paroisse de Prez délègue Lucien Berger, président de paroisse, et Isidore Crausaz, syndic de Noréaz. Peu de temps après sa consécration, le jour de la Toussaint, M^{gr} Gumy est à Prez. Lorsque son activité épiscopale devient trop lourde, il est secondé par un coadjuteur. Il s'agit de M^{gr} Ernest Joye, de Montagny-la-Ville, (1880-1962). En 1934, l'état de santé de M^{gr} Gumy le contraint à démissionner. La fin de sa vie se passera au couvent de Fribourg où il meurt le 27 août 1941.

Jean Falk, en religion le Père Apollinaire, capucin. Fils de Joseph Falk et d'Anna, née Clément, Jean Falk est né le 21 février 1881, à Corserey. Il suit son école primaire à Prez. Puis il fréquente le collège de Saint-Maurice. Le 27 août 1901, la commune de Prez lui accorde un don lorsqu'il entre au noviciat des Pères Capucins à Lucerne. On trouve la note suivante dans le procès-verbal du Conseil communal : Le Conseil, à l'unanimité, trouvant qu'il n'est pas de l'argent mieux placé que celui qui est accordé aux jeunes gens qui, n'étant pas favorisés par la fortune, veulent embrasser une carrière sacrée et se dévouer à Dieu, accorde à M. Falk un subside de 30 fr.

Le Père Apollinaire est ordonné prêtre par l'évêque de Bâle le 29 avril 1906. Il est rattaché successivement aux couvents de Bulle, de Saint-Maurice, puis de nouveau de Bulle. Il meurt le 23 février 1924 après un séjour à l'Hôpital Victoria de Berne. Il n'est âgé que de 43 ans. Le curé Jean Bovet et Lucien Berger, président de paroisse, assistent à son enterrement qui a lieu au couvent des capucins de Bulle. Le Père Apollinaire Falk est venu régulièrement à Prez durant sa vie religieuse pour célébrer la messe et entendre les confessions.

L'article nécrologique que lui réserve *La Liberté* relève tout le bien qu'il a fait en Suisse romande. *Il était servi par une éloquence chaude et convaincante qui fut spécialement appréciée dans les nombreuses missions et retraites qu'il a prêchées.*

Jean Falk a sans doute choisi le nom d'Apollinaire en souvenir du Bienheureux Père Apollinaire Morel, martyr lors de la Révolution française, qui passa son enfance à Seedorf, et qui fut baptisé et confirmé à Prez. Sa vie est décrite dans *Histoire et histoires de Noréaz*.

Eloi Corminbœuf I. Le 18 juillet 1909, l'abbé Eloi Corminboeuf célèbre sa Première Messe à Prez. Il a été ordonné par M^{gr} Montéty, métropolitain de Beyrouth (Syrie). Un mois plus tôt, le Conseil a accordé à l'aubergiste le bois nécessaire à la construction d'une cantine de fête. On trouve maints détails de cette journée dans les chroniques du curé Henri Marion. Cinq femmes ont récuré l'église durant deux jours. La Première Messe a été marquée par des cortèges matin et après-midi, par la messe solennelle avec sermon de l'abbé André Bovet, directeur au séminaire - qui sera évêque du diocèse deux ans plus tard -, par le banquet à la cantine montée sous l'avant-toit prolongé de la grange et de l'écurie de l'auberge, enfin par une grande fête sur la place du château après les vêpres, avec offrande des cadeaux. Village, église et cantine étaient abondamment décorés.

Eloi Corminbœuf est né à Noréaz le 1er février 1884. De 1909 à 1912, il est vicaire à Attalens. Il fut successivement curé de Montagny de 1912 à 1919, d'Autigny de 1919 à 1928, de Torny-Pittet de 1928 à 1843, chapelain à Prez-vers-Siviriez de 1943 à 1947, curé de Pont-la-Ville de 1947 à 1956, chapelain à Maules en 1957 où il meurt à l'âge de 90 ans en 1973, doyen des prêtres du diocèse.

Léon Joye est né à Prez le 10 février 1888. Le 14 juillet 1912, il est ordonné prêtre par M^{gr} André Bovet. Il célèbre sa Première Messe dans son village le 21 juillet 1912. Quelques semaines plus tôt, le Conseil communal a répondu à l'abbé Léon Joye qu'il acceptait l'invitation à sa Première Messe et qu'il mettrait à disposition le château, l'école ménagère et quelques salles à l'occasion de cette fête. Celle-ci a été célébrée avec faste le 21 juillet 1912. Arcs de triomphe, cantine, décoration du village et de l'église, rien ne manquait pour fêter le jeune prêtre. L'abbé Marion décrit la fête dans ses chroniques.

L'abbé Léon Joye fut tout d'abord vicaire à Echallens, puis à Barberêche. En 1913, il est nommé vicaire à Bulle. En 1914, il devient curé de Villarepos. En 1921, il retourne à Barberêche en qualité de curé. Dès 1930, il a la charge de l'importante paroisse de Domdidier. En 1940, il est doyen du décanat d'Avenches. Il meurt en 1943, à l'âge de 55 ans.

Père Raymond Stern. Fils d'Auguste Stern, il est né le 22 décembre 1902 à Montagny-les-Monts (Les Arbognes). Sa maman était une Française, de Dracy, en Saône et Loire. Avant d'être

Charles Rosset dirige le chant et la musique. Pour la circonstance, Georges Aeby et Jean Risse ont composé *Le village qui chante bien*. Cortège en fanfare depuis le château avant la grand-messe, et de l'église à la cantine après la messe. Compliments, discours, chants : c'est le rituel traditionnel des Premières Messes, les fêtes qui laissent d'impérissables souvenirs dans nos villages.

L'article paru dans la *Semaine catholique* à son décès dit combien le jeune abbé Scaiola - en sa qualité de chapelain-vicaire à Belfaux de 1936 à 1942 - fut tout spécialement apprécié de la jeunesse dont il avait la charge. Devenu curé de Montbrelloz en 1942, il prépara la communauté paroissiale à la construction d'une nouvelle église. De 1949 à son décès survenu le 26 juin 1970, il fut curé du Châtelard, paroisse à laquelle fut adjointe bientôt celle de Grangettes. La *Semaine catholique* relève aussi combien l'abbé Scaiola « prenait sur lui » et recherchait l'apaisement plutôt que la contradiction.

Paul Chollet est le fils de Jules Chollet, syndic de Prez jusqu'en 1930. Le 17 novembre 1936, le Conseil accepte de fournir le bois nécessaire à la construction de la cantine qui sera érigée pour sa Première Messe.

Né le 12 octobre 1911 à Prez, il a été ordonné prêtre le 11 juillet 1937. Vicaire à Montreux de 1937 à 1942, il est appelé à remplacer le curé de Satigny (Genève) en 1941 et 1942. Puis, pour des raisons de santé, il doit exercer son ministère à Montana de l'automne 1942 jusqu'en juin 1944. A cette date, il est nommé curé de Neirivue où il demeurera jusqu'en 1967. Après avoir été chapelain de Bossonnens, il prendra sa retraite à Bulle de 1970 à 1980. Il fut enterré à Bulle le 28 février 1980.

L'abbé Paul Chollet est le frère de Jean Chollet, décédé prématurément alors qu'il était séminariste de troisième année. Hubert Berger se souvient bien de l'abbé Paul Chollet, qui revenait régulièrement à Prez. Il réunissait des jeunes gens pour leur parler d'Action catholique.

Eloi Corminbœuf II. Le dimanche 13 juillet 1941 est célébrée à Prez la Première Messe de l'abbé Eloi Corminbœuf, de Noréaz. Le chanoine Marmier rédige sa nécrologie dans *Evangelie et Mission* du 8 mai 1975.

L'abbé Corminbœuf fut vicaire à Ouchy du temps de M^{gr} Ramuz, de 1941 à 1952. D'un naturel distingué, le jeune prêtre se plaît dans cette paroisse où le curé entretient des relations privilégiées avec des paroissiens huppés. En 1953, M^{gr} Charrière le charge de poser les premiers jalons de la paroisse Ste-Thérèse à Fribourg. La même année, il préfère retourner en pays mixte. Il devient recteur de la communauté d'Aubonne et de Bière, puis curé lors de l'érection de cette communauté en paroisse. Il occupe ces fonctions durant près de 20 ans, jusqu'en 1972. Sa santé se dégradant, il accepte, après avoir passé quelques mois dans la paroisse du Christ-Roi à Fribourg, la charge d'aumônier de l'une des sections de l'Institut Ecogia à Versoix. Il meurt à Genève en 1975. Il n'a que 61 ans. Il est inhumé à Noréaz.

Léon Robatel. Né le 23 novembre 1897, il est ordonné prêtre le 15 juillet 1923. Sa Première Messe est célébrée à Prez le 22 juillet 1923, avec la solennité réservée aux plus grandes fêtes religieuses. Vicaire dans la paroisse de Saint-François de Sales, à Genève, de 1923 à 1925, il devient curé de Grandvillard en 1925. Il restera dans ce beau village gruérien durant 23 ans. Il

joue un rôle de premier plan dans la construction de l'église, en 1936 et 37. A Grandvillard, son activité est débordante. A côté de son ministère, il est caissier de la Raiffeisen, boursier paroissial, apiculteur. Il a en outre un petit atelier de mécanique. Un curé de campagne qui savait s'occuper ! Il meurt le 13 juillet 1948, âgé de 51 ans seulement.

En 1936, sa marraine - à sa demande - lui paie une petite auto. Il en avertit l'évêché, mais trop tard. M^{gr} Besson n'aime pas être mis devant le fait accompli. Il écrit à l'abbé Chollet en lui disant sa déception. L'évêque est sceptique : une voiture est-elle nécessaire ? Ne représente-t-elle des dangers divers ?

Paul Joye, en religion le Père Pierre-Canisius, capucin. Il est né en 1934. Orphelin de père, il a été placé dès l'âge de huit ans à l'orphelinat de Lussy, Le 19 décembre 1949, il entre au Scolasticat de St-Maurice, puis, le 11 septembre 1956, au noviciat des Pères capucins à Lucerne. Il est ordonné prêtre à Sion le 17 juin 1962. Il célèbre sa Première Messe à Prez le 24 juin 1962. Sa marraine est M^{me} Paul Rosset.

Actuellement au couvent des Capucins Montcroix, à Delémont, le Père Pierre-Canisius nous a énuméré les ministères qui ont jalonné sa vie : de 1963 à 1964, au couvent des capucins de Fribourg et de 1964 à 1967, au couvent de Romont. De 1967 à 1976, il est aumônier du CHUV à Lausanne. En 1976 il devient curé de Courroux - une importante bourgade - et Montsevelier, dans le canton du Jura. En 2000, c'est l'âge de la retraite et la charge de communautés moins grandes. En 2002, il est encore curé de Montsevelier et Mervelier.



Une Première Messe était un événement extraordinaire dans un village. Photo d'un arc de triomphe érigé lors de la Première Messe de l'abbé Léon Joye en 1912.

LIEUX ET OBJETS RENOMMES ; LEUR HISTOIRE

L'oratoire du Sacré-Cœur, et sa raison d'être

Le terme de « République chrétienne » est expliqué ailleurs dans cet ouvrage. (Cf. le chapitre intitulé *Une civilisation paroissiale*.) En janvier 1888, dans un message adressé au pape Léon XIII, le Conseil d'Etat fribourgeois affirme qu'il se donne pour tâche de « reconstituer la société sur ses véritables assises dans l'union parfaite de l'Eglise et de l'Etat ». Dans sa séance du 29 juin 1889, ce même Conseil d'Etat décide à l'unanimité d'assister en corps à l'acte de consécration de la ville et du canton de Fribourg au Sacré-Cœur.

En 1899, l'Eglise catholique consacre le monde entier au Sacré-Cœur. Valérie Clerc, dans son mémoire publié en 2002 sur *L'assemblée de Posieux. De la contestation populaire à la commémoration politique (1852-1956)*, cite l'historien René Rémond. Ce dernier montre comment, au XIX^e siècle, la dévotion au Sacré-Cœur se charge d'une connotation hostile à la modernité, au point de devenir le signe de ralliement de tous les nostalgiques de l'Ancien Régime.



L'oratoire du Sacré-Coeur, aujourd'hui quasiment ignoré

Le 16 octobre 1911, c'est la pose de la première pierre de la chapelle de Posieux, dédiée au Sacré-Cœur par le régime conservateur. Cette chapelle marque le souvenir de la journée du 24 mai 1852 où la foule conservatrice du canton proclama son opposition au régime radical. C'est à l'occasion de cette pose de la première pierre que l'abbé Bovet a composé *Fribourg au Sacré-Cœur*, cantique martial qui a retenti longtemps dans nos églises.

La statue apportée par le cocher expatrié

Aller se promener jusqu'au Sacré-Cœur, aller prier au Sacré-Cœur et, pourquoi pas, se donner rendez-vous au Sacré-Cœur. Expressions naguère bien connues dans les paroisses de Prez et d'Onnens. Le Sacré-Cœur est un oratoire, presque à l'orée de la forêt de la Buchille. A l'époque de la grande dévotion au Sacré-Cœur décrite ci-dessus, Félix Guenat, de Prez, revint de son séjour en France. Cocher à Gonesse et à Poitiers, il était heureux de regagner le pays avec une statue du Sacré-Cœur que lui avait léguée M^{gr} Pelgé, explique Conrad Boschung, petit-neveu de l'ancien cocher. Un contact avec les archives de l'évêché de Poitiers a confirmé les faits : M^{gr} Henry Pelgé, évêque de Poitiers de 1894 à 1911, vouait un culte tout spécial au Sacré-Cœur.

Félix édifia un oratoire dans la forêt, là où avait été ouverte une carrière de molasse jugée trop friable pour construire des fourneaux. C'était entre 1907 et 1910. Depuis la mort de Félix Guenat, c'est sa famille qui veille au bon état du petit sanctuaire. Conrad Boschung, qui en assume la responsabilité avec son fils Jean-Jacques, nous a conté aussi la suite de l'histoire du Sacré-Cœur de Prez. Dans les années 40, alors qu'il était enfant, Conrad et ses jeunes camarades de Prez ont collaboré avec André Berger - aujourd'hui à Grolley - à l'amélioration des lieux. Des bancs et un escalier rendirent le lieu plus convivial. Au temps du curé Jean Bovet, des cérémonies avaient lieu parfois au Sacré-Cœur. Elles ont disparu au temps du curé Sallin.



Sur l'échelle, Félix Guenat, dit Barbu, qui fut le cocher de l'évêque de Poitiers. C'est lui qui ramena de France la statue du Sacré-Cœur et qui est à l'origine de l'oratoire. Au premier plan, Alfred Guenat et sa mère, Madeleine Guenat, sage-femme. La ferme a été démolie. Elle a fait place à la maison de la famille Boschung.

La Pietà de Prez

Pietà est le nom donné dès le Moyen Age à une peinture ou à une sculpture représentant la Vierge en pleurs au pied de la croix, tenant sur ses genoux le corps du Christ. Prez a sa Pietà, attribuée à l'un des plus célèbres sculpteurs qu'ait connus Fribourg : Jean-François Reyff. Dans la revue *Pro Fribourg* d'octobre 1997, le chanoine Gérard Pfulg - spécialiste de l'histoire de l'art - décrit la vie aventureuse de cette statue. (La thèse de doctorat de Gérard Pfulg était consacrée à Jean-François Reyff qui vécut de 1616-1673.)

D'Estavannens à Fribourg

La Pietà de Prez se trouve aujourd'hui à Jetschwil, dans l'anonymat d'une collection privée. Une longue histoire l'a amenée en Singine. Cette Pietà, jusque vers 1930, était dans les combles de la cure d'Estavannens. L'abbé Alphonse Philipona, curé de la paroisse de Saint-Jean à Fribourg, venait parfois se reposer à Estavannens auprès de son confrère Bernardin Kolly, son ancien vicaire. Il découvrit cette sculpture reléguée au galetas. Il l'emporta à Fribourg, où elle trouva place sur une armoire, dans la salle de séjour de la cure. C'est là que l'abbé Pfulg la découvrit et que le Père Maurice Moullet, historien d'art, vint la photographier. Quand l'abbé Philipona, en 1949, se retira à la rue des Chanoines, il emporta avec lui « la Pietà d'Estavannens » qu'il considérait comme son bien.



A Jetschwil, à cause d'une situation pécuniaire difficile

Vers 1960, éprouvant des embarras financiers, l'abbé Philipona obtint l'argent dont il avait besoin de son ami, le député Alphonse Brügger, de Jetschwil. Il lui céda en échange, entre autres, la belle sculpture de Jean-François Reyff. L'abbé Pfulg, au lendemain du décès du chanoine Philipona, en 1966, estima que la propriété de cette statue faisait problème. Il eut un entretien à ce sujet avec M^{me} Brügger, lui faisant remarquer que cette sculpture n'avait pas été acquise régulièrement. Ne conviendrait-il pas, fit-il remarquer, de la remettre, pour un prix raisonnable, à la collection épiscopale ou au Musée cantonal d'art et d'histoire, à Fribourg ?

L'histoire reconstituée de la Pietà

Cette intervention n'eut pas de suite. On en était là quand, le samedi 17 octobre 1987, la Commission d'art sacré vint à Gruyères pour y discuter de l'aménagement intérieur de l'église paroissiale. Après une séance tenue à l'église, M. le curé Joseph Jordan invita le Conseil paroissial et la Commission d'art sacré à venir partager, à la cure, le verre de l'amitié. Il fut question de la disparition de la Pietà d'Estavannens. Disparition fort regrettable, fit remarquer l'abbé Pfulg, car elle était seule à représenter l'atelier Reyff en Haute-Gruyère. « Ce n'est pas juste » s'exclama l'abbé Jordan : la Pietà d'Estavannens provient, en réalité, de l'ancienne église de Prez-vers-Noréaz. C'est Monseigneur Waeber qui l'affirme. Cette statue fut amenée en Gruyère, au XIX^e siècle, par le curé François-Xavier Chollet, originaire de Prez-vers-Noréaz. Celui-ci fut curé d'Estavannens de 1834 à 1853, au temps où l'on achevait la construction de la nouvelle église de Prez (1831-1835). On avait vidé l'ancienne église de son contenu, en particulier de ses autels. La Pietà ne fut pas réintroduite dans le nouveau sanctuaire. Le Père Dellion, dans son *Dictionnaire des paroisses*, atteste qu'un prêtre, originaire de la paroisse, fit un don important en faveur du maître-autel de la nouvelle église de Prez. Il s'agit vraisemblablement de l'abbé François-Xavier Chollet. En contrepartie, on lui remit en cadeau la Pièta. Il l'emporta dans sa paroisse gruérienne.

Dans *Eglises et chapelles du canton de Fribourg*, M^{gr} Louis Waeber écrit dans le chapitre réservé à la paroisse d'Estavannens :

Un peu au-dessus de l'autre partie du village - Estavannens-dessous - à l'endroit précis où l'on s'engage sur les pentes fort raides, boisées dans le bas mais dénudées dans le haut, qui forment les « Chaux », soit la prolongation de l'arête de la Dent de Bourgoz jusqu'au-dessus de Grandvillard, le sentier passe à côté de la petite chapelle du Dah, dédiée à Notre-Dame de Compassion. Construite à la suite d'une décision prise en 1846, elle a été bénite en 1849. Elle a remplacé un petit oratoire élevé pour implorer la protection de la Vierge, spécialement contre le danger des avalanches. Un éboulement qui fit, en 1841, plusieurs victimes, fut l'occasion de l'érection de ce gracieux sanctuaire dans lequel les armaillis qui, plus d'un siècle plus tard, parlent encore de ce tragique accident, entrent un instant pour se recommander à la Vierge. Sur l'autel, une Pietà, supportée par une console, provient de Prez-vers-Noréaz ; c'est un don d'un ancien curé d'Estavannens, originaire de cette localité.

La polychromie de la Pietà se dégradant, on échangea la statue de bois contre une statue de plâtre, celle qui s'y trouve actuellement. Dès lors la Pietà de Prez-vers-Noréaz se vit reléguée dans les combles de la cure, jusqu'à son enlèvement par l'abbé Philipona.

Une deuxième statue créée par Jean-François Reyff

Le 14 octobre 1988, la Commission d'art sacré se rendit à Prez, où venait de s'engager la restauration intérieure de l'église. En fin de séance, la discussion porta sur les fresques de Carlo Cocchi, à la voûte, détruites lors de la rénovation de la fin des années 50. A la demande de la Commission, M. le curé Gumy alla consulter ses dossiers, pour voir s'il en existait des photographies. Il n'en trouva aucune. Par contre, il apporta un feuillet de l'inventaire établi par le chanoine Peissard en 1915, montrant au milieu de chandeliers gothiques une statuette, une Vierge à l'Enfant de l'atelier Reyff, naguère propriété de la paroisse. D'emblée, l'abbé Pfulg l'a reconnue comme faisant partie d'une collection privée, à Fribourg. D'où sa certitude que l'atelier Reyff a œuvré pour l'église de Prez-vers-Noréaz. Il en reste la Pietà aujourd'hui à Jetschwil, et la statuette acquise, vers 1970, chez un antiquaire de Fribourg, par une personne qui ignorait totalement qu'elle avait été volée à Prez-vers-Noréaz. Les deux statues retrouveront-elles un jour le chemin de Prez ? On se plaît à l'espérer.

La chapelle de la Brillaz et Marie Meunier

La Brillaz, bien avant de désigner la nouvelle commune formée de Lentigny, Onnens et Lovens créée en l'an 2000, évoque depuis plus de deux siècles autant un but de promenade dominicale qu'un lieu de prière. Et souvent les deux à la fois. La Brillaz, c'est le lieu-dit d'une forêt - située en majeure partie sur le territoire de Prez - qui a donné son nom à un oratoire, puis à une chapelle édifiée de septembre 1926 à juin 1927.



L'histoire de Notre-Dame de la Brillaz, appelée aussi Notre-Dame des Grâces, commence en 1777. A cette époque, Notre-Dame des Ermites est depuis longtemps déjà un lieu de pèlerinage fort couru, mais bien éloigné pour les Fribourgeois, qui s'y rendaient à pied. Un certain Riedo, de Tavel, effectuait régulièrement des pèlerinages à Einsiedeln « pour les gens ». Il plaça une statuette de la Vierge Noire dans l'encoignure d'un sapin fourchu de cette forêt voisine des villages de Prez, Corserey, Lentigny et Lovens. Promeneurs et pèlerins commencèrent à se rendre à la Brillaz, modeste substitut régional des Ermites. Pourquoi choisir cet endroit ? L'histoire - ou la légende - rapporte qu'un bûcheron risquait un grave accident dans la forêt de la Brillaz. Une prière adressée à la Vierge le préserva.

Au temps de l'oratoire



Des offrandes furent placées au pied du sapin puis - c'était plus sûr - dans un tronc. Un modeste oratoire en bois abrita dès 1782 la Vierge amenée des Ermites par Riedo. Les pèlerins se firent de plus en plus nombreux. Le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 octobre 1865 relate le souhait de M^{me} la baronne de Féguely. Celle-ci propose de construire un oratoire à la Brillaz. Une petite chapelle en bois fut édifiée. M^{me} la baronne aurait-elle apprécié la fin quelque peu irrévérencieuse de cet oratoire ? Récupéré par la famille Bastian, il est devenu... un poulailler (photo ci-contre).

L'endroit accueillait aussi des processions. En 1899, un carnet d'épargne était ouvert en vue de la construction d'une chapelle. Il était géré par Jean-Joseph Robatel. Celui-ci était chargé de « vider le tronc ». L'un de ses prédécesseurs comme « boursier du tronc » n'était autre, dans les années 1860, que Jean Berger, le fameux ébéniste auquel un chapitre de cet ouvrage est réservé. *Le 27 juillet 1864, le Conseil communal invite Jean Berger, menuisier, à rendre compte de sa gère (sic) en sa qualité de boursier de Notre Dame de la Brillaz, cela dans le terme de 15 jours.* Collectes et dons successifs firent peu à peu prospérer le fonds. Dès 1909, la commune de Prez a pris l'habitude de prélever 50 fr. sur le produit de la mise de bois pour alimenter le « carnet de la Brillaz ».

En 1919, mourait le curé-doyen d'Onnens, l'abbé Célestin Corboud, un fidèle de l'oratoire de la Brillaz et animateur des processions. Par testament, il léguait 1000 fr. en vue de la construction de la chapelle. Le don était assorti d'une condition : que le curé d'Onnens puisse y célébrer la messe. Le doyen Corboud se plaisait à répéter que les grâces obtenues de Notre-Dame de la Brillaz étaient abondantes. Il citait volontiers le cas de Jean Codourey, président de la paroisse d'Onnens, subitement guéri dans un hôpital de Berne en 1914. La même année, eut lieu une procession mémorable à la Brillaz, relatée par l'abbé Henri Marion, curé de Prez de 1907 à 1915 : *Le dimanche 16 août 1914, les paroissiens de Prez et d'Onnens, leurs curés respectifs en tête, se rendirent en procession avec les bannières des paroisses, les enfants de chœur et les chantres, au chant de la litanie des saints, pour implorer la protection de Dieu sur notre patrie et la préservation des maux de la guerre. Le doyen Corboud, curé d'Onnens, prononça une touchante allocution.* (NB. La mobilisation générale avait eu lieu en Suisse le 3 août 1914.)

La chapelle actuelle

Le fonds de construction, grâce à d'autres généreux donateurs, prit des proportions qui laissèrent peu à peu espérer une imminente réalisation. Dons anonymes, don de 1000 fr. de Jules Gerret-Rothey et, surtout, en 1925, un legs de 10 000 fr. de Marie Guisolan-Meunier. Cette généreuse donatrice, domiciliée à Prez, n'est autre que la petite fille abandonnée près du moulin de Courtaney en 1859, à laquelle on donna le nom de Meunier en souvenir de celui qui l'avait recueillie.

Le 11 avril 1926, l'assemblée communale de Prez suit l'avis du syndic Jules Chollet qui propose le remplacement de la chapelle en bois par un édifice en pierre. Les fonds, grâce aux dons, sont suffisants. Une commission de bâtisse est nommée par l'assemblée. Elle est formée du curé Jean Bovet, de Louis Corminboeuf et de Paul Rosset, qui exercera la fonction de secrétaire-caissier. Les plans signés de l'architecte Léon Hertling, de Fribourg, sont retenus. Le projet élaboré par Fernand Dumas, architecte à Romont - un constructeur d'églises de grand renom - avait été écarté par le Conseil communal à cause d'un espace intérieur insuffisant. L'édification de la chapelle, commencée en septembre 1926, fut terminée en juin 1927.

La pierre utilisée pour les murs provenait d'un gros bloc erratique situé à quelque cent mètres du chantier. Une nouvelle statue en bois, due à un sculpteur tyrolien qui a copié la Vierge représentée sur la Médaille miraculeuse, a remplacé la Vierge d'Einsiedeln. Deux vitraux du chœur ont été exécutés sous la direction de Louis-Joseph Vonlanthen, un peintre fribourgeois de valeur, né à Epagny en 1889 et décédé à Romont en 1937. Vonlanthen - qui suivit les cours de l'Académie des Beaux-Arts de Florence - est l'auteur des grandes peintures décoratives qui ornent ou ont orné le Polytechnicum de Zurich, l'institut de Grangeneuve, la gare de Fribourg, le Buffet de la gare de Lausanne. Mais, l'artiste a commis deux erreurs dans les vitraux de la Brillaz. Le lis tenu par l'ange Raphaël devrait être dans la main de Gabriel, et le bâton de voyageur de Gabriel devrait être confié à Raphaël.

L'assemblée communale de Prez, le 11 mars 1928, prit connaissance des comptes de construction. 24 115,60 fr. de recettes et 23 887,70 de dépenses. L'abbé Jean Bovet, curé, et Louis Corminboeuf, tous deux membres de la commission de bâtisse, rendent un vibrant hommage à Paul Rosset, qui a été *l'âme de cette construction*

La bénédiction solennelle du nouveau sanctuaire par M^{gr} Marius Besson eut lieu le dimanche 3 juillet 1927 à 14 h 30. A cette occasion, les paroissiens de Prez se sont rendus à la Brillaz en procession.

Marie Meunier (1859 – 1925)

Près de la moitié du coût de la chapelle de la Brillaz a été payée par un legs de Marie Guisolan-Meunier. Elle a donc sa place dans ce chapitre ! Dans *Histoire et histoires de Noréaz*, il est déjà question de cette personne généreuse qui légua - entre autres - une somme importante en faveur de la future église de Noréaz.

Marie Guisolan-Meunier, c'est la fillette, abandonnée près du moulin de Courtaney en 1859. On lui donna le nom de Meunier à cause de celui qui l'a sauvée. D'autres précisions à son sujet ont été découvertes en parcourant les procès-verbaux du Conseil communal de Prez.



*Marie Guisolan-Meunier, Edouard, son mari,
SérAPHINE Savarioud et un domestique devant la ferme de Pré-Rossier*

Le 16 mai 1862, la commune de Prez refuse d'accueillir une *immathlos* trouvée à Courtaney, près du moulin le 28 août 1859. Le secrétaire aurait dû écrire *heimatlos*, apatride, mot qui qualifiait aussi un enfant trouvé. La commune s'estime déjà surchargée. La direction de l'Intérieur insiste. Le 12 juillet 1862, le Conseil communal procède à la *mise de la fille Marie Meunier, Himmathlos de Prez*. Après l'énumération des conditions habituelles - l'habiller convenablement, la nourrir en conscience, lui enseigner son devoir religieux en bon chrétien - le Conseil précise qu'il se réserve le choix entre les miseurs. Marie Meunier sera attribuée à Marie Joye, femme de Pierre, fils de François, pour le prix annuel de 66,50 fr. L'année suivante, Marie Joye recevra 75 fr. pour la garde de Marie. Le 12 août 1868, le montant attribué par la commune sera porté à 90 fr., puis à 95 fr. en 1870. En 1871, comme Marie a 12 ans et qu'elle peut travailler, Marie Joye ne recevra que 50 fr.

Le 23 janvier 1881, le Conseil communal de Prez délivre un acte d'origine à Marie Meunier. On la retrouve, devenue Marie Guisolan, née Meunier, dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 novembre 1905. M. Bourgknecht, avocat à Fribourg, a envoyé de la part de Marie la somme de 600 fr. Celle qui fut trouvée près du moulin de Courtaney tient à rembourser ce qu'elle a coûté à la commune. Remarque du Conseil : on ne peut que rarement constater une telle attitude et le Conseil la remercie et la félicite.

Marie Meunier a épousé Edouard Guisolan, venu de Noréaz à Prez avec ses deux frères exploiter le domaine de Pré-Rossier. Edouard, Jules et Lucien Guisolan - on appelait ce dernier *Cillin*, comme beaucoup de Lucien de l'époque - avaient leur ferme en face de la laiterie de Prez. Elle est habitée aujourd'hui par la famille Hermann. Jules Guisolan était l'époux de Léontine, dite Tanti, une fille du Capitaine Berger. *Cillin* était célibataire.

Comment Marie Guisolan-Meunier disposait-elle de suffisamment d'argent pour se permettre diverses libéralités ? La rumeur publique rapporte que son père n'était autre que le châtelain de Courtaney, Louis d'Uffleger, dernier de ce nom, décédé le 3 avril 1872 à Courtaney. Il aurait doté - en cachette - Marie Meunier. A sa mort, Louis d'Uffleger a donné Courtaney non pas à Marie Meunier, mais à son neveu Louis Bourgknecht, chancelier d'Etat...

Le château de Prez

Dans le tome 2 de *Histoire du canton de Fribourg*, édité en 1981, Etienne Chatton écrit : *Seedorf, construit en 1769 par les Von der Weid est-il l'ébauche du chef-d'œuvre réalisé l'année suivante à Prez pour les Féguely ?* A l'époque conservateur des monuments historiques, Etienne Chatton ne tarit pas d'éloges dans sa description du château de Prez : harmonie et rythme des façades et du perron, proportions parfaites. On ignore quel en fut l'architecte, probablement inspiré par le traité de l'architecte français Briseux.

Le château devenu banque

En 1969, le château a été classé monument historique. Cette même année, le 29 décembre, la commune de Prez le vendait à la Caisse d'épargne de Prez, Corserey et Noréaz. Des travaux de rénovation et de transformation de longue haleine furent entrepris. On peut aujourd'hui admirer le résultat.



Le 17 juillet 1990, la « banque de Prez » était installée dans les magnifiques locaux du château. Un nouveau gérant, Pierre Berchier, succédait la même année à M^e Alexis Rosset qui prenait sa retraite après 33 ans d'activité. En 2002, le comité de direction est présidé par Jean-Marc Guisolan, syndic de Noréaz. En font partie Claudine Perroud, syndique de Prez, Claude Jacquiard, syndic de Corserey, André Codourey, de Prez, Daniel Chatagny, de Corserey et Christian Berger, de Noréaz. Le bilan a passé de 40 058 165 fr. en 1990 à 75 669 532 fr. en 2001. Quant à l'épargne, un total de 17 372 067 fr. figurait dans les comptes de 1990. Et 33 720 500 fr. en 2001. Un beau certificat de santé !

Autrefois, résidence aristocratique

La famille de Féguely, qui fit bâtir le château au XVIII^e siècle, comptait diverses branches dans le canton de Fribourg : la souche de Cugy, à l'origine des branches de Vivy et de Seedorf, et les branches de Prez et Autigny. Le DHBS, en 1926, assure que les Féguely de Prez et Autigny sont encore représentés en Australie. Le dernier de Féguely propriétaire du château de Prez est Albert. Il est cité dans les procès-verbaux du Conseil communal. Dans les années 1850 et 1860, lorsqu'il s'agit de désigner une commission ou un bureau - examen des comptes, élection d'un conseiller communal - il est souvent fait appel à Albert Fégely, nommé parfois M. Albert dans les procès-verbaux. En 1862, le secrétaire François Galley ajoute la particule de, et écrit de Feguely. Ce nom de famille figure sous diverses graphies dans les documents consultés : Fegely, Fégely, Feguely, Féguely.

Albert de Féguely est né en 1830 et il est décédé à Nice en 1887. Comme de nombreux aristocrates, il fut officier au service militaire étranger. Il a acquis le grade de lieutenant au 13^e Chasseurs suisses à Naples. Revenu en Suisse, il occupa deux fois les fonctions de préfet, à Estavayer-le-Lac, puis à Fribourg. Lorsque, en 1871, l'armée du général Bourbaki fut internée en Suisse, Albert de Féguely s'est occupé des malades, ce qui lui a valu une lettre de félicitations du gouvernement français.

Après la famille de Féguely, le château passa pour un temps en mains bernoises.

L'école au château

Le 13 novembre 1891, l'assemblée communale décide d'acheter le château pour y établir les écoles. Cette opération - note le secrétaire Alexis Rosset - nous procurerait divers avantages : *Nous posséderions un bâtiment solide et spacieux, admirablement situé, avec des grands jardins et toutes les aisances nécessaires.* (...) Nous devons aussi chercher à reconquérir notre sol. Le propriétaire, M. Roth-Fehr, à Berthoud, a chargé le conseiller national Gottlieb Berger - voir ci-après la note qui le concerne - de la vente de sa propriété. Les délégués du Conseil communal se sont rendus à Berne et ont présenté une somme de 22 000 fr. pour le château et ses dépendances, soit la grange, le four et sept poses de prés et jardins. Le conseiller national Berger demande 24 000 fr. Cette somme n'est pas exagérée, estime Jules Chollet, conseiller communal. Car il faut tenir compte de la location de 300 fr. que nous payons pour l'école des filles et du subside de 2000 fr. que l'Etat accordera. L'assemble accepte le principe d'achat du château et désigne une commission pour terminer le marché *au plus bas prix possible*. MM. François Rothey, syndic, Jules Chollet et Berger Capitaine sont désignés.

Le 21 décembre 1891, l'assemblée s'occupe de l'adjudication des terres du château. La mise en bloc est échue à Joseph Rothey pour la somme de 12 260 fr. *Ainsi, le château avec 18 ares ne nous coûte que 10 000 fr.*

Le 29 mars 1892, en vue de l'aménagement du château, un premier crédit de 4000 fr. est demandé. Par la suite, explique le syndic à l'assemble, un crédit définitif de 15 000 fr. sera soumis à l'approbation des citoyens. Lors de la même assemblée, des explications sont données sur les tentatives de vente de la maison d'école. Le 2 novembre 1892, le Conseil prend

connaissance du compte définitif de l'achat du château. Achat : 23 000 fr. ; stipulation et frais divers : 1049 fr. ; Réparations : 3020 fr. Total des dépenses : 27 070 fr. Recettes : 13 384 fr. Coût total : 13 686 fr.

Une annexe pour l'école ménagère

Le 9 avril 1907, l'assemblée approuve le projet de construction d'un local pour l'école ménagère, à côté du château (photo ci-après ; l'annexe est aujourd'hui démolie). Les plans ont été élaborés par l'architecte Andrey, de Fribourg. Lucien Berger, charpentier, a estimé le prix de son travail à 2394 fr. L'entrepreneur Evariste Macchi recevra 3551 fr. pour la maçonnerie, la gypserie et la peinture. Le projet de construction est accepté à l'unanimité. Les travaux devront être terminés le 1er septembre 1907.



En 1904 déjà, l'instituteur Alexis Rosset souhaitait l'ouverture d'une école ménagère. Dans une lettre adressée à l'Instruction publique, il se plaignait de l'inertie des autorités communales à ce sujet. « Les gens de Prez sont bons, mais mous », écrivait-il. L'école ménagère fut ouverte en 1906. Elle était installée à l'étage de la maison Pache avant l'ouverture de l'annexe du château. (Cf. *Noréaz* p. 89). L'entrée en jouissance avait été fixée au 26

décembre 1905. Le 22 décembre 1905, les conseillers communaux Lucien Berger et Jules Chollet furent désignés pour aller acheter à Fribourg les ustensiles de l'école ménagère. Le 25 octobre 1906, le Conseil communal a fait une demande 200 fr. à la Direction de l'Instruction publique, pour payer la location due à Antoine Pache.

Dans nos campagnes, les autorités ne gratifiaient pas les maîtresses d'école ménagère que de renforcements positifs... Le 2 mars 1911, le Conseil communal répond à la Sœur de cette école que *la commune ne paiera que le strict nécessaire pour les dîners des élèves pauvres. Quant au matériel pour les ouvrages manuels, il ne sera payé qu'à condition que les effets confectionnés soient vendus pour rembourser la commune.*

Le 14 février 1924, le Conseil communal ne peut accéder à la demande du corps enseignant d'installer l'eau courante à l'intérieur du château. La commune n'a pas assez d'eau et la pression est insuffisante. L'attribution des travaux pour la pose de l'eau aux cuisines du régent et des révérendes sœurs sera faite le 6 mars 1927.

Le conseiller national Gottlieb Berger et le château

Gottlieb Berger (prononciation allemande) est né le 29 décembre 1826 à Walkringen et il est décédé le 3 juillet 1903 à Langnau, dans l'Emmental, Son père est épicier-boulangier et petit paysan. Il accomplit son apprentissage de boulangier chez son père. Puis, il poursuit ses études à l'école normale de Münchenbuchsee dès 1848. Après avoir exercé sa profession d'instituteur à

Langnau, il entreprend des études de droit à l'université de Berne de 1852 à 1856. Avocat, Berger ouvre une étude et un bureau de recouvrement à Langnau. Rédacteur de *l'Emmentaler Blatt*, il en devient propriétaire. Par son mariage avec Louise Christine Delley, fille de Louis, de Delley, il acquiert d'importantes propriétés dans le canton de Fribourg. Il se lance dans une intense activité industrielle : exploitation de la tourbe à Prez, briqueterie à Lentigny et à Rosé, laiterie à Prez. Très actif en politique, il est à la tête des radicaux de l'Emmental, président du tribunal à Langnau de 1872 à 1876, chancelier de 1882 à 1891, député au Grand Conseil bernois à trois reprises, conseiller national radical de 1881 à 1902.

Gottlieb Berger a été très actif dans notre région. A la fin du XIX^e siècle, il exploite la tourbière du Grand Marais de Prez ; il a la haute main sur les briqueteries de la région et s'occupe d'industrie laitière. Quand la qualité et la quantité de terre ont été insuffisantes pour la fabrication à la briqueterie de Lentigny, Berger a exploité la briqueterie de Corbières. Ami des familles Roth et Fehr, de Berthoud (Burgdorf), le conseiller national Berger a son nom associé à ces familles dans l'exploitation de la laiterie de Prez. En cette fin du XIX^e siècle, ces riches Bernois - exportateurs de fromage - n'exploitent pas la laiterie eux-mêmes. Ils engagent un fromager. Henri Fehr, à part la laiterie, a acheté le château de Prez. Il n'y passait que des vacances, son domicile étant Berthoud. En 1891, lorsque la commune souhaite devenir propriétaire du château, Gottlieb Berger a joué le rôle d'intermédiaire entre la commune et la famille de Ferdinand Roth-Fehr, beau-fils d'Henri. Ces renseignements ont été aimablement fournis par Alfred-Guido Roth, Dr en philosophie, domicilié à Berthoud. Exportateur de fromage à la retraite, il est le petit-fils de Ferdinand Roth-Fehr. Il a été en mesure d'expliquer pourquoi, en 1885, il est question, lors d'une séance du Conseil communal de Prez, de la « fabrique de vin Fehr-Naef et Cie » : *Le 11 janvier 1885, le Conseil constate que, lors du contrôle des feuilles d'évaluation pour l'impôt d'industrie, la fabrication de vin Fehr, Naef et Cie n'a pas rendu sa feuille. Elle est taxée à 600 fr. Deux ouvriers travaillent dans cette entreprise.* Le 5 octobre 1900, apparaît pour la dernière fois le nom de Gottlieb Berger lors d'une séance du Conseil communal, qui *approuve la police mobilière du conseiller national. Gottlieb Berger-Delley, l'une de 6000 fr. pour de la tourbe assurée et l'autre de 8000 fr. pour son train de campagne.*

Les exportateurs de fromage importaient du vin. A Prez, on n'en fabriquait pas, mais on effectuait divers mélanges. Cette « fabrique de vin » fut éphémère. Existe-t-il un rapport avec la « fabrique de sucre » de Chuard et Kennel, dont il est question au Conseil communal le 1^{er} septembre 1892 ? Probablement. Le 4 septembre 1892, la police du mobilier de la sucrerie était adoptée pour 15 000 fr. Enfin, le lundi 17 mars 1900, dernier écho au sujet cette fabrique. *Le Conseil communal fera miser le transport de la terre nécessaire pour le déplacement du jeu de quilles de l'auberge. La terre sera prise à l'emplacement de l'ancienne sucrerie, près de la laiterie.*

L'ECOLE ET LE CORPS ENSEIGNANT

L'école au XIX^e siècle

Dans les premières décennies du XIX^e siècle, plusieurs tentatives d'astreindre tous les enfants à l'école n'eurent pas l'effet escompté. Au temps de la République helvétique (1798-1803), l'école fut décrétée obligatoire. Mais les milieux traditionnels fribourgeois se méfiaient autant de cette obligation que du caractère laïc de l'école, voulu par le régime centralisé importé de France. Il y

eut bien, au début du XIX^e, l'exemple remarquable du Père Girard qui secoua l'école, mais il fallut attendre la loi scolaire de 1848 pour vaincre l'inertie des campagnes et avoir une école organisée plus sérieusement, avec des maîtres mieux formés. Mais notre école souffrit encore pendant des décennies d'un absentéisme considérable, de la méfiance de beaucoup comme de la précarité des locaux et du matériel scolaire.

En 1798, une enquête sur l'état des écoles fut demandée par le ministre de l'éducation nationale. (Le seul que l'on ait eu.) A Prez, il y a un régent. Agé de 42 ans, il s'appelle *Rottey*. Il enseigne la lecture, l'écriture et le catéchisme. Il n'est pas fait mention du calcul. Comme il n'existe guère de manuels, on y tolère l'almanach de Berne et Vevey *parce qu'il est difficile*. En réalité, la principale raison de l'usage de l'almanach à l'école est que les régents, totalement démunis, recourent au seul document disponible dans les familles. L'école dure de septembre à juin. Le régent fait l'école à Prez le matin, les mardis et jeudis après-midi à Noréaz, les mercredis et vendredis après-midi à Corserey. Les lundis et samedis après-midi à Prez. Les enfants de tous les villages peuvent venir à l'école à Prez le matin. Le régent est élu par les chefs de famille réunis en assemblée paroissiale.

Que font les enfants à l'école au XIX^e siècle, jusqu'à l'arrivée, dans le dernier quart du siècle, d'un réformateur éclairé qui s'appelait l'abbé Raphaël Horner ? Ici comme en France, les enfants s'y ennuiant. Voici un extrait de la préface que Mona Ozouf a écrit dans *La vie quotidienne des premiers instituteurs, 1833-1882*. Ont été retenus des passages qui s'appliquent autant à nos régions qu'à la France :

Il faut ramener au calme des classes d'autant plus volontiers secouées par le chahut qu'elles sont dévorées d'ennui. Que doit-on faire à l'école ? Copier beaucoup, copier encore, répéter inlassablement l'alphabet, les commandements de Dieu, les prières, la suite des nombres. Et puis attendre surtout, bras croisés et tête vide. Car le maître fait travailler chaque élève à son tour. Les débutants apprennent les lettres, viennent après quelques mois les syllabes, et enfin les mots. Les trois étapes s'étendent parfois sur trois ans.

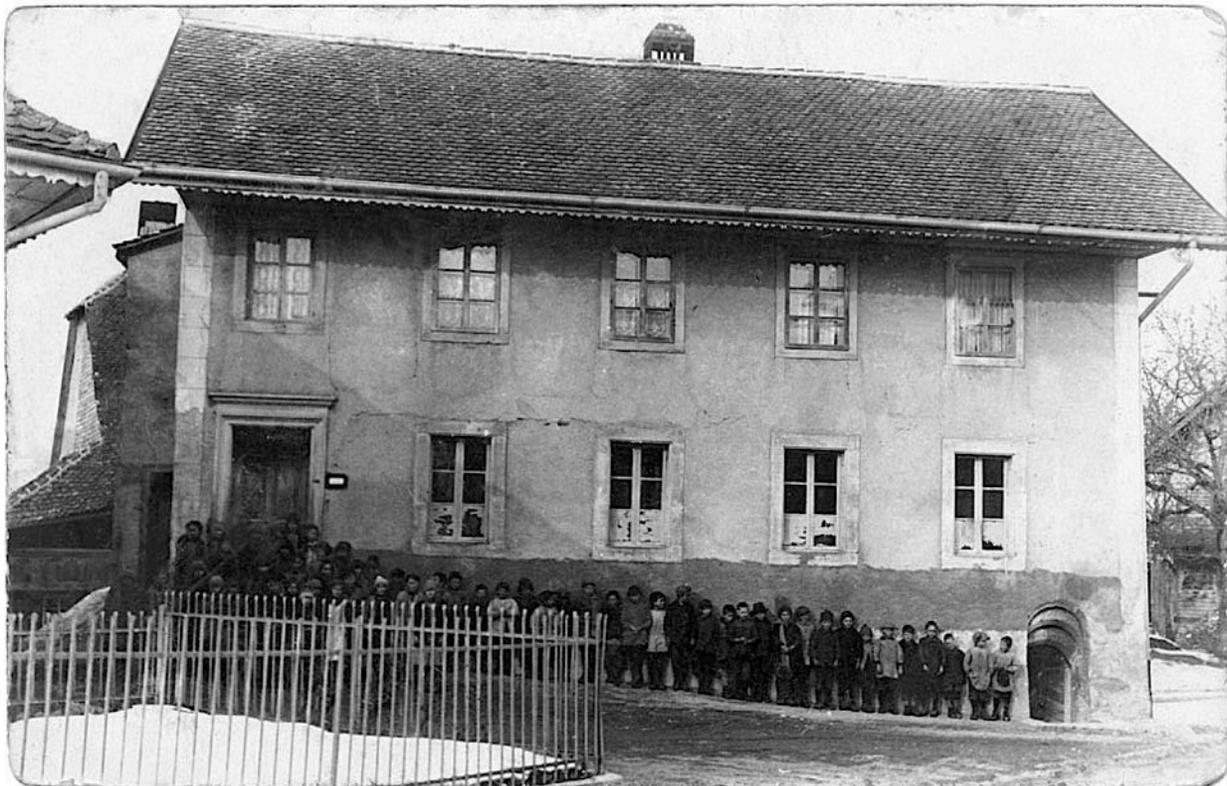
Subsiste encore, ici et là, l'habitude d'apprendre à lire en latin ; l'esprit enfantin est ainsi fermé à toute compréhension. Le calcul se limite à la connaissance des chiffres et des quatre opérations. Couronnant le tout, le catéchisme - des demandes et des réponses - et la bible, vraies finalités de l'entreprise. A apprendre plutôt qu'à comprendre. Impossible aux maîtres d'en dispenser les élèves, sous l'œil sourcilieux du curé. Le régent est astreint à diverses besognes religieuses et civiles : répétiteur de cantiques, sonneur, marguillier (sacristain), servant de messe occasionnel, quêteur, arpenteur (chargé de mesurer les terrains), secrétaire.

Il était courant d'entendre, dans notre canton, que le village était commandé jadis par le curé, le syndic et le régent. Nuance ! Le régent a souvent été - pas seulement au XIX^e siècle, mais encore au cours du XX^e - un pauvre diable mal payé et mal logé, victime de sa soumission à l'autorité surtout religieuse, qui faisait de lui un être soumis, obligé d'intérioriser ses rancœurs. C'est peut-être pour cela qu'il se défoulait dans sa classe, la main, le verbe et le bâton lestes.

L'école du XIX^e siècle dans les procès-verbaux

En 1819, Corserey souhaite avoir sa propre école. Dans un extrait des comptes de la commune de Corserey, on découvre en effet que *Jean Chatagny est allé à Fribourg pour se séparer de l'école avec ceux de Prez.*

- Dès 1830, les communes ont leur propre organisation, séparée de celle des paroisses. La première assemblée communale de Prez qui ait laissé un procès-verbal date du 20 mai 1832. Elle est présidée par le syndic Jean-Pierre Joye, qui a été nommé par le Conseil d'Etat. (Les syndics seront nommés par cette autorité jusqu'en 1894.) Le procès-verbal est tenu par le secrétaire Jean-Joseph Droux, régent.
- Le 8 mars 1833, la commune est d'accord de conduire gratuitement le bois de l'école *pour l'usage et l'échauffage du régent près de la maison d'école. Cependant, le régent devra s'aider à le mettre sur le char.* La première école, reconstruite en 1903, était située au carrefour des routes Prez-Corserey et Prez-Grandsivaz (photo ci-dessous).



- Le 5 octobre 1834, le Conseil décide de la mise des glands dans les forêts communales. L'huissier et le régent procéderont à la mise.
- Le 2 novembre 1835, les comuniers veulent mettre au pas les gens qui arrivent en retard à l'église. Ils règlent avec précision l'heure des cérémonies. *Le régent sonnera ou fera sonner les cloches à des heures précises.*
- Ce même jour, le Conseil communal écrit au préfet au sujet de la famille de J.J.R. qui compte six garçons, dont quatre en âge de scolarité. Ils ont écopé de deux cents amendes pour absences illégitimes à l'école. Ce n'est pas tellement leur faute tant leur indigence est grande.

Ils n'obtiennent aucun secours de la bourse des pauvres depuis plus de quinze mois. Le papa envoie ses enfants mendier. Tout ce qui entre dans la bourse paroissiale est presque totalement absorbé par les pensions versées aux bâtards de Noréaz. Les autres pauvres croupissent dans la plus affreuse indigence.

- En 1838, le régent Page est à Prez. Il a cinquante élèves des deux sexes. Le programme : catéchisme, écriture, lecture, calcul, grammaire. Sa paie : *de chaque enfant un bache par mois ; par an, un bichet moitié blé moitié avoine, du bois pour son nécessaire et deux petits jardins.*
- Le 3 février 1850, le Conseil décide de payer le régent par trimestre, à raison de 4 fois 75 fr.
- Le 24 février 1850, le régent Joseph Savary, qui exerce la fonction de marguillier - sacristain - depuis cinq ans, obtient un certificat du Conseil communal. Ses qualités de propreté et d'exactitude sont reconnues.
- Le 13 septembre 1850, le Conseil communal donne un préavis favorable à la nomination du régent Jacques Bourqui, de Mannens.
- Le 20 septembre 1850, à la suite d'une demande de la Direction de l'Instruction publique, l'assemble décide d'agrandir la salle d'école. La chambre du régent ainsi que la cuisine deviendront salle de classe. *L'habitation du régent sera construite sur le galtard.* Nicolas Galley et Jean Berger, maîtres menuisiers, présenteront un devis... le moins cher possible.
- Le 28 mars 1852, le Conseil estime qu'il y a abus de catéchisme. Le fait que les leçons soient données le mercredi et le vendredi occasionne une perte de temps considérable pour le régent. Le Conseil souhaite qu'il n'y ait qu'une seule demi-journée, le vendredi. Et le catéchisme de semaine doit se faire dans les écoles des diverses communes, et non seulement à l'école de Prez.
- Le 5 mars 1858, est fixé le traitement du régent. Il recevra annuellement 579,71 fr. Il aura droit à deux pièces (deux parchets) et un plantage, ainsi qu'à deux moules de bois.
- Le 29 juin 1862, le régent Jacques Bourqui est reçu bourgeois de Prez à l'unanimité, pour le prix de 700 fr. Il ne paie que la moitié du prix de réception car il a épousé une bourgeoise de la commune.
- Le 13 février 1863, le Conseil accorde 2 fr. de subside pour achat de chandelles aux écoliers prébendaires qui fréquentent l'école de veillée. (On entend par école de veillée l'école facultative, qui a lieu le soir, destinée aux adultes souhaitant parfaire leurs connaissances, ainsi qu'aux élèves de dernière année d'école et, surtout, aux jeunes gens appelés à une école de recrues. L'école de veillée, ou école de perfectionnement, deviendra plus tard le cours complémentaire qui durera jusqu'à la généralisation de l'enseignement secondaire de 1972.)
- Le 20 mars 1864, François Rothery est nommé marguillier pour 6 ans. Le Conseil émet une réserve : *Si on venait à changer de régent qui puisse être en état de faire la place de marguillier à un prix minime, la convention avec Rothery serait pour deux années.*
- Le 24 avril 1865, à l'auberge de Prez, le régent Bourqui a traité le Conseil de brigands et de gredins. Atteint dans son honneur, le Conseil décide le 25 juin de donner l'ordre au boursier de ne plus payer le diffamateur. Après intervention du préfet, l'histoire se termine le 6 août par la présentation des plates excuses du régent à MM. les conseillers. La paie du régent Bourqui sera de nouveau suspendue pendant quelques mois, deux ans plus tard, *par suite de plaintes.*
- Le 8 décembre 1867, est rejetée à l'unanimité comme étant non motivée et non exempte d'exagération, la note présentée par Bourqui pour fournitures de matériel d'école aux enfants pauvres pendant l'année.

- Le 2 janvier 1873, le Conseil communal de Prez écrit au préfet de la Sarine. Le 1er janvier, il a tenu séance avec la Commission scolaire, sous la présidence du curé. On n'est pas content du régent. Enfants maltraités, omissions volontaires dans l'inscription des absences. Plusieurs parents participent à la réunion et font état du maniement exagéré de la fêrule. Le cas d'Albert Reynaud, 7 ans, retient l'attention. Il a demandé à son maître de sortir un moment pendant la classe. Il n'avait pas remarqué que l'un de ses camarades était déjà sorti. Or, l'interdiction de sorties simultanées est absolue. Le régent met Albert à genoux. Comme l'enfant bouge de temps en temps, le maître se rue sur lui, le frappe, le saisit aux cheveux et aux oreilles. *Un accident s'ensuivit, inexplicable en français (sic), mais qui faillit, sans compter les fous rires de toute la classe, nécessiter l'emploi du chlore.* (Pour dire qu'Albert a fait pipi de peur, le secrétaire Freidollet emploie des termes bien alambiqués.) Le cas de Clémence Michaud est aussi évoqué. Des douleurs à l'épaule lui ont rappelé durant plusieurs jours le pugilat de l'irascible régent. La maman de Clémence ne pardonnera pas à l'instituteur *sa détestable manie de décorer les noms des élèves d'épithètes inconvenantes, de surnoms propres à faire naître le ridicule et le mépris.* Un autre élève qui ne savait pas son catéchisme *aurait été traité de la manière la plus indigne.* Dernier grief formulé, la tenue du maître lorsqu'il veut se réchauffer en hiver. *Pendant une bonne partie des leçons, il laisse vide sa place au pupitre pour s'installer sur le fourneau, les pieds déchaussés, où la mollesse lui fait prendre parfois des postures étranges, étranges au point que la décence pourrait bien en avoir à rougir.* En conclusion de sa lettre au préfet, le Conseil communal demande la révocation du régent, ou la suspension pour un temps limité,
- Le 12 août 1880, le Conseil prend acte de la démission du régent Jacques Bourqui, qui sera remplacé par Alexis Rosset, de Montagny-la-Ville. (Voir le chapitre qui lui est réservé)
- Le 13 juin 1887, le Conseil accepte le principe du dédoublement de la classe unique du régent Rosset comptant 85 élèves, soit 44 garçons et 41 filles de tous les degrés. Le 2 septembre 1887, le Conseil admet que l'école des filles soit provisoirement installée chez Joseph Berger, qui logera également l'institutrice. La commune paiera une location de 300 fr. par an. La première institutrice est Sœur Marie-Louise Zürcher. Dès le 23 avril 1899, le secrétaire communal est Calixte Berger. Il remplace le régent Alexis Rosset.

L'école dans les procès-verbaux du XX^e siècle

- Le 23 décembre 1900, 120 fr. sont accordés à la Sœur enseignante pour équiper sa salle de classe d'un musée scolaire.
- Le 25 juillet 1910, le Conseil communal prend acte de la lettre de démission d'Alexis Rosset, instituteur. Celui-ci remercie la commune de tout ce qu'elle a fait pour l'instruction populaire durant les 30 années où il fut le régent de Prez. Il relève tout spécialement la création d'une deuxième classe en 1887, puis l'ouverture d'une classe inférieure en 1899.
- Le 18 août 1910, Conseil communal prend connaissance des résultats du concours ouvert aux instituteurs pour la succession d'Alexis Rosset. Les candidats qui se présentent doivent donner des leçons et subir des examens oraux en présence d'un jury. La préférence des autorités locales ne va pas au premier classé - Emile Macheret - mais à un candidat qui n'a pas pu se présenter à l'examen, Arthur Loup, instituteur à Fribourg. *Monsieur le curé Marion, président de la Commission scolaire, n'émet pas de préavis officiel, mais il adresse au ciel ses vœux pour que M. Arthur Loup soit nommé instituteur à Prez. (!)* Une campagne a été menée en faveur de M. Joye, instituteur à Ponthaux. Malheureusement pour lui, *il était incompétent pour la musique.*

- Durant la guerre 1914-1918, les remplacements des maîtres mobilisés posent de graves problèmes. Parfois, les enfants sont simplement mis en congé. En 1915, lorsque l'instituteur Arthur Loup est mobilisé, Sœur Marguerite s'occupe alternativement de l'école des filles et de celle des garçons, Il arrive aussi que le père d'Arthur, Alphonse Loup, ancien instituteur à Fribourg, remplace son fils. Il assume même conjointement le remplacement des maîtres mobilisés à Prez et Noréaz, à raison d'une demi-journée dans chaque village. En 1916, l'instituteur de Prez devient officier. En 1917, Pierre Bovet, de Romont, remplace le régent en service militaire. Comme Alphonse Loup, Pierre Bovet rencontre de graves difficultés pour être rémunéré convenablement. En 1918, l'inspecteur Jean Risse vitupère le Conseil communal qui confie à l'instituteur des tâches sans rapport avec l'école : mesurer des champs et des tas de foin, enquêter - en relation avec le rationnement dû à la guerre - sur la graisse, le beurre ou les pommes de terre. Pendant ce temps, les enfants sont en congé.
- En 1918, les autorités de Prez sont furieuses. Le régent Loup est nommé à l'école régionale de Courtion, alors que la guerre est finie et qu'il pourrait de nouveau consacrer tout son temps à l'école de Prez. Il est remplacé - pas pour longtemps - par Charles Plancherel.
- En 1919, Raymond Progin lui succède. A son départ de Prez, deux ans plus tard, le futur inspecteur des écoles de la Sarine laissera un contentieux avec la commune, au sujet du bois qu'il aurait indûment emporté à Fribourg...
- En 1921, Paul Mossu le remplace.
- Le 14 février 1924, le Conseil communal ne peut accéder à la demande du corps enseignant d'installer l'eau courante à l'intérieur du château. La commune n'a pas assez d'eau et la pression est insuffisante. L'attribution des travaux pour la pose de l'eau aux cuisines du régent et des révérendes sœurs sera faite le 6 mars 1927.
- Le 28 janvier 1925, le Conseil discute de la suppression éventuelle du subside annuel de 70 fr. alloué à la société de chant et musique. Le Conseil estime des plus répréhensible la cabale menée par des membres de cette société contre l'instituteur Paul Mossu, qui est digne de tout éloge. C'est une question épineuse, estime le syndic Jules Chollet. Attendons... En 1926, Paul Mossu est à l'école centrale pour devenir capitaine et en 1927, il « paie son galon ». Pendant son service militaire, il est remplacé par un jeune maître, Albert Carrel.
- Le 4 octobre 1927, le Conseil émet un préavis pour la nomination d'Emile Schorro, à Siviriez, au poste d'instituteur en remplacement de Paul Mossu. Le 15 décembre 1929, le Conseil décide de lui accorder une gratification annuelle de 200 fr. car il est très apprécié à Prez et sa classe est très nombreuse.
- Le 26 mars 1934, en conformité avec la proposition du conseiller d'Etat Joseph Piller, directeur de l'Instruction publique, le Conseil communal décide de supprimer la gratuité du matériel scolaire.
- Le 20 janvier 1936, le Conseil prend acte avec regret du départ de M. Schorro, instituteur, nommé à Fribourg. *Nous sommes mis devant le fait accompli*, remarque le Conseil. M. Schorro reçoit comme cadeau une table de machine à écrire d'une valeur de 80 fr. M. Bernard Thévoz le remplacera provisoirement. Le 4 octobre 1936, syndic et curé de Prez se rendent à la Direction de l'Instruction publique. M. Joseph Piller, conseiller d'Etat, refuse d'accepter de désigner M. Savary, proposé par la commune de Prez. Ce sera M. Isidore Bonfils, à Grolley, qui succédera à M. Schorro. A l'arrivée de M. Bonfils, à la fin du mois d'octobre, le Conseil invite le nouvel instituteur à un souper.

Un projet d'école régionale

- Dès 1891, la commune de Prez est favorable à l'ouverture d'une école régionale. Celle-ci joue le rôle d'une école secondaire, dans les localités importantes. Dirigée par un seul maître, elle peut être comparée aux écoles primaires supérieures du canton de Vaud.
- Lors de l'assemblée communale du 2 avril 1922, le député Alexis Rosset regrette qu'il n'y ait pas de salle paroissiale. Celle-ci aurait pu être utilisée comme salle d'école régionale. Deux mois plus tard, l'assemblée se penche longuement sur le projet. Le syndic Fidèle Berger donne connaissance de deux lettres très favorables à l'ouverture d'une telle école. Elles émanent de l'inspecteur scolaire Arthur Rosset et de l'architecte cantonal. Les participants à l'assemblée expriment leur avis, qui dévie parfois sur l'âge d'entrée à l'école. Henri Joye, acquis à l'idée d'une école régionale, estime que si l'effectif du cours supérieur des garçons diminue, on pourrait accepter les enfants à l'école dès l'âge de six ans. Le curé Jean Bovet, s'il est favorable à l'école régionale, voit un grand danger dans la scolarisation plus précoce des enfants. Il faut plutôt ménager les jeunes cerveaux que les forcer. De l'avis des médecins, assure le curé, si le cerveau a été forcé dans l'enfance, il sera plus tard incapable d'efforts (!). Le régent Paul Mossu explique qu'il existe des écoles frœbéliennes accueillant des enfants dès 5 ans. Il n'y est pas question d'aborder les mêmes programmes qu'à l'école primaire et de forcer les cerveaux. M. Mossu est très favorable à la création d'une école régionale. Des garçons de 13-14 ans ne trouvent plus à l'école primaire un programme d'instruction suffisant. La proposition d'ouvrir une école régionale est soumise au vote : 27 oui ; aucun non ; 13 abstentions.
- Le 22 octobre 1922, le syndic déclare à l'assemblée que l'ouverture de l'école régionale est retardée d'une année pour des raisons financières. On reparle de l'école régionale dans le PV du Conseil communal du 13 juillet 1924. Les 2000 fr. qui avaient été placés en vue de la création de l'école régionale seront utilisés pour payer la moitié des factures réclamées par l'Etat à la commune de Prez pour la construction du pont de Pérolles et du pont de Zaehringen.

Les Sœurs enseignantes

Le 13 juin 1887, le Conseil communal de Prez accepte le principe du dédoublement de la classe unique du régent Alexis Rosset. Celle-ci compte 85 élèves, soit 44 garçons et 41 filles de tous les degrés. C'est Joseph Berger qui logera provisoirement la nouvelle classe et l'institutrice. La commune lui paiera une location de 300 fr. par an.

Les Sœurs qui se succéderont à Prez durant près de 100 ans - de 1887 à 1983 - seront toutes des Sœurs de la Sainte-Croix, de Menzingen, congrégation fondée en 1844. La présence de religieuses enseignantes offrait de nombreux avantages : qualité d'un enseignement dans l'esprit de la République chrétienne, activités diverses au service de la paroisse et salaire minimum. Deux religieuses recevaient à peine l'équivalent du salaire d'un instituteur. En 1909, Sœur Claire et Sœur Diomira se partageaient 1200 fr. pour l'année. Le régent Alexis Rosset avait un salaire annuel de 1400 fr.



La classe de Sœur Jeanne Nicolet en 1941

La longue liste des religieuses enseignantes de Prez a été aimablement communiquée par Sœur Uta Fromherz, archiviste de la congrégation des Sœurs de Menzingen et naguère rectrice du collège de Ste-Croix à Fribourg.

1887-1889, classe de toutes les filles de Prez, Sœur Marie-Louise Zürcher

1899, Sœur Xaveria Codaghengo

Le 3 mars 1899, l'assemblée décide l'ouverture d'une troisième classe, dite des petits, ou enfantine, ou inférieure, destinée à accueillir les 1^{ère} et 2^e années. Le charpentier Jacques Berger établit un devis de 832 fr. pour la nouvelle salle. Le document envoyé par Sœur Uta comprend trois noms en 1899. La classe fut vraisemblablement confiée à des candidates à l'enseignement ou postulantes : Joséphine Berlinger qui deviendra Sœur Yvonne en 1901 et retournera à l'état laïc en 1907 ; Anna Villiger ; Alphonsine Macheret qui fera profession en 1903 et s'appellera Sœur Clémence.

1901-1904, Sr Vincenzina Venera

1904-1905, Sr Giovannina Conza, appelée Sr Jeannette

1905-1913, Sr Claire Rickenbach

1905-1910, Sr Diomira Hospenthal

1911-1916, Sr Clémence Macheret

1913-1914, Sr Aurélie Schmutz

1914-1918, Sr Marie Marguerite Margueron

1916-1917, Sr Stefanina Pagani
1918-1924, Sr Alma Fischer
1918-1921, Sr Pierina Pometta
1918-1920, Sr Marthe Barbey
1921-1947, Sr Jeanne Nicolet
1924-1927, Sr Antoinette Grandgirard
1927-1934, Sr Blandine Donzallaz
1934-1937, Sr Hortense Mauron
1937, une institutrice laïque, Claudine Morard
1940-1941, Sr Yvonne Biolley

Pendant la guerre, Thérèse Vez dirige la classe inférieure. En plus, elle remplace occasionnellement Isidore Bonfils en service militaire. La commune lui en sait gré : *Le 25 mars 1943, l'assemblée communale décide d'ajouter 30 fr. par mois au salaire de M^{lle} Vez, remplaçante. On la trouve insuffisamment rémunérée pour le très bon travail qu'elle fait.*

1942-1944, Sr Ercolina Pestoni
1944-1947, Sr Monique Schafer
1947-1950, Sr Alice Crétin
1949-1951, Sr Aloysa Kuentz
1950-1957, Sr Julienne Nissille
1951-1967, Sr Françoise Rouiller
1957-1983, Sr Danielle Thürler
1967-1975, Sr Bénédicte Delacombaz
1975-1980, Sr Gilberte Bossel



En 1959, classe de Sœur Françoise Rouiller



Classe de Sœur Danièle Thürler en 1959

L'école ménagère, de l'automne 1906 à 1967

1906-1909, Sr Marie Hildegard Mundweiler

1909-1918, Sr Virginia Monico

1918-1920, Sr Marthe Barbey

1920-1938, Sr Aurélie Schmutz

1938-1947, Sr Virginia Monico, dernière religieuse responsable de l'école ménagère

1947-1967, Marguerite Barras, d'Onnens, dernière maîtresse d'école ménagère à Prez



Les jeunes filles de l'école ménagère en 1964 avec Marguerite Barras, maîtresse d'école ménagère à Prez de 1947 à 1967

LES PROGRES DE LA CIVILISATION

Avant l'électricité

Au temps des chandelles et des fantômes

Ce sont probablement les Romains qui ont diffusé l'usage de la chandelle, de la bougie et de la lampe à huile dans toute l'Europe. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, cette méthode d'éclairage fut la plus employée. Les chandelles destinées à l'usage quotidien étaient faites de suif, graisse animale purifiée. La meilleure était celle de mouton, puis celle de bœuf. On se servait parfois de graisse de porc. Mais elle dégageait une fumée noire et malodorante. Dans les campagnes, les chandelles étaient souvent fabriquées à la maison, sans doute par les femmes. Un bœuf donnait assez de suif pour assurer pendant trois ans les besoins en éclairage d'une ferme. Pour faire des chandelles, on utilisait un moule dans lequel on versait du suif autour d'une mèche.

Les bougies de cire d'abeille étaient bien meilleures. Elles fumaient moins, brûlaient en donnant plus de lumière, sans provoquer de mauvaise odeur. La cire était fondue, filtrée, pour en ôter les impuretés. Puis on l'étendait au soleil en bandes minces afin de la blanchir et de lui faire perdre sa couleur jaune. Les bougies étaient mises en forme à l'aide de rouleaux de bois dur, qu'il fallait humidifier pour qu'elles n'y adhèrent pas.

Nous avons peine à imaginer à quel point il y avait peu de lumière dans les maisons une fois la nuit tombée. Le foyer de la cheminée - qui assurait à la fois chaleur et éclairage - était une sorte de point central. La vie quotidienne était dirigée par les heures du jour. Les gens se levaient plus tôt qu'aujourd'hui, mangeaient à des heures différentes. Ils se couchaient plus tôt aussi. Le nombre de bougies dont les familles disposaient étaient un indice très sûr de leur richesse. Une pièce bien éclairée éveillait à coup sûr commentaires et cancans. Pour les pauvres, la journée commençait avec le lever du soleil et se terminait au crépuscule. La flamme des chandelles, comme celle des lampes à huile ou à pétrole, parce que mouvante et tremblotante, donnait aux choses ombres et mouvement. C'est pour cette raison que l'on croyait davantage aux fantômes, aux revenants. Leur nombre a diminué, voire disparu avec l'apparition de la lumière électrique.

Huile et pétrole

Quant aux lampes à huile, elles se perfectionneront au cours des siècles, jusqu'à posséder un mécanisme qui assure une bonne distribution de l'huile. Le principe de ces lampes les plus rudimentaires est simple. Dans un récipient rempli d'huile trempe une mèche en fibres végétales torsadées ou tressées - roseau, chanvre, lin, laine, puis coton - qui se gorgent de liquide par capillarité, et que l'on allume. L'huile étant assez difficile à enflammer, la flamme ne remonte pas le long de la mèche.

Après 1860 apparaît l'huile de pétrole, ou pétrole lampant. Bien plus fluide et plus inflammable que les huiles végétales ou animales, il ne nécessite pas des mécanismes compliqués. La lampe à pétrole est toute simple : la mèche trempe dans le liquide qui monte naturellement au brûleur par capillarité. Le pétrole ne sera pas utilisé uniquement pour l'éclairage. Comme certaines pièces n'étaient pas chauffées - le fourneau en molasse chauffé au bois depuis la cuisine ne faisait

bénéficier que la pièce principale de sa chaleur - on installait un « fourneau à pétrole » qui dégageait parfois autant d'odeur nauséabonde que de chaleur.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on éclairait les rues au moyen de réverbères ou de suspensions renfermant une lampe à huile. Les réverbères - tout spécialement dans les villes - étaient installés au coin des rues à la hauteur d'un premier étage. L'allumeur, à la tombée du jour, montait sur une échelle pour allumer les lampes à l'aide d'une longue torche ou d'un bâton terminé par une mèche imbibée d'huile enflammée. Le matin de bonne heure, il reprenait sa tournée pour éteindre les flammes à l'aide d'un éteignoir, long bâton ayant à son extrémité un cône de métal. Nos campagnes ignoraient en général les réverbères. Dès la tombée de la nuit, les rues du village étaient plongées dans l'obscurité.

Le pétrole remplaça l'huile juste avant l'apparition de l'électricité. « L'or noir » n'est devenu un grand produit industriel qu'au milieu du XIX^e siècle. Il est en effet d'usage courant aujourd'hui de faire remonter les origines de l'industrie du pétrole à l'année 1859, lorsque le colonel Drake, effectuant un forage à Titusville en Pennsylvanie, le trouva à une trentaine de mètres de profondeur.

Première apparition de l'électricité

Dans nos régions, l'électricité a fait son apparition au tout début du XX^e siècle. Genève a été à l'avant-garde. C'est à l'occasion d'une Exposition internationale que l'électricité a été présentée au grand public à Genève en 1896. C'était l'époque des débuts de l'industrie électrique en Suisse. La SAE - Société d'Appareillage Électrique, devenue Ateliers de Sécheron en 1918 - avait obtenu en 1883 déjà les droits exclusifs pour la construction et la vente en Suisse des lampes et appareils inventés par Thomas Edison.

Le téléphone, puis l'électricité

1894-1896, le premier téléphone

Le 14 mai 1894, Mme Vve Page, télégraphiste à Corserey, demande au Conseil communal de Prez que le télégraphe soit transféré de Corserey à Prez. Tout d'abord enchanté de cette proposition, le Conseil la déclinera bientôt, puisqu'il y aura sous peu un téléphone dans chaque commune.

Le 29 juin, l'assemblée communale de Prez ratifie à mains levées et à l'unanimité l'adhésion de Prez au projet d'installation d'une ligne téléphonique. Ce projet concerne dix communes, avec un bureau central à Cottens. Les frais d'installation sont compris dans l'abonnement annuel qui s'élèvera à 261 fr. la première année. La commune aura droit à 800 communications gratuites, qu'elle pourra soumettre à une taxe pour les utilisateurs. Le 11 octobre 1895, le Conseil se prononcera pour l'adhésion au central de Cottens. Le 14 février 1896, décision est prise d'installer le téléphone communal à l'auberge.

Administration des Télégraphes et des Téléphones suisses
 Schweizerische Telegrafien- und Telefon-Verwaltung
 Amministrazione dei Telegrafi e dei Telefoni svizzeri

Liste officielle des Abonnés au Téléphone
 Amtl. Verzeichnis der Telefon-Teilnehmer 1929-1930 Elenco ufficiale degli abbonati al telefono

I

Cantons de: Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Berne (Jura Bernois).
 Cantoni di: Ginevra, Vallese, Friburgo, Neuchâtel, Berna (Giura Bernese).

2 fr. Prix de vente — Verkaufspreis — Prezzo di vendita 2 fr.

Prez-vers-Noréaz LR-n	2
1 Caisse d'Epargne	2
9 Distillerie de Rosé, Maison Rouge	2
13 Gobet, Jules, négociant	2
10 Marchon, Pierre, agriculteur	2
100 Poste et Télégraphe	2
16 Rosset, Alexis, négociant	2
— Station publique, poste (ne fait pas de commissions)	2
2 Station téléphonique communale, auberge	2
12 Wenger frères, agricult., Maison-Rouge	2
Prez v. S. (Siviriez) LR-n	2
19 Cosandey, Calixte, agriculteur	2
18 Jaquier, Florian, négociant	2
Prilly (Lausanne) N	2

voir Cerneux-Péquignot

Prez-vers-Noréaz	
rés. Rosé	
Balmer Joh. agric. Moos	54 40
Berger Th. agric.	54 28
Bovet Jean curé	54 53
Caisse d'Epargne	54 31
Chef de section	54 47
Gendarmerie	54 56
Gobet Ed. cycles motos autos-taxis	54 50
-- Jos. boul.	54 43
Huguet Gaston agric.	54 57
Laiterie H. Schneider	54 27
Pache J. négl	54 49
Poste télégr. téléphone publ.	54 47
Rosset Alexis négl	54 46
Sœurs institutrices	54 59
Téléphone communal auberge	54 32
Wicht J. Mme sage-femme	54 55
Prez-vers-Siviriez	
rés. Siviriez	
Charrière Ls agric.	5 43 19
Poste télégr. téléphone publ.	5 43 16



Téléphone mural dans les années 1920

A gauche, abonnés 1940-1941

Ci-dessus, abonnés 1929-1930

Le 21 janvier 1904, l'aubergiste Philippe Galley estime qu'il n'est pas assez payé pour s'occuper du téléphone public. Le Conseil rétorque que l'aubergiste est téléphoniste et qu'il n'a droit qu'à 5 ct. par communication. La commune doit payer un abonnement de 150 fr. par an, pour ne retirer que de bien faibles avantages. En outre, l'aubergiste doit exercer la fonction de peseur au poids public sans indemnité.

Le 28 février 1924, l'Office téléphonique donne les renseignements demandés par la commune au sujet du téléphone communal installé à l'auberge. Le nombre de communications locales a été de 119 pour l'année 1923 et celui des communications interurbaines s'est élevé à 1594. Le cafetier a reçu respectivement 10 et 20 ct. par communication. Il doit cet argent à la commune, estime le Conseil.

1902, l'année lumière

Le 9 mars, l'assemblée communale accepte le principe de la lumière électrique, dont le régent Alexis Rosset et le docteur Victor Nicolet relèvent le progrès considérable qu'elle représente. Mais les renseignements sont incomplets. On ignore les rabais qui seront accordés pour les écoles, les édifices publics, les étables, etc. L'Administration des eaux et forêts s'engage à fournir l'électricité gratuitement à tous ceux qui se raccorderont avant le 1er octobre. Le régent Rosset et le docteur Nicolet se chargent de prendre les contacts nécessaires pour obtenir des renseignements complémentaires.

Le 16 mars, des renseignements sont apportés : il faudrait installer quatre lampes publiques le long de la route. Chacune comprendrait 25 bougies. (La bougie est une ancienne mesure d'intensité lumineuse.) L'installation de l'éclairage public serait gratuit et l'abonnement s'élèverait à 130 fr., soit 1,30 fr. par bougie. Le coût d'installation pour les lampes non publiques serait d'environ 20 fr. Les citoyens de Prez aimeraient savoir quelle serait l'intensité d'une lampe de 5 bougies. Comme aucune réponse ne peut leur être apportée par MM. Rosset et Nicolet, ils préfèrent attendre avant de s'inscrire. Par contre, l'éclairage public est décidé.

Le 19 mars, le Conseil communal décide de faire installer quatre ou cinq lampes publiques le long du village. Une trentaine de lampes serviront à éclairer l'appartement du régent, la salle d'école des garçons, l'atelier de Pierre Joye, charron, à l'ancienne école, à l'auberge communale et au deuxième étage de l'auberge à la demande du Dr Nicolet.

Le 20 avril, c'est au tour de la paroisse de se préoccuper d'installer la lumière électrique à la cure et à l'église. Le curé Louis Genoud souhaite quatre lampes pour la cure. Quant à l'église, on estime à six le nombre de lampes nécessaires.

Le 25 juillet, le Conseil acceptera la demande de l'instituteur Alexis Rosset qui souhaite trois lampes supplémentaires au château, soit *une à la cuisine, une à la chambre et une au bureau*. Le 13 novembre 1902, l'assemblée communale décide que l'aubergiste Galley et le docteur Nicolet participeront aux frais d'installation et d'utilisation de la lumière électrique.

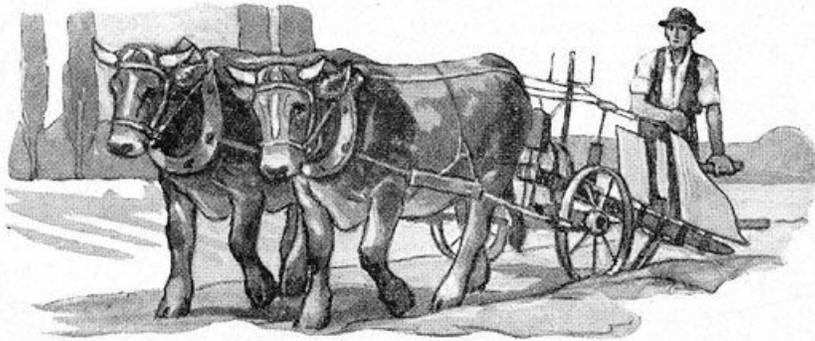
Le 16 juillet 1902, le Conseil consent à l'installation d'une sonnerie électrique à l'auberge et, le 3 août, d'une ventilation électrique.

Le 15 août 1902, l'aubergiste Galley accepte la fonction de luminaire pour l'éclairage public. C'est lui qui allumera et éteindra - gratuitement - les lampes publiques. En contrepartie, il ne paiera pas l'électricité pour le ventilateur.

L'installation de l'électricité dans les maisons s'échelonna sur plusieurs années. Par exemple, la ferme de la cure en fut dotée en 1908.

Au temps des premiers téléphones et jusqu'en 1962, le syllabaire fribourgeois de Valentine Marchand présentait des scènes et des objets usuels devenus caducs. Ce manuel, qui détient l'un des records de longévité -1923-1962 - était un bon modèle de méthode syllabique mais sa présentation n'a plus rien d'actuel...

Les vaches et les chèvres nous donnent du lait.
Les bœufs traînent la charrue.



lavabo
la va bo
l a v a b o



PERSONNALITES

Jean Berger (1803 – 1883)

Denis Buchs, conservateur du Musée gruérien, a consacré une brochure à cet artisan-artiste qu'il qualifie d'exceptionnel. Fort heureusement, contrairement à quantité d'œuvres artisanales anonymes, celles de Jean Berger sont identifiables. Toutes n'ont pas été répertoriées. Que les heureux propriétaires d'une armoire de Berger signalent son existence au Musée gruérien !



Une armoire de Jean Berger datée de 1824, l'une de ses premières œuvres

Enfance et jeunesse

Jean Berger est né le 10 janvier 1803 à Prez. Il est le fils de Jacques Berger, dit « le sergent », et de Marguerite, née Margueron, de Cottens. Jacques, paysan, tenait aussi une boutique et exploitait le manège à battre le blé. Durant quelques années, entre 1810 et 1816, la famille de Jacques Berger émigre à Heitenried, en Singine, avant de revenir à Prez.

Où Jean Berger a-t-il effectué son apprentissage ? Les recherches de Denis Buchs sont restées sans réponse. Il n'est pas impossible qu'il ait été chez un patron de langue allemande, par exemple chez Jean Offer originaire du Tyrol et établi à Middel. Il y aurait amélioré ses connaissances de l'allemand acquises à Heitenried. Cela expliquerait qu'il ait eu plus tard des ouvriers singinois et qu'il ait été choisi pour réaliser les portes de l'église de Guin.

Il s'installe à Prez

Tout jeune encore, il s'établit à Prez. Il n'est âgé que de 21 ans lorsqu'il exécute une très belle armoire, en 1824. En 1829, il épouse Antoinette Rothery, de Prez, fille du paysan Jean-Nicolas Rothery. Sa maison définitive est construite en 1839 au lieu-dit « Fin de Charmey », à la sortie de Prez en direction de Lovens. C'est une ferme car Jean Berger a une double profession, menuisier-ébéniste et paysan. De son mariage naîtront six enfants : Nicolas, qui deviendra menuisier, Marguerite, Philomène, Marie, Florentin qui sera paysan, et Geneviève qui exercera la profession de couturière.

Maître Berger travaille ; bref intermède américain

Entre 1830 et 1850, Jean Berger travaille beaucoup et les recensements qui nous livrent les noms de ses ouvriers prouvent que son atelier est très actif. A côté des armoires qui font sa renommée - et que ses collègues ne manquent pas de copier -, il effectue des travaux importants pour les nouvelles églises de Prez (1831-1832), Autigny (1831), Guin (1834-1835), Lentigny (1837), Estavayer-le-Gibloux (1842), la chapelle de Cottens (1844-1846).

Pourquoi, en 1851, Jean Berger est-il parti en Amérique ? Conjoncture économique peu favorable, goût de l'aventure ? On n'en sait rien. Mais son séjour Outre-Atlantique n'a pas duré. L'année suivante, Jean était de retour au pays et son fils Nicolas, le menuisier, part à son tour pour « les Amériques ». *De son retour à sa mort*, comme le rapporte Denis Buchs, *il semble que Jean Berger ait eu une activité moins abondante que durant la période antérieure. Il ne perd pourtant pas la main, comme l'attestent les portes tardives de l'église de Châtonnaye (1869-1874). Mais il ne reçoit pas de travaux importants pour sa commune ; en 1869, on lui paie 70 ct. pour un manche de pioche mais, en 1871, c'est à un menuisier d'Onnens, Jean Meyer, que revient la commande pour une porte d'entrée en chêne pour l'auberge.* Il ne semble pas que ses affaires soient florissantes. Le 27 juillet 1864, on lit dans le procès-verbal du Conseil communal : On a envoyé à Jean Galley, charpentier, et à Jean Berger, menuisier, des ordres pour venir payer l'impôt d'industrie. *A défaut, on remettrait leurs quittances chez un procureur.* Le vocabulaire approximatif du secrétaire permet tout de même de penser que la commune, en cas de non-paiement, « mettrait en poursuites » les deux artisans.

Après le décès de sa femme, en 1883, Jean Berger va finir ses jours à l'hospice de la Providence, à Fribourg, où il meurt le 5 mars 1884.

Le style de Jean Berger

A côté des travaux exécutés pour des églises, les meubles conçus par Jean Berger ont aussi contribué à sa célébrité : des cabinets d'horloge, des commodes, mais surtout des armoires

doubles. Il utilisait deux bois pour ses meubles, le cerisier et le noyer. Les contrastes dans les marqueteries étaient obtenus grâce aux espèces variées choisies par l'artiste.

Dans sa brochure, Denis Buchs décrit l'évolution de Berger, dont voici quelques caractéristiques. Une armoire datée de 1824 - Jean Berger n'a que 21 ans - se distingue par les angles arrondis de la corniche et de la base. Plus tard, les angles seront toujours chanfreinés (c'est-à-dire avec les arêtes taillées obliquement). Les sculptures se feront de plus en plus nettes et les marqueteries passeront progressivement du naturalisme à la stylisation. Sur plusieurs meubles, les fleurs des panneaux supérieurs sont au naturel, alors que celles des panneaux inférieurs sont stylisées.

Comme l'écrit Denis Buchs, le style de Berger va peu à peu s'imposer dans tout le canton de Fribourg : *Nombreux sont les artisans qui copient ses armoires avec plus ou moins de talent. Son influence s'étend aussi dans la Singine qui, jusqu'au début du XIXe siècle, s'était différenciée de la partie romande par sa prédilection pour le mobilier peint. A partir des années 1830, celui-ci disparaît au profit des meubles en bois de fruitier, sculptés et marquetés. Depuis cette époque, les armoires singinoises, par leur construction aussi bien que par leur décor, s'inspirent franchement du style de Berger. Les effets « picturaux » des placages et des marqueteries y sont même accentués, peut-être en souvenir des meubles chamarrés. Cette influence de Berger s'explique par le prestige dont il jouissait, par l'admiration qu'on devait avoir pour ses portes de l'église de Guin, mais aussi par l'enseignement prodigué aux apprentis et ouvriers singinois ayant séjourné dans son atelier.*

Jacques Clément (1830-1914)

Avant de présenter Jacques Clément, une rapide incursion dans l'histoire bouillonnante du canton de Fribourg au milieu du XIX^e siècle.

Au temps du Sonderbund

Une vague libérale a déferlé sur l'Europe et a gagné Fribourg dès 1830. C'est le temps de la Régénération. La Journée des bâtons a mis fin à l'Ancien Régime. Les aristocrates vivent la fin de leur pouvoir. Les communes sont définitivement instituées. Au détriment des paroisses. L'assemblée communale élit le Conseil communal. Mais c'est le Conseil d'Etat qui nommera le syndic jusqu'en 1894.

La politique fribourgeoise instaurée en 1830, libérale à ses débuts, vire au conservatisme en 1837. Dès 1840-1841, c'est l'affrontement entre deux camps, celui des libéraux-radicaux et celui des conservateurs. Face aux gouvernements radicaux, les cantons catholiques d'Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et Valais se sentent menacés. Le 11 décembre 1845, ils forment une alliance séparée, le Sonderbund. La diète fédérale, le 20 juillet 1847, vote la dissolution de cette « alliance séparée ». Vive émotion en Suisse ! C'est la guerre.

Jacques Clément contre Dufour et pour Carrard

C'est dans ce contexte qu'intervient Jacques Clément, de Prez. Les troupes fédérales commandées par le général Dufour ont été chargées de mettre au pas les cantons catholiques

formant le Sonderbund. Elles investissent Fribourg. Jacques Clément, la rage au cœur, doit servir dans les troupes fédérales, contre celles de son canton. On le trouve au combat du Fort-Saint-Jacques, en novembre 1847. Fribourg capitule. Les cantons catholiques conservateurs sont battus. Fribourg aura un gouvernement radical dès le 15 novembre 1847. La nouvelle Constitution cantonale date du 4 mars 1848. Les radicaux détiendront le pouvoir jusqu'en 1857.

Et l'on retrouve le conservateur Jacques Clément dans les luttes conduites par Nicolas Carrard, de Mézières, contre les radicaux. Cette fois, son engagement correspond à ses convictions. A trois reprises, en 1850, 1851 et 1853, Carrard tente de renverser le régime radical. En vain ! La dernière insurrection de Carrard tourne mal. Le chef est tué et sa petite troupe est conduite aux Augustins. Lorsque les prisonniers passent sur la place de Notre-Dame, le préfet Féguely est tout étonné de reconnaître Jacques Clément, fils de son fermier de Prez. Jacques restera 99 jours en prison.

Le jour de la grande assemblée conservatrice de Posieux, le 24 mai 1852, où des Fribourgeois accourus en grand nombre proclamèrent leur opposition au régime radical, Jacques Clément, à son désespoir, n'était pas présent. Le gouvernement radical qui craignait une révolution l'avait retenu à Fribourg comme artilleur.

L'action de Jacques Clément à Prez

Au décès de Jacques Clément survenu le 15 avril 1914, à l'âge de 84 ans, l'abbé Marion lui consacre une chronique. Jacques faisait partie de toutes les confréries de la paroisse et du Tiers-Ordre de Saint François. Excellent homme ? Peut-être un peu trop inféodé à une droite inconditionnelle si l'on se réfère à un rapport envoyé par le Conseil communal de Prez à la préfecture le 20 octobre 1850 : *Des ultraconservateurs ont pénétré dans la salle d'école de Prez dans la nuit du 16 au 17 octobre. Ils ont sorti de son cadre la gravure représentant le Père Girard et lui ont coupé la figure et le cou. Ont inscrit sur les bords de l'image : Voilà les compliments que mérite le Père Girard, qui a introduit le malheureux radicalisme dans le canton de Fribourg. Si c'était un brave homme, les radicaux ne lui feraient pas tant de compliments. Les « ultraconservateurs » étaient emmenés par... Jacques Clément. A la même époque, le curé d'Onnens saisissait le portrait du Père Girard dans la salle d'école et le lançait par la fenêtre. Pourquoi cette haine ?*

Quelques mots sur le Père Grégoire Girard (1765-1850). Il est sans doute le plus grand pédagogue, internationalement estimé, qu'ait connu le canton de Fribourg. Son tort fut d'être très ouvert et de faire en sorte que les enfants aient un esprit critique, qu'ils comprennent sans se contenter de débiter des réponses par cœur, que l'enseignement soit généralisé. Les obscurantistes de droite ne l'aimaient guère. Le peuple ne doit pas trop comprendre. Illettré, il se soumet plus facilement.

Dans un procès-verbal ultérieur, appelé à délivrer un certificat de bonne conduite destiné à Jacques Clément, le Conseil communal déclare qu'il n'a aucun reproche à formuler, si ce n'est l'insulte qu'il a faite au portrait du Père Girard.

La petite histoire de Prez rapporte un autre trait du tempérament parfois impétueux de Jacques Clément. Le 25 mai 1865, le préfet de Fribourg reçoit une lettre lui demandant d'intervenir dans

le différend qui oppose Jacques Clément à Jean Roubatel. A l'église, ce dernier a pris la place de Clément, au bout du banc, en rentrant de la procession du Saint-Sacrement. Bousculades, empoignades, scandale dans le sanctuaire. L'histoire se termine à la préfecture. François Rothery, marguillier, entendu à ce sujet par le Conseil de paroisse, affirme avoir dit à Jacques Clément de ne plus venir chanter au lutrin, car il fait partir tous les chantres.

Un mécanicien génial

Jacques Clément n'était pas qu'un batailleur. Il possédait l'art de la mécanique. Il fut maintes fois appelé à Fribourg pour réparer une machine qui laissait désarmés mécaniciens et ingénieurs. Jacques était fermier de la famille Fégely, au-dessus du château de Prez. Il construisit un réveille-matin qui fonctionnait dans toutes les chambres. Il le perfectionna de telle façon qu'à l'heure choisie, le réveil saisissait le duvet et le jetait à bas du lit. Ce réveil fut détruit par la foudre qui tomba sur la ferme du château.

Dans un rapport rédigé par François Seydoux, organiste de la cathédrale St-Nicolas, relatif à l'histoire de l'orgue de Prez, on trouve un renseignement fort intéressant sur le génial Jacques Clément. Dans le journal de Fribourg *Le Chroniqueur*, en date du 11 novembre 1857, on peut lire l'annonce suivante : *A vendre un orgue neuf à cinq registres, pouvant bien servir pour une église. S'adresser à Jacques Clément, à Prez-vers-Noréaz.* Connaissant les dons de Clément, sans doute cet orgue est-il son œuvre. Quatre ans plus tard, Jacques Chatagny propose à la paroisse de lui vendre l'orgue qu'il possède pour le prix de 3000 fr. Il s'agit certainement de l'instrument que lui aura vendu Jacques Clément. De 1861 à 1888, date de l'installation de l'orgue de Spaich, il y avait donc probablement à Prez un orgue Clément.

Deux filles de Jacques Clément, Céline et Louise, sont devenues religieuses, une Sœur hospitalière et une Ursuline. Par *acte de notoriété* du 4 janvier 1911, le Conseil communal de Prez atteste que les deux religieuses ont fait abandon de leurs biens au profit de leur sœur Marie Bastian, née Clément. Le même acte nous apprend que l'épouse de Jacques Clément, Virginie, est décédée en 1894. Les petits-enfants de Jacques, les Bastian, semblent avoir hérité des dispositions de leur inventif grand-père, remarque l'abbé Marion dans l'un de ses chroniques.

Marie Bastian, née Clément, fille de Jacques, est décédée le 19 ou le 20 juin 1935. Notons enfin que le nom de Clément apparaît plusieurs fois dans cet ouvrage : Jacques Clément, sa fille Marie Bastian née Clément, Anna Falk née Clément, mère du Père Apollinaire, Elisabeth Gummy, née Clément, mère de M^{gr} Justin Gummy.

Alexis Rosset (1863-1932)

Les 3, 5 et 6 décembre, *La Liberté*, puis *Le Fribourgeois* et enfin *La Gruyère* rendent hommage à Alexis Rosset, décédé le 2 décembre 1932. Les journaux relèvent ses remarquables qualités d'intelligence et de cœur, comme sa droiture, sa foi et les nombreuses initiatives qui ont jalonné les cinquante années de sa vie à Prez.

Le régent



Alexis Rosset est né à Montagny-la-Ville le 29 janvier 1863. En 1877, il entre à l'École normale d'Hauterive. Après trois ans d'étude, il obtient son brevet d'enseignement. Il est nommé à Prez en 1880. Il n'a que 17 ans. Le traitement du nouveau régent est fixé à 750 fr. par an, un moule de bois de sapin, 20 fr. en indemnité pour remplacer le parchet et le jardin prévus par la loi. Le syndic François Rothery se charge d'aller chercher le nouveau régent à Montagny avec un char et deux chevaux, le mardi 2 novembre 1880. Prez ne compte qu'une seule classe, qui réunit tous les garçons et toutes les filles en âge de scolarité. Quelques années plus tard, en 1887, le Conseil acceptera le principe du dédoublement de la classe unique du régent Rosset. Elle compte 85 élèves, soit 44 garçons et 41 filles de tous les degrés.

Le 25 juillet 1910, le Conseil communal prend acte de la lettre de *démission* d'Alexis Rosset, instituteur. Celui-ci remercie la commune de tout ce qu'elle a fait pour l'instruction populaire durant les 30 années où il fut le régent de Prez, tout spécialement la création d'une deuxième classe en 1887, puis l'ouverture d'une classe inférieure en 1899. Alexis Rosset a été un régent exigeant, qui insistait sur ce qui était jugé essentiel, de solides bases en français et en mathématiques et l'inculcation de principes religieux et moraux. Dans le Règlement des écoles primaires de 1876, sur 25 heures de cours hebdomadaires, on compte 17 heures pour le français, l'arithmétique et la religion.

Le secrétaire communal et paroissial, le musicien

A partir du 30 janvier 1881 et jusqu'au 23 avril 1899, Alexis Rosset occupe la fonction de secrétaire communal. De 1888 à 1900, il est en plus secrétaire paroissial. Le développement de la Caisse d'épargne l'oblige à abandonner ces fonctions.

Ses procès-verbaux sont un modèle du genre. Écriture anglaise, rédaction précise, mot propre. Un exemple. Il faut doter la « cage » de la pompe d'un plancher. Alexis Rosset écrit : *On propose de planchéier au plus tôt la case de la pompe.*

Le régent doit en outre diriger le chant d'église et tenir l'orgue. Dans l'article nécrologique qui lui est consacré, *La Liberté* affirme qu'il fut, en collaboration avec le curé-doyen Raboud, curé de Courtion, l'un des principaux promoteurs du mouvement cécilien dont le but est de restaurer le chant d'église. A côté de ses qualités de musicien - il réorganisa et dirigea aussi la fanfare de 1901 à 1910 - il a manifesté un dynamisme et un esprit d'entreprise hors du commun.

Le fondateur de la Caisse d'épargne

En cette fin du XIX^e siècle, le projet de fonder une institution d'épargne préoccupe l'instituteur de Prez depuis un certain temps. N'a-t-il pas organisé avec ses élèves un *club d'épargne scolaire*... pour se faire la main ? Il s'entoure d'une commission provisoire composée du député

Louis Chatagny de Corserey, de François Rothey, syndic de Prez, de Jules Chollet, président de paroisse et d'Eugène Guisolan, ancien syndic de Noréaz. Cette commission n'a pas jugé opportun de choisir le système Raiffeisen. Alexis Rosset a rédigé un projet de statuts de la future Caisse d'Epargne. Le 23 décembre 1896, il le présente à l'assemblée bourgeoise. Le curé-doyen Louis Genoud relève que la paroisse - qui comprend encore Corserey à cette date - serait dotée d'une œuvre vraiment utile et nécessaire. La question suivante est posée : *Voulez-vous, oui ou non, que la commune engage ses biens pour garantir les opérations de la Caisse d'épargne ?* Réponse unanime : oui ! Or, l'article 1 d'un Arrêté du 12 août 1876 exige que la garantie soit donnée par la commune des habitants. Et le vote émane de l'assemblée des bourgeois. Une nouvelle assemblée, réunie le 14 janvier 1897, confirmera les décisions prises le 23 décembre précédent. La caisse d'Epargne de Prez, Corserey et Noréaz est née. Et elle est vouée à un bel avenir. Alexis Rosset la développera - non sans quelques tracasseries de l'Etat dans les premières années - jusqu'à sa mort en 1932. L'une de ses grandes satisfactions aura été l'inauguration du bâtiment appelé dans la région *la banque de Prez*, en 1920. En 1932, la direction de la Caisse d'épargne est confiée à Paul Rosset, fils du fondateur et son collaborateur depuis une vingtaine d'années.

L'homme tourné vers l'avenir

Alexis Rosset a été un homme de progrès. Les procès-verbaux du Conseil communal et des assemblées en témoignent. En voici des exemples.

Le 9 mars 1902, l'assemblée accepte le principe de la lumière électrique. Le régent Alexis Rosset et le docteur Victor Nicolet sont les ardents défenseurs du nouvel éclairage. Mais les renseignements sont incomplets. On ignore les rabais qui seront accordés pour les écoles, les édifices publics, les étables, etc. L'Administration des eaux et forêts s'engage à fournir l'électricité gratuitement à tous ceux qui se raccorderont avant le 1er octobre. Le régent Rosset et le docteur Nicolet se chargent de prendre les contacts nécessaires pour obtenir des renseignements complémentaires.

Le 27 janvier 1905, Alexis Rosset propose au Conseil communal d'examiner l'éventualité de l'installation du chauffage central à l'école. Il recommande d'aller voir cette installation à la brasserie Peyer. Arguments de M. Rosset : économie de bois, un wagon de coke suffirait, le coût de l'installation n'excéderait pas 2000 fr. Deux membres du Conseil se rendront à la brasserie Peyer. On hésite, on temporise. Le sujet est de nouveau abordé en Conseil communal le 2 novembre 1908. Le chauffage central pourrait être installé l'année suivante, à condition que la classe inférieure ait une salle au château. Le projet est sans lendemain.

Le 10 octobre 1912, Alexis Rosset, étudie la possibilité de créer un tram routier (voiture postale) de Rosé à Sédeilles, qui remplacerait la diligence hippomobile mise en service dans les années 1890. Ce sera chose faite... en 1925.

Le père de famille

Lorsqu'on parle aujourd'hui avec des personnes qui se souviennent d'Alexis Rosset - elles deviennent rares - , ou qui en ont entendu parler, elles évoquent le père d'une très nombreuse famille. Alexis Rosset avait épousé une jeune fille de Prez, Hélène-Berthe, dite Albertine Rothey. Les malheurs ne leur furent pas épargnés. Plusieurs enfants moururent en bas âge. En cette fin du

XIX^e et début du XX^e siècle, le taux de mortalité infantile était très élevé. Un enfant fut victime d'un tragique accident le 30 juin 1909. Le fait est relaté dans les chroniques du curé Marion. Léon, un charmant garçon de neuf ans, s'amusait avec des camarades sur le bûcher situé au-dessus de la porte de la grange. Il tomba à la renverse par cette porte sur le pavé. Il put faire encore quelques pas, dire quelques mots. Mis au lit, il tomba dans le coma et mourut à deux heures du matin.

En parlant d'Alexis Rosset, on évoque aussi le bon régent, son domaine agricole, l'épicerie et le commerce de chaussures qu'il avait ouverts, et toutes les « places » qu'il occupait, dans le village, la paroisse ou le canton. Petit salaire, grande famille et esprit d'initiative hors du commun obligeant !

Alexis Rosset crée la poste de Prez

La Poste Suisse a été créée le 1er janvier 1849. Dès cette époque, sa mission a consisté à transporter des voyageurs, des lettres, des colis et de l'argent. Le 15 mars 1852, le Conseil communal de Prez procède à *une nomination pour la boîte aux lettres*. Pierre Rothery est chargé par le Conseil communal de distribuer les lettres pour le prix de 5 ct. pièce. M^{me} Anne-Marie Chollet-Joye cite le nom de Euphrosine Joye, née Chollet, qui fut l'une des premières factrices de Prez. Elle allait chercher le courrier à la gare de Cottens, construite avant celle de Rosé. Rappelons que la ligne de chemin de fer Fribourg-Lausanne fut inaugurée en 1862 et qu'il fallut l'intervention des autorités et de la population de la région pour obtenir une gare à Rosé. Celle-ci date de 1880.

En 1894, l'instituteur accepte la charge de buraliste postal, nouvellement créée à Prez. Les protocoles du Conseil communal rappellent les démarches qui ont précédé l'ouverture d'un bureau postal à Prez. Le 20 octobre 1892, le Conseil communal s'adresse à la préfecture au sujet du service postal. La poste est à Rosé. Un facteur - dont le Conseil relève le dévouement - vient distribuer le courrier à Prez. Les autorités communales formulent deux griefs. Le trajet effectué par certaines lettres exige trop de temps ; septante-deux heures sont nécessaires avant la distribution à Cousset d'une lettre envoyée de Prez. La création d'un bureau de poste à Prez éviterait des déplacements à Rosé pour l'achat de timbres ou de cartes postales. Le 8 décembre 1893, M. Delessert, directeur des postes, annonce la création d'un bureau postal à Prez, avec un double service de messenger depuis Rosé à Prez. Et le bureau de poste est confié à l'instituteur dès 1894.

Au service de la communauté

Voici, brièvement énumérées, d'autres charges assumées par l'infatigable Arthur Rosset : lors des élections au Conseil communal de Prez, il fait un tabac. Le 10 mars 1918, lors du renouvellement du Conseil, il obtient nonante-sept voix. Il y avait cent trois votants.

- De 1904 à 1913, il préside la Caisse de retraite du corps enseignant.
- De 1911 à 1926, il est membre de la Commission scolaire de Prez.
- De 1911 à son décès, il est député au Grand Conseil.
- De 1913 à son décès, il est censeur de la Banque de l'Etat.
- Dès 1900, il est secrétaire-caissier de l'Hospice du district de la Sarine.

Le 9 avril 1917, Alexis Rosset est reçu bourgeois de Prez *par mains levées et à l'unanimité absolue*. Le syndic Jules Chollet le complimente avec chaleur : *Régent, premier responsable de la Caisse d'épargne, conseiller communal, député, Alexis Rosset a toujours été le soutien de la commune, tant dans les affaires religieuses et morales que dans les affaires matérielles. Notre Caisse d'épargne si florissante et qui déjà a rendu d'innombrables services à la contrée, nous la devons à M. Rosset.*

Le 19 mars 1933, l'assemblée communale rend hommage à la mémoire de M. Alexis Rosset, décédé le 2 décembre 1932.

Paul Rosset (1894-1957)

Paul Rosset est le fils d'Alexis Rosset. Il a passé trois années au collège de St-Maurice avant d'entrer en 4^e littéraire au collège St-Michel de Fribourg, en 1911. Après quatre ans d'étude, il est rappelé chez lui pour seconder son papa à la ferme, à la poste et à la banque. Le travail ne manque pas. Sa collaboration en qualité de caissier de la banque créée par son père commence en 1912.

D'un naturel moins communicatif que son frère Charles, Paul Rosset a joué tout de même un rôle de premier plan à Prez et dans la région. En 1932, à la mort de son père, il prend la direction de la Caisse d'épargne de Prez, Corserey et Noréaz, fonction qu'il occupera jusqu'à sa mort survenue le 2 juillet 1957. Dans l'article nécrologique paru dans *La Liberté*, Isidore Bonfils relève la discrétion de Paul Rosset, qui se plaisait à dire : « Le moins de bruit possible ; le plus simplement possible ». C'est ce qu'il fit en s'occupant d'œuvres caritatives, à Seedorf, au Guintzet et à l'hospice de la Providence dont il était l'administrateur. Le bon sens de Paul Rosset fut apprécié au tribunal de la Sarine dont il était l'un des juges, comme aussi dans la charge d'administrateur de la commune de Mannens.



Paul Rosset, avec Thérèse Vez qui fut institutrice à Prez durant la guerre 1939-1945

Paul Rosset, comme son frère Charles, avait des talents artistiques. Ses violons d'Ingres étaient la peinture et la musique. Les plus anciens se rappellent le tableau signé de son nom accroché à la salle d'attente de la gare de Rosé. Musicien, il a fait partie de la fanfare et du chœur d'hommes de son village. Sa fidélité au chant d'église lui a valu la médaille Bene Merenti. Il se mettait volontiers aux claviers de l'orgue de Prez pour remplacer l'organiste.

Dans les procès-verbaux des assemblées communales, on rencontre souvent le nom de Paul Rosset, dont les avis sont écoutés. Il est président de la commission vérificatrice des comptes. Comme son père et son frère Charles, il s'intéresse à toutes les facettes de la vie communautaire, tant au plan communal que paroissial.

Avec son épouse Marie, née Berger - que l'on appelait à Prez « Marie de la banque » - il a élevé une famille de cinq enfants. Quatre d'entre eux ont collaboré à la Caisse d'Epargne. Berthe, pendant 37 ans, Solange et Madeleine durant plusieurs années. M^e Alexis Rosset, leur frère, en fut le gérant de la mort de son père en 1957 jusqu'au moment de sa retraite en 1990.

Charles Rosset (1895-1963)

Charles Rosset, fils d'Alexis, a été l'une des personnalités marquantes de Prez. D'un abord agréable, très ouvert et gai, il a conquis la confiance du village. Avec son épouse née Maria Papaux, du Mouret, il a élevé une belle famille de six enfants.

Charles Rosset est né en 1895, dans le foyer de son papa instituteur. En 1909, il suit les cours de l'Ecole normale d'Hauterive, où il développe son talent musical. En 1911, il fréquente le pensionnat la Gouglera. Cette institution située en Singine était réputée pour sa sévérité et les très bonnes bases d'allemand qu'elle inculquait à ses pensionnaires. L'école était mixte, mais d'inexpugnables remparts se dressaient entre les garçons et les filles. Charles Rosset a réussi, tout jeune, à y créer une petite fanfare.

Une vie de service

A Prez, ses talents firent merveille à la tête de la fanfare *La Cigonia*. Un ancien membre, évoquant des souvenirs, a rappelé combien Charles Rosset tenait à « sa » fanfare, lui consacrant même des nuits à préparer des partitions. Il donnait, à son domicile, des cours de solfège aux jeunes gens et les initiait aux premières découvertes d'un instrument. Il était, en plus, un premier ténor apprécié qui a chanté pendant un demi-siècle au chœur paroissial, en assumant occasionnellement sa direction. Conseiller communal tout d'abord, son entregent et ses compétences le destinaient à la syndiculture.

Un mot de l'assemblée communale du 17 mars 1946. Louis Corminboeuf, s'exprime pour la dernière fois en qualité de syndic, après avoir siégé durant 28 ans au Conseil communal, dont 16 comme syndic. Il remercie tout spécialement Joseph Robatel, secrétaire depuis 30 ans et Charles Rosset, qui l'a secondé en sa qualité de vice-syndic. Ce dernier remercie le syndic Corminboeuf *pour son dévouement extrême uni à une grande modestie.*

Charles Rosset, sorti en tête lors des élections communales du 10 mars 1946 avec 116 voix sur 126 votants, devient syndic de Prez. Il a occupé cette importante fonction jusqu'en 1962, date à laquelle son ami Noël Berger lui a succédé. Charles Rosset, en 1952, est devenu en plus président de paroisse à la suite de la démission de Louis Corminboeuf qui avait passé 25 ans à la tête de la paroisse. Parmi les autres importantes charges assumées par Charles Rosset, citons celles de juge de paix, de chef de section, de président de la Société cantonale des ruralistes postaux. Il a été responsable la poste de Prez dès 1924. En 1960, il a pris sa retraite après 35 ans d'activité.

Première réalisation, la salle communale



Le 1er avril 1947, Charles Rosset, nouveau syndic, présente le projet de construction d'une salle communale, rendue nécessaire par la vitalité des sociétés locales. La salle située au premier étage de l'auberge est insuffisante. La discussion fait apparaître trois tendances. Des oui, des oui mais et des non sont exprimés au sujet de la surface de 225 m² et du coût d'environ 140 000 fr. Les oui l'emportent, à la condition que le coût de 105 000 fr. ne soit pas dépassé.

Le 17 mars 1962, Charles Rosset préside l'assemblée communale pour la dernière fois, son état de santé ne lui permettant plus de se présenter aux élections communales. Il a veillé au bien de la commune durant 36 ans, soit 20 ans comme conseiller communal et 16 en qualité de syndic. Son successeur fut Noël Berger.

AU TEMPS DE LA DERNIERE GUERRE

La mise sur pied des troupes de couverture-frontière après l'invasion de la Pologne par Hitler est suivie, le 30 août 1939 de l'élection d'Henri Guisan comme général. La mobilisation générale est annoncée par la radio, le placardage d'affiches et le tocsin le 2 septembre. 430 000 hommes et 200 000 membres du service complémentaire sont mobilisés. Pendant la « drôle de guerre » les soldats ont accompli leur service par relève. Le début de la campagne de France exigea, le 11 mai 1940, une deuxième mobilisation générale. C'est alors qu'entrèrent en service **450 000 soldats**, 250 000 complémentaires, 53 000 chevaux et 16 000 véhicules à moteur. De juillet 1940 à mai 1945, les unités mobilisées sont accomplies, tour à tour, des services de garde et de formation. Nos soldats ont passé, en moyenne, 800 jours sous les drapeaux.

La guerre mondiale, même si la Suisse a été préservée, a marqué nos populations. Les aînés se rappellent ces années de mobilisation, de rationnement, d'obscurcissement, d'accueil de « petits Français » venus se refaire une santé. Parmi les souvenirs marquants, sont évoqués les projecteurs dont les faisceaux balayaient le ciel depuis Payerne, à la recherche des bombardiers qui violaient notre espace aérien.

Quelles sont les marques écrites laissées dans les procès-verbaux des assemblées et du Conseil communal ? Ils sont nombreux. En voici quelques-unes relatives surtout au début de la guerre

Premiers mois de guerre

- Le 28 août 1939, une circulaire avise le Conseil communal de Prez de l'imminence d'une mobilisation. Il s'agit de tout mettre en ordre. Tous les chevaux de la commune sont contrôlés par le syndic et Pierre Chollet, en vue de leur mobilisation. Le 2 septembre 1939, c'est la

mobilisation générale. Une circulaire de la préfecture demande au Conseil de se préoccuper des problèmes les plus urgents, parmi lesquels celui posé par la désorganisation des exploitations agricoles à la suite du départ des hommes.

- Le 8 septembre, la plupart des chevaux ayant été mobilisés, le Conseil décide de demander à la Direction militaire d'en libérer pour les travaux d'automne. La réponse sera tout d'abord négative. Le 30 septembre, la commune apprendra que six chevaux, avec conducteurs, seront mis à sa disposition.
- Le 16 septembre, il est question du tracteur Hürlimann que vient d'acheter la commune. Il rendra de grands services en ces temps où hommes et chevaux sont mobilisés en grand nombre. Le prix demandé pour une heure d'utilisation est de 5 fr. Le conducteur est Emile Guisolan, aubergiste. Le 3 juin 1940, le Conseil fixe le prix à 8 fr. de l'heure pour faucher avec le tracteur. Les prix seront augmentés le 8 septembre 1941. Ils passent de 5 fr. à 8 fr. pour les utilisateurs de Prez et à 9 fr. pour l'utilisation en dehors de la commune. Le 13 novembre 1939, le Conseil émet le vœu d'acheter une charrue qui puisse être accouplée au tracteur communal.
- Le 16 septembre, le Conseil prend note du fait que les secours militaires accordés par le Commissariat des guerres aux mobilisés de Prez s'élèvent de 3 fr. à 8,10 fr. par jour et par mobilisé. Six soldats y ont droit. D'autres secours seront accordés les semaines et les mois suivants. Douze noms de bénéficiaires figurent au procès-verbal de la séance du 18 décembre 1939. Les comptes de secours militaire pour salariés seront bouclés au 30 janvier 1940. A cette date, ces secours seront remplacés par une Caisse de compensation, destinée tout d'abord aux seuls salariés. Elle sera étendue ensuite aux agriculteurs.
- Le 25 septembre, le Conseil communal et la commission scolaire prennent la décision suivante à la suite de la mobilisation du premier-lieutenant Bonfils, instituteur : Sœur Jeanne fera l'école le matin aux garçons et l'après-midi aux filles. Le 15 janvier 1940, le Conseil décide d'augmenter son salaire de 30 fr. par mois à cause du supplément de travail.
- Le 25 septembre, l'armée réquisitionne 7000 kg de paille. L'officier désigné pour l'évacuation de la place de Fribourg demande le nombre de chars à pont à deux chevaux dont la commune dispose.
- Le 9 octobre 1939, la Direction de l'Intérieur demande l'organisation d'un contrôle des cartes de ravitaillement pour les denrées contingentées. Le secrétaire Joseph Robatel est désigné pour ce contrôle. Lors de la séance du 17 février 1941, Joseph Robatel - qui exerce la triple fonction de secrétaire communal, responsable de l'Office de ravitaillement et agent de la Caisse cantonale de compensation - voit son salaire augmenté de 100 fr. par mois.
- L'automne 1939 est désastreux. Intempéries, froid, main d'œuvre absente et chevaux mobilisés désorganisent complètement les travaux d'automne.
- Le 9 octobre 1939, les ateliers graphiques de Lausanne ouvrent une souscription pour le *portrait du général Guisan en héliogravure couleur naturelle*. Il ne sera pas donné suite à cette offre. En apprenant, le 6 novembre, que le bénéfice de la vente sera versé aux familles des mobilisés dans le besoin, le Conseil décide de commander un exemplaire.
- Le 23 octobre 1939, l'Office cantonal de l'Economie de guerre avise la commune que les 11 021 ares de cultures céréalières, de pommes de terre et légumes devront être augmentés de 1330 ares en 1940. Le plan d'extension des cultures - appelé plan Wahlen - a occasionné à Prez la canalisation du Palon, à gauche de la route Prez-Maison Rouge. Le Palon a continué d'actionner la scierie située à droite de la route. En 1941, la commune devra augmenter ses cultures de 23 ha.

- Le 31 octobre 1939, la fabrique d'articles en caoutchouc de la Maison Rouge avise le Conseil communal qu'elle engage des ouvriers. Sa principale activité est le regommage des pneus.
- Le général Guisan donne l'ordre d'effectuer un exercice d'obscurcissement à la mi-novembre 1939. L'ordre sera donné par les trois stations émettrices suisses de Sottens, Beromünster et Monte Ceneri. Le 26 décembre 1940, la préfecture rappellera au Conseil que l'obscurcissement total du village est obligatoire dès 22 heures. Cette mesure a dû être respectée du 7 novembre 1940 au 12 septembre 1944.
- Le 23 novembre 1939, le Conseil trouve exagérée la demande de réquisition par l'armée de 41 000 kg de foin et 112 000 kg de paille. Le 11 novembre 1940, la réquisition s'élève à 30 000 kg de foin et 78 000 kg de paille. A la suite de mauvaises récoltes, le Commissariat cantonal des guerres ramènera la réquisition à 200 q de foin et 520 q de paille. Le prix du foin que paiera l'armée est de 14 fr. le quintal et celui de la paille 8,50 fr. le quintal.
- En novembre 1939 est créée une action fédérale de secours pour vieillards, veuves, orphelins et chômeurs âgés de 55 à 64 ans. Charles Rosset est désigné pour distribuer les secours aux bénéficiaires de cette institution qui entre en vigueur de 1er janvier 1940.
- Le 18 décembre 1939, le Conseil prend connaissance d'un questionnaire officiel relatif à l'évacuation éventuelle de la population en cas d'invasion, ou d'arrivée de réfugiés : nombre de voitures, noms des conducteurs, nombre de chambres, de lits, nombre de réfugiés qui pourraient être logés. Le 4 mars 1940, Théodore Berger est nommé commissaire à l'évacuation en cas d'invasion de la Suisse.
- En vue de la livraison du foin et de la paille réquisitionnés, la commune fait appel à Louis Monney, de Villargiroud, qui dispose d'une botteleuse. La facture pour le bottelage sur le territoire communal de Prez s'élèvera à 2276 fr. Les ouvriers qui ont travaillé au bottelage reçoivent 0,70 fr. à l'heure.

Ravitaillement et récupération

Le rationnement durera près de 10 ans. Durant la guerre, on ne pouvait acheter certaines marchandises qu'avec des coupons, appelés aussi tickets, que l'on détachait des cartes de rationnement. Les premières marchandises rationnées ont été le sucre, le riz, les pâtes, la graisse alimentaire. Suivirent le café, la viande, le pain, le lait, les œufs, le savon. Le 16 mai 1941, furent impérativement déclarés jours sans viande les mercredis et vendredis.

Le marché noir sévissait. Les paysans n'ont jamais été aussi bien vus par les citadins. Ceux-ci ne ménageaient ni flatteries ni courbettes pour obtenir divers produits de la ferme au marché noir. De nombreuses durant la guerre, les restrictions allèrent en diminuant dans l'immédiat après-guerre. Dans les boulangeries, le pain n'était pas toujours frais. Des écriteaux annonçaient - en français fédéral - : *Du vieux pain n'est jamais dur ; mais pas de pain, ça c'est dur*. Le rationnement ne prit fin qu'en juin 1948.

Pendant la guerre. Le mot *récupération* était de mise. Extrait d'une interview de Charles Montandon, commissaire fédéral. (CD accompagnant l'ouvrage *Le Pain de la veille*) :

Un kg d'os peut donner 100 g de graisse d'os, c'est à dire assez pour produire un gros morceau de savon et en plus de la stéarine pour la fabrication des bougies, et un peu de glycérine. Un kg d'os peut donner 500 g de poudre d'os qui suffiraient à fertiliser 5 m² de terrain. A partir d'un kg

- Le 4 mars 1940, Charles Rosset, chef de section, invite le Conseil et la population à une séance cinématographique au profit du Don national et de la Croix-Rouge.
- Le 4 mars encore, le Conseil n'est pas d'accord avec une lettre envoyée au général Guisan par une jeune fille de Prez placée chez sa tante à Granges (Soleure). Elle demande une augmentation du secours militaire consenti à sa famille nombreuse. Ce secours se monte à 5 fr. par jour. Or, le Conseil énumère les diverses aides dont cette famille a bénéficié : bons de pain et de lait, paiement d'une note d'hôpital et d'arrérages d'intérêts, aide reçue d'une œuvre de bienfaisance. Et cet argent a été dépensé en abus de boissons. Au lieu d'adresser des dons à cette famille, il serait préférable de les faire parvenir au Conseil local de bienfaisance. Le 11 mars 1940, le Conseil prend acte de l'envoi par le général Guisan de 50 fr. en faveur de la famille dont la fille avait sollicité un secours.
- Le 1er avril, la commune fait procéder au mesurage de la charpente réquisitionnée par l'armée, soit 60 m³. Le PV du 17 juin fait mention de la charpente de la DAP (Défense aérienne passive), qui devra être conduite à la gare de Rosé, d'où elle sera acheminée sur St-Gall.
- En 1940, tous les 15 jours, la commune de Prez héberge la compagnie de relève de garde pour le 1^{er} corps d'armée.



La garde locale pendant la guerre 1939-1945

- Le 7 mai, le Conseil fédéral autorise le général Guisan à mettre sur pied des gardes locales. L'effectif atteindra 127 563 hommes en 1941. Le 20 mai 1940, le Conseil communal de Prez prend connaissance d'une circulaire de la préfecture concernant la garde civique, qui n'est autre que la garde locale. L'instruction des hommes astreints à cette garde doit commencer au plus tôt. L'obligation de servir a été portée à 60 ans. Les hommes de plus de 48 ans passent dès 1940 dans les gardes locales. Certains « patriotes » s'enrôlent comme volontaires jusqu'à 70 ans... Pierre Chollet est nommé chef de la garde locale. Le 17 juin 1940, il avertit le Conseil communal de la nécessité d'établir des postes d'observation, afin de surveiller le territoire de la commune et de donner l'alarme en cas d'atterrissage d'avions, de descente de

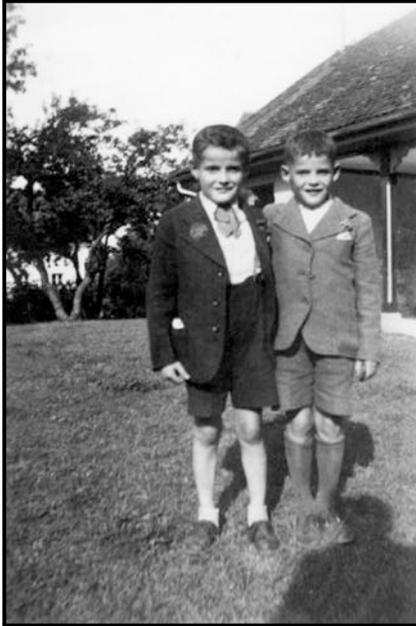
parachutistes, de communications par signaux. La garde locale de Prez a surveillé sans être confrontée aux parachutistes envahisseurs et à la psychose de la cinquième colonne. Ce qui lui a permis de passer, dit-on, de fort bons moments et de boire de bons coups. Tout spécialement au poste d'observation situé sur les hauts de la Grande Fin, en Champy, l'un des points culminants du village à 680 m d'altitude.

- Le 26 mai 1941, le Conseil prend connaissance du mode d'alarme de la garde locale. Cinq coups seront frappés sur la grande cloche à intervalles réguliers pendant quelques minutes. En septembre 1941, Pierre Chollet reçoit du matériel complémentaire d'équipement et d'armement, dont des masques à gaz.
- Le 28 mai 1940, la préfecture met en garde le Conseil communal. Des affiches-réclames pourraient donner des renseignements aux parachutistes allemands. Toute affiche doit préalablement être examinée par la préfecture.



Le 2 septembre 1945 a été célébrée la fête des mobilisés. Au premier rang, de gauche à droite, debout, Isidore Bonfils, puis Irénée Berger, Etienne Galley, Joseph Chollet, Joseph Berger, Auguste Rossier, l'abbé Conrad Seydoux, l'abbé Louis Scaiola, le curé-doyen Jean Bovet, le capitaine aumônier Robert Papaux, Louis Corminboeuf, syndic, Gaston Huguet, Vincent Perritaz, Ernest Schöri, Léonard Egger, Joseph Robatel, Charles Rosset, tout à droite, debout, Pierre Chollet, chef des gardes locales.

- Le 10 février 1941, le commandant des sapeurs pompiers du temps de guerre et son remplaçant sont convoqués aux Grand-Places, à Fribourg, pour une démonstration d'extinction de bombes incendiaires.
- En février 1941 est donné un cours pour Samaritains.
- Le 10 mars 1941, l'institutrice qui a remplacé M. Bonfils démissionne car elle n'a pas obtenu assez de respect de ses élèves.
- En 1941, des troupes ont été cantonnées à Prez : la batterie de campagne 6, la compagnie I de l'École de recrues d'hiver I. D'autres troupes n'étaient que de passage.



- Le 25 mars 1941, la préfecture avertit la commune du danger que représenteraient des filles publiques arrivant de l'étranger. Elles peuvent être atteintes de maladies vénériennes. A notre connaissance, il n'y eut à Prez aucune invasion de filles de joie.
- Le 1er avril 1941, le Conseil décide de faire confectionner des bretelles pour les fusils des gardes locales.
- En septembre 1941, la préfecture demande de prendre des mesures pour le maraudage de plus en plus fréquent dans les jardins et champs de pommes de terre.

Deux petits Français de Paris venus se refaire une santé en Suisse pendant la guerre de 1939-1945. Ils étaient accueillis chez Jeanne Rosset et sa maman Albertine.

AU QUOTIDIEN ; ACTIVITES, GENS ET LIEUX

Du blé au pain

Certains se souviennent encore des derniers fléaux utilisés pour battre blé avant l'apparition des batteuses. Il s'agissait de frapper les épis pour libérer les grains. Le fléau était formé d'un manche et d'un battoir en bois reliés par des courroies. La moisson était étendue sur l'aire de la grange où les hommes, l'un après l'autre, en cadence, la frappaient durant des heures. Puis ils rangeaient la paille et rassemblaient le grain et la balle qui jonchaient le sol. Venait alors le vannage. Cette opération éliminait la balle et les impuretés. Les tarares, machines à vanner, étaient actionnées à la main avant l'apparition des moteurs. Des pales, en tournant, créaient la ventilation nécessaire pour chasser la balle. Parmi mes plus anciens souvenirs auditifs, j'entends une mélodie de fléaux à la Maison Rouge, dans les années 30. Les batteuses existaient déjà, mais on utilisait parfois le fléau pour battre le seigle. Cette céréale a de longues tiges avec lesquelles on confectionnait des liens pour lier les gerbes. Et le fléau préservait mieux les tiges que la batteuse.

Les « machines à battre » étaient déjà utilisées à la fin du XIX^e siècle. Léon Genoud (voir bibliographie) mentionne dans son ouvrage publié en 1894 l'une de ces machines à la Maison Rouge. Les anciennes batteuses pouvaient être mues par l'eau d'un ruisseau, ou actionnées à bras, ou fonctionnaient grâce à un manège entraîné par des chevaux.

Les fours à pain

Les procès-verbaux des années 1830 mentionnent le four du village de Prez. Plusieurs fermes disposent de leur propre four, dans une maisonnette qui jouxte la ferme. Le four commun est utilisé par ceux qui n'en ont pas. Pour « faire au four », la décision est prise - à la suite de certains abus - d'exiger des usagers un *demi-cruche* (un demi kreutzer) par bichet de farine. Celui qui aurait la mauvaise idée de frauder sera « banni à jamais ». Traduisons par « ne pourra plus jamais utiliser le four communal ». Tous les fruits ou légumes destinés à être séchés au four communal doivent être placés sur des planches. Qui contrevient à cette règle paie une amende de trois *baches* la première fois et le double à chaque récidive. Interdiction est faite de sécher du bois dans le four. Pour chaque pressée effectuée au pressoir communal - dont il s'agit d'assurer l'entretien -, il faudra payer un *demi-bache*. Quant aux amendes dues par les fraudeurs, elles s'en iront dans la poche du délateur.

Au fil des séances et des années, autorités communales et assemblées reparlent du four. Extraits :

- Le four est habité. Il ne s'agit pas d'un cinq pièces en attique, mais d'une seule chambre. Le 22 décembre 1853, Jean-Joseph Roubatel demande de la transférer sur la voûte du four. Il aura plus chaud. En 1858, le four communal est restauré. Les pierres proviennent de la carrière communale de la Tuffière. Le 15 janvier 1861, le miseur du four communal et le Conseil interdisent le séchage du chanvre. Le miseur, désigné par le Conseil communal, est celui qui s'occupe du four et de son utilisation par la population. Il ne pourra exiger plus de 15 ct. par *échauffage* et il *tiendra la clef* de manière à ce que personne ne puisse disposer du four sans son consentement. A cette date, les *baches* et les *cruches* ont fait place à la monnaie fédérale, les francs et les centimes.
- Une phrase notée dans le procès-verbal de la séance du Conseil du 29 décembre 1862 est linguistiquement intéressante : *Celui qui dèrontra le four pourra profiter du chaud 8 heures de temps si le four est libre.* « Dèrontra » signifie en patois chauffer un four qui ne l'a pas été depuis quelques jours.
- Le 3 janvier 1864, Théodore Berger mise le four communal pour un montant annuel de 25 fr. Ceux qui mettent sécher du bois gelé ou couvert de neige dans le four auront 2 fr. d'amende, à répartir entre la commune et le dénonciateur.
- Le 27 décembre 1881, le Conseil rappelle que le miseur du four communal - qui assume sa surveillance - a le droit de percevoir 10 ct. par fournée pour les bourgeois et 20 ct. pour les non-bourgeois.
- Le 10 mars 1929, l'assemblée se demande ce que la commune va faire du bâtiment qui abrite le four communal, la pompe à incendie et le pressoir à fruits. Louis Corminboeuf estime qu'il existe des fours et des pressoirs plus commodes, qui peuvent être installés à domicile. On revient sur le sujet le 6 août 1929. Les citoyens sont partagés quant au maintien ou à la suppression du pressoir et du four. Le 1er septembre 1929, le Conseil décide que la démolition du four sera à la charge des entrepreneurs qui procéderont à la reconstruction du hangar des pompes.

« Faire au four »

C'est en général un travail réservé à la maîtresse de maison. Elle « fait au four » chaque semaine, ou plus rarement car on ne boude pas le pain rassis ou même dur. Un retour dans le temps où l'on ne pouvait pas acheter la levure, appelée aussi levain de presse. La veille de la cuisson, la patronne découvre le pétrin, appelé la *mê* en patois, la maie en français. Elle y place la farine nécessaire, puis le levain qui est un morceau de pâte « fermentée » de la semaine précédente, conservé à la cave ou parfois emprunté au voisin. Elle ajoute un peu de sel et verse lentement de l'eau jusqu'à obtenir une pâte bien souple. Elle la pétrit longuement, puis la laisse reposer jusqu'au lendemain. Second pétrissage plus léger, puis repos réitéré de la pâte pour lui permettre de nouveau de lever. Ensuite, vient l'enfournage. Le four a été chauffé au bois, qui a brûlé à même la pierre. On voit que le four est assez chaud à la couleur de la pierre. C'est une question d'habitude. On peut aussi lancer de la farine dedans. Si cela fait des petites étoiles c'est assez chaud. On pousse les braises au fond, puis on enfourne.

L'usage de la levure, dès qu'on pourra en acheter au magasin, changera cet usage. Un début de pâte avec levure sera préparé la veille. Et, le lendemain, la patronne terminera la pâte, lui laissera le temps de lever, puis la pétrira et la répartira en autant de pâtons qu'il y aura de pains. Avis du spécialiste : L'avantage du pain traditionnel au levain est la saveur, nettement plus agréable et plus subtile que celle du pain à la levure. Autre avantage considérable : la conservation. Un pain au levain bien fait rassit lentement et reste très bon pendant une semaine et souvent davantage. Le pain à la levure, au contraire, rassit en une journée. D'un point de vue diététique, enfin, le pain au levain est bien préférable.

Autres usages du four

Dans nos régions, le four est aussi utilisé pour sécher les morceaux de pommes ou de poires appelés « schnetz », les pruneaux, les haricots... Et on aurait garde d'oublier la cuisson des gâteaux du vendredi. Des gâteaux, bien épais et nourrissants, et non pas de ces tartes graciles et plates dont la mode a été copiée en ville. Gâteaux aux pommes, aux cerises, au vin cuit, aux pommes de terre... Le vendredi étant chez les catholiques de certains pays jour « sans viande », le repas de midi, le dîner, consiste en soupe aux légumes et gâteau. Réussi, le gâteau peut être mangé à la main, ou des deux mains.

Vie quotidienne et anecdotes

J'ai rencontré plusieurs personnes de Prez qui se souviennent des années d'avant-guerre et de la guerre, alors que la civilisation n'avait pas encore basculé dans la modernité, avec ses machines à laver, ses frigos, congélateurs, « potagers électriques », ses tracteurs, voitures et autres inventions censées faciliter la vie. Anne-Marie Chollet, née Joye, Noël Berger et Hubert Berger, trois octogénaires, Berthe et Madeleine Rosset - les petites-filles d'Alexis Rosset auquel un chapitre est réservé - ont aimablement évoqué le passé de Prez.



On a parlé de cet autrefois situé dans la première moitié du XX^e siècle. La mémoire a fait ses tris. Elle a retenu des impressions générales : une vie de travail, simple, sans vacances, ponctuée de fêtes surtout religieuses à part la bénichon et le recrotzon. Sans grande ouverture sur le monde.

Les premières radios datent de l'immédiat avant-guerre. Quant aux premiers postes de télévision - avec la seule Dôle en noir-blanc et des relâches fréquentes - ils ont fait leur apparition au début des années 60. Peu ou pas de voyages à part des pèlerinages, les promenades scolaires ou de sociétés, ou les périodes de service militaire pour les hommes. La vie communautaire est intense. Ensemble, on travaille, on prie, on joue, on fête, on va aux filles... Les distractions s'écartent parfois de la route rectiligne tracée à la fin du XIX^e siècle par la république chrétienne

Une dame de l'ancien temps : Marie Berger-Cosandey, épouse du Capitaine

Les mendiants

Noël Berger se souvient, en riant de bon cœur, du temps où il se joignait à des copains pauvres pour aller mendier. Il y avait - entre autres - Léon à Tchénou, avec la Court-Cou. Au milieu des années 20, la petite troupe de mendiants se rend dans les villages voisins. Noël se rappelle cette équipée à Lentigny pour quémander nourriture et oboles : pain, viande, légumes, quelques sous... En observant Noël, les « matrones » qui viennent répondre sur le pas des portes émettent des doutes sur le faux pauvre : *ti a nekoué, tè ?* (Tu es à qui, toi ?) La petite troupe est emmenée par Léon Galley. En rentrant, Léon a les deux pieds croisés sur le timon du petit char. Et file l'équipage, de la sortie de Lentigny au plat de la poste de Corserey.

On ne fermait pas les portes !

Un paysan disait que les portes ne devaient jamais être fermées à clé. Si des gens sont dans le besoin, il faut qu'ils puissent entrer. Ce dont savaient profiter les « vangles » et autres trimardeurs. C'étaient les SDF de l'époque. Ils allaient de village en village, de maison en maison. Ils mangeaient et buvaient ce qu'on leur donnait. Avec une préférence marquée pour la goutte. Ils dormaient sur la paille, à l'écurie, avant de poursuivre leur voyage. Certains avaient leur spécialité. Djan, avec sa besace garnie d'un poinçon, de fil de fer et de ciment, réparait la vaisselle. A l'époque - on est dans les années 20 et 30 - on ne jette rien, ou presque rien. Djan raccommode les soupières, assiettes ou autres récipients cassés.

Les « vangles » et mendiants n'étaient pas les seuls visiteurs étrangers au village. Les colporteurs venaient régulièrement présenter leur attirail disparate de savonnettes, lacets, élastiques, chaussettes... Les « voyageurs » occupaient un rang plus élevé dans la hiérarchie commerciale. Spécialement les marchands d'étoffe, les Caramello, Jaeger, Hollenweger et Gentil de Combremont. Souvenir d'un aîné : on les aimait bien, ils laissaient des échantillons. Venaient

aussi à Prez les marchands de vin - surtout Juan Estruch de Romont -, de semences et, bien sûr, de bétail.



Une vue de Prez avant son développement

Garçons et filles

Garçons et filles étaient séparés. A l'école, à l'église, presque partout, il n'était pas pensable de les réunir. Même lorsqu'ils étaient adultes. A l'église, les hommes occupaient les bancs à droite de l'allée principale, et les femmes ceux de gauche. Les bals, appelés « concerts », étaient fort mal vus des curés qui les assimilaient à un agrégat de tentations. *Autour du pont de danse, le diable joue du violon*, affirmait un curé.

Mais n'allons pas imaginer que les règles étaient tellement strictes. Enfants des deux sexes partageaient souvent leurs jeux. Et, heureusement parfois, loin du regard des parents. J'en ai énuméré dans *Onnens, Chroniques et souvenirs*. Les enfants d'autrefois ne disposaient pas de la quantité folle de jouets que l'on trouve aujourd'hui. Les artisans du village en fabriquaient. Et les enfants en confectionnaient eux-mêmes. Certains, comme les sifflets nés d'un bout de bois duquel on détachait l'écorce, réclamaient un coup de main d'une grande habileté. Les *flokes* exigeaient moins de savoir-faire. Ces petits fusils à air comprimé, faits avec un tube de sureau, étaient chargés avec des baies ou du papier mâché. Les baies qui convenaient le mieux étaient les *boloches*, fruits de l'épine noire.

On va « aux filles »

Il fallait bien que les jeunes gens songent à se marier, ou au moins à connaître un peu mieux le sexe dit faible. Par groupes de dix à quinze, ils « allaient aux filles ». Ils sortaient parfois de leur territoire et se rendaient à Ponthaux, Montagny, Léchelles, ou ailleurs. Pour être bien reçus, ils emportaient une bonbonne de vin de quelque 20 litres. Un jour, ou plutôt un soir, les deux jeunes gens de Prez chargés de la boisson s'attardèrent, perdirent le groupe. La bonbonne était-elle trop lourde ? Ils lui firent un sort. Inutile de préciser leur état quand leurs amis les ont retrouvés.

Au cours de la soirée chez les filles, même si on parvenait à saouler le papa - qu'est-ce qu'on rigolait de le voir « éterti » sur le fourneau ! - pas question de badinage car la maman, gardienne de la morale, veillait. La soirée se passait en causette, en musique. L'un jouait de la musique à bouche - de la sérinette -, un autre de l'accordéon. Ou bien si, d'aventure, il y avait un gramophone dans la maison, on l'« embriait ». Les maisons dotées de filles en âge nubile n'étaient pas toutes ouvertes aux jeunes gens. Ceux-ci connaissaient les endroits soustraits à leurs ardeurs vespérales par un père aussi rigide qu'omnipotent. « Ma sœur Anne » avait beau scruter l'horizon les soirs de *blues*, pas l'ombre d'un garçon !

Porter le Bon Dieu

« Porter le Bon Dieu » était l'expression consacrée - c'est le cas de le dire - pour apporter la communion au domicile des malades. Noël Berger raconte cette anecdote qui se situe vers 1930. Il est servent de messe et le curé Bovet lui a ordonné de l'accompagner à Noréaz pour *porter le Bon Dieu*. Noël se tient à dix pas devant le curé, avec sa pèlerine d'enfant de chœur. Il est muni d'une clochette et d'une lanterne. C'est l'hiver. Il fait un froid de canard. Pas un mot entre le curé et l'enfant, par respect pour le Bon Dieu. A Noréaz, curé et servent se rendent dans les maisons où les attendent pieusement les malades. Puis, Noël va servir la messe à la chapelle de Noréaz. L'Office terminé, pendant que le curé prend son déjeuner au village, Noël prend ses jambes à son cou à travers la Varnaz pour ne pas arriver trop en retard à l'école.

L'hygiène

Les premières salles de bain ne sont apparues, en général, qu'après la guerre de 39-45. Et les dernières il n'y a pas si longtemps ! Les conditions sanitaires d'autrefois étaient le plus souvent rudimentaires dans nos campagnes. On se lavait surtout la figure. Et surtout le dimanche. Les hommes se rasaient une fois par semaine, au couteau. Bien souvent, les enfants se lavaient les mains uniquement à cause du contrôle effectué à l'école par le régent ou la Sœur. Et les pieds ? N'en parlons pas ! La tête, qui ignorait le shampooing, était bien souvent habitée de parasites. On les chassait à la « peignette ». Ou au pétrole. A la belle saison, il arrivait aux garçons de se familiariser davantage avec l'eau. Ils allaient se baigner dans l'Arbogne. Grâce un barrage dressé à la Grosse Pierre, ils amélioraient les conditions de leur baignade.

Enfants et adultes étaient plus endurcis qu'aujourd'hui. Ils devaient braver le froid autant dans les maisons mal chauffées qu'à l'extérieur. Chaussures et vêtements n'étaient guère confortables. On portait des galoches, parfois garnies de journaux ou de pattes pour préserver les pieds du froid et de l'humidité. Les sous-vêtements masculins n'apparaissaient qu'en hiver. Ils se limitaient aux *camisoles* et aux caleçons longs *Esquimau*. Bien que le slip ait fait son apparition dans le

catalogue Manufrance en 1913, son existence fut ignorée dans nos campagnes pendant plusieurs décennies encore. L'unique journal - *La Liberté* - servait à des usages multiples, y compris aux toilettes, toujours installées à l'extérieur, sans éclairage, ni chauffage. Ni chasse d'eau, bien entendu.

Les visites chez un dentiste étaient fort rares. La souffrance était atténuée par des rinçages de bouche avec de la goutte ou du pavot. En cas de « chique » - une joue enflée - un mouchoir entourant la tête était noué au sommet du crâne. Dans les années 30, le Dr Koller, de Romont, enlevait les dents branlantes en simplifiant le rituel à l'extrême. Il « opérait » au bord de la route... Dès que ses patients avaient 18 ou 20 ans, il n'avait plus besoin de s'arrêter. Les dentiers avaient supprimé tout problème dentaire. Si une visite chez le dentiste ou chez un médecin s'imposait à Fribourg, c'était l'appréhension du déplacement. Aller à Fribourg est resté longtemps - dans l'esprit de certains aînés - synonyme de maladie ou de souffrances vécues ou en perspective.

Premiers véhicules à moteur

C'est un nommé Chardonens - charitablement appelé le *chindzou*, le singe - qui a possédé la première auto, à la fin des années 20. Il travaillait pour la Maison *La Timbale*, fabrique de pâtes alimentaires. Pourquoi le *chindzou* ? Peut-être à cause de l'explosion de sa voiture, qu'il provoqua en s'aidant d'une allumette pour inspecter le réservoir.

Les premiers tracteurs, dans les années 30, étaient des autos transformées. Le plus ancien vrai tracteur est le *Hürlimann* acheté par la commune en 1939, dont il est aussi question dans le chapitre réservé au début de la guerre 1939-1945. Il a été financé grâce à un emprunt de 7500 fr. à la Caisse d'épargne locale. Le tracteur communal, dont le premier conducteur responsable fut Emile Guisolan, aubergiste, pouvait être utilisé par les paysans du village. Ce service était fort apprécié en raison de la mobilisation de nombreux hommes et chevaux, Le prix demandé pour une heure d'utilisation était fixé à 5 fr. Le tarif fut augmenté en septembre 1941. Il passa de 5 fr. à 8 fr. pour les utilisateurs de Prez, et à 9 fr. pour une location en dehors de la commune.

Paysans bernois ; personnel agricole

Propriétés en mains bernoises

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, plusieurs exploitations agricoles de Prez et de la région – et même le château - sont passées en mains bernoises. Pourquoi ? Certains paysans ou autres propriétaires fonciers fribourgeois connaissaient des difficultés financières graves. On peut accuser la négligence, des cautionnements intempestifs, des charges familiales trop lourdes. Parfois aussi - ce fut le cas à Seedorf - des familles aristocratiques propriétaires préféraient une vie de facilité. La fortune ayant fondu, il a fallu vendre. Les paysans bernois pouvaient, paraît-il, emprunter dans leur canton les capitaux nécessaires à l'achat d'un domaine à des taux inférieurs à ceux pratiqués dans le canton de Fribourg. Et ils sont arrivés chez nous. Malgré leur vie souvent exemplaire, leur rigueur morale, leur sens de l'ordre et la qualité de leur travail, ils étaient parfois considérés avec méfiance par certains autochtones. Le grand tort des Bernois - à l'époque de la

République chrétienne et de la civilisation paroissiale - était d'être protestants. Ne répétait-on pas, dans les leçons de catéchisme, que *la seule et véritable Eglise est l'Eglise catholique* ?

Certains Bernois affirment avoir souffert d'une mise à l'écart, tout spécialement marquée dans les affaires communales et la vie associative. On peut leur rétorquer que leurs efforts d'adaptation n'étaient guère convaincants. Pour préserver leur langue et leur religion, ils ont créé l'école protestante et alémanique de Corjolens. Tout en vivant dans une région francophone, leur langue restait l'allemand. Leur connaissance du français, en général, ne dépassait pas le stade de l'utilitaire.

Comment auraient agi des catholiques francophones fribourgeois aisés qui auraient acheté des domaines dans le canton de Berne, à la même époque ? Peut-être leur comportement aurait-il été identique ?

On trouve des témoignages de la méfiance envers les protestants dans des protocoles de la Société de laiterie - où des voix s'élevaient en faveur de l'engagement d'un laitier catholique - ou dans les procès-verbaux des assemblées paroissiales. Un exemple. Celle du 25 janvier 1914 avait à se prononcer sur l'exemption de l'impôt paroissial pour le domaine des Echésebis, racheté pour un temps par la commune de Noréaz. François Gobet, syndic de Noréaz et député, propose *que tous ceux qui achètent des domaines à des protestants jouissent du même avantage*. Alexis Rosset, député, serait *très, très heureux de voir les catholiques rentrer en possession des terres et nous devons favoriser ces rachats*.

A partir des années 60, les méfiances religieuses ont été sensiblement atténuées. Quant aux problèmes linguistiques, ils ressurgissent sporadiquement. Parfois même avec une certaine âpreté.

Les domestiques

Domestiques et servantes n'ont pas eu droit à d'élogieuses nécrologies dans les journaux. Et pourtant ! Que des vies passées aux multiples travaux de la ferme, en des temps où tout se faisait « à bras », et parfois sous les ordres de patrons et patronnes dont les encouragements et la reconnaissance étaient aussi légers que les salaires versés.

Au XIX^e siècle et dans les premières décennies du XX^e, à de rares exceptions près, la seule possibilité d'emploi était l'agriculture. Dans les grandes familles, un, deux voire trois garçons restaient « sur le domaine ». Pour les autres, le choix d'une profession - à part celle de domestique de campagne - était restreint. Souvent, une fois engagés, les domestiques restaient en place leur vie durant.

La vie d'un domestique

Revenons à nos domestiques du « vieux temps ». Le salaire annuel moyen tournait autour de trente «pièces», soit 150 fr. Les prix n'avaient rien de commun avec ceux d'aujourd'hui. A la fin du XIX^e siècle, le litre de lait coûtait 15 ct. à la laiterie appelé « fruiterie ». Un pain valait 35 ct. et l'aubergiste vendait le « demi » 60 ct. Pour 10 ct., on obtenait une pipe en terre cuite blanche à la petite épicerie du village. La fine, appelée « cambier », coûtait 15 ct. On payait 10 ct. le cornet de

tabac « Portorico » et 5 ct. un bon cigare, fumé d'ailleurs le plus souvent par le patron. On ne voyait la cigarette qu'au bec du « jeune grand monsieur » de la ville.

Selon les capacités de son employé, le patron ajoutait une paire de souliers, une ou deux paires de bas, une ou deux chemises, une paire de pantalons de toile écrue, de triège. Les vêtements étaient fabriqués à la ferme. Lorsqu'apparurent les premières chemises du commerce, les vieux paysans les appelaient « chemises de rôdeurs ». Ils ne voulaient point en porter. Souvent, les patrons engageaient le domestique en posant la condition de ne jamais demander un acompte sur le salaire en argent, pendant l'année. Les domestiques étaient payés le jour de Noël, après dîner.

L'année de travail commençait le 26 décembre et se terminait le 25 du même mois de l'année suivante. On ne parlait pas de congés. Cependant, les domestiques et les servantes pouvaient se rendre à la foire de mai et de novembre pour les achats de saison et, surtout, pour danser. Il arrivait parfois qu'un domestique s'accordât un congé sans l'aval de son patron. Un beau jour, il disparaissait. Un congé d'une ou deux semaines de ribote, à courir la campagne, à gîter dans quelque grange ou quelque écurie. Après avoir dégusté son bol de liberté et cuvé quelques bonnes cuites, il revenait, tout penaud. J'ai connu un domestique qui, après sa virée bien arrosée, demandait pardon à genoux à son patron. Son absolution reçue, il était tranquille pour une année...

Les domestiques de l'autre siècle travaillaient beaucoup. Les journées étaient très longues, spécialement au temps des « gros travaux ». Avant les fenaisons, pendant les jours chauds, c'était le broyage du chanvre, en plein soleil, devant la maison. La filasse de ce chanvre donnait, avec la laine des moutons nourris à la ferme, tous les tissus nécessaires. Les fenaisons duraient de quatre à six semaines. Les faucheurs sortaient vers trois heures du matin pour se mettre à l'ouvrage, jusque vers onze heures. Il s'agissait de savoir aiguiser sa faux sans user trop tôt la frappe de son instrument. Après les moissons effectuées sans le secours d'une quelconque machine, on battait toutes les céréales sur l'aire de la grange avec un fléau, de très bonne heure le matin jusqu'au soir. Les grands producteurs de blé avaient dans leur grange une batteuse mécanique actionnée par un manège où les chevaux accomplissaient une interminable promenade en rond. On vannait le grain au moyen d'un van, remplacé aussi par un tarare, nom du moulin à vanner.

Et les servantes s'affairaient au ménage et au jardinage, soignaient poules et cochons, travaillaient dur dans les prés et les champs. On les voyait traîner le râteau de grand matin, accompagnant les hommes « à l'herbe », ramasser les pierres dans les champs. Au temps des foins, des regains ou des moissons, elles « désendagnaient, rintzotaient, amoncelaient, portaient sur le lien... ».

A la fin du XIX^e siècle, sont arrivées les premières faucheuses. Un vrai soulagement ! On verra de moins en moins les faucheurs à la queue leu leu en train de faucher le foin, le regain ou la moisson.

Même si sa chambre était parfois rudimentaire et jamais chauffée, le domestique n'était pas méprisé pour autant. Le bon patron le considérait comme un membre de la famille. Après le travail, il avait droit au « pèyo » - à la chambre commune - avec le maître et les siens.

De rares possibilités d'emplois hors agriculture

Chaque village avait ses artisans. Souvent, le métier était exercé de père en fils. Dans la région, des possibilités de travail étaient offertes par les tourbières, ouvertes à Prez vers 1850 déjà, et les briqueteries de Rosé et de Lentigny. Quelques jeunes campagnards, grâce à la création des chemins de fer, ont trouvé un nouveau débouché dès la seconde moitié du XIX^e siècle. La suppression définitive du service militaire à l'étranger, dans la Constitution de 1848, avait considérablement rétréci les possibilités d'emploi pour les jeunes hommes. L'émigration, pour de nombreux Suisses, devenait la seule issue à des conditions de vie très difficiles. Ce furent la Franche-Comté à la fin du XVIII^e siècle, le Brésil au début du XIX^e, la Russie tsariste, l'Amérique du Nord... L'émigration s'est poursuivie au début du XX^e siècle. Quelque 400 000 Suisses ont émigré entre 1850 et 1914.



En 1920, la région du Grand Marais de Prez avec, au second plan, les hangars à tourbe. Les tourbières existaient déjà au milieu du XIX^e siècle

Les activités équestres

Dans nos villages fribourgeois, les chevaux ont été de tous temps des animaux familiers des plus appréciés. Et les hommes qui savaient les monter étaient admirés. Les soldats incorporés dans la cavalerie dépassaient aux yeux de beaucoup le stade du personnage pour devenir des personnalités. Et ils le savaient... Appartenir à l'Escadron 5, être dragon, quel honneur ! Je me souviens, dans mon village d'Onnens, du passage de cet escadron fribourgeois. Une clameur s'était élevée : l'Escadron 5 ! C'est juste si l'on n'avait pas mis un genou à terre...

Au civil, les cavaliers montraient leur dextérité au « jeu du tonneau », venu tout droit du Moyen Age. Les concours hippiques, à Prez et dans la région, attiraient des foules admiratives. Mais, la cavalerie militaire a été supprimée par les Chambres fédérales en 1972, malgré une pétition revêtue de 432 430 signatures. La Suisse était alors le dernier pays d'Europe à entretenir des formations de combat à cheval. Des passionnés ont pris la relève, en maintenant les sociétés de cavalerie, en poursuivant la tradition des concours hippiques, en créant des manèges ou autres centres du cheval. Prez a montré l'exemple. En 2002, il dispose de deux centres équestres. Leur existence remonte aux années où la disparition de la cavalerie militaire agitait les inconditionnels du cheval. Les noms des initiateurs restent dans les mémoires. Ce sont les Affentauschegg, Hermann, Hänni, Rosset...

Le Centre Equestre

Créé par Marcel Hermann, il est situé à l'entrée du village, à droite de la route lorsqu'on arrive de Rosé. Henri Wagner le dirige depuis 1989. Soucieux de bien posséder l'art du dressage, il a été formé par de grands maîtres. Sa passion pour le cirque équestre l'a conduit à exercer son talent de dresseur dans les plus grands cirques du monde, en Allemagne, en Italie, en Suisse et aux USA. Son intervention dans des spectacles équestres est régulièrement demandée. Il entraîne aussi d'autres cavaliers sous l'égide de *l'Association du Cheval Baroque* qu'il a créée en 1997.



Henri Wagner dans l'une de ses représentations

S'entretenir avec le maître de céans est un plaisir. Distingué, animé d'une passion du cheval qui l'a pris dès l'enfance, Henri Wagner parle des chevaux baroques, des andalous, lusitaniens, frisons ou d'autres races anciennes. Dans son Centre de Prez, il forme des cavaliers à une approche harmonieuse des chevaux. Il enseigne les disciplines de l'équitation et celles du cirque équestre. Il est aussi connu en Suisse et à l'étranger pour l'organisation de spectacles.

Ses élèves viennent à Prez avec leur propre monture, ou bien montent l'un des dix chevaux baroques appartenant au Centre Equestre. Les dix poneys font la joie des enfants qui débutent en équitation. Le Centre accueille aussi des chevaux en pension.

Afin de guider intelligemment l'achat du meilleur matériel pour la pratique des différents types d'équitation, Henri Wagner a ouvert un magasin qui offre plus de 10 000 articles, qui ont été systématiquement testés avant d'être mis sur le marché.

Le Manège des Monts

Oscar Remy est le nouveau responsable de ce manège qui est situé, comme son nom l'indique, dans la partie haute du village. Pas de concurrence entre les deux centres du cheval ! Henri Wagner, c'est le haut de gamme, fait remarquer Oscar Remy.

Au Manège des Monts, on compte dix-huit chevaux et poneys. Les pensions sont aussi acceptées. Toutes les générations peuvent s'y familiariser avec l'équitation, qui comprend autant la balade, que le saut ou le dressage. Des spécialités : la voltige, et l'équitation réservée aux handicapés. La majorité des habitués du manège y viennent pour apprendre les arcanes des soins qu'exigent les chevaux. Et pour leur plaisir : des promenades dans la belle nature environnante et la forêt toute proche.

Des camps de vacances équestres pour enfants sont aussi organisés au Manège des Monts. A l'occasion d'une fête, d'un anniversaire, vous vous demandez comment occuper les enfants. Des poneys des Monts sont prêts à accourir pour résoudre votre problème...

Le moulin de Prez

Le Mini-zoo du Moulin

Le moulin de Prez est devenu l'un des buts de promenade parmi les plus agréables de la région. En 1980, M^{me} Jacqueline Dafflon a acheté cette propriété inhabitée depuis vingt-cinq ans. Elle comprenait le moulin, en ruines, la ferme délabrée et le terrain attenant. Le vieux moulin était situé dans l'enclos où vivent aujourd'hui lapins, lamas et kangourous. En 1981, une nuit, le vieux moulin s'est écroulé.

M^{me} Dafflon, avec un courage et une persévérance qu'il faut relever, a transformé avec sa famille la propriété en un ranch et mini-zoo, avec buvette. *Le Mini-zoo du Moulin* est devenu une attraction régionale, avec ses animaux exotiques, son émeu, sa gent ailée et surtout, ses poneys. De nombreux chiens et chats abandonnés vivent ici, recueillis et confiés aux bons soins de M^{me} Dafflon et du personnel temporaire qu'elle engage. Sur le chemin qui borde



l'Arbogne, on rencontre des papas, ou des mamans, conduisant par la bride des poneys fièrement montés par de tout jeunes cavaliers.

Je relis ce texte en 2016. Le Mini-zoo n'existe plus...

Au temps des Romains

Les parages du moulin regorgent d'eau. Elle est captée depuis deux mille ans. L'un des six aqueducs conduisant l'eau à Aventicum, capitale de l'Helvétie, partait du lieu appelé aujourd'hui Moulin de Prez. Jean-Pierre Dewarrat écrit dans le Guide N° 2 *d'Archéologie et patrimoine routier fribourgeois* : *De nombreuses sources jaillissent aux alentours du Moulin de Prez. L'une d'elles, appelée à bon escient « Bonne Fontaine », atteint une température constante qui avoisine 10 degrés. Son débit approche 1000 l./min. et les caractéristiques de son eau s'apparentent à celles des sources d'Henniez. A l'époque romaine, un aqueduc acheminait ces eaux vers Aventicum.*

Jean-Pierre Aubert, dans le *Bulletin de l'Association Pro Aventico 20. 1969*, a publié un article de quatorze pages sur *Les aqueducs d'Avenches*. Dans le passage réservé à l'aqueduc de Bonne-Fontaine, il précise que la source proche du Moulin de Prez est en réalité une source multiple. Il en donne une description détaillée et il émet des hypothèses sur les captages réalisés en ce lieu par les Romains. Il rend compte de ses recherches sur le parcours de l'aqueduc. L'étude de Jean-Pierre Aubert fourmille de renseignements : genre de conduites - tuyaux en terre cuite ou aqueducs proprement dits qui sont des canaux maçonnés -, instruments utilisés pour fixer le parcours de l'aqueduc et mesurer les pentes, réservoir à trois orifices qui reçoit à Avenches les eaux de l'aqueduc, besoins en eau d'une cité romaine avec ses nombreuses fontaines et ses thermes, Avenches, pour ses 25 000 habitants, captait 5000 m³ par jour, soit 200 litres par habitant.

Dans *La Vallée de la Broye*, Ric Berger mentionne aussi *l'aqueduc de l'Arbogne*. Un extrait :

Le plus grand des aqueducs alimentant l'Avenches romaine débutait près du Moulin de Prez, à 12 kilomètres environ au sud-ouest d'Avenches. Il suivait tout d'abord le cours de l'Arbogne à une certaine hauteur sur sa rive droite puis, à Corcelles, faisait un coude pour se diriger vers Avenches. Son parcours a pu être déterminé grâce à quelques vestiges encore présents dans la campagne. Il y a longtemps que les populations connaissaient ces fragments d'aqueduc, mais elles étaient persuadées qu'il s'agissait d'un souterrain reliant le château de Montagny à Avenches. Les amateurs de mystères sont toujours fort déçus d'apprendre qu'il s'agit d'une conduite d'eau, plus ancienne encore de dix siècles. Au nord du Moulin de Prez, l'aqueduc devait probablement passer par une tranchée creusée dans la molasse, car rien d'autre n'explique ce creusement dû à la main de l'homme et qui a bien une dizaine de mètres de profondeur. Des fouilles permettraient de vérifier cette hypothèse des archéologues. Du Moulin de Prez à Avenches, il n'y a qu'une différence de niveau de 35 mètres pour une longueur de 10 kilomètres.

Les eaux de Bonne-Fontaine et les autres

En 1898, la commune de Prez s'apprête à vendre la source de Bonne-Fontaine. Les usiniers qui utilisent les eaux de l'Arbogne, MM. Bossy, Curty, Müller et Stern, tiennent à ne pas être mis de

côté. Il faut que leurs moulins et scieries puissent tourner. Car les eaux qui actionnent les roues proviennent pour une partie de l'eau des Romains, la source de Bonne-Fontaine.

Le 17 juin 1898, l'assemblée communale de Prez apprend que le Conseil a passé avec ces usiniers une convention provisoire. Celle-ci précise que les utilisateurs pourraient bénéficier « à perpétuité » de la jouissance de ces eaux. A cause de la concurrence - notamment la commune de Payerne - les frères Bossy à Cousset consentent à élever le prix à 50 000 fr. L'assemblée communale, par 30 voix sur 48 votants, attribue les sources de Bonne-Fontaine aux usiniers établis le long de l'Arbogne. « A perpétuité » signifiant « pour cent ans », la convention a pris fin en 1998. Mais les eaux des Romains continueront longtemps encore à se déverser dans l'Arbogne. Le site est protégé.

Des relevés indiquent l'abondance des sources dans la région du Moulin de Prez. En 1976, la commune de Noréaz a décidé d'acheter la source située non loin de Bonne-Fontaine, dite source Cuanoud-Senn, du nom des propriétaires.

Aperçu de l'histoire du Moulin de Prez

Le *Bulletin paroissial* de Prez de septembre 1948 donne un aperçu de l'histoire ancienne du moulin. Cet article rappelle que, dès le Moyen Age, la vallée de l'Arbogne a abrité des moulins, des scieries, des pilons à os, des « battoirs » pour le blé ou le chanvre qui, tous, utilisaient la force motrice de l'eau. Vers 1800, on en comptait sept, des Arbognes à Corserey.

Quant au Moulin de Prez, son existence est mentionnée en 1276 déjà. En 1291, le couvent d'Hauterive en est propriétaire. Puis, la seigneurie de Montagny et son château étant tout proches, le moulin appartiendra successivement à la Maison de Savoie, aux seigneurs de Moudon vassaux de la Savoie, avant de retourner dans les possessions d'Hauterive en 1498. Un Reyff en devient propriétaire à la fin du XVI^e siècle. En 1700, Jean Renevey achète le moulin pour 450 écus bons (environ 1600 fr.).

Puis, les propriétaires se sont succédé. L'un des derniers meuniers est vraisemblablement Louis Vuarnoz. On trouve son nom dans un PV du Conseil communal : *Le 19 mars 1876, Louis Vuarnoz, meunier, souhaite obtenir du bois pour reconstruire le barrage sur l'Arbogne enlevé par l'eau*. Louis Vuarnoz est aussi mentionné dans l'*Indicateur de Fribourg de 1894-1895*.

La roue du moulin a cessé de tourner vers 1900. L'habitation fut occupée par diverses familles. Parfois, il s'agissait de pauvres gens sans logement que devait accueillir la commune. Le 5 mars 1936, le Conseil communal de Prez décide d'acheter les immeubles du moulin - propriétés de M. Maxime Quartenoud, conseiller d'Etat - pour le prix global de 4000 fr. Cet achat, urgent, évitera l'arrivée dans la commune d'une famille indésirable, estime le Conseil. Provisoirement, l'appartement est rendu inhabitable : les autorités communales ont fait enlever portes et fenêtres. On trouve plus tard au moulin Alfred Wyssmann, un modeste paysan. En mai 1963, ce dernier vend la propriété à l'entreprise André Cuanoud, de Granges-Marnand spécialisée en captages d'eau, et à Roland Senn, habitant la même localité. Ce sont les fils de Roland Senn, Emile et Jean-Pierre, qui ont vendu leur source à la commune de Noréaz en 1976. En 1980, M^{me} Jacqueline Dafflon est devenue propriétaire du Moulin de Prez, transformé en ranch et mini-zoo.

Une usine de Prez victime de l'Asie

L'histoire a commencé en 1948. Et elle a duré 40 ans. Hélas, le Sud-Est asiatique y a mis fin. Au grand dam de la main d'œuvre de Prez et de la région.

Reprenons dès le début. René Rosset, fils de Charles, est un jeune homme qui seconde son père à la poste. La salle construite par sa tante Jeanne Rosset - dont il est question ailleurs dans cet ouvrage - abrite l'atelier de Fernand Angéloz. René Rosset, dans ses heures de liberté, s'y exerce à la coupe des pantalons. Les circonstances aidant, comme aussi la présence d'Agnès Bugnon, de Torny - une habile couturière qui deviendra M^{me} Rosset - inciteront René à laisser libre cours à son audace et à son esprit d'entreprise. 1948, c'est le premier atelier, aménagé rapidement dans une ferme de Corserey. Trois ouvrières secondent le patron. A Noël 1952, René Rosset reprend l'atelier de Prez. En 1958, c'est l'ouverture de l'entreprise parallèle de Lentigny, qui comptera vingt-cinq à trente ouvrières.

Enfin, en janvier 1969, une soixantaine d'ouvrières entrent dans les nouveaux locaux de la fabrique de pantalons de Prez. Celle-ci deviendra, au fil des années, une entreprise modèle. Des machines d'avant-garde, une vaste clientèle dans tout le pays contribuent à son réjouissant développement. Des spécialistes de divers pays d'Europe viennent se rendre compte des performances de l'usine Rosset, où s'activent plus de cent ouvrières.

Les salaires, de 0,70 fr. à l'heure en 1948, ont passé à 15 fr. La concurrence étrangère, vers la fin des années 80, devient insupportable. Un exemple : comment être compétitif avec des usines des Philippines où le salaire d'une ouvrière est de 30 ct. inférieur au prix de l'heure payé à Corserey en 1948 ? Grands magasins et autres commerces se tournent vers l'Asie du Sud-Est et se détournent des entreprises locales. Celles-ci doivent mettre la clé sous le paillason. En 1988, c'est pour René Rosset la fin obligée d'une aventure où il s'est investi tout entier. Aucune autre industrie n'a remplacé la fabrique de Prez, ni d'ailleurs celle de Rosé. Un incontestable appauvrissement pour le marché du travail dans la région.

Lieux-dits

- **Amoureux, L'** : le Glossaire de patois cite plusieurs endroits de Suisse romande portant cette dénomination. Au lecteur d'en découvrir le sens.
- **Anglion, L'** : du latin *angulus*, l'angle ; pièce de terre découpée en pointe ou située dans un angle.
- **Antous, Les** : déverbal - nom dérivé d'un verbe - de *enter*, synonyme de greffer ; Bossard signale *Entous*.
- **Arbogne** : issue de plusieurs sources sises entre Châtonnaye et Lentigny, l'Arbogne recueille les eaux du plateau fribourgeois et vient se jeter dans la Vieille Broye en aval de Corcelles, sur domaine fribourgeois. Elle est longue de dix-sept kilomètres. En 1286, un acte en latin dit *Arbogniam*. En 1320, on trouve le nom écrit *Arbonniam*, en 1399, *Arbognez*. Il est probable qu'au moyen âge, on disait Arbogne dans toute la région. Aujourd'hui, les Vaudois ont pris l'habitude de dire **Erbogne**. Ce nom a été étudié et commenté par plusieurs savants, qui s'accordent pour le déclarer parent du nom de l'Aubonne. Contrairement à la croyance populaire, Aubonne ne signifie nullement « Eau bonne », mais probablement « rivière ou

source blanche, écumeuse » (du celtique alb-, blanc, et du suffixe -ona, onna, ou -onia, source, rivière, que l'on retrouve dans Arbogne, Dordogne, Arbagny à Treyvaux, Arbanet à Cournillens etc.

- **Bays, Sur les** : écrit Bay, Bays, Beys, ce nom signifie le canal, le bief, le bai ; il vient de l'ancien déversoir de l'Arbogne.
- **Beauregard** : signification évidente
- **Biollet, Au** : de betullus, bouleau. Endroit où croissent des bouleaux. Les lieux-dits Biolette, Biolat, Biolet, Biolerette, Bioley ont la même origine.
- **Bonnes Fontaines, Aux** : le sens premier de fontaine est source ; Bonnes Fontaines désigne des sources connues jadis ou encore aujourd'hui pour leurs vertus salutaires.
- **Boulex, En** : ou Bouley, Bouleyre. Même origine que Biollet. Endroit où croissent des bouleaux
- **Brillaz, La** : origine inconnue
- **Buchille, En la** : le mot est de la même famille que bûche ; en 1190, la *Buschilia* se trouve dans les donations faites à l'abbaye d'Hauterive.
- **Cabuche, La** : du patois kabutze, petite maison, cabane
- **Chaffeiruz** : endroit où l'on fait des feux de joie, pour la fête des Brandons. le premier dimanche de Carême. Dans le *Mémorial de Fribourg*, tome 2, p. 328, Jean Gremaud dit qu'il est possible que la coutume des *tsafeirus* remonte aux Celtes. Vers 1800, un vieillard affirmait que le but de ces feux était d'obtenir d'abondantes récoltes. Toujours selon l'abbé Gremaud, les feux que faisaient les Celtes au printemps avaient le même but.
- **Champy, En ; Haut de** : dérivé de champ
- **Champ Bornet** : borni, bornel signifient fontaine ; à l'origine canalisation de bois conduisant de l'eau.
- **Champ Bresset** : ce nom a vraisemblablement pour origine un nom de personne.
- **Champ Devant, le Grand Champ** : sens évident
- **Champ de la Croix** : signification évidente
- **Champ du Noz, Au** : noz se rattache probablement à la famille de Noux, bassin, auge, comme le mot patois notzet.
- **Champ de la Vigne** : il y avait probablement de la vigne, répandue dans nos régions dans les siècles passés. Les lieux-dits Vigny, Vignettaz. Vignier rappellent les endroits où était cultivée de la vigne. La colline de Piamont avait aussi sa vigne.
- **Chantemerle** : endroit où ces oiseaux nichent et manifestent particulièrement leur présence
- **Charmey, En ; Fin de** : terrain peu productif ; de calmetum : chaux ; la **Fin** est une dénomination très usitée en toponymie. Du latin finis, territoire, la Fin désigne souvent des terres situées à la limite de la commune.
- **Chenevière, La ; En la** : c'était un lieu planté de chanvre. Chenevière dérive de chenève, ancienne forme du mot chanvre.
- **Chesallès, En** : du diminutif latin casella, qui signifie petite hutte
- **Cloalet, En** : même origine que Clous (voir ci-après)
- **Clous ; Buissons des ; Champ des ; Praz des** : les Clous sont des clos, champs fermés où ne pouvaient paître tous les troupeaux du village. Les clos n'étaient pas ouverts au libre parcours. Buisson, bosson, bochon désignent des bosquets, des petits bois.
- **Colombeyre, La** : dérivé du latin columbus, pigeon ; endroit où nichent les pigeons en pleine nature
- **Combes, Les** : une combe est un petit vallon, étroit et court.

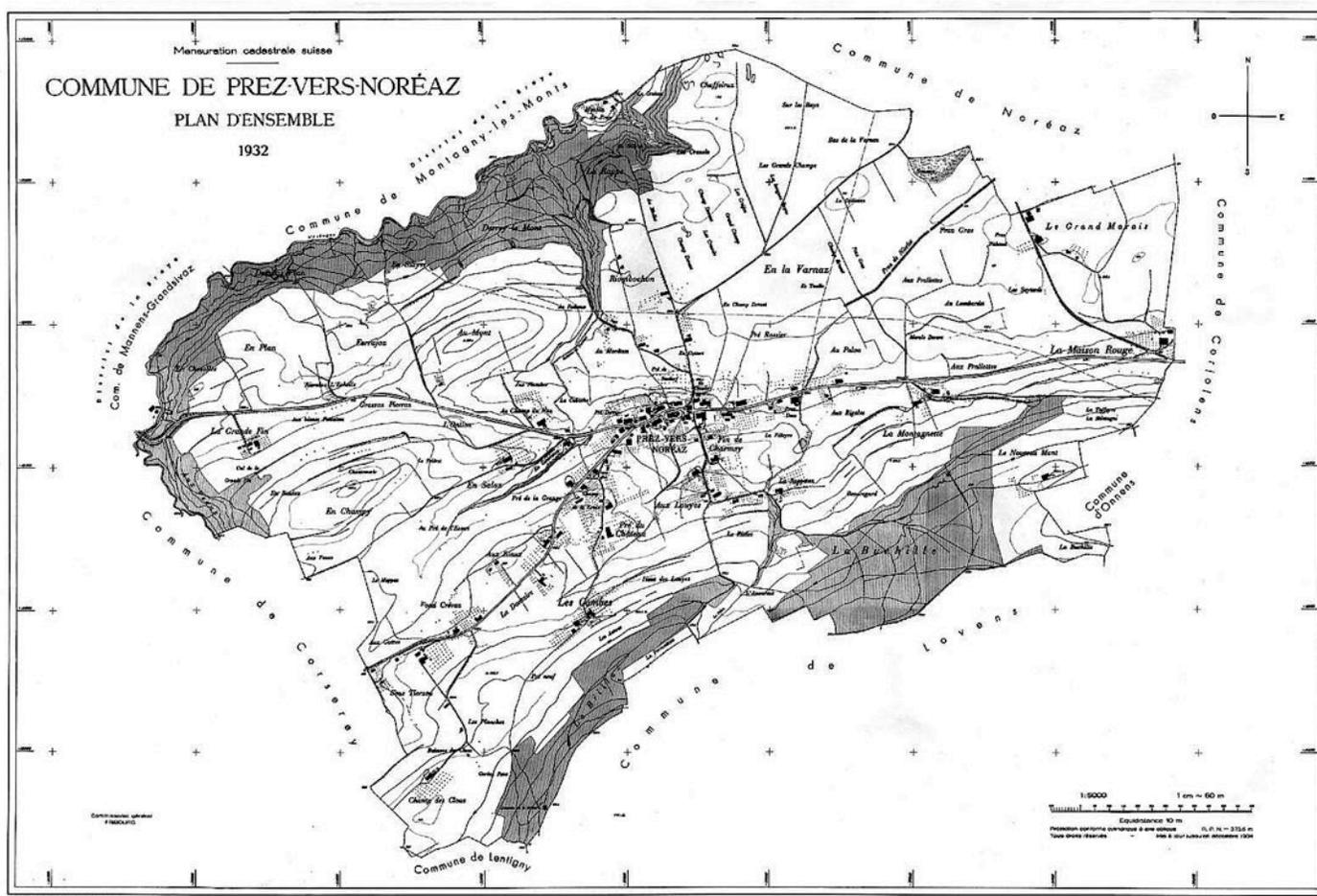
- **Cornaz, La** : deux sens sont possibles : terrain en forme de pointe, langue de terre ; pointe rocheuse.
- **Cottert, En** : il s'agit d'une base gauloise, cotericum, dont le sens est *pré commun*.
- **Crausès, Les** : forme féminine de Creux ; se dit en général d'une anfractuosit  de terrain, d'un ravin ou d'un chemin creux.
- **Creijes, Les** : les crois es
- **Daillettes, Les** : diminutif de daille, mot patois signifiant pin, surtout pin sylvestre
- **Dontzire, La ; A la** :   l'origine, terre appartenant au seigneur ; un second sens peut  tre propos  si Dontzire est une transformation de jonchi re, endroit o  il y a des joncs.
- **Ferrajoz** : Aebischer avance que ferragium serait apparent  au proven al ferratge, qui signifie m lange de diverses c r ales. Bossard propose comme sens,   partir d' tymologies diff rentes : chemin ferr , c'est   dire empierr  ; pr l vement d'un droit pour l'entretien des chemins ; culture de c r ales pour le fourrage vert ; terrain particuli rement fertile, jardin  ou labour  d'ann e en ann e et sans jach re.
- **Fin, La Grande, Cul de la Grande** : en toponymie, le mot cul d signe une extr mit , un fond.
- **Fochoz, Au** : lieu encaiss 
- **Fond Cr vaz** : fond crev  ; crev  est   rapprocher de crevasse.
- **Foules, Aux** : vient de l'endroit o  s'exer ait le foulage. Les  toffes  taient foul es dans un moulin. Le foulage est une op ration qui a pour but de resserrer et de feutrer les fils de laine en donnant plus de corps au tissu et en le feutrant. Dans les moulins   foulage, des maillets verticaux foulaient les tissus dans un r cipient plein d'eau.
- **Geneivroz, En** : endroit o  abonde le geni vre
- **Golliettaz, La** : la petite « gouille »
- **Gottes, Les, Aux** : de goutte, au sens de petite mare, petite source de surface, petit ruisseau
- **Grabou, Au, Le** : le mot allemand graben a pris dans nos patois le sens de pente pierreuse.
- **Gr soud, sous ; au Praz** : origine inconnue
- **Grossaz Pierraz** : grosse pierre, bloc erratique
- **Gurlaz Petet** : origine difficile    tablir ; gurla : trembler ; Petet : du nom de famille Pittet ?
- **Lombardet, Au** : origine inconnue
- **Longes Rayes, Aux** : compos  de Longes : longues, et Rayes : raies, sillons
- **Louyes, Aux, Haut des** : les louyes sont des « gouilles », des flaques d'eau. Louye, en patois, signifie la tribune de l' glise, ou le balcon d'une maison. Ce sens n'a rien   voir avec le lieu-dit.
- **Maison-Rouge, La** : il s'agit d'une d nomination moderne, une maison rouge.
- **Mont, Nouveau-Mont, Derrey (derri re) le Mont, la Montagnette, la Montagne** : significations  videntes
- **Moppas, Le** : Mauvais pas, passage difficile
- **Mor tan, Au ; La Fontaine de Mor tan ; Le Petit ; Au** : la fontaine est la source ; Mor tan est   rapprocher du nom f minin Moretta ?
- **Onlion, L'** : Onlion signifie en patois le dard des insectes.
- **Palon, Au** : de pala, pelle, terrain plat
- **Paturiaux Borgne** : Paturiaux, p ture, nourriture des animaux ; borgne n'a pas ici son sens courant. En Valais, Borgne a le sens de cours d'eau ; borni, en patois, signifie conduite, drain.
- **Pel ret, Le** : Aebischer pr tend que l'origine de Pel ret est inconnue. Ce lieu-dit pourrait-il se rapprocher de Perreret, de la famille de petra, pierre ?
- **Perrosettaz, La** : endroit pierreux

- **Plan, Dessous ; En** : terrain relativement plat
- **Planches, Les ; Aux** : en général, pré long, étroit et gras, situé au voisinage des habitations
- **Prallettes, Aux** : féminin pluriel de Pralet, qui désigne une petite pièce de terre, un petit pré
- **Praz Duss** : l'origine serait un nom de personne.
- **Praz Gras** : pré gras
- **Praz Molard** : Molard désigne une masse, une éminence, ou simplement un tas de pierres.
- **Praz de Nierlet** : Nierlet, endroit où se trouvaient des bosquets de noyers ; même origine que Noréaz
- **Praz Pithoud** : pré qui appartenait à une famille Pythoud
- **Praz Pittet, En** : petit pré
- **Praz du Ruz** : pré du ruisseau
- **Pré Derrey** : Derrey signifie derrière.
- **Pré du Château** : sens évident
- **Pré de l'Essert** : un essert est un terrain défriché.
- **Pré de la Grange** : sens évident
- **Pré du Grenier** : le grenier est un hangar à grains.
- **Pré Neuf** : il s'agit d'un pré nouveau, nouvellement esserté.
- **Pré Rossier** : propriété d'une famille Rossier
- **Pré de Seedorf** : le nom de Saidor, qui a précédé celui de Seedorf, est vraisemblablement d'origine gauloise. Il a été germanisé à une époque récente. Jadis, le propriétaire du Pré de Seedorf, situé au centre du village de Prez, était probablement de Seedorf.
- **Rappe, La** : du vieux français rape et raspe qui signifie futaie, d'où le patois rapa, rupa, pente en friche avec des buissons
- **Rappettaz, La** : diminutif de Rappe
- **Rialet, Le** : Rialet est un diminutif de ryo, ruisseau
- **Riaux, Bas des ; Aux** : Riau signifie ruisseau, parfois disparu à la suite de drainages.
- **Rigoles, Aux** : sens évident
- **Rimbochon** : nom fort ancien (1342). Pour Rond-Bosson, signifiait Rond-Bois, forêt arrondie. Bosson est le diminutif du vieux français bos, bois.
- **Riondaz L'Echelle** : l'Echelle désigne un chemin montant fortement. Riondaz désigne un sommet arrondi ou, plus rarement, un pâturage de forme circulaire.
- **Salaz, En ; Sous** : Sala a le sens de maison ; l'ancien français sal désignait une maison d'une seule pièce.
- **Schiau, Le** : à rapprocher du mot patois chyâ, sureau (ou sueur)
- **Sensuy** : marais à sangsues, du bas latin sanguisugum. Il s'agit d'un terrain très marécageux où abondent les sangsues.
- **Seyterés, Les** : un seytorée (ou une seitorée) était l'étendue de prairie qu'un homme pouvait faucher en un jour, soit environ une pose.
- **Sillyre, En** : origine inconnue
- **Tierzou, Sous** : Terrain en pente, talus. Le tierdoz a désigné autrefois un bourrelet artificiel de terrain servant de limite entre les champs.
- **Toffeyre, La** : carrière de tuf. Tuffière remplace parfois Toffeyre. Le 11 octobre 1858, la décision est prise de restaurer le four communal. Les pierres - la molasse - qui seront utilisées proviendront de la carrière communale de la Tuffière. Le 26 novembre 1875, la demande de M. Isidore Berger - le Capitaine - pour lever de la pierre à la Tuffière pour sa bâtisse est accordée. Confondait-on molasse et tuf ? Ou bien trouve-t-on, comme à la Tuffière près de Corpataux, du tuf et de la molasse ?

- **Totes Zoures** : tous vents ; oura, en patois, signifie vent.
- **Toules, Aux** : terrain plat, planche de pré. (Planche a le sens de morceau de terrain.)
- **Varnaz, Bas de La ; En la ; Fin de la** : la verne, nom vulgaire de l'aune, dérivé du celtique guern
- **Veaux, Aux ; Pré aux** : Veaux a le sens de vaux, vallons.
- **Villeyre, La** : ville, en vieux français, avait aussi le sens de ferme, maison de campagne. Villeyre serait en rapport avec ferme.
- **Vize, La** : pourrait, selon M. Müller, venir de l'allemand Wiese, prairie

Sources :

- M. Wulf Müller, rédacteur au Glossaire des patois de la Suisse romande
- Maurice Bossard et Jean-Pierre Chavan, *Nos lieux-dits*, Payot, 1990
- Paul Aebischer, *Les noms de lieux du canton de Fribourg*, Impr. Fragnière 1976
- Pierre Chessex, *Quelques lieux-dits de la Commune de Corcelles*, 1938, mise à jour A. Burdet, mai 2001, site internet : <http://homepage.swissonline.net/arcenciel/lieux-dits.htm>



Note : Les lieux-dits ont des origines prélatines, ou préromanes (antérieures au latin), ou latines, gauloises, patoises... Par mesure de simplification, seul le sens a très souvent été noté dans les sources sus-mentionnées, que pourront consulter les lecteurs intéressés par l'étymologie.

La graphie des lieux-dits est celle qui figure sur le Plan d'ensemble de la commune de Prez, Mensuration cadastrale, 1932.

VIE ASSOCIATIVE

Le théâtre : un succès durable

Aller au théâtre à Prez : c'était dans toute la région un plaisir exceptionnel, en des temps où les spectacles étaient fort rares, où la TV n'existait pas et où les gens de la campagne ne se rendaient que très rarement au cinéma. Les représentations théâtrales de Prez étaient les plus renommées.



Février 1940. La jeunesse a joué dans la salle aménagée chez Jeanne Rosset « L'étreinte du passé », de Hubert Gremaud, instituteur à Bossonnens. Le metteur en scène, tout à gauche, est l'abbé René Pachoud

Le théâtre a laissé d'impérissables souvenirs. Avant la construction de la grande salle communale décidée le 13 mai 1947, les spectacles avaient lieu à l'auberge, puis chez Jeanne Rosset dès 1939. Cette personne généreuse, qui a rendu de grands services à la population de Prez, avait aménagé dans sa maison un local pour la jeunesse.

Le théâtre obligeait jeunes gens et jeunes filles à affronter le public, à s'exprimer dans un langage plus châtié qu'à l'ordinaire, à vaincre leur timidité. Les scènes où le bien confronté au mal finissait par le vaincre étaient censées donner d'utiles leçons. Enfin, préparer un théâtre scellait l'amitié entre acteurs. Amitiés qui, souvent, n'ont pas été dénouées par le temps.



Quelques actrices de « L'étreinte du passé » : de gauche à droite, Gaby Grandjean, Cécile Rosset, Marie Joye, Renée Rey

Une tradition qui remonte au début du XX^e siècle

La tradition des théâtres remonte loin dans le temps, à l'époque du curé Henri Marion. En 1907 déjà, celui-ci note dans l'une de ses chroniques le rôle de premier plan qu'une salle paroissiale est appelée à jouer. Il y parle déjà de théâtre. Extraits : *Il est une œuvre souhaitable dans la paroisse, c'est une salle de paroisse ou d'œuvres. Son but est de servir de local pour les œuvres de la paroisse : catéchisme de persévérance, réunion de tertiaires, d'enfants de Marie, local pour donner des projections, concerts, conférences, pour réunir les membres de l'Association catholique suisse, même les réunions électorales, l'œuvre des tabernacles et de St Vincent de Paul là où elles existent, etc. On y jouerait aussi quelques drames ou comédies pour grouper la jeunesse, lui apprendre à parler, à se présenter en public, la développer intellectuellement et moralement en l'empêchant de s'alcooliser ou de se pervertir. On peut placer aussi dans les salles de paroisse des revues, journaux illustrés, jeux de billard, etc. Il faut en faire le centre de la vie paroissiale après l'église.*

Et le curé met en scène. En 1911 déjà, à part des saynètes jouées par les enfants, un spectacle fut présenté au public à plusieurs reprises, à la salle de l'auberge. Les jeunes filles de Prez et Noréaz ont joué au mois de mars *L'opéra de Tolbiac*, et quelques jeunes gens de Prez ont interprété une comédie, *Un philanthrope malheureux*. Commentaires du curé : *Jouer à l'auberge implique des inconvénients ; on veut boire à chaque instant. Les jeunes filles de Noréaz rentrent de nuit. J'ai*

plus appris à connaître les jeunes filles depuis un mois avec ce théâtre que depuis trois ans et demi que je suis ici. Quelques-unes aiment le vin et recherchent des garçons.

Les théâtres de Prez deviendront une tradition, avec quelques éclipses. Dans les années 20, les pièces sont jouées par les Enfants de Marie. Les représentations sont annoncées le dimanche, en chaire. Plus tard, les sociétés de jeunesse se produiront dans des pièces où les acteurs sont des jeunes gens et des jeunes filles.

Voici l'annonce faite par le curé Jean Bovet le 13 février 1942 : *Aujourd'hui commencent les représentations théâtrales des groupements de la jeunesse. Le drame « L'expiation » est une œuvre très chrétienne et très morale. Ces représentations feront du bien. Aujourd'hui, après les Vêpres, séance pour les grandes personnes.*

En 1948, Prez dispose enfin d'une grande salle. L'abbé Conrad Seydoux, pour sa dernière mise en scène, choisit une pièce importante : *Le Pauvre sous l'escalier*, d'Henri Ghéon. Les représentations sont données en mai 1948, soit un mois après l'inauguration officielle de la salle.



*La troupe de théâtre dans les années 40.
Certains acteurs, réguliers et fidèles, ont joué dans une dizaine de pièces,
par exemple, 3^{ème} et 4^{ème} depuis la gauche : Elise Guisolan,
François Robatel et, tout à droite, Hubert Berger*



Dans les années 50, les acteurs du drame « Jedermann », d'Hofmannsthal, mis en scène par l'abbé Adrien Philipona, au dernier rang, tout à droite.



En 1948, c'est « Le Pauvre sous l'escalier », d'Henri Ghéon. En blanc : Jules Chollet, Denise Gobet, Madeleine Rosset

Laiterie et Société de laiterie

La maison occupée aujourd'hui par Raphaël Chollet, professeur, abritait autrefois la laiterie, appelée aussi fruiterie, ou fromagerie. On lit dans le protocole de la séance du Conseil communal du 5 mars 1865, qu'il est décidé *de refaire deux fenêtres de l'auberge côté de la fruiterie*. La maison de Raphaël Chollet est en effet voisine de l'auberge.

Le propriétaire de l'ancienne fromagerie a retrouvé les *Statuts de la fromagerie de Prez, 1821*. Les paysans de Prez ont-ils été à l'avant-garde dans la création d'une fruiterie ? Si l'on se réfère à la thèse de François Walter (voir bibliographie), on ne peut l'affirmer. L'historien écrit : *Il est difficile de dater avec précision l'apparition des premières fromageries. Elles remontent probablement à la seconde moitié du XVIII^e siècle*. En 1820, il y avait 17 fromageries dans le district de la Sarine, écrit Michel Quiot dans l'historique de la laiterie de Belfaux que l'on peut découvrir sur Internet.

Le document découvert par Raphaël Chollet est un règlement sévère, qui réprime les fraudes : *Quiconque se permettra de porter à la fromagerie du lait écrémé ou falsifié de quelle manière que ce soit sera exclu de la Société, son fromage et ses ustensiles confisqués. Matin et soir, le sort désignera les deux dont le lait doit être sondé par le fruitier qui pourra, s'il le veut, appeler le gouverneur (le président de la fromagerie) pour être témoin. Quiconque portera du lait malpropre (...) perdra la première fois le petit lait et sera de plus puni de 20 batz d'amende à chaque récidive*.

Les statuts de 1821 précisent que Gaspard Jungo, fermier de M. Jean de Gottrau à Prez, est gouverneur de la Société. L'Association complète, à l'exception de quatre membres absents *a approuvé l'éprouvette*. Les membres ont apposé leur signature, y compris l'abbé Jean-Laurent Pernet, curé de Prez de 1806 à 1842. Deux sociétaires ont remplacé leur signature par une croix. Les premières écritures d'un livre de comptes de la Société de laiterie de Prez datent de 1853. D'anciennes mesures y apparaissent, tel le quintal qui vaut 50 kg, ou le pot, une mesure de contenance d'environ 1,5 l, et la chopine qui correspond à un quart de pot. Comme l'écrit Denis Buchs dans l'ouvrage intitulé *La Liberté en son premier siècle*, « *Les plus âgés - plus de 20 000 personnes en 1870 - auront connu depuis 1824 trois systèmes différents de poids et mesures et deux régimes monétaires* ». Une véritable anarchie régnait. Dans le canton de Fribourg, avant l'unification, on comptait par exemple neuf aunes différentes, variant entre 1,069 m et 1,197 m. Et dix pots différents dont la contenance allait de 1,40 l à 2,73 l. Il y eut des réformattes. Mais il a fallu attendre la Constitution fédérale de 1874, la loi fédérale du 3 juillet 1875 et la législation cantonale d'exécution qui ont précédé l'entrée en vigueur définitive fixée au 1er janvier 1877. Dans les livres de comptes, la tradition des anciennes mesures se maintient. Quintal se dit en patois *tyintô*. Aussi les gouverneurs de la Société de laiterie écrivent-ils un *quintaux*, qui équivaut à 50 kilos.

Glané dans les comptes

On ne dit pas le laitier, mais le fruitier. Les comptes sont tenus par le gouverneur de la fromagerie ou fruiterie. Que contiennent-ils ? Le relevé des impôts dus par les sociétaires et les non-

sociétaires - 2 à 3 ct. par livre de fromage gras correspondant au lait livré -, les frais courants que nécessite l'entretien de la laiterie et diverses écritures qui relèvent de la vie de la société, le gage et les frais du fruitier, divers impôts communaux et paroissiaux, ainsi que des dons réguliers aux capucins, 40 fr. les bonnes années et 20 ou 25 fr. les moins bonnes. Quelques extraits :

Le 23 décembre 1854, Xavier Fégeli, de Fribourg et à Prez, verse la combe de 200 fr. pour devenir sociétaire et copropriétaire de la fruiterie. Eugène Castella, de Fribourg et Berlens, verse 100 fr. pour obtenir les mêmes droits. Les écritures sont parfois difficiles à déchiffrer. Certains gouverneurs ne se posent guère de questions orthographiques. On lit *l'impeaux* des fortunes au lieu de l'impôt, deux douzaines de peaux de *callet*, ou *caillet* pour des peaux de caillette (partie de l'estomac des veaux d'où est tirée la présure), *l'anpoigne de la saille* du lait au lieu de la poignée de la seille, *les haïres*, ou parfois *les heires* pour des arrhes (acomptes) à verser au fruitier pour son salaire. le torchon de *raisaittes*, probablement s'agit-il du torchon de rizette, les *hôges* à porcs pour les auges. Durant ces années 1850-1860, le sel est acheté par grosses quantités à Lentigny, à Fribourg, puis chez Jean Berger

Le 26 mai 1864, le menuisier Jean Berger - il s'agit du célèbre ébéniste - reçoit 1 fr. pour raccommoier *le moulin du sel*. Le 4 juin, pour *la façon de deux pièces de bois à serrer le fromage*, il reçoit 80 ct.

Le 26 décembre 1866, les sociétaires ont payé l'impôt de 1 fr. par fromage, soit 295 fr. La fruiterie a donc produit 295 pièces de fromage.

En 1867, les comptes sont plus clairs. On peut se rendre compte de la relation entre le fromage produit à la laiterie et la quantité de lait livré. Un exemple, celui de Joseph Berger, de Salaz : 26 pièces de fromage - 1512 livres de fromage à 0,46 fr. la livre = 695,50 fr. à recevoir par Joseph Berger ; 9186 pots de lait livrés (13 779 litres) - Impôt (dû à la société pour amortissements) de 1,83 fr. par 100 pots de lait = 1,83 fr. X 91,86 = 168,10 fr. à payer. Joseph Berger reçoit 695,50 fr. - 168,10 fr. = 527,40 fr.

Explications. Le règlement type pour les fromageries, qui suit l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1867, précise que *le secrétaire-comptable distribue aux sociétaires le prix de vente du fromage, après chaque versement effectué par l'acquéreur des fromages. Dans la colonne des recettes figure l'énonciation sommaire des quantités de lait coulé représenté en quintaux et livres de fromage fabriqué.*

La même année, le régent a reçu 15 fr. pour la location de ses trois *étables aux porcs*.

Le fromage est *voituré* par les paysans en divers endroits, à Payerne, à Fribourg, à Romont, à Chénens.

En 1872, lors de la vente du lait, 40 bouteilles de vin ont été consommées, pour le prix de 22,55 fr. (Pas par bouteille, pour les 40 bouteilles...)

Une nouvelle laiterie

Le 4 août 1872, il est question du *concours des travaux pour la reconstruction du bâtiment*. Le 31 décembre, les 27 ayants droit - copropriétaires de la laiterie - reçoivent chacun leur part qui s'élève à 86,50 fr. L'ancienne Société de fromagerie de Prez est liquidée.

La bâtisse de la nouvelle laiterie est mise au concours en mars 1873. Dès lors, les dépenses relatives à cette construction apparaissent nombreuses dans le registre consulté : acomptes au maçon, facture de 260 fr. d'Ernest Bise, à Seiry. pour de la pierre utilisée lors de la construction, paiement de 590 fr. au Capitaine Berger pour la parcelle où est implanté le nouveau bâtiment, règlement de diverses factures pour la molasse en provenance de Lovens, des planches, des journées et charrois des sociétaires.

En 1874, comme les années précédentes, M. Rapin, capitaine à Corcelles, prête régulièrement de l'argent à la Société de laiterie. En mai, juin, juillet et septembre il avance en tout 6500 fr. L'ancien bâtiment a été acheté par François Joye pour 2000 fr. De mai 1874 à février 1875, onze pages du livre de comptes sont consacrées aux dépenses, la plupart en rapport avec la construction : pierres, molasse, ciment, nombreuses tonnes de chaux, sable, charpente, tuiles, tablards, briques en provenance de la briqueterie de Lentigny. Le maître maçon s'appelle Nicolas Bavaud et les charpentiers Antoine Galley et Jacques Berger. Le maréchal se nomme Waeber. Les heures de travail sont rétribuées 0,25 fr.

En 1874, l'impôt du lait pour les sociétaires est de 1 fr. pour 1000 pots. Les non-sociétaires paient 10 fr. pour 1000 pots. Le nombre total de pots s'élève à 213 620. L'impôt perçu est de 501,95 fr. En 1875, l'impôt est plus élevé à cause de la construction : 5 fr. par mille pots pour les sociétaires et 7 fr. pour les non-sociétaires. En plus, 33 sociétaires s'acquittent chacun de 12 fr. pour l'amortissement du nouveau bâtiment. Les recettes de l'impôt sur le lait, ajoutées à celles de l'amortissement, s'élèvent à 1305 fr. Le laitier paie un loyer annuel de 1000 fr.

En 1880, il n'est plus question de pots. La nouvelle mesure, le litre, est adoptée. L'impôt des sociétaires *pour couvrir les frais* s'élève à 0,80 fr. pour mille litres. Les sociétaires ont apporté 256 862 litres. Les non-sociétaires paient 5 fr. pour mille litres. Ils ont livré 41 880 litres.

Vente de la laiterie à des Bernois, puis rachat

Le 5 octobre 1879, la société paie un verre le jour de la vente de la laiterie. Le 5 février 1880, on peut lire dans les comptes le libellé suivant : *De MM. les acquéreurs Berger et Fehr l'intérêt pour janvier échu au 1er février de 18 500 fr., soit 77 fr.* Berger n'est autre que le conseiller national Gottlieb Berger dont il est question dans le chapitre réservé au château.

En 1883, la laiterie est en mains de MM. Schwartz et Fehr. En 1886, le laitier s'appelle Maillard. Cette année-là, la quantité totale de lait apporté à la laiterie de Prez s'est élevée à 324 531 kilos.

Où il est question de l'évêché et de la Condenserie de Payerne

Le 12 janvier 1888, un emprunt de 23 000 fr. est contracté auprès de l'évêché de Fribourg. La Société de laiterie rachète le bâtiment. L'impôt est de 1 fr. par mille litres pour les sociétaires et de 2,50 fr. pour les non-sociétaires. 390 509 litres ont été livrés.

Dès 1890, est perçu un impôt de 0,80 fr. par mille francs de taxe immobilière sur les immeubles bâtis. Quelques années plus tard, l'impôt englobera aussi les immeubles non bâtis.

L'assemblée du 15 avril 1892 accepte le principe de remplacer les tuyaux en bois conduisant l'eau à la fontaine de l'auberge par des tuyaux en fer. François Joye, Berger Capitaine et la commune sont copropriétaires. La Société de laiterie, qui emploiera une partie de cette eau à l'avenir, paiera elle aussi sa part de frais. 515 m de tuyaux coûteront 875 fr.

Les sociétaires acquittent d'un impôt d'amortissement de 1 fr. par mille litres de lait et les non-sociétaires de 2,50 fr. Il y a 36 sociétaires et 3 non-sociétaires. Le total de litres de lait pour l'année s'élève à 388 051 litres. Le plus grand « couleur » a livré 47 398 litres et le plus petit 952 litres.

Le 9 février 1896, une écriture mentionne : reçu pour location de l'emplacement de la sucrerie, 20 fr. (Voir au sujet de cette sucrerie la note sur le conseiller national Gottlieb Berger, dans le chapitre qui concerne le château.) Le 18 décembre, la Condenserie de Payerne a versé un acompte de 500 fr. pour 1897. Il s'agit de la moitié de la location de la laiterie. Donc, la laiterie, durant un certain temps, a été louée à la Condenserie de Payerne. Il s'agit d'une usine Nestlé qui fut active à Payerne de 1890 à 1934.

En 1896, 469 692 l de lait ont été livrés par 40 « couleurs ».

En 1898, l'impôt sur le lait est de 0,30 fr. par mille litres de lait pour les sociétaires et de 2 fr. par mille litres pour les non-sociétaires.

Le lundi 17 mars 1900, à 7 h 30 du soir à la maison d'école, le Conseil communal fera miser le transport de la terre nécessaire pour le déplacement du jeu de quilles de l'auberge. La terre sera prise à l'emplacement de l'ancienne sucrerie, près de la laiterie.

Le 19 décembre 1902, le caissier paie 69 fr. pour l'installation de la lumière électrique. En 1906, la nouvelle porcherie bénéficiera aussi de l'électricité.

En 1905, réapparaît, payé par le laitier, le prix de location de la laiterie fixé à 1000 fr. En 1908, le laitier Plüss paie une location de 1200 fr. En 1911, le laitier Schütz s'acquittera de 1800 fr. (En 1997, la location s'élève à 45 318 fr. pour la laiterie et 47 500 fr. pour la porcherie.)

En 1913, l'impôt sur les immeubles non bâtis s'élève à 0,50 fr. ‰ sur un total de taxes de 841 641 fr. L'impôt sur le lait coulé, 1 fr. par mille litres, se monte à 544, 65 fr., pour les sociétaires. Les sociétaires ont donc livré 544 650 litres. Les non-sociétaires, qui paient 2,50 fr. par mille litres, ont versé 50,75 fr. On en déduit qu'ils ont « coulé » 20 300 l. Total du lait livré en 1913 : 564 950 litres

Les procès-verbaux des assemblées de 1922 à 2000

En 1922, Meinrad Schöpfer, à Avry-sur-Matran, est choisi comme laitier. *Il faut donner la préférence à quelqu'un de notre religion*, estime l'assemblée, et disposant d'une solide assise financière. Dans les années 20, le prix de location de la laiterie est variable. Fixé de six mois en six mois - il arrive que le lait ne soit vendu au laitier que pour six mois - le prix de location varie entre 3000 et 4000 fr. par an. Le prix du litre de lait payé aux producteurs est de 25 à 30 ct. Lors des assemblées, les propos du député Alexis Rosset recueillent toujours une large audience. En 1924, l'impôt payé par les sociétaires sur les immeubles est supprimé, malgré les importantes réparations nécessitées aux « assots ». L'impôt sur le lait livré à la laiterie est maintenu. Le 17 avril 1924, le lait de Prez est vendu à Walter Schneider, laitier à Seedorf. En 1926, il demande la modification des « bancs à fromages », nécessitée par la fabrication d'Emmental.

Le 16 octobre 1928, les sociétaires décident l'installation du chauffage à vapeur pour le prix de 13 000 fr. Le laitier paiera une location annuelle de 5000 fr. Il variera - à la baisse ou à la hausse - au gré de la conjoncture. En 1932, la cave du château est utilisée pour l'entreposage des fromages. En 1933, les producteurs de Prez sont soumis au contingentement. Il ne faut pas dépasser, par année, 1500 kg de lait par ha de prairies et de champs. Les producteurs se soumettent aussi, à leur corps défendant, à l'achat obligatoire de poudre de lait, à raison de 4 kg par vache et au prix de 60 ct. le kg. Le 13 juin 1935, l'assemblée de la Société de laiterie prend acte du compte établi par la Fédération laitière au sujet de la surproduction de lait : 43 144 kg à 5,5 ct. Les producteurs de Prez devront s'acquitter d'un montant de 2372,20 fr. La période d'immédiat avant-guerre, comme celle de la guerre, ne sont pas marqués par des événements spéciaux. On discute réparations à la laiterie et à la porcherie, problèmes d'eau, impôt sur le lait, prix de location à payer par le laitier, blanchissage des écuries aux frais de la société. En 1939, les sociétaires se rendent à l'Exposition nationale à Zürich.

En 1944, le laitier Jean Schneider, qui a succédé à son père Walter en 1937, offre une balade à l'occasion des vingt années d'activité de la famille Schneider à Prez. Le but de la course est Montana « avec dîner premier choix à l'Hôtel Mirabeau ». En 1946, la fortune de la Société de laiterie se monte à 89 047 fr. A la suite de l'extension des cultures nécessitée par le Plan Wahlen, la production de lait a diminué. A la fin des années 40, le prix de location est fixé au prorata du nombre de litres de lait livrés. Ce prix variera dans une fourchette de 1,5 ct. à 2 ct. par litre. En outre, le laitier est tenu de payer le lait un peu plus cher que le prix officiel. Le supplément se monte à 0,5 ct ou 1 ct. par litre. Dans les années 50, la Société de laiterie verse à plusieurs reprises un montant de 500 fr. pour la restauration de l'église.

Le 12 février 1950, la Société de laiterie fête sa centième année d'existence. En 1954, le laitier s'en va. La laiterie aura été confiée durant 30 ans à la famille Schneider. Neuf laitiers s'intéressent à la succession de Jean Schneider. Tous assortissent leur offre de dons divers. François Fasel, fromager à Dietisberg est choisi pour ses qualités professionnelles. Aux 14 000 fr. de « pas-de-porte » s'ajoutent 500 fr. pour l'église et le même montant pour la fanfare et la société de chant. Cette générosité incitera les producteurs à renoncer durant un certain temps au supplément accordé par le laitier sur le prix officiel du lait.

En 1955, François Guisolan et Alphonse Julmy quittent le comité, le premier après 31 ans d'activité et le second après 28 ans. Au milieu des années 50, la fortune dépasse 100 000 fr. La

production laitière augmente. Conséquence directe, le nombre de porcs n'a jamais été aussi élevé. Porcherie et creux à purin nécessitent des transformations. Les paysans doivent contribuer à l'écoulement du fromage. En 1958, le laitier François Fasel leur rappelle l'obligation de prendre 200 g de fromage par 100 litres de lait « coulé ». En 1964, cette obligation correspond au 4 % de la production.

L'année 1959 est tout spécialement marquée par l'achat d'un congélateur collectif. Diverses installations ont été visitées dans la région. Celle de Prez comprend 103 casiers, soit 30 de 100 litres, 54 de 200, 14 de 300 et 5 de 400. Un emprunt de 50 000 fr. a été contracté auprès de la banque locale.



De 1922 à 1960, les procès-verbaux ont toujours été tenus par Pierre Chollet. A la suite de son décès accidentel, Noël Berger prend la relève. En 1962, après plus de 40 ans de présidence de la Société de laiterie, Léonard Egger décide de se retirer. Paul Huguet est désigné pour le remplacer.

L'apport annuel en lait est à cette époque de plus de 800 000 litres. En 1960 est introduit le paiement du lait à la qualité. L'assemblée relève à diverses reprises la qualité du travail du laitier François Fasel. En 1964, lors de l'Exposition nationale de Lausanne, les capacités de M. Fasel ont été mises en évidence à l'occasion du concours de fabrication et de tenue de fromagerie. Les sociétaires visitent cette Exposition, comme ils l'avaient fait en 1939 à Zürich.

En 1971, la Société de laiterie de Prez se retire de la Fédération laitière vaudoise-fribourgeoise. Le prix de location de la laiterie augmente régulièrement. De 1,5 ct. par litre de lait, il est passé

en 1973 à 2,2 ct. par litre. Le 1er mai 1974, Jean-Pierre Toffel, domicilié à La Pierraz, remplace François Fasel, qui se retire après 20 ans de fructueuse activité à Prez. Georges Hermann devient président en 1975, Paul Huguet ayant démissionné. Nouveau changement de laitier en 1979. Jean Wohlhauser succède à Jean-Pierre Toffel, unanimement regretté. Le contingentement du lait a fait sa réapparition en 1977.

En 1981, les comptes prouvent l'évolution de la Société de laiterie : 307 337 fr. de recettes et 304 961 fr. aux dépenses. En 1981, décision est prise de construire un magasin de vente et une nouvelle porcherie dont le devis s'élève à 500 000 fr.

Après 25 ans d'activité, Noël Berger cède la place de secrétaire à Jacques Berger en 1985. La location de la laiterie est passée à 3 ct. par litre de lait et celle de la porcherie à 85 fr. par place de porc. Les producteurs doivent prendre en marchandises le 2 % de la paie du lait.

Président depuis 1975, Georges Hermann quitte sa fonction en 1993. Jean-Claude Pache le remplace.

En 1995, la laiterie doit être soumise aux normes européennes. Un premier devis de 700 000 fr. a été établi. Un crédit de 800 000 fr. sera voté le 20 mars 1996. Le décompte final, en 1998, fera état d'une dépense de 843 000 fr. Le prix de location de la laiterie est fixé à 7,6 ct. par litre de lait et celle de la porcherie à 95 fr. par place de porc. Le total de la location approchera, puis dépassera 100 000 fr. En 2001, les producteurs ont fourni 1 250 000 litres de lait à la laiterie de Prez.

Les Sociétés de chant et de musique

Le chœur mixte de Prez a fêté son centième anniversaire en 1995. Cette date correspond avec une époque où le chœur d'hommes s'organisait plus sérieusement que par le passé. Car des hommes chantaient les offices bien avant 1895. Divers passages relevés dans les protocoles du Conseil paroissial le prouvent.

Quand on chantait « à la Lambillotte »

En 1865, il est question des chantres dans l'anecdote rapportée dans le chapitre réservé à Jacques Clément. Lors de la séance du Conseil paroissial du 13 juin 1875, lecture est donnée d'une demande signée par les *chantres du lutrin*. Ils souhaitent *que le pourboire des chantres, qui est de 30 fr., soit porté à 100 fr.* Le Conseil ira jusqu'à 60 fr. En 1880, le jour de la « Mioute », les chantres ont bu quinze litres. Pour les encourager, le marguillier a ajouté cinq litres. Les vingt litres bus le jour de l'Assomption (Mioute) incitent à croire que les chantres étaient assez nombreux. La paroisse paie soixante litres aux chantres par an. Le 28 mai 1882, en séance de Conseil paroissial, Louis Chatagny, syndic de Corserey, *trouve qu'il faudrait se procurer une nouvelle messe notée pour chanter en musique, pour les bonnes Fêtes, afin d'avoir de la variation et de l'harmonie dans le lieu Saint. Il s'offre de faire les démarches nécessaires pour cette acquisition, moyennant que la paroisse paie le coût. Sa demande est admise.* (Chanter en musique : chanter à plusieurs voix) Le 4 mars 1894, est approuvée une note de 11,75 fr., présentée par Isidore Chatagny, pour trois messes en musique et des partitions.

Ces témoignages prouvent bien l'existence d'une chorale dans la seconde partie du XIX^e siècle. Mais, comment le plain-chant était-il chanté ? Après des siècles de désert musical, le Père jésuite belge Louis Lambillotte (1796-1855) - par son travail sur d'anciens manuscrits - a réintroduit le plain-chant dont le déclin avait commencé au XII^e siècle déjà. Les exécutions « à la Lambillotte » étaient rythmées, saccadées, martelées. Et à pleine voix ! Dès le début du XX^e siècle, avec l'arrivée de l'abbé Joseph Bovet, le plain-chant se métamorphosa. Lentement, voire très lentement, au prix d'incessants efforts. Une partie du clergé, du corps enseignant et des chantres, furieux et attachés à la tradition, prenaient Bovet pour un révolutionnaire.

Rôle du sacristain-marguillier-chef de chœur

Dans le groupe d'hommes présent au lutrin, le premier rôle appartenait au sacristain-marguillier-chef de chœur. Le règlement du 31 janvier 1886 décrit cette fonction avec précision. A part le nettoyage de l'église, la préparation des ornements et des autels, ce factotum devait en outre *chanter les offices et vêpres tous les dimanches et fêtes de l'année, puis des fêtes où des offices ou cérémonies ont lieu : ainsi prières du carême, de la semaine e sainte, des rogations, veille de Pentecôte, octave du Saint-Sacrement et autres ici non prévus ; aux enterrements pour lesquels il recevra cinquante centimes pour les enfants et pour chacun des offices des défunts communiant, enfin aux autres offices des défunts, fondations, commémoraisons.*

François Rothery fut un marguillier spécialement méritant. A côté de son service d'église, il a occupé d'importantes fonctions. Son enterrement a eu lieu à Prez le 16 mai 1909. *La Liberté* du 16 mai réserve un article élogieux à celui qui fut syndic de 1878 à 1907. A sa mort, il était encore juge de paix. Le curé de Prez Henri Marion, auteur de l'article, rend hommage à *cet homme jeté dans la vie sans appui, mais qui, par ses qualités, sut parvenir à une situation enviée.* François Rothery fut marguillier – sacristain – chef du lutrin pendant 40 ans. Son salaire était, en 1878, de 250 fr. par an et six litres de vin. Avant de devenir juge de paix en 1896, il fut tour à tour assesseur, puis juge. Il se montra - assure le curé dans son article - *un fidèle lieutenant du parti conservateur dans les campagnes de la Sarine.*

Chant et musique : La Cigonia

A l'origine, chanteurs et instrumentistes n'étaient pas séparées. Le groupe « musique instrumentale » a vu le jour en 1901. Comme en témoigne l'acte de fondation rédigé par Alexis Rosset, premier directeur, il comptait 18 membres. En principe, un instrumentiste devait obligatoirement faire aussi partie de la Société de chant. Raison pour laquelle le nom de *Cigonia*, dans les protocoles de la paroisse, se rapporte aux deux groupements, de chant et musique instrumentale.

Le 10 mai 1903, le Conseil paroissial prend connaissance d'une lettre de l'instituteur Alexis Rosset, *directeur de la Société de chant et musique de Prez et Noréaz.* Il sollicite un subside extraordinaire pour confectionner un drapeau *qui sera l'œuvre des orphelines de la Providence*

Le 15 octobre 1911, au cours d'une réunion au château, la réorganisation du groupement de chant et de musique fut discutée en présence du curé Henri Marion. *A l'avenir, ce groupement*

comprendra trois sections, l'une de chant religieux et profane, la deuxième de musique, et la troisième, littéraire et dramatique, s'occupera surtout de théâtre.

Le secrétaire paroissial Fidèle Berger écrit dans le procès-verbal des séances des 17 et 26 juin 1921 : *La Société paroissiale de chant et musique La Cigonia sollicite un subside pour prendre part à la fête cantonale des musiques fribourgeoises qui aura lieu à Guin le 19 juin.* En 1922, le secrétaire paroissial Paul Mossu écrit en date du 28 mai 1922 : *La Société de chant et musique La Cigonia invite cordialement le Conseil paroissial à l'accompagner à la prochaine fête des céciliennes à Corserey,*

Les statuts approuvés le 19 mars 1922 font également état d'une seule Société, *La Cigonia*, qui comprend la section chant et la section musique.

Et le curé régnait en maître sur *La Cigonia*. Le 19 novembre 1922, le Conseil paroissial prend connaissance des statuts de la Société de chant et musique. Le curé exige une adjonction : *Pour être reçu dans la Société, le candidat devra être agréé par Monsieur le curé, qui a aussi le droit d'exclure un membre.*

Des hauts et des bas

Tous les chœurs connaissent de bons et de mauvais moments, des tensions entre membres ou avec le directeur. Le 28 janvier 1925, le Conseil communal discute de la suppression éventuelle du subside annuel de 70 fr. alloué à la Société de chant et musique. Il juge des plus répréhensibles la cabale menée par certains contre l'instituteur Paul Mossu, pourtant digne d'éloges. C'est une question épineuse, estime le syndic Jules Chollet. Attendons...

M. Mossu ayant démissionné, Charles Rosset le remplace un certain temps en qualité de directeur de chant. Étonnement de Paul Mossu qui n'avait démissionné que... provisoirement. Les turbulences de cette année 1925 favoriseront la séparation définitive du chœur d'hommes et de la fanfare. Le 21 février 1926, Charles Rosset demande que le subside communal alloué au chœur d'hommes et à la fanfare soit partagé, ces deux sociétés formant des ensembles distincts. Ce qu'ignorait le syndic. Le 26 décembre 1926, le Conseil décide d'allouer un subside de 70 fr. par an à la Société de chant et de 30 fr. à la fanfare, celle-ci jouant *un rôle plutôt facultatif.*

Orages et temps serein alterneront au cours des années suivantes. En 1928, Charles Rosset abandonne la direction de la fanfare. Il est remplacé, pendant une année, par le caporal trompette de Fribourg René Dévaud. Le Conseil paroissial nomme les directeurs de chant et de musique, ainsi que de l'organiste. Cette autorité tient à ce que les membres de la fanfare fassent aussi partie de la Société de chant.

Le salaire annuel des directeurs - à Prez comme dans la plupart des paroisses - fait l'objet de discussions qui démontrent un sens aigu de l'économie allié à un mépris de la fonction manifesté par certains conseillers. En 1919, après des mois de tergiversations, le Conseil décide d'allouer 300 fr. par an au directeur de chant et organiste et 150 fr. au directeur de la fanfare. Joseph Wicht, instituteur à Noréaz et secrétaire, écrit que cette décision a été prise *après un débat qu'il serait inutile de reproduire.*



25 mai 1986, inauguration des costumes du chœur mixte



*Bénédition du nouveau drapeau du chœur mixte le 16 octobre 1988 ;
la marraine est Anita Mauroux-Julmy et le parrain Georges Maillard*



En 1995, le chœur mixte a fêté son centième anniversaire. La directrice, Marie-José Briner, est au milieu du premier rang. Au second rang, au centre, l'abbé Pierre Gumy, curé de Prez. Le président Max Gendre se trouve tout à droite au dernier rang.



Le chœur mixte de Prez en 2000. Le directeur, René Gendre, est au centre de la photo, en veste noire.

Et les dames ?

Les femmes ont été longtemps considérées comme indésirables à la tribune de l'église, sauf lors de grandes fêtes. A l'église, comme à l'école, les sexes devaient être séparés. Les dames firent officiellement leur entrée en 1949. non sans quelques réticences. Le chœur d'hommes comprenait, à cette époque, vingt-cinq membres. Lors d'un vote au « bulletin secret », dix chantres - les plus anciens, assurent des témoins - s'opposèrent à ce que le chœur d'hommes devienne chœur mixte. La majorité l'emporta, sans enthousiasme puisque *l'on ne chantera en chœur mixte qu'occasionnellement*. En 1960, en parlant de *statu quo à conserver*, les membres du chœurs estiment que les hommes seuls peuvent chanter à la tribune, les dames et les jeunes filles ayant pour tâche d'entraîner le chant de la foule dans la nef. Il faudra que du temps s'écoule avant que les dames conquièrent définitivement leur place.

Directeurs et directrice du chœur

La fonction de directeur, pour les chœurs d'église, était presque toujours dévolue à l'instituteur. Ainsi, après Alexis Rosset, il y eut les régents Arthur Loup de 1910 à 1918, Charles Plancherel, de 1918 à 1919, Raymond Progin de 1919 à 1921, Paul Mossu de 1921 à 1927, Emile Schorro de 1927 à 1936. En 1936, Charles Rosset, buraliste postal, directeur de la fanfare, a assumé en plus la fonction de directeur de chant. De 1936 à 1966, le régent Isidore Bonfils a dirigé la Société de chant. Lui succédèrent Henri Baeriswyl de 1966 à 1969, Daniel Sautaux de 1969 à 1994, Marie-José Briner, de 1994 à 1995, Alain Lehner, de 1995 à 1997, et René Gendre dès septembre 1997.

Le chœur mixte, en 2002, compte un magnifique effectif de 40 membres, dont la présidente est Joëlle Hermann. Beaucoup de jeunes en font partie. Le directeur René Gendre, lui-même excellent choriste qui a chanté et chante encore dans des ensembles renommés - il est en 2002 une basse très appréciée de l'Ensemble DeMusica - choisit de la belle musique et contribue à l'excellent esprit de corps qui anime le chœur mixte.

La Société de musique

La plaquette éditée en 2001 à l'occasion du centième anniversaire de la Société de musique de Prez rappelle l'existence à Noréaz, avant 1900, d'un petit ensemble de musique de cuivres. Ce groupe était dirigé par Julien Monney, maçon à Noréaz, qui devint en 1901 le premier directeur de la fanfare de Prez. D'après les procès-verbaux du Conseil paroissial, Corserey - qui faisait partie de la paroisse de Prez jusqu'en 1900 - était doté d'un groupe de musiciens également avant 1900. On lit dans le procès-verbal du 8 mai 1882 : *Pour la Fête-Dieu, il est décidé d'appeler comme l'année passée huit militaires, avec le concours de la Musique de Corserey*. Onze ans plus tard, en 1893 - année de pénurie pour les finances paroissiales - il n'y a ni tir, ni militaires à la Fête-Dieu, mais, décide le Conseil, *on invitera la Société de musique de Corserey de bien vouloir prêter son concours pour rehausser cette importante solennité*. En 1895, pour les 25 ans de ministère à Prez du curé-doyen Louis Genoud, la paroisse souhaite que la Musique de Corserey donne une sérénade.

Le nom de *Cigonia* qualifiera la seule Société de musique dès 1926, sous l'impulsion de Charles Rosset. Il faudra attendre 1965 pour que la fanfare ait un fringant uniforme. Auparavant, les musiciens ont successivement arboré un nœud de ruban rose épinglé d'une lyre dorée, un ruban

bleu porté au chapeau, une casquette bleue à galon d'argent. En 1946, grâce à la générosité du laitier Jean Schneider, *La Cigonia* pouvait étrenner des tenues rachetées à la Société de musique de Courfaivre. Cet habit sera porté jusqu'au 10 mai 1965, date à laquelle les instrumentistes ont inauguré leur premier uniforme neuf. Le vert militaire de 1946 faisait place à un bleu élégant. En 1985, les membres de *La Cigonia* troqueront ce bleu contre du bleu marine relevé de quelques touches de bleu ciel. C'est l'uniforme que portent les musiciens de 2002 avec une légitime fierté.

Des moments qui ont marqué la vie de La Cigonia

Le premier drapeau de 1903 est remplacé en 1942. Le syndic Louis Corminboeuf et M^{me} Albertine Rosset-Rothe, épouse de feu Alexis Rosset, en sont les parrain et marraine. Les 14, 15 et 16 mai 1976 sont jours de liesse : 75^e anniversaire de *La Cigonia* et bénédiction d'un troisième drapeau, parrainé par M^{me} Louise Jacquat de Noréaz et M. René Rosset de Prez,

Les rapports d'amitié avec la bourgade de Plancy-l'Abbaye, dans le département français de l'Aube, figurent parmi les meilleurs moments vécus par *La Cigonia*. Grâce à M^{me} Marie-Thérèse Paul-Guenat, fille de Charles Guenat établi dans la région de Troyes au début du siècle, des relations d'amitié se sont établies avec l'Harmonie de Plancy-l'Abbaye. Le 29 août 1970, c'était le jumelage entre les deux ensembles, célébré à Plancy. Le 29 avril 1972, Prez recevait sa consœur française. Dès lors, les rencontres amicales se sont succédé régulièrement. Les deux fanfares ne sauraient célébrer l'une sans l'autre une grande fête ou un anniversaire important. En 1988, Plancy inaugurait une *rue de Prez-vers-Noréaz*. En 1995, c'était fête à Prez : une plaque portant l'inscription *route de Plancy-l'Abbaye* était apposée sur la façade du bâtiment abritant la grande salle. En 1997, *La Cigonia* participait à un festival à Nogent sur Seine en compagnie des musiciens de Plancy. En 2000, le trentième anniversaire du jumelage était célébré en France. En 2001, pour fêter les cent ans de *La Cigonia*, les amis de Plancy étaient invités.

La Cigonia a aussi noué des relations avec la fanfare belge de Tourinnes-la-Grosse, en 1979. Retrouvailles des amis belges à Plancy en 1981, avec la fanfare bavaroise de Görwil, à l'occasion du 100^e anniversaire de la fanfare française.



15 août 1939. La Cigonia, conduite par Charles Rosset, n'a qu'une casquette comme uniforme.



*La Cigonia le 2 juin 1946 lors de l'inauguration des premiers uniformes ;
au centre du premier rang, derrière les instruments, Charles Rosset, directeur*

Les années 1987, 1991, 1997, 1999, 2001 furent marquées par des concerts et des rencontres amicales en Valais et au Tessin. A partir de 1990, *La Cigonia* se produit en formation « Brass-Band ».

Les fêtes régionales, cantonales et fédérale à Fribourg en 2001 furent elles aussi des moments saillants dans la vie de la Société. Tout spécialement les 13 et 14 mai 1989 puisque *La Cigonia* était l'organisatrice du 17^e Giron des Musiques de la Sarine. En 1984, c'était à Prez la Fête cantonale des cadets. *La Cigonia*, depuis longtemps, sait que les cadets sont un garant du succès pour l'avenir. Aussi la pépinière des jeunes est-elle cultivée à Prez avec la plus grande sollicitude.

Les directeurs de *La Cigonia* qui ont exercé le plus longtemps leur fonction sont Charles Rosset, de 1918 à 1960, et Ernest Mauron, de 1969 à 1983. En 2002, une quarantaine de musiciens, dirigés par Marc Oberson, maintiennent avec enthousiasme une belle tradition musicale plus que centenaire. L'ensemble est présidé par Claude-Pascal Mauron.



La Cigonia en 2002

Le FC Espérance de Prez-vers-Noréaz



1963 a été une année phare pour l'équipe de foot de Prez. Elle a disputé les finales pour la promotion en deuxième ligue. Au premier rang, de gauche à droite, Roland Macherel, Camille Berger, René Rossalet, Emmanuel Boschung, Jacques Codourey. Au deuxième rang, de gauche à droite, Emile Falk, André Codourey, André Macherel, Georges Hermann, Max Berger, Jean Boschung

Le FC Prez est né en 1936, époque où le football helvétique brillait sur le plan international et enthousiasmait la jeunesse. Dans la région de Prez, des clubs naissaient les uns après les autres. Des joutes interparoissiales furent organisées sous le nom de *Championnat de la Brillaz*. Durant la guerre, le foot vécut un temps d'accalmie forcée. Dans l'immédiat après-guerre, le FC Prez adhère à l'Association fribourgeoise de football. Grand événement en 1955 : c'est l'ascension en 3^{ème} ligue. En 1963, le club dispute les finales pour la promotion en 2^{ème} ligue. Aux belles années succèdent de moins glorieuses, puis le retour à des jours meilleurs. Descente en 4^{ème} ligue, remontée en 3^{ème} en 1979, victoire en Coupe fribourgeoise en 1986. N'oublions pas la deuxième équipe, championne de 5^{ème} ligue en 1984., ni les juniors qui se sont signalés à diverses reprises. Surtout en 1960 où ils disputèrent la finale de la Coupe fribourgeoise.

La Société de gymnastique

En 1971, le complexe scolaire de Prez est terminé. Une première en Sarine-Campagne : le complexe est doté d'une salle de gymnastique. Francis Chollet est président du football-club. Avec ses amis sportifs, il souhaite avec pertinence que le local et les installations mises à disposition contribuent à la promotion du sport, et tout spécialement de la gymnastique. Henri Coquoz, expérimenté et convaincu des bienfaits du sport, prend la présidence de la « gym ». Il la gardera jusqu'en 1982, date à laquelle l'actuelle syndique, Claudine Perroud, lui succédera pour dix ans.

Pupilles, pupillettes, actives et dames s'entraînent, progressent et, devant un public conquis, présentent chaque année des spectacles de haut vol avec démonstrations, chorégraphies, danses... Une ombre au tableau tout de même, les ardeurs gymniques des messieurs sont nettement moins vives que celles des dames.

Un groupe de gymnastique artistique féminine s'est rapidement constitué, grâce notamment aux contacts avec Fribourg-Ancienne où le président Henri Coquoz avait acquis son expérience. Et Prez, bientôt, a brillé au firmament de « l'artistique », pour la plus grande joie des entraîneurs Claudine et Bernard Perroud. Jugez plutôt : durant dix ans, de 1975 à 1985, les équipes suisses juniors et élites ont compté dans leurs rangs huit à dix jeunes filles de la Société de Prez. Claudia Rossier, leur tête de file, devint championne suisse à la poutre en 1979. Elle a participé à trois championnats du monde. L'équipe « artistique » a obtenu, en 1979, le titre de vice-championne suisse, en catégorie élite. Prez s'est placé immédiatement derrière... Zürich.

Dans les années 80, la Société de gymnastique a connu un essor du volley-ball. Une équipe masculine a gravi les échelons conduisant jusqu'à la 2^{ème} ligue. L'engouement pour le volley ne s'est pas éteint puisque, en 2002, cinq groupes formés d'hommes, de dames et de juniors le pratiquent. Si la gymnastique artistique connaît une éclipse, les dames et les pupillettes poursuivent leur activité. De 1992 à 1996, Anne Toffel a assumé la présidence. Marlyse Guinnard a pris la relève.

Aujourd'hui, estime la syndique Claudine Perroud, Prez connaît les mêmes problèmes que ceux rencontrés par d'autres sociétés. Elle pense que la régionalisation, les regroupements pourront remédier aux difficultés de recrutement, qu'il s'agisse de moniteurs ou de membres.

Syndics d'hier et d'aujourd'hui ; constituants



*De gauche à droite, Stanislas Bersier, Raphaël Chollet, Claudine Perroud,
Jean-Claude Maillard, Noël Berger, André Codourey*

Noël Berger

Noël Berger est une figure emblématique de Prez. Paysan, conseiller communal, syndic, député, juge de paix, présidences diverses, chanteur, musicien, Noël Berger a exercé toutes ces fonctions. Et sans avoir ce que l'on appelle communément « la grosse tête ». Noël est resté simple, égal à lui-même, gai, direct, le propos cousu de bon sens. Il est la mémoire de Prez. Que de fois, en rédigeant ces pages, je m'en suis rendu compte. Un doute, une question ? Un téléphone à Noël ou une rencontre. Un voile se lève ou un doute se dissipe. Ses premiers souvenirs remontent à la décennie 1920-1930. Dès 1946, il fait partie du Conseil communal, qu'il préside en qualité de syndic de 1962 à 1974. Vingt-huit années au service de la commune : une somme d'expériences et de souvenirs !

En lisant des procès-verbaux écrits de la main de Noël Berger - il fut secrétaire de la Société de laiterie - on est frappé par la magnifique écriture comme par un style et une orthographe sans failles. Avant de fréquenter le pensionnat de la Gouglera, l'école primaire de Prez lui avait donné des bases très solides en langue maternelle. Les mêmes qualités de plume se retrouvaient chez son père, Fidèle Berger, le syndic enlevé par un accident à la scierie en 1923. Noël Berger relève

la chance qu'il a eue de fréquenter la Gouglera et de séjourner en Suisse allemande. Soit comme député, soit comme juge de paix, le fait d'être bilingue lui a rendu de signalés services.

Lorsque Noël Berger a quitté la fonction de juge de paix, une manifestation a été organisée. Dans son propos, le député Raphaël Chollet a cité le passage suivant d'une nécrologie : *Très jeune, il fait partie du Conseil communal. Et toujours il montre un esprit ouvert, entreprenant et appliqué avec ardeur à tout ce qui pouvait contribuer au plus grand bien de sa localité. Ses compatriotes le portèrent au Grand Conseil. Aucune question ne le laissait indifférent.* Ces lignes, écrites en 1886, se rapportaient au Capitaine Berger, le grand-père de Noël. Raphaël Chollet a conclu sa citation en affirmant que *ces lignes, cent ans plus tard, s'appliquent parfaitement au petit-fils.*

Stanislas Bersier

Stanislas Bersier lui a succédé à la tête de la commune en 1974. Deux fois douze ans, se rappelle l'ancien syndic : douze ans conseiller, de 1962 à 1974, douze ans syndic, de 1974 à 1986. Un bail ! Et une commune en mutation, aux prises avec la modernité. Comme conseiller communal, Stanislas Bersier s'implique d'emblée dans les projets qui s'inscrivent dans la ligne du progrès. L'année de son entrée au Conseil coïncide avec la nomination de Noël Berger à la tête de la commune. En 1962, c'est la décision de construire un complexe scolaire. Loger le corps enseignant de façon décente sera l'objet de la première étape. La seconde suivra, avec les salles de classe et une « halle de gymnastique » qui sera une première dans la région. Cette même année 1962, la décision était prise de doter tous les chemins communaux de canalisations et de procéder à la deuxième étape du goudronnage des routes communales.

Lorsqu'on questionne Stanislas Bersier au sujet des principaux travaux menés à chef « de son temps », il cite l'aménagement du carrefour des routes conduisant à Grandsivaz et à Corserey, précédé de la démolition de l'ancienne école, la réalisation du premier plan d'aménagement, l'achat du terrain des Riaux et la création d'un nouveau quartier, l'achat de la place située en face de l'église, rendu possible par la disparition de la boulangerie Gobet à la suite d'un incendie. Un projet non concrétisé qui laisse des regrets à l'ancien syndic ? La route de détournement qui aurait évité la circulation pléthorique dont souffre aujourd'hui le centre du village. Et quel devrait être le souci constant des autorités communales ? La réponse de Stanislas Bersier : la maîtrise de la fiscalité. Ne rien proposer à une assemblée sans un solide plan financier.

Interrogés sur « l'époque Stanislas Bersier », des citoyens de Prez se sont plu à relever ses qualités d'intelligence, son entregent et ses facilités d'expression. Plusieurs ont résumé leurs impressions en disant : Stanislas a été un bon conseiller et un bon syndic.

André Codourey

André Codourey a fait partie durant 27 ans du Conseil communal, dont 15 - de 1986 à 2001 - en qualité de syndic. Le *Bulletin d'information* de mars 2001 relève les principaux moments de cette longue et fructueuse carrière au service de Prez. En voici les principaux, relevés au fil de la syndiculture :

- l'aménagement des trottoirs le long de la route cantonale
- l'épuration des eaux usées, une réalisation complexe et de longue haleine

- l'agrandissement de l'école
- l'alimentation en eau potable : un véritable serpent de mer qui a impliqué de multiples séances, entretiens, récriminations de citoyens qui manquaient d'eau. André Codourey, avec les conseillers communaux, a étudié tout un éventail de possibilités, jusqu'à ce que la maîtrise de l'approvisionnement en eau soit trouvée sur le plan régional, par la création d'une association de communes et la construction du réservoir de Lovens.
- solution aussi du problème posé par la route de la Varnaz, bétonnée en 1998
- Enfin, en 1999, au terme d'une assemblée qui ne fut pas la plus facile qu'ait conduite André Codourey, est prise la décision de construire un bâtiment communal. Le syndic souhaitait depuis longtemps que Prez disposât d'un bâtiment administratif digne de ce nom, avec un accès moins ardu que celui qui conduit à l'ancienne administration communale.

Le *Bulletin d'information* de mars 2001 rend hommage au syndic qui s'en va après tant d'années passées au service de la commune. En voici un passage. L'auteure est Claudine Perroud, l'actuelle syndique : *Tu as fait preuve d'un dévouement inlassable et enflammé pour les sociétés locales : à combien d'assemblées, de jubilés, de fêtes n'as-tu pas participé, y apportant chaque fois un encouragement apprécié ? Tu as manifesté un immense respect et tu as toujours eu un grand égard envers les personnes âgées, les malades, les plus démunis, les gens dans la peine. Tu nous as avoué avoir participé à presque tous les enterrements du village.*

Les séances de travail étaient empreintes de ta jovialité et de ton côté bon vivant, qualités si importantes ! Parce que tu étais intègre, tu pouvais te permettre de lancer des boutades qui étaient bien accueillies.

Claudine Perroud

Claudine Perroud est l'actuelle syndique. Elle connaît bien la commune de Prez. Elle y est née. Ses études l'ont conduite à une maturité latin-grec, puis à un diplôme d'enseignement secondaire en lettres et en sport. Elle a été tour à tour professeur, directrice du CO du Belluard, inspectrice de la scolarité obligatoire... Elle a été très présente dans sa commune. Dans un autre chapitre, est rappelé le rôle de premier plan qu'elle a joué - par exemple - dans la Société de gymnastique de Prez.

Après avoir été membre du Conseil communal, elle est devenue syndique. Une lourde tâche. Laissons-la effectuer un bref tour d'horizon des réalisations, occupations et préoccupations des autorités communales de Prez.

- **Réalisations.** Ces trente dernières années, la commune a fourni un important effort pour se doter des infrastructures indispensables. Les principales sont rappelées dans les passages réservés aux anciens syndics. Les travaux se poursuivent dans les années 2000. Les enfants, grands et petits, peuvent bénéficier d'une place de jeux située à proximité du complexe scolaire. Le bâtiment administratif - qui sera achevé lorsque paraîtra ce livre - était prévu de longue date. Le terrain a été acheté lorsque Stanislas Bersier était syndic. Bien que de nombreux citoyens aient manifesté leur désaccord lors du vote du projet - surtout en raison de l'incidence sur les finances communales et les incertitudes liées au futur regroupement des communes - la syndique se dit persuadée de la pertinence de cette construction. Le bâtiment abritera l'administration communale, la poste, la Justice de paix, la voirie et le

Service du feu. Les locaux de Protection civile seront utilisés par des sociétés. Provisoirement, et pour des raisons financières, le premier étage prévu pour des réunions sera mis en location.

- **Occupations.** L'administration d'une commune est devenue complexe. L'abondance du courrier, des tâches administratives de plus en plus nombreuses chargent toujours davantage les séances du Conseil communal. La révision du Plan d'aménagement, l'extension des zones à bâtir en direction de Corserey et la valorisation des terrains communaux, comme des aménagements routiers échelonnés dans le temps, alimentent études et discussions.
- **Préoccupations.** Le défilé de véhicules - 8000 par jour en 2000 - à la limite du supportable à certaines heures, continue de préoccuper le Conseil. La route de détournement n'étant pas encore d'actualité, d'autres pistes sont explorées pour tenter d'améliorer la sécurité, de développer la fluidité du trafic et de respecter le confort des riverains : un vrai casse-tête. Autre préoccupation, l'épuration des eaux dont la nouvelle législation va encore augmenter le coût. Enfin, l'époque veut que les communes se groupent pour améliorer la gestion et maintenir une certaine autonomie. Des rapprochements sont esquissés avec Corserey et avec la nouvelle commune de La Brillaz. Claudine Perroud souhaite qu'une fusion se réalise d'ici à 2005. Elle pense que la fonction de conseiller communal n'échappera pas, dans les années à venir, à une professionnalisation.

Raphaël Chollet

Raphaël Chollet - l'un des deux constituants de Prez - est professeur de chimie au collège St-Michel. Il a toujours vécu à Prez. D'un esprit ouvert et passionné par la chose publique, il s'est occupé davantage de politique cantonale que communale. On ne peut être partout, remarque-t-il !

Dès 1978, il appartient au comité cantonal du parti socialiste. De 1979 à 1986, il est secrétaire cantonal et rédacteur du journal *Travail*. A cette époque, il est membre du comité central sur le plan suisse, où il côtoie notamment les conseillers fédéraux Ritschard, Aubert, Stich. Durant deux ans, de 1986 à 1988, il assure la présidence du parti socialiste fribourgeois. Elu député au Grand Conseil en 1981, il y siégera jusqu'en 2000. A cette date, il est élu membre de la Constituante, chargée d'élaborer une nouvelle Constitution pour le canton de Fribourg. Il fait partie de la commission *Principes fondamentaux, relations extérieures, langues*.

Le nom de Raphaël Chollet restera dans l'histoire du canton pour la part prépondérante qu'il a prise dans la défense des identités linguistiques. Le canton de Fribourg compte deux tiers de francophones et un tiers de germanophones. Mais, aux yeux du député Chollet, les identités et les frontières linguistiques ne sauraient être l'objet d'empiétements ou de marchandages. Dans les débats qui ont précédé l'adoption de la loi scolaire du 23 mai 1985, un projet prévoyait que les communes situées à la frontière des langues devraient financer la scolarité dans la langue demandée par les parents. Raphaël Chollet s'est opposé. L'article 7 de la loi susmentionnée, dans sa rédaction définitive, lui a donné raison. Cet article stipule en effet que *L'enseignement est donné en français dans les cercles scolaires où la langue officielle est le français, et en allemand dans les cercles scolaires où la langue officielle est l'allemand*.

C'est dans ce contexte que Raphaël Chollet fut en première ligne lors de la création de la CRPF, Communauté romande du pays de Fribourg. Une lacune était comblée puisque, depuis les années

60, les germanophones fribourgeois avaient leur active communauté linguistique, la DFAG (Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft).

Le 23 septembre 1990, le 83,3 % du peuple fribourgeois a accepté d'inscrire le principe de territorialité dans la Constitution. Dix ans plus tard exactement, le 24 septembre 2000, a eu lieu un vote qualifié d'historique ! Une loi, approuvée par la quasi unanimité du Grand Conseil – sauf par Raphaël Chollet et quelques rares appuis, à compter sur les doigts d'une main – prévoyait qu'une partie de l'enseignement, dès le début de la scolarité, devrait se donner dans la deuxième langue. Un référendum a recueilli quelque 10 000 signatures. La campagne qui a précédé la votation du 24 septembre 2000 fut enflammée. De part et d'autre ! Toute la classe politique, l'Université, le corps enseignant alémanique était favorable au projet d'enseignement dit bilingue, en argumentant notamment sur les nécessités de l'économie. Les opposants, à côté de raisons pécuniaires ou relevant du principe de territorialité, défendaient avec vigueur la nécessité d'accorder à la langue maternelle la priorité inconditionnelle qu'elle mérite. Sans d'ailleurs nier la nécessité d'améliorer l'enseignement des langues étrangères. En définitive, le peuple fribourgeois a donné tort à la classe politique. Et raison à Raphaël Chollet et aux opposants. La loi a été rejetée.

Raphaël Chollet, député très actif - il fut membre de la Commission d'économie publique pendant dix ans - a déposé aussi d'importantes motions qui ont été à l'origine de lois. Citons, entre autres, sa motion sur les bourses d'études et celle sur le développement économique.

Jean-Claude Maillard

Jean-Claude Maillard, comme Raphaël Cholet, fait partie de la Constituante. Membre de la commission qui s'occupe des tâches de l'Etat et des finances, il dit combien son mandat de constituant est passionnant, riche d'ouverture, de réflexion, de vues prospectives et de fructueux contacts humains.

Jean-Claude Maillard est maître agriculteur. Il est titulaire non seulement d'une maîtrise, mais d'une solide formation antérieure puisqu'il a obtenu une maturité fédérale de type C, mathématiques et sciences. Un riche bagage pour conduire une exploitation et être actif dans divers organismes ! La formation et le sens des réalités qui caractérisent Jean-Claude Maillard l'ont conduit au Conseil communal de Prez. Il y est resté dix ans. Vice-syndic, il a été à l'origine de diverses initiatives, parmi lesquelles il faut citer la Commission forestière intercommunale. Un organisme qui, aujourd'hui, a pris une extension bienvenue pour l'entretien des forêts de la région. Elu à la présidence de la Fédération fribourgeoise des sociétés de laiterie, il a dû renoncer à son mandat de conseiller communal. Il a assumé cette importante présidence de 1995 à 2000. Aujourd'hui, Jean-Claude Maillard est l'unique représentant de Suisse romande à *Proviande*, organisation chargée de régenter le commerce de la viande dans le pays. *Proviande* s'occupe des prix, des importations et exportations, du stockage... Estimé pour ses connaissances et son expérience dans le domaine laitier, il est également président de Fromage de Gruyère SA.

Lorsque l'on parle des problèmes liés à l'agriculture d'aujourd'hui avec Jean-Claude Maillard, on apprécie sa cohérence et son analyse calme et lucide de la situation. De cinquante paysans que comptait Prez autrefois, on est passé à treize, y compris la Maison Rouge. La situation est la même partout. Il faut restructurer, plier parfois sous les impératifs qui tombent « d'en haut »,

s'adapter... Pas facile, la paysannerie d'aujourd'hui avec l'ouverture des marchés ! Certaines solutions proposées sont aléatoires : diversifier la production, organiser des ventes directes, développer les chambres d'hôtes - par exemple - ne peuvent être que des épiphénomènes.

Jean-Claude Maillard croit davantage en la création de communautés agricoles, avec des constructions au bénéfice d'aides étatiques. De la musique qui ne figure encore que très rarement dans le répertoire susceptible d'améliorer la condition paysanne. L'Europe, en passe de s'agrandir encore, ne l'enthousiasme guère. La technocratie, l'impossible concertation due à la multiplicité des pays membres, est en passe de faire fi de la démocratie. Il regrette aussi la disparité des opinions exprimées par le monde agricole, tant politique qu'associatif. Sans front uni, on ne peut guère avancer. Que vont devenir les soutiens au marché, les paiements directs censés compenser les baisses de prix ? Des questions préoccupantes, voire lancinantes en des temps de constante régression du revenu agricole et de concurrence angoissante sur les marchés !

En souhaitant des horizons professionnels plus sereins, Jean-Claude Maillard poursuit son travail sur son domaine, avec son dix-huitième apprenti. Et avec son père attaché indéfectiblement à la terre.

Syndics et secrétaires communaux de Prez dès 1832

Syndics

1832 Jean-Pierre Joye
1844 Louis Berger
1849 Jean Pellicier
1852
1853 Nicolas Galley
1857 Jean-Joseph Roubatel
1858 Joseph Berger
1861
1862 Auguste Chollet
1863
1866
1873
1874
1878 François Rothey
1881
1899
1904
1907 Jules Chollet
1908
1917

1918
1922 Fidèle Berger
1923 Jules Chollet
1930 Louis Corminboeuf
1946 Charles Rosset

Secrétaires

Jean Pellicier
Fortuné Joye
Jacques Bourqui, régent

François Galley

Amédée Rothey
Pierre Freidollet
Joseph Roubatel
Fortuné Joye

Alexis Rosset, régent
Calixte Berger
Eugène Chollet

Fidèle Berger
Intérim par Joseph Roubatel et
Paul Rosset
Joseph Roubatel

1959 Emile Julmy
1962 Noël Berger
1974 Stanislas Bersier
1986 André Codourey
1988 Anne Toffel-Carrel
2001 Claudine Perroud

Autorités communales et paroissiales en 2002

Conseil communal : syndique, Claudine Perroud ; vice-syndic, Bernard Huguet ; membres du Conseil ; David Bonny, Michel Devaud, André Donzallaz, Gertrude Gendre, Marie-Luce Tassan

Conseil paroissial : président, Richard Friedli ; vice-présidente, Lise-Marie Crausaz ; membres du Conseil, Martine Fasel, François Trotti, Alexandra Carrel

Conclusion

Aller à Prez, lorsque j'étais enfant, était une belle aventure. Après le « bois de Lovens », ses ombres, sa fraîcheur et ses mystères, Prez apparaissait. Avec son église dont le majestueux bourdon impressionnait mon âme enfantine et contribuait à donner une certaine noblesse à ce grand village voisin. Il y avait aussi le magnifique château-école, des maisons plus riches que celles d'Onnens, surtout la villa Schöpfer et sa tourelle. Et certains habitants chez qui je découvrais de l'urbanité ou des savoir-faire absents de mon village. Il y avait Charles Rosset et son épouse, des gens aimables et distingués qui connaissaient bien ma maman ; Monique la tailleuse qui faisait nos pantalons, même des golfs ; la coiffeuse à qui les clientes demandaient - avant les grandes fêtes - des soins capillaires moins sophistiqués qu'aujourd'hui, limités souvent au ravalement d'un chignon ou d'un rouleau ; Paul Rosset qui régnait sur des capitaux à la banque, une maison plus belle qu'une cure, et ce n'est pas peu dire ; Isidore Bonfils, un régent volubile qui écrivait dans *La Liberté* et violait dans la forêt de la Buchille les places de champignons de mon papa, son collègue d'Onnens. Il y avait les Sœurs de Prez qui venaient parfois à l'école d'Onnens, « chez la Sœur ». Car on n'en avait qu'une, alors que Prez en avait plusieurs ! Des souvenirs des Sœurs de Prez ? L'une d'entre elles, lorsque j'avais dix ou douze ans, m'avait montré ses avant-bras duveteux. Une familiarité qui m'avait stupéfié, tant on m'avait chevillé à l'âme le respect de l'angélisme attaché à l'habit ecclésiastique. Il y avait encore Gaston Huguet le rhabilleur qui savait tout « remettre ». Prez, c'était aussi des oratoires. En se rendant à celui du Sacré-Cœur, un garçon d'Onnens avait gravé dans un sapin le nom d'une fille de Prez... Il y avait enfin la Brillaz, où le curé-doyen Bovet escamotait des chapelets de Salve. Il nous faisait bien rigoler. Mais tout doucement car on était dans une chapelle.

Longtemps, bien longtemps plus tard, j'ai passé de longs mois à parcourir les chemins non plus de la Buchille, mais ceux qui sillonnent le passé de Prez. Pourquoi devrais-je disserter sur les racines qu'il faut retrouver, sur les leçons du passé, sur les diverses métamorphoses de la société, dont certaines sont applaudies et d'autres regrettées ? A vous, lecteurs, le soin de juger, de comparer, d'admirer, de regretter, de vous étonner... J'ai écrit ce livre pour mon plaisir et par curiosité. Certaines pistes n'ont pas été explorées car il faut bien s'arrêter une fois et laisser des levains pour les chercheurs de demain.

Merci à tous ceux qui m'ont aidé, les archivistes, les amis de Prez, les autorités communales et paroissiales. Merci à ceux et celles qui m'ont supporté quand je leur faisais part tout excité de découvertes pas forcément intéressantes pour tout le monde.

Toute ma reconnaissance enfin au préfacier, le professeur Francis Python, et aux deux courageux et aimables « relecteurs », Madeleine Rosset et Michel Bavaud .
J.M.Barras

Bibliographie

Abréviations :

ACP : Archives de la commune de Prez-vers-Noréaz

APP : Archives de la paroisse de Prez-vers-Noréaz

AEF : Archives de l'Etat de Fribourg

SAC : Service archéologique cantonal

Archives des Pères capucins de Fribourg

NEF : Nouvelles Etrennes fribourgeoises

AF : Annales fribourgeoises

Fonds d'archives

ACP

PV des assemblées communales et du Conseil communal de 1832 à 1845, du Conseil communal de 1849 à 1870, de 1870 à 1880, de 1880 à 1903, de 1903 à 1912, (...) de 1924 à 1931, de 1932 à 1937, de 1938 à 1941, des assemblées communales de 1849 à 1898, de 1899 à 1943, de 1944 à 1963

APP

Cahier d'annonces paroissiales. 1905-1911, 1911-1915, 1915-1919, 1919-1922, 1922-1925, 1925-1931 ; 1931-1936 ; 1936-1940 ; 1940-1944

PV du Conseil paroissial et des assemblées de paroisse de 1835 à 1869, de 1870 à 1892, de 1893 à 1924, de 1925 à 1953

Carton des archives de Corserey

AEF

Dossier correspondance commune et paroisse de Prez - Préfecture de la Sarine

Fichier général : Prez-vers-Noréaz

Plans

SAC

Dossier fourni par Serge Menoud, collaborateur du SAC

Société de laiterie de Prez

Comptes de 1852 à 1918

Protocole des assemblées de la Société de laiterie de 1922 à 2000

Dictionnaires et ouvrages généraux

- Paul Aebischer, *Les noms de lieux du canton de Fribourg*, Impr. Fragnière, Fribourg, 1976 (réédition)
- Annuaire statistique du canton de Fribourg, année 2000
- Dr Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, Joseph-Louis Piller, Fribourg, 1845, 3 vol.
- Maurice Bossard et Jean-Pierre Chavan, *Nos lieux-dits*, Toponymie romande, Payot, 1990
- Gaston Castella, *Histoire du canton de Fribourg*, Fragnière frères, 1922
- Michel Charrière, *Fribourg, un canton, une histoire*, Fribourg, 1991
- P. Apollinaire Dellion et François Porchel, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses du canton de Fribourg*, Impr. St-Paul, Fribourg, 1897, Slatkine Reprints, Genève, 1994
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (DHBS), Neuchâtel 1921-1934 ; et Internet
- Encyclopédie du canton de Fribourg, I et II, Office du livre, 1977
- Histoire du canton de Fribourg, I et II, Impr. Fragnière, 1981
- F. Kuenlin, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*, Fribourg, 1832
- William Pierrehumbert, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et romand*, Ed. Victor Attinger, Neuchâtel, 1926

Ouvrages particuliers

- Association des Rochois d'ici et d'ailleurs, *La Roche, autrefois et aujourd'hui*, 1998
- Jean-Marie Barras, *Onnens, Chroniques et souvenirs*, ARP, 1996
- Jean-Marie Barras, *Histoire et histoires de Noréaz*, ARP, 2001
- Ric Berger, *La vallée de la Broye*, Ed. Du Château, Pully, 1985
- Père Dominique Barthélemy, OP, *Diffuser au lieu d'interdire, Le Chanoine Joseph Schorderet (1840-1893)*, Editions Saint-Paul Fribourg Paris, Editions universitaires, Fribourg, 1993
- Alain Bosson, *Histoire des médecins fribourgeois (1850-1900)*, Université de Fribourg, 1998, nouvelle édition
- André Chamot, *Le temps de la Mob en Suisse romande*, Payot, Lausanne, 1979
- Valérie Clerc, *L'Assemblée de Posieux, de la contestation populaire à la commémoration politique (1852-1956)*, Université de Fribourg, 2002
- Christine Détraz, *Le pain de la veille, Aspects de la vie quotidienne en Suisse romande pendant la guerre 1939-1945*, (avec CD et cassette), Ed. LEP, Loisirs et pédagogie, 1994
- J. Dutrieu, *Quelle est l'origine de... ?* Wesmael-Charlier, 1959
- Léon Genoud, *Géographie locale et géographie du canton de Fribourg*, Imprimerie catholique suisse, Fribourg, 1894
- Geneviève Heller, *Propre en ordre*, Editions d'En-Bas, 1979
- Nicole Jenny, *L'immigration des ordres et congrégations français dans le canton de Fribourg au début du XX^e siècle*, mémoire de licence, Fribourg, 1994
- A. Lamy, *De Crassier à Divonne*, sans indication d'éditeur, 1968
- Adolphe Magnin, *Pèlerinages fribourgeois*, Imp. St-Paul, 1928
- Joseph Page, *Paysans d'autrefois*, Impr. Léon Sapin, Lausanne, 1948
- Romain Pittet, *L'abbaye d'Hauterive au Moyen Age*, thèse présentée à l'Université de Fribourg, Imprimerie Fragnière frères, 1934
- Francis Python, *M^{gr} Etienne Marilley et son clergé à Fribourg au temps du Sonderbund, 1846-1856*, Ed. Universitaires, Fribourg, 1987

Fabienne Reboul-Scherrer, *La vie quotidienne des premiers instituteurs, 1833-1882*, France Loisirs, 1989
Gilbert Rochat, *Crassier au fil des siècles*, Ed. Du Couchant SA, 1979
Roland Ruffieux (dir.), *1871-1971, La Liberté en son premier siècle*, Imprimerie et librairie Saint-Paul, 1975
M^{gr} Louis Waeber, *Eglises et chapelles du canton de Fribourg*, Ed. St-Paul, 1957
François Walter, *Les campagnes fribourgeoises à l'heure des révolutions*, Ed. Universitaires, Fribourg, 1983

Brochures, revues, articles divers

Cahiers du Musée gruérien, Denis Buchs, *Jean Berger, menuisier-ébéniste à Prez-vers-Noréaz*, 1985
J.P. Dewarrat, L. Margairaz, Service archéologique cantonal, *Archéologie et patrimoine routier fribourgeois*, Guide 2, la Broye, Ed. Association des amis de l'archéologie, Fribourg, 1997
La Liberté, divers articles avec références dans le texte
Nouvelles Etrennes fribourgeoises (NEF) 1942, + M^{gr} Justin Gumy
Plaquette du 100^e anniversaire du chœur mixte de Prez-vers-Noréaz, 23, 24, 25 juin 1995
Plaquette du 100^e anniversaire de *La Cigonia*, 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2001
Plaquette du 50^e anniversaire du *Football-Club Espérance*, 1986
Pro Fribourg, Gérard Pfulg, *La Pietà de Prez-Vers-Noréaz*, octobre 1997